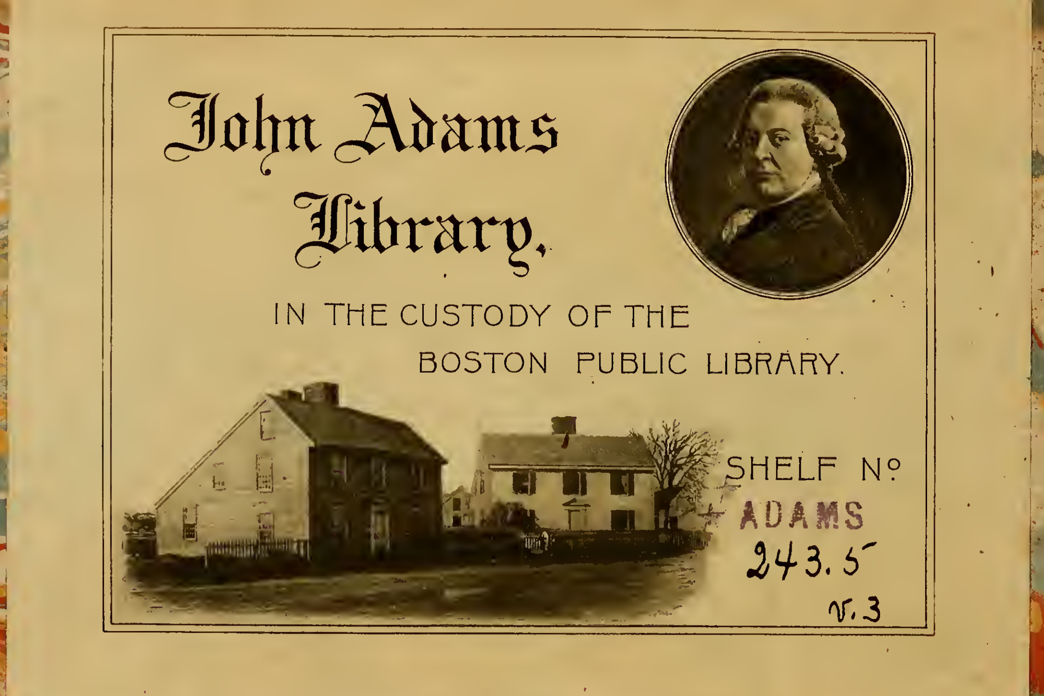



John Adams
Library,
IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.
SHELF Nº
ADAMS
243.5
v.3



ABRÉGÉ
DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE

De J. A. de Thou.

TOME TROISIÉME.

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE DE J. A. DE THOU,

AVEC DES REMARQUES

Sur le texte de cet Auteur, & ſur la traduction qu'on a publiée de ſon ouvrage en 1734.

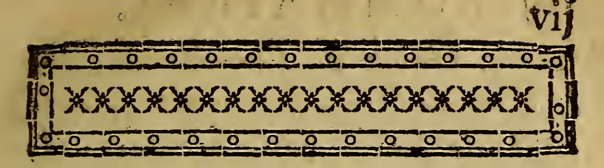
Par M. RÉMOND DE STE ALBINE,
de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Pruſſe.

TOME TROISIÉME.



A LA HAYE.

M. DCC. LIX.



SOMMAIRES DES LIVRES contenus dans ce troiſiéme Volume.

LIVRE XII.

CATHERINE de Médicis eſt déclarée Régente. Nouvelle convocation des Etats du royaume à Orléans. Les Guiſes eſſuyent diverſes mortifications. Prorogation des Etats. Edit de pacification. Retranchement dans les dépenſes du Roi. Le Prince de Condé eſt rappellé à la Cour. Différends entre la Régente & le Roi de Navarre. Réconciliation apparente entre cette Princeſſe & ce Prince. Le Connétable ſe détache du Roi de Na- CHARLES IX. 1560. 1561.

CHARLES IX. 1561.

varre. Union du Connétable avec le Duc de Guiſe & avec le Maréchal de Saint André. Sacre de Charles IX. Nouvelle entrepriſe du Duc de Guiſe contre la dignité des Princes du ſang. Remarques ſur la Pairie. Le Parlement déclare le Prince de Condé innocent. Lit de juſtice. Marie Stuard, veuve de François II, retourne en Ecoſſe. Réconciliation forcée du Prince de Condé & du Duc de Guiſe. Les Etats du royaume ſe raſſemblent. Lettre de Cathérine de Médicis au Pape. Colloque de Poiſſy. L'Evêque de Troyes ſe fait réordonner par les Proteſtans. Monberon va en Eſpagne avec caractere d'ambaſſadeur extraordinaire. Nouvelle convocation du Concile de Trente. Le Roi de Navarre abandonne le parti des Proteſtans. Le Cardinal de Ferrare, légat en France. Ambaſſades de Gilles de Noailles & du ſieur d'Oyſel. Commencement du

regne de Marie Stuard. Conspiration contre le Comte de Murray. Synode d'Angleterre. Népotisme sous Pie IV. Juste punition des Caraffes. Détention des Cardinaux Rébiba & del Monte. Mariage d'Anne de Saxe avec le Prince d'Orange. Couronnement d'Eric, Roi de Suede. La plus grande partio de la Livonie se donne à la Pologne. Kettler est proclamé Duc de Courlande & de Semigalle. Révolution dans la Valachie & dans la Moldavie. Mort de Jean Tarnow, grand Général de Pologne. Mort de la Duchesse de Montpensier. Remarques sur Artenius & sur Faërno.

CHARLES IX. 1561.

LIVRE XIII.

1562.

ASSEMBLÉE de députés de tous les Parlemens du royaume. Edit qui modere celui de Juillet. Difficultés faites par le Parlement, pour enregistrer le nouvel Edit. On agite,

CHARLES IX. 1562.

dans de nouvelles conférences, l'article du culte des images. Entrevue des Guises avec le Duc de Wirtemberg. Massacre de Vassy. Entrée triomphante du Duc de Guise à Paris. Dispositions à la guerre civile. Les triumvirs se rendent maîtres de la personne du Roi, & de celle de la Reine mere. Orléans surpris par d'Andelot. Accident arrivé à la Princesse de Condé. Manifeste du Prince de Condé. Traité de ce Prince avec ses adhérens. Edit qui non-seulement renouvelle, mais étend celui de Janvier. Massacre des Protestans à Sens. Révolte de la ville de Rouen. Les Protestans de plusieurs villes suivent cet exemple. Lettres du Prince de Condé aux Parlemens de Paris & de Normandie. Mémoire présenté au Roi par les triumvirs. Les Protestans sont chassés de Paris. Entrevue de la Reine mere avec le Prince de Condé. Suspension

d'armes. Nouvelle conférence du Prince de Condé avec Catherine de Médicis. Le Duc de Guise abandonne Blois à la fureur du soldat. Maux affreux, causés par un arrêt du Parlement de Paris. Le poëte Ronsard, à la tête de la noblesse du Vendômois, court sus aux Protestans. Les triumvirs reprennent Tours, Chinon & Châtellerault. Avarice & cruauté de l'Evêque du Mans. Fermeté de la Duchesse de Ferrare. Trois factions en Normandie. Siege du fort Sainte-Catherine près de Rouen. Arrêt du Parlement de Normandie contre les habitans de cette ville. Le Roi de Navarre, à la persuasion des triumvirs, fait venir Charles IX à l'armée. Déclaration du Roi contre le parti opposé au triumvirat. Nouveau manifeste du Prince de Condé. Saint-André enleve Poitiers aux Protestans. Siege de Bourges par le Duc de Guise. Négocia-

CHARLES IX. 1562.

CHARLES IX. 1562.

tion du Prince de Condé, pour obtenir des ſecours d'Angleterre. Aſſaſſinat de Gondrin, commandant pour le Roi en Dauphiné. Les Proteſtans s'emparent de Lyon. Equipages du Légat enlevés par un détachement des troupes du Prince de Condé. Continuation du Concile de Trente. Arrivée du Cardinal de Lorraine au Concile. Nouvelle conteſtation ſur la preſſéance entre la France & l'Eſpagne. La France conſidérablement léſée par une tranſaction entre Charles IX & le Duc de Savoye.

LIVRE XIV.

CONTINUATION *de la guerre civile en France. Cruauté du Baron des Adrets. Défaite du Comte de Suſe à Vauréas. Révolte des Proteſtans à Toulouſe. Mirepoix reprend ſur eux la ville de Limoux.*

Ils perdent & recouvrent celle de Beaucaire en un même jour. Mouvemens d'un corps de troupes des Catholiques, pour bloquer Montpellier. Hoſtilités entre le Comte de Tende & le Comte de Sommerive ſon fils. Ce dernier prend Siſteron. Il eſt battu par Grille. Les Catholiques tentent inutilement de ſurprendre Beziers. Ils aſſiegent Agde ſans ſuccès. Meurtre du ſeigneur de Fumel. L'armée du Roi met le ſiege devant Rouen. Bonheur remarquable de François de Civile. Le Roi de Navarre eſt bleſſé. Priſe & pillage de Rouen. Le Parlement de Normandie ſévit, malgré le Roi, contre les rebelles. Repréſailles exercées à Orléans. Mort du Roi de Navarre. La ville de Dieppe rentre dans l'obéiſſance. Défaite de Duras. Le Baron des Adrets ſe réfroidit pour les Proteſtans. Ils s'aſſurent de ſa perſonne. Le Prince de Condé, avec ſon armée, s'a-

CHARLES IX. 1562.

CHARLES IX. 1562. *vance vers Paris. Mort du premier Président Gilles le Maître. Sa place est donnée à Christophe de Thou. Nouvelle conférence entre Catherine de Médicis & le Prince de Condé. Ce Prince abandonne les environs de la capitale. Bataille de Dreux. Le Prince de Condé & le Connétable y sont faits prisonniers. Fin malheureuse du Maréchal de Saint André. Mort du Duc de Nevers. Guerre allumée dans le nord par le Roi de Suede. Maximilien, Roi de Bohême, est élû Roi des Romains. Chagrins domestiques du Duc de Florence. Mort du jeune Cardinal de Médicis & de Garcie son frere, de la Duchesse de Florence, du Cardinal de Tournon, du Maréchal de Thermes, de Pierre-Martir Vermiglio, de Gabriel Faloppio & de Barthelemi Cavalcanti.*

1563. *Mouvemens de l'armée royale & de celle de Coligny. Le Duc de Guise assiege Orléans.*

Il est blessé par Poltrot. Mort de ce Prince Lorrain. La Reine mere veut confier la principale administration des affaires au Duc de Wirtemberg. Prise du château de Caen par l'Amiral. Les Protestans s'emparent de quelque places. Supplice de Poltrot. Funérailles du Duc de Guise. Le Prince de Condé fait sa paix avec la Cour. Edit de pacification. Plaintes de l'Amiral. Commissaires envoyés dans les provinces, pour faire exécuter l'édit. Les arrêts rendus contre plusieurs Capitouls de Toulouse sont cassés. Mort de la Princesse de Condé. Siege & prise du Havre. Charles IX est déclaré majeur au Parlement de Rouen. Remontrances du Parlement de Paris sur l'édit de majorité. Mort du Maréchal de Brissac. Assassinat de Prévôt, sieur de Charry. Etablissement de la jurisdiction consulaire. Complot formé contre la Reine de Navarre.

LIVRE XV.

CHARLES IX. 1563.

Débats dans le Concile de Trente sur la puissance des souverains Pontifes. Lettre de l'Empereur au Pape. Mort des Cardinaux Hercule de Gonzague & Jérôme Séripand. Nouvelle atteinte donnée à la prééminence des ambassadeurs de France sur ceux d'Espagne. Quelques Evêques de France sont cités à Rome. Bref contre la Reine de Navarre. Les ambassadeurs de France protestent contre plusieurs decrets du Concile. Fin de cette assemblée. Les Génois restituent Final au Marquis de Carreto. Préparation à un soulevement dans l'isle de Corse. Troubles dans la Calabre. Philippe II veut établir l'inquisition à Milan. Brouilleries entre l'Espagne & l'Angleterre. Le Dey d'Alger assiege Oran. Tentative

des Espagnols sur la forteresse de Pennon de Velez. Entreprise de Grombach. Révolutions dans la Valachie. Mort de la Duchesse douairiere de Suffolck, du Comte de Rutland & de Guillaume Paget. Mort de l'Empereur Ferdinand. Nouvelle guerre en Hongrie. Jeanne, fille de Ferdinand, est promise à François de Médicis. Divisions dans la maison des Ursins. Conspiration contre Pie IV. Ce Pape se partage entre les plaisirs & le desir d'amasser de l'argent. Instances de l'Empereur, pour obtenir le mariage des prêtres & la communion sous les deux especes. L'affaire de la presséance est jugée en faveur du Roi de France. Prise de Pennon de Velez. La Corse se souleve contre les Génois. Continuation de la guerre dans le nord. Réglement en France pour le commencement de l'année. Ambassade du Pape, du Roi d'Espagne & du Duc de Sa-

CHARLES IX. 1563.

1564.

CHARLES IX. 1564. *voye. Consultation de Charles du Moulin. Charles IX visite ses différentes provinces. Confirmation de la paix entre la France & l'Angleterre. Edit de Roussillon. Mort de Calvin, de Borée, de Bibliander, d'André Vesal, de Michel-Ange. Origine de la fortune de David Rizzo. Mariage de la Reine d'Ecosse avec Henri Stuard, fils du Comte de Lenox. Refroidissement de cette Princesse pour son époux. Troubles en Irlande.*

LIVRE XVI.

1565. SUITE *du voyage du Roi. Démêlé entre le Cardinal de Lorraine & le Maréchal de Montmorency. L'Amiral se rend à Paris. On donne le nom de Henri au Duc d'Anjou. Ligue de plusieurs grands du royaume. Entrevue de Charles IX avec la Reine d'Espagne. Démar-*

che criminelle du Cardinal de Lorraine. Retour du Roi. Affaire des Jésuites. Abrégé de la vie de S. Ignace de Loyola. Avis de la faculté de théologie de Paris contre les Jésuites. Jugement de l'Evêque de Paris sur leur établissement. Conditions auxquelles ils sont reçus en France. Arrêt du Parlement en leur faveur. Mort de Pie IV. François de Médicis & le Duc de Ferrare épousent Jeanne & Barbe d'Autriche. Nôces d'Alexandre Farnese & de Marie de Portugal. Opérations militaires en Hongrie. Guerre de Soliman contre les Chevaliers de Malte. Les Turcs assiegent, dans l'isle de Malte, le fort Saint-Elme. Dragut est blessé au siege. Prise du fort. Mort de Dragut. Siege du château de Saint-Michel. La ville de Malte est elle-même assiégée. Secours conduit aux Maltois par le Viceroi de Sicile. Les Turcs levent le siege. Suite de la guerre du nord.

CHARLES IX. 1565.

CHARLES IX. 1565. *Combat naval entre les Suédois & les Danois. Ces derniers remportent sur terre une victoire. Mort du Prince de la Roche-sur-Yon, de Sipierre, de Villebon, de Rantzau, de Newhausen, de Selden, de Radzivil, d'Adrien Turnebe.*

1566. *Ordonnance de Moulins. Réconciliation apparente entre les Guises & les Colignis, de même qu'entre le Cardinal de Lorraine & le Maréchal de Montmorency. D'Angennes va en Angleterre avec caractere d'ambassadeur. Le Duc de Nemours épouse la veuve du Duc de Guise. Mariage de François de Bourbon, fils du Duc de Montpensier. Nouvelles défiances à la Cour. Troubles dans le Béarn & dans le comté de Foix. Election du Pape Pie V. Sa vie jusqu'à son pontificat. La mémoire des Caraffes est réhabilitée. Le nouveau Pape poursuit les Protestans à toute rigueur. Il démembre la Biscaye & le Guipus-*

coa de l'évêché de Bayonne. Prise de Scio par les Turcs. Descente de la flotte ottomane en Italie.

CHARLES IX. 1566.

LIVRE XVII.

DIETE de l'Empire à *Ausbourg. Prudence du Cardinal Commendon, légat auprés de la Diete. Charles IX demande en mariage la seconde fille de Maximilien II. Réponse de l'Empereur. Affaire de Rostock. Arrangemens du Duc de Prusse traversés par le Roi de Pologne. Continuation de la guerre en Hongrie. Expéditions du Comte de Salms. L'Empereur se met à la tête de ses troupes. Victoire remportée par Schwendi sur les Tartares. Soliman II assiege Zigeth. La ville est prise. Etrange résolution du Comte de Serin. Mort de Soliman II. Les Turcs s'emparent de Giula. Selim se rend à l'armée, qui le*

CHARLES IX. 1566.

proclame Empereur. Excès commis par les Tartares dans la Transilvanie. Mal de Hongrie. Troubles des Pays-Bas. Succession des anciens Comtes de Flandre. Haine des Flamands pour le Cardinal de Granvelle. Retraite de ce Cardinal en Franche-Comté. Voyage du Comte d'Egmont à Madrid. Ordres envoyés par Philippe II à la Duchesse de Parme, Gouvernante des Pays-Bas. Confédération de la noblesse de ces provinces. Réponse de la Gouvernante à la requête des confédérés. Ils envoyent des députés en Espagne. Pillage & profanation des églises. Traité entre les confédérés & la Gouvernante. Il est mal observé. On intercepte des lettres de d'Alava. Valenciennes tire le canon sur les troupes de Philippe. Suite des progrès du luthéranisme en Allemagne. Mort de Charles du Moulin, de Guillaume Rondelet, de Louis Cornaro. David Rizzo est

assassiné dans l'appartement de la Reine d'Ecosse. Retour des seigneurs Ecossois, qui avoient été exilés. La Reine d'Ecosse accouche d'un Prince. Elle laisse éclater son inclination pour Bothwel. Baptême du Prince d'Ecosse. Le Roi d'Ecosse attaqué d'un mal extraordinaire. Fin déplorable de ce Prince. La Reine ne garde aucune bienséance. Vains efforts pour justifier Bothwel. Son mariage avec la Reine. Lettres de Marie Stuard à Charles IX & à Catherine de Médicis. Ligues pour & contre Bothwel. Guerre entre la Reine & les ennemis de son mari. Elle est obligée d'abdiquer. Murray est élû Régent du royaume d'Ecosse. Commencement du regne de Jacques VI. Assemblée des Etats d'Ecosse. Nouveaux troubles en France. Les adhérens du Prince de Condé se rassemblent à Rozoy. Allarmes de la Cour. Le Prince de Condé s'avance à Saint-Denis. Paris blo-

CHARLES IX. 1566.

1567.

CHARLES IX. 1567.

qué par les Proteſtans. Bataille de Saint-Denis. Le Connétable eſt bleſſé mortellement. Sa mort & ſon éloge. Suites de la bataille. La charge de Connétable eſt ſupprimée. Le Prince de Condé va au devant des ſecours qu'on lui envoye d'Allemagne. Divers ſuccès des religionnaires. Un obſtacle retarde la jonction des troupes Allemandes avec le Prince de Condé. Négociation pour terminer la guerre civile. La Reine d'Angleterre redemande Calais. Ordonnance touchant les ſucceſſions.

Fin des Sommaires de ce troiſiéme Volume.



ABRÉGÉ



ABREGÉ DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE DE J. AUGUSTE DE THOU.

LIVRE XII.



CHARLES IX n'ayant point, lorſqu'il parvint à la couronne, l'âge preſcrit pour la majorité de nos Rois, la Reine mere fut déclarée Régente [a]. Le Roi de Navarre ſe contenta du titre de Lieutenant-Général du royaume. Il fut reglé

CHARLES IX. 1560. Catherine de Médicis eſt déclarée Régente.

[a] M. le Préſident *Hénault*, dans ſon Abregé Chronologique, prétend, contre l'avis de M. *de Thou*, que *Catherine de Médicis* n'eut point ce titre pendant la minorité de *Charles IX*. Sans doute l'autorité de M. le Préſident *Hénault*, auſſi exact pour les faits qu'élégant dans la maniere de les préſenter, eſt d'un grand poids. Je crois cependant devoir déférer au témoignage

CHARLES IX. 1560.

que tous les Princes du Sang auroient féance au Confeil d'Etat; que lorfque la Régente ne pourroit y affifter, on lui feroit part de ce qui y auroit été réfolu; & que le Roi ne figneroit aucune expédition, avant que cette Princeffe l'eût examinée.

Nouvelle convocation des Etats du royaume à Orléans.

Par la mort du feu Roi, les Etats du royaume étoient diffous. On les convoqua de nouveau, & l'ouverture s'en fit à Orléans le 13 Décembre. Le lendemain, le Clergé s'affembla chez les Religieux de l'Obfervance; la Nobleffe chez les Dominicains, & le Tiers-Etat dans le Couvent des Carmes. Plufieurs députés de la Nobleffe & du Tiers-Etat reprefenterent que, leurs pouvoirs étant expirés à la mort du feu Roi, ils étoient obligés de les faire renouveller. Cette difficulté ayant été agitée dans le Confeil, il fut arrrêté qu'ils étoient fuffifamment autorifés à continuer d'agir, en vertu des commiffions dont ils avoient été revêtus.

Avant la mort de François II, le Cardinal de Lorraine avoit témoigné

de *Belleforêt*, qui étoit contemporain. Cet hiftorien n'eft pas toujours un guide fûr; mais il ne pouvoit gueres plus prendre le change fur l'article dont il s'agit, qu'un écrivain de ce tems-ci ne pourroit fe tromper fur le titre, dont feu M. le *Régent* a été revêtu pendant la minorité de *Louis XV*.

CHARLES IX. 1560.

ſouhaiter d'être nommé Orateur des trois Ordres du Royaume. Sa prétention étoit contraire à l'uſage & à la raiſon. Néanmoins, comme il étoit alors tout puiſſant, on ne l'avoit pas abſolument refuſé, & l'on s'étoit contenté de différer de lui accorder ce qu'il deſiroit. François II étant mort, le Tiers-Etat rejetta fortement la propoſition du Cardinal, le plus grand nombre des députés diſant qu'elle étoit inouie, & que d'ailleurs ils n'avoient garde de confier leurs intérêts à quelqu'un, contre qui ils avoient ordre, par leurs commiſſions, de porter des plaintes. En conſéquence, Quintin, Profeſſeur en droit Canon dans l'Univerſité de Paris, fut choiſi pour être Orateur du Clergé. Jacques de Silly, Comte de Rochefort, & Jean l'Ange, Avocat au Parlement de Bordeaux, furent chargés d'être les organes, l'un de la Nobleſſe, l'autre du Tiers-Etat.

Audace de l'Orateur du Clergé.

Chacun de ces Orateurs harangua dans la ſeconde ſéance, où les trois ordres ſe réunirent. Le Comte de Rochefort, au nom de la Nobleſſe, demanda des temples pour les Proteſtans. L'Orateur du Clergé s'étendit

CHARLES IX. 1560.

beaucoup ſur l'importance dont il étoit de rendre aux Chapitres & aux Communautés le droit des élections. Il parla enſuite des décimes que le Roi levoit ſur les Eccléſiaſtiques. Il entreprit de prouver que les biens de l'Egliſe, étant deſtinés à de bonnes œuvres, ne pouvoient être employés ſans ſacrilége à d'autres uſages, & que le Clergé devoit être exempt de tous ſubſides. A l'égard des temples que les Proteſtans demandoient, il ſoutint que, bien loin d'être dans le cas d'obtenir une tolérance ſi ſcandaleuſe, ils devoient être pourſuivis à toute rigueur. Il s'échappa juſqu'à dire que les perſonnes, qui oſoient ſolliciter des graces, ou préſenter des requêtes pour eux, méritoient d'être regardées elles-mêmes comme hérétiques. Lorſqu'il proféra ces derniers mots, toute l'aſſemblée jetta les yeux ſur l'Amiral, qu'on ſentit qu'il vouloit déſigner.

Les Guiſes eſſuyent diverſes mortifications.

Le Duc de Guiſe & le Duc d'Aumale prétendoient, que les Orateurs devoient leur donner le titre de Princes dans leurs harangues. Rochefort & l'Ange ayant refuſé de le faire [a], les

[a] La Nobleſſe ſur-tout s'éleva fortement contre la prétention des Princes Lorrains. Dans les

Princes Lorrains s'emportèrent en de fortes invectives, & traiterent de séditieux ceux qui leur contestoient cette qualité. La contradiction, que les oncles de la jeune Reine douairiere éprouverent de la part des Orateurs de la Noblesse & du Tiers-Etat, ne fut pas la seule mortification qu'ils essuyerent. Plusieurs députés se récrierent contre l'excès des largesses, que les deux Rois précédens avoient répandues sur quelques favoris. On agita si, dans l'épuisement des finances, où le royaume se trouvoit, il n'étoit pas à propos que ceux qui avoient été l'objet de pareilles profusions, en rapportassent une partie au Trésor-Royal. Il étoit évident qu'on avoit particuliérement en vue le Duc de Guise & le Maréchal de Saint-André. Pour augmenter l'embarras de l'un & de l'autre, le Roi de Navarre déclara que, si l'on jugeoit ses pensions trop fortes, il consentoit qu'elles fussent diminuées. Il ajouta qu'il étoit prêt même à remettre dans les coffres du Roi ce qu'il avoit reçu

CHARLES IX. 1560.

écrits qui furent répandus à ce sujet, on eut soin de citer le mot du Comte *de Saint-Paul*, qui sous le regne de *François I*, entendant *Claude Comte de Guise* se donner la qualité de Prince, lui dit, *qu'il parloit Allemand en France.*

CHARLES IX. 1560. Prorogation des Etats.

au-delà des ſommes auxquelles on les fixeroit.

Une ſi grande fermentation dans les eſprits cauſa de nouvelles inquiétudes à Catherine de Médicis. Elle trouvoit de l'impoſſibilité à ſatisfaire les différens partis, & il lui paroiſſoit également dangereux d'accorder ou de refuſer leurs demandes. Ayant tiré des Etats le principal ſervice qu'elle en eſpéroit, qui étoit la reconnoiſſance de ſon autorité, elle les congédia juſqu'au mois de Mai ſuivant : on convint que la prochaine ſeſſion ſe tiendroit à Pontoiſe, & que chacun des treize grands Gouvernemens du royaume n'y enverroit que deux députés. A la clôture des Etats, Quintin fut obligé de faire des excuſes à l'Amiral. Il proteſta qu'il n'avoit point eu deſſein d'offenſer ce Seigneur, mais ſeulement de dire en conſcience ce qu'il croyoit utile au Roi. Cette rétractation ne calma point le reſſentiment des Colignis & des Proteſtans. On accabla Quintin de ſatyres & de libelles. Il en conçut un tel chagrin, qu'il tomba malade, & qu'il mourut quelque tems après.

1561.

Dès que les Etats furent ſéparés ;

CHARLES IX. 1561.

on publia un Edit, par lequel il étoit enjoint aux Juges de rendre la liberté & les biens à ceux qui en avoient été privés pour cauſe de religion. Le même Edit portoit défenſes à tous les ſujets du Roi, ſous peine de la vie, de s'attaquer les uns les autres, à l'occaſion de la différence des dogmes. Ces réglemens ne donnerent qu'une apparence de paix. Il y avoit toujours dans les cœurs des ſemences de haine, que les émiſſaires de l'un & l'autre parti avoient ſoin d'entretenir par les faux bruits qu'ils répandoient.

Edit de pacification.

Suivant la promeſſe que le Chancelier avoit faite aux Etats, on retrancha une partie des dépenſes. Les appointemens des Officiers de la maiſon du Roi furent réduits à la moitié. On diminua d'un tiers toutes les penſions, excepté celles qui avoient été accordées à des étrangers. Cette exception donna lieu à un mémoire, qui fut préſenté au Roi de Navarre. L'objet de l'auteur étoit de montrer que les libéralités, faites aux étrangers en tems de paix, étoient inutiles. Le Roi de Navarre, ayant fait lire ce mémoire au Conſeil, inſiſta ſur la néceſſité d'y avoir égard, & il propoſa de com-

Retranchement dans les dépenſes du Roi.

CHARLES IX. 1561.

mencer par la ſuppreſſion des Compagnies Ecoſſoiſes. Quelque eſtime qu'on eût pour leur valeur, quelques louanges qu'on donnât aux ſervices qu'elles avoient rendus dans les dernieres guerres, & quelque perſuadé qu'on fût qu'il étoit important de ménager l'amitié d'une nation, avec laquelle on avoit toujours eu des liaiſons ſi étroites; cet avis fut ſuivi. On y ſouſcrivit d'autant plus aiſément, que la plus grande partie des Ecoſſois étoient attachés à la doctrine des Proteſtans.

Le Prince de Condé eſt rappellé à la Cour.

La Cour partit d'Orléans le 5 de Février, pour ſe rendre à Fontainebleau; on y manda le Prince de Condé. Le lendemain de ſon arrivée, il fut admis dans le Conſeil. Il y fit ſon apologie. Puis il demanda, ſi l'on avoit quelques preuves à alléguer contre lui. Le Chancelier ayant répondu qu'il n'y en avoit aucune, on dreſſa ſur le champ des Lettres-Patentes, par leſquelles le Roi déclaroit que le Prince de Condé avoit été fauſſement accuſé, & qu'il pouvoit pourſuivre à la Cour des Pairs l'enregiſtrement de ſa juſtification. On envoya des copies de ces Lettres à tous les Ambaſſadeurs & Envoyés que la France en-

tretenoit dans les Cours étrangeres.

CHARLES IX. 1561.

Différends entre la Régente & le Roi de Navarre.

Insensiblement les Guises avoient repris une partie de leur crédit. Plus ils avoient senti leur fortune décliner, plus ils avoient affecté de faire bonne contenance. Par-là ils avoient persuadé à Catherine de Médicis, qu'il leur restoit beaucoup plus d'amis qu'ils n'en avoient conservés, & cette Princesse s'imagina qu'ils lui étoient nécessaires. Malgré les mesures qu'elle avoit prises avec le Roi de Navarre, elle voyoit bien qu'elle ne pourroit jamais s'assurer du Prince de Condé, ni des Colignis. Elle jugea que le seul moyen de retenir l'autorité, étoit d'entretenir toujours deux partis dans le royaume. Le Roi de Navarre s'apperçut bientôt du changement des dispositions de la Reine. Il se plaignit hautement des complaisances qu'elle montroit pour les Lorrains. Ne sachant quel nouveau sujet de querelle leur chercher, il trouva celui-ci. On portoit le soir au Duc de Guise, comme Grand Maître, les clefs du Château. Le Roi de Navarre prétendit, qu'en qualité de Lieutenant-Général du royaume, c'étoit à lui qu'elles devoient être portées. Catherine, qui vouloit ménager

CHARLES IX. 1561. le Duc de Guiſe, alléguoit qu'on les avoit toujours portées au Connétable, tant qu'il avoit eu la charge de Grand Maître. Mais le Roi de Navarre ſoutint que c'étoit comme Connétable, que Montmorency avoit joui de cette déférence. La Régente crut appaiſer ce Prince, en ſe faiſant remettre les clefs à elle-même. Il ne fut pas ſatisfait de ce tempérament.

Après avoir envoyé ſes équipages à Melun, il ſe prépara à partir avec tous les Princes du Sang. Les Montmorencis, les Colignis, & la plupart des grands Seigneurs, avoient réſolu de le ſuivre. On vouloit que le Roi & la Reine mere, demeurant ſeuls avec les Lorrains, paruſſent tout-à-fait livrés entre les mains de ces étrangers, qui par ce moyen ſeroient chargés de la haine publique. Les amis des Princes du Sang publioient qu'ils alloient à Paris; qu'on y traiteroit du gouvernement dans la Cour des Pairs; & qu'on feroit voir à Catherine, qu'il n'avoit pas été au pouvoir du Roi de Navarre, de lui céder la Régence. Jamais l'autorité de cette Princeſſe n'avoit été en un plus grand péril. Elle ſut ſe tirer d'une ſituation ſi em-

CHARLES IX. 1561.

barrassante. A son instigation, le Roi chargea le Cardinal de Tournon, de lui amener le Connétable. Montmorency trouva Charles IX enfermé dans sa chambre avec les Sécrétaires d'Etat. Le Roi lui défendit de s'éloigner dans des circonstances, où il étoit nécessaire que le premier Officier de la Couronne fût auprès de sa personne. Quoique ce jeune Prince n'eût pas encore onze ans, il parla si fort en maître, qu'on n'eut point lieu de douter qu'il ne voulût être obéi. En même-tems il commanda aux Sécrétaires d'Etat de dresser un acte de ce qui venoit de se passer.

Soit que cette scene eût été concertée avec Montmorency, soit qu'il n'en eût pas été prévenu, non-seulement il se détermina à ne point partir; mais il empêcha ses fils & les Colignis, ainsi que toutes les autres personnes qui lui étoient attachées, de quitter la Cour. Ce fut alors une néceffité pour le Roi de Navarre de demeurer. Il importoit à ce Prince de ne pas faire connoître qu'on pouvoit se passer de lui.

Le bonheur qu'eut la Reine de parer ainsi le coup qu'elle appréhendoit,

CHARLES IX. 1561.

ne la guérit pas entiérement de ses craintes. Quoiqu'on fût convenu aux Etats d'Orléans, que les assemblées particulieres des Provinces ne traiteroient en aucune maniere de ce qui avoit été réglé touchant le gouvernement, elles ne laissoient pas d'en faire le sujet de leurs délibérations. Plusieurs députés posoient pour maxime constante, qu'il ne dépendoit point d'un Prince du Sang de renoncer à la Régence, lorsqu'elle lui appartenoit. L'assemblée, qui se tenoit à Paris pour rédiger les cahiers de cette Ville & de sa Prévôté, étoit sur-tout dans ce principe. Les Parisiens parloient non-seulement de le faire valoir, mais encore de faire rendre compte des déprédations commises dans les finances pendant le dernier regne.

Réconciliation apparente du Roi de Navarre avec Catherine.

Catherine ne trouva point de plus sûre ressource contre ce nouvel orage, que de se réconcilier en apparence avec le Roi de Navarre. Il lui céda encore une fois la Régence, mais à condition qu'elle ne feroit rien que de son consentement. Cette convention fut insérée dans les registres du Conseil. Les Princes du Sang, & le Prince de Condé lui-même, qu'on fit venir ex-

près de Paris, la fignerent. Enfuite on donna ordre au Maréchal de Montmorency qui, en qualité de Gouverneur de l'Ifle-de-France, avoit droit de préfider à l'affemblée de Paris, d'empêcher que les députés ne continuaffent d'y agiter des queftions fur les affaires d'Etat. Il s'acquitta de fa commiffion avec tant de dextérité, qu'il contenta la Reine, fans mécontenter le Roi de Navarre.

CHARLES IX. 1561.

Cependant la Régente travailloit fourdement à rompre l'union de ce Prince & du Connétable. L'Amiral & fes freres en étoient le lien; mais il y avoit contre eux, dans la maifon du Connétable, une brigue puiffante. Il les avoit toujours favorifés au préjudice des freres de Magdelène de Savoye fa femme, & par cette raifon elle les haïffoit. Elle étoit d'ailleurs zélée pour la Religion Catholique, & elle ne ceffoit de repréfenter à fon mari, qu'il en devoit être le protecteur. D'un autre côté, les Colignis commençoient à être moins agréables au Connétable, à caufe de leur obftination à défendre le Calvinifme. Montmorency avoit auffi, depuis quelque tems, moins d'averfion pour les

CHARLES IX. 1561.

Lorrains. La Ducheſſe de Valentinois, qui s'étoit raccommodée avec eux, s'étoit ſervie, pour les mettre mieux dans ſon eſprit, de l'aſcendant qu'elle avoit toujours eu ſur lui. Le Maréchal de Saint-André, chargé par la Reine de ſémer la diviſion entre l'oncle & les neveux, fit entendre au Connétable, qu'il avoit dans l'Amiral un ennemi ſecret; que, ſi dans l'aſſemblée de Paris on avoit renouvellé la propoſition d'obliger les favoris des regnes précédens, à reſtituer les ſommes qu'ils avoient reçues, c'étoit l'Amiral qui, pour gagner la faveur du peuple, avoit réveillé l'attention ſur ce ſujet; que pourvu qu'il allât à ſon but, il ne ſe mettoit point en peine de jetter dans l'embarras un oncle qui l'avoit comblé de bienfaits. Honorat de Savoye, Comte de Villars, beau-frere du Connétable, lui tenoit les mêmes diſcours. Quelque accoutumé que Montmorency fût aux intrigues de la Cour, il avoit de la peine à ſe défendre de l'adreſſe avec laquelle on donnoit un air de vraiſemblance à ces allégations.

Sa femme ſavoit choiſir les momens de les lui remettre devant les

yeux, & elle les gravoit profondément dans la mémoire de ce vieillard prévenu. La Reine, non contente de faire jouer ces ressorts, voulut parler elle-même au Connétable. Elle saisit pour cela une occasion que lui fournit le Roi de Navarre. Suivant l'usage, il étoit arrivé des Ambassadeurs de la plupart des Puissances de l'Europe, pour complimenter Charles IX sur son avénement à la couronne. George Gluck, qui étoit venu déja plusieurs fois en France, & qui y avoit demeuré long-tems, avoit été envoyé pour cette commission par la Cour de Danemarck. Le Roi de Navarre invita ce ministre à dîner. On parla beaucoup de religion pendant le repas; & le Roi de Navarre assura Gluck, qu'avant la fin de l'année la nouvelle doctrine seroit reçue dans tout le royaume. L'Ambassadeur, après avoir témoigné sa joie du changement que ce Prince lui promettoit, le supplia de faire ensorte que la France préférât les opinions de Luther à celles de Calvin. Si l'on en croit divers mémoires, le Roi de Navarre répondit que les Luthériens & les Calvinistes étoient opposés à Rome sur quarante

CHARLES IX. 1561.

chefs, & qu'ils convenoient entr'eux ſur trente-huit; que la différente maniere de penſer ſur deux ou trois points ne devoit pas empêcher les deux partis de s'unir contre l'ennemi commun; qu'après l'avoir abattu, ils pourroient chercher les moyens d'achever de ſe concilier.

Le Connétable ſe détache du Roi de Navarre.

Ce diſcours n'eut pas été plutôt rapporté à la Reine, qu'elle réſolut de s'en ſervir pour ſon deſſein. Après avoir raconté au Connétable ce qu'avoit dit le Roi de Navarre, elle exagéra les pernicieux projets de ce Prince. Elle témoigna qu'elle n'oſoit s'y oppoſer ouvertement, parce qu'elle étoit obligée de ménager les intérêts du Roi ſon fils; mais qu'il ſeroit également avantageux & glorieux au Connétable de ſe rendre chef du bon parti. Le titre de chef flatta le Connétable; & le danger que couroit la religion, le toucha. De ce moment, il réſolut de renoncer à ſes liaiſons avec le Roi de Navarre & avec les Colignis. Il accuſa hautement de témérité le Prince de Condé & l'Amiral, qui, étant logés chez le Roi, faiſoient prêcher publiquement le Calviniſme dans leurs appartemens; & il publia par-

tout qu'on ne pouvoit tolérer plus long-tems un pareil désordre.

Le Maréchal de Montmorency fit tous ses efforts pour l'adoucir. Il lui remontra, qu'en perdant d'aussi puissans amis que le Prince de Condé & les Colignis, il privoit sa maison de son plus ferme appui : qu'il étoit plus sûr pour lui de laisser les Colignis se battre contre les Guises, & qu'il ne lui convenoit pas d'être acteur dans un combat, dont il deviendroit nécessairement, par son crédit & par sa réputation, l'arbitre & le juge : que quand même il seroit vrai que l'assemblée de Paris, en parlant de faire rendre compte aux favoris des regnes précédens, eût eu dessein de ne le pas excepter; bien loin de se chagriner de ce procédé, il devoit souhaiter que tous les Ordres du Royaume prissent connoissance de sa modération, de son zele, & de son désintéressement : que plus le théatre, sur lequel on l'exposeroit, seroit élevé, plus il recueilleroit de gloire; que personne n'ignoroit les dépenses excessives qu'il avoit faites pour soutenir sa dignité, pour se racheter lui & ses fils, lorsqu'ils avoient été faits prisonniers, & pour

CHARLES IX. 1561.

fournir aux beſoins de l'Etat : qu'il n'y auroit jamais de juge, quelque injuſte qu'il pût être, qui ne lui adjugeât beaucoup plus qu'il n'avoit reçu de la libéralité des Rois ; que ſi l'on comptoit exactement ce qui lui avoit été accordé de gratifications, on trouveroit qu'il n'avoit pas reçu la ſeptiéme partie de ce que les Lorrains, la Ducheſſe de Valentinois, & le Maréchal de Saint-André, ces gouffres de l'Etat, avoient englouti. Toutes ces repréſentations furent inutiles, & le Connétable perſiſta dans ſa réſolution.

Tandis que la Reine l'exhortoit à faire éclater ſon zele contre les novateurs ; cette Princeſſe, qui ne ſongeoit qu'à amuſer les deux partis, faiſoit prêcher ſouvent devant le Roi un homme plus à redouter que tous les Prédicans Luthériens ou Calviniſtes. C'étoit Montluc, Evêque de Valence, qui, avec un extérieur eccléſiaſtique, décrioit à tout propos l'Egliſe Romaine, & qui, ſous prétexte d'attaquer les abus, combattoit ouvertement la doctrine. Un jour, le Connétable aſſiſta par hazard à un ſermon de ce Prélat, & il en fut ſcandaliſé. Inſtruit que Montluc étoit un des

confidens les plus intimes de Catherine, il ne douta point qu'elle n'adoptât tous les sentimens de cet Evêque. La condescendance, qu'elle avoit pour les Protestans, ne parut plus à Montmorency un effet du ménagement politique, dont elle lui avoit parlé. Il la crut gagnée de bonne foi aux nouvelles opinions; & s'étant détaché d'elle, ainsi que du Roi de Navarre & des Colignis, il se lia avec le Duc de Guise & le Maréchal de Saint André. Leur union, que les Protestans nommerent le *Triumvirat*, fut dans la suite la cause des plus grands malheurs. Ils tâcherent de cacher leur intelligence à la Régente; mais elle étoit trop clair-voyante, pour ne point pénétrer un secret si important. Elle reconnut qu'elle avoit poussé le Connétable plus loin qu'elle ne vouloit.

CHARLES IX. 1561.

Union du Connétable avec le Duc de Guise & avec Saint André.

Pour assurer la vénération & l'attachement des peuples au Roi son fils, elle crut ne devoir pas différer de le faire sacrer. La Cour en conséquence se rendit à Rheims. Il s'y éleva une grande contestation entre les Princes du Sang & les Lorrains. Soit qu'on cherche l'origine des Pairs sous les Carlovingiens, soit qu'on la fasse re-

Sacre de Charles IX.

CHARLES IX. 1561.

Nouvelle entreprise du Duc de Guise contre la dignité des Princes du Sang. Remarques sur la Pairie.

monter seulement au commencement de la race des Capétiens [a], leur nombre étoit anciennement fixé à douze, dont six ont toujours été de l'Ordre Ecclésiastique. Les six anciens Pairs Laïques étoient les Ducs de Bourgogne, d'Aquitaine & de Normandie; les Comtes de Flandre, de Champagne & de Toulouse. Depuis que leurs domaines ont été réunis à la couronne, on a établi d'autres Pairs [b], dont le nombre n'est point fixé. Nos Rois accordent ce titre d'honneur selon leur volonté, ou à des personnes qui ont rendu des services importans; ou à des courtisans en faveur. Leur rang se regle ordinairement suivant l'ancienneté de leurs Pairies. Il n'en est pas de même des Princes du Sang [c],

[a] On ne rapporte communément l'institution des Pairs qu'à *Louis le Jeune*.

[b] Les Duchés ou Comtés Pairies n'ont été créés d'abord qu'en faveur des Princes du Sang. Le Comté de Nevers, fait Pairie en 1505 par *Louis XII* pour *Engilbert* de Cleves, fut la premiere Pairie érigée pour un Prince étranger. La premiere terre, érigée en Pairie pour un Seigneur non Prince, a été Montmorency en 1551.

[c] On voit que M. *de Thou* parle formellement de la presséance des Princes du Sang sur les autres Pairs, comme d'une prérogative qui ne devoit point leur être contestée. Ainsi l'opinion, qu'elle ne leur a été accordée que sous *Henri III*, paroît être fausse. La Déclaration, donnée par ce Roi en leur faveur dans l'année 1576, n'étoit

parce qu'indépendamment d'aucun titre, ils jouissent des prérogatives des Ducs & Pairs, & les précédent tous. Le rang, que les Princes du Sang gardent entr'eux, suit le droit qu'ils ont de succéder à la couronne. Aucune charge, si ce n'est à la guerre, ne donne à un Prince du Sang la presséance que sur ceux qu'il précéde dans l'ordre de la succession. Un réglement si juste avoit souffert quelques atteintes. Dans la cérémonie du Sacre, six nouveaux Pairs representent les anciens. Cette fonction appartient principalement aux Princes du Sang. Lorsque leur nombre ne suffit pas, on y supplée, en leur joignant quelques-uns des Pairs de la plus haute naissance. Au Sacre de François II, le Duc de Guise non-seulement avoit été admis à cet honneur, mais avoit pris le pas sur les Princes du Sang, dont les Pairies étoient moins anciennes que la sienne. Le Duc son pere avoit obtenu la même distinction au Sacre de Henri II. Il n'y eut aucun moyen de faire renoncer le Duc de Guise à

CHARLES IX.
1561.

point selon les apparences une innovation, mais une confirmation de leur privilege, & une précaution pour qu'à l'avenir il ne souffrît plus les atteintes qu'il avoit quelquefois souffertes.

CHARLES IX. 1561.

un avantage, dont son pere & lui avoient joui; & la Régente, qui ne vouloit point l'irriter, décida qu'il précéderoit le Duc de Montpensier.

La docilité, avec laquelle les Bourbons se soumirent sur cet article à la volonté de la Reine, l'enhardit à donner le pas au frere puîné du Roi sur le Roi de Navarre. Jusqu'alors on avoit adjugé la presséance à la qualité de Roi.

Avant que la Cour arrivât à Rheims, Jacqueline de Rohan, veuve de François d'Orléans, Marquis de Rothelin, avoit écrit à Catherine de Médicis, pour la supplier de vouloir que Léonor d'Orléans, Duc de Longueville, son fils, remplît au Sacre les fonctions de Grand Chambellan. Sa demande étoit fondée sur une longue possession. Charles VII voulant récompenser les services de Jean fils naturel de Louis Duc d'Orléans, & lui procurer un foible dédommagement de ce que le défaut de sa naissance le rendoit inhabile à succéder à la couronne, accorda, tant à lui qu'à ses descendans, cette marque de faveur. Les Lorrains en avoient frustré François de Rothelin au dernier Sacre. Le Duc de Guise, craignant que le Duc de Longue-

ville ne profitât de l'occaſion préſente, pour faire confirmer à ſa maiſon un honneur qu'on lui avoit injuſtement enlevé, fit répondre à la Marquiſe de Rothelin, qu'on ne lui refuſoit pas la grace qu'elle demandoit, mais qu'on ne la lui accordoit pas comme un droit, dont la maiſon de Longueville pût dans la ſuite ſe prévaloir. On ajouta même formellement dans la lettre cette clauſe : » Que le Duc de Longue» ville repréſenteroit le Grand Cham» bellan, à la place d'un Prince Lorrain ». Le Duc de Longueville ne ſe contenta pas de refuſer la grace qu'on prétendoit lui faire, il donna des marques plus éclatantes de ſon reſſentiment. Il devoit épouſer la fille du Duc de Guiſe. De ce moment, il ne voulut plus entendre parler de cette alliance.

CHARLES IX. 1561.

Le Prince de Condé n'aſſiſta point à la cérémonie du Sacre, la néceſſité de pourſuivre l'enregiſtrement de ſa juſtification au Parlement l'ayant retenu à Paris. Auſſitôt que le tems preſcrit pour faire de nouvelles informations fut expiré, on procéda à cet enregiſtrement. Non-ſeulement la Cour des Pairs prononça que le Prince de Condé étoit in-

Le Parlement déclare le Prince de Condé innocent.

CHARLES IX. 1561.

nocent des crimes qu'on lui avoit imputés, mais elle lui permit de se pourvoir contre ses délateurs, pour en tirer une satisfaction proportionnée à son rang. Il fut ordonné que l'arrêt seroit enregistré dans les autres Parlemens du Royaume. Magdelène de Mailly, Dame de la Roye, mere de la Princesse de Condé; François de Barbançon, sieur de Cany, & Robert de la Haye, qui avoient été impliqués dans les mêmes procédures, furent déchargés pareillement de toute accusation. On leur accorda, de même qu'au Prince, la faculté d'intenter action contre leurs calomniateurs. On donna aussi un arrêt pour justifier le feu Vidame de Chartres.

Depuis quelques mois, il y avoit eu en plusieurs endroits, particuliérement à Pontoise, à Beauvais & à Amiens, des émeutes populaires au sujet de la religion. Pour arrrêter ces désordres, le Roi, dès avant son départ de Fontainebleau, avoit envoyé dans toutes les Provinces une nouvelle Ordonnance, portant défenses d'employer les noms odieux de Papiste & de Huguenot; de troubler, à l'occasion des disputes actuelles, la

sûreté,

sûreté, la tranquillité & la liberté, dont chacun devoit jouir, & d'aller en troupes, grandes ou petites, dans les maisons d'autrui, sous prétexte de faire exécuter les édits, qui défendoient les assemblées. La même ordonnance permettoit à toutes les personnes, qui depuis le regne de François I s'étoient expatriées pour cause de religion, de revenir dans le royaume. Le Roi les assuroit qu'elles n'auroient rien à craindre pour leurs vies & pour leur liberté, pourvu qu'elles vécussent à l'extérieur en Catholiques. En même tems, il déclaroit que celles qui ne voudroient pas demeurer en France à cette condition, pourroient vendre leurs biens, & se retirer ailleurs. Cette ordonnance avoit été adressée aux Gouverneurs des provinces, & non aux Parlemens. Le Parlement de Paris avoit défendu, par un arrêt, de la publier; & il avoit allégué, pour justifier sa conduite, qu'aucune disposition ne pouvoit être regardée comme loi, si elle n'étoit enregistrée dans les Cours supérieures du royaume; que l'ordonnance dont il s'agissoit, sembloit autoriser chacun à

CHARLES IX. 1561.

CHARLES IX. 1561.

choisir telle religion qu'il lui plairoit; qu'en accordant à des sujets qui avoient été bannis du royaume, la permission d'y rentrer, on donnoit lieu à une infinité d'embarras & de procès; que la clause insérée dans l'ordonnance, *pourvu qu'ils vécussent à l'extérieur en Catholiques*, n'étoit pas une barriere suffisante, pour contenir les Protestans dans leur devoir; enfin que la liberté, qu'on leur laissoit de vendre leurs biens, étoit contraire aux loix, qui défendoient de porter l'argent du royaume chez les étrangers, & particuliérement chez nos ennemis.

Nonobstant ces remontrances du Parlement, l'ordonnance n'avoit pas laissé d'avoir son effet. Plusieurs exilés, revenus en France, avoient été rétablis dans leur premier état. Par-là, les Protestans s'étoient considérablement multipliés, & leurs assemblées en étoient devenues plus fréquentes & plus nombreuses. Sur les plaintes qu'en porta le Cardinal de Lorraine, le Roi à son retour dans sa capitale tint un

Lit de Justice.

Lit de Justice. Tous les Princes, & le Prince de Condé lui-même, y assisterent. Après bien des débats, on

dressa un édit [a], qui défendoit de nouveau tout exercice de la religion Protestante, toutes levées de gens de guerre, toutes associations, toutes assemblées publiques ou particulieres avec armes ou sans armes, & généralement tout ce qui pouvoit avoir quelque apparence de faction. Cet édit attribuoit aux Présidiaux le droit de juger en dernier ressort les contrevenans. Il réservoit aux Juges Ecclésiastiques la connoissance du crime d'hérésie, & il prescrivoit aux Juges royaux, de prononcer seulement la peine du banissement contre les personnes auxquelles on n'auroit point d'autre reproche à faire. Le dernier article ne devoit conserver force de réglement, que jusqu'à la décision des dogmes contestés. On ajouta à l'édit une abolition de tout le passé, pour ceux qui avoient excité des troubles. Le port des armes fut interdit à tout autre que les gentilshommes & les militaires.

CHARLES IX. 1561.

Vers ce même tems, Marie Stuard, veuve de François II, qui, mécontente de Catherine de Médicis, s'é-

Marie Stuard retourne en Ecosse.

a Il fut nommé l'édit de Juillet, à cause du mois dans lequel il fut donné.

CHARLES IX. 1561.

toit retirée en Lorraine, prit la résolution de retourner en Ecosse. Le Duc de Guise alla la prendre à Nancy, & la conduisit à Calais, où elle s'embarqua. Lorsqu'il fut revenu de ce voyage, le Roi le manda, ainsi que le Prince de Condé, à Saint-Germain où étoit la Cour; & il leur ordonna d'oublier leurs différends. Le Duc protesta qu'il n'avoit point été l'auteur de l'emprisonnement du Prince. *Qui que ce soit qui ait eu cette audace*, répondit Condé, *je le tiens pour un malhonnête homme*. Le Roi les fit embrasser; & Catherine de Médicis marqua publiquement sa joie par un magnifique repas qu'elle donna le même jour aux Princes.

Réconciliation forcée du Prince de Condé & du Duc de Guise.

Les Etats du royaume se rassemblent.

Nous avons dit que les Etats étoient convoqués pour le mois de Mai. Depuis ils avoient été prorogés jusqu'au mois d'Août. Dans le commencement de ce mois, ils s'assemblerent à Pontoise, ainsi qu'il avoit été réglé; mais peu après ils furent transférés à Saint-Germain. Les Cardinaux, dans la premiere séance, voulurent disputer la presséance aux Princes du Sang, & ne l'obtinrent point. Le Cardinal de Tournon, doyen, & les Cardinaux

CHARLES IX. 1561.

de Lorraine & de Guiſe, ſe retirerent de l'aſſemblée, fort irrités de ce que les Cardinaux de Châtillon & d'Armagnac ne ſuivoient point leur exemple.

La plupart des députés, dont les Etats étoient compoſés, étoient peu favorables aux Eccléſiaſtiques. Il fut propoſé, pour acquitter les dettes publiques, de prendre tous les revenus des bénéfices de douze mille livres & au-deſſus, & de ne laiſſer que trois mille livres par an aux titulaires; de prélever la moitié des revenus des bénéfices de trois mille livres, le tiers de ceux qui n'en rapportoient que mille, & le quart de ceux qui n'étoient que de cinq cens; d'ôter aux Ordres Religieux tout ce qu'ils poſſédoient au-delà de ce qui étoit néceſſaire pour la ſubſiſtance de leurs communautés; & de vendre ces biens, ainſi que toutes les maiſons qui appartenoient aux Bénéficiers, excepté celles qui ſervoient à loger les Evêques & les Chanoines. Cette vente, diſoit-on, devoit produire ſix-vingts millions. La Nobleſſe ſupplia auſſi le Roi, de ſupprimer les juriſdictions des Eccléſiaſtiques, & de les réunir au do-

CHARLES IX. 1561. maine. On demanda de plus la révocation du dernier édit, qui défendoit les prêches des Proteſtans.

Ces propoſitions & ces demandes allarmerent le Clergé. Pour conjurer la tempête dont il étoit menacé, & pour calmer la jalouſie que donnoient ſes richeſſes, il offrit de ſon propre mouvement, de payer pendant ſix années quatre décimes par an. Il calma ainſi les eſprits; & la Reine mere, en faiſant congédier les Etats, ſe délivra des embarras que cette aſſemblée lui cauſoit.

L'Amiral & ſes adhérens inſiſtoient, pour qu'on établît des conférences, dans leſquelles les théologiens des deux partis puſſent diſcuter les principaux articles de la doctrine [a]. Outre que les Religionnaires avoient une grande confiance au ſavoir & à l'éloquence de leurs miniſtres, il étoit flatteur pour ces derniers, de paroître traiter en quelque ſorte d'égal à égal avec les Prélats, en entrant avec eux dans une diſpute réglée. Pluſieurs Evêques répugnoient à ſe commettre avec des

[a] Ici, au lieu de reſſerrer le texte de M. *de Thou*, je l'étends, parce que cet endroit m'a paru exiger quelque développement.

gens versés dans les langues, exercés dans les controverses, & puissans en invectives. Le Cardinal de Tournon pensoit, que la cause de l'Eglise perdroit de son crédit chez les esprits foibles, dès qu'ils la verroient mise dans un espece de litige. Il trouvoit de l'indécence à souffrir que des moines apostats, & des gens bannis par les loix, parlassent en présence du Roi, & qu'ils pussent tout dire contre l'Eglise & contre ses ministres; car c'étoit sous ces conditions que les novateurs prétendoient conférer. » Comment, disoit ce Cardinal, fermera-t-on la bouche à des gens également opiniâtres & subtils, qui auront mille moyens de s'échapper? Comment, après les avoir vaincus, les empêchera-t-on de publier qu'ils sont victorieux? Ils célébreront dans toute l'Europe, par d'éloquens écrits, leur prétendu triomphe; & le mensonge, présenté sous les couleurs dont ils sçavent l'orner, passera pour vérité ». Les raisons du Cardinal de Tournon persuadoient tous les Catholiques, excepté la Reine & le Cardinal de Lorraine. Celui-ci, fier du talent qu'il avoit pour la parole, se promettoit de

CHARLES IX. 1561.

tirer beaucoup de gloire des conférences propoſées. Il ne doutoit point, qu'il ne terraſſât les miniſtres qui oſeroient ſe hazarder contre lui dans la lice. De plus, il faiſoit venir des théologiens de la Confeſſion d'Auſbourg, zélés défenſeurs de la préſence réelle. Il jugeoit que ces docteurs ne manqueroient pas de diſputer fortement ſur cet article contre les Calviniſtes, & il eſpéroit de-là un de ces deux avantages, ou que les Calviniſtes feroient confondus par les Luthériens, ou que la diviſion, qui éclateroit entr'eux, diminueroit le poids des argumens de ces nouveaux réformateurs. Catherine de Médicis, entraînée par des motifs qu'elle cachoit au Cardinal de Lorraine, feignit de ſe laiſſer ſéduire par ſes argumens captieux. Les conférences furent réſolues, & il fut réglé qu'elles ſe tiendroient à Poiſſy.

Lettre de la Reine au Pape.

En attendant qu'elles commençaſſent, la Reine, de l'avis, à ce qu'on croit, de l'Evêque de Valence, écrivit au Pape une longue lettre, dont nous rapporterons les principaux traits. » Le nombre de ceux qui ſe » ſont ſéparés de l'Egliſe Romaine, » eſt ſi grand, diſoit Catherine dans

» cette lettre, qu'on ne peut plus les
» contenir par la rigueur des loix, ni
» par la force des armes. Ce parti eſt
» devenu ſi puiſſant par les Nobles &
» les Magiſtrats qui l'ont embraſſé ; il
» eſt tellement uni, qu'il ſe rend for-
» midable dans toutes les parties du
» royaume. Cependant, par une gra-
» ce particuliere de Dieu, il n'y a par-
» mi les nouveaux ſectaires, ni liber-
» tins, ni anabaptiſtes, ni aucun
» partiſan des opinions qu'on regarde
» comme monſtrueuſes. Tous admet-
» tent les douze articles du Symbole,
» de la maniere dont ces articles ont
» été expliqués par quatre [a] Conciles
» œcuméniques. Par cette raiſon, plu-
» ſieurs Catholiques des plus zélés
» croyent qu'on ne doit point les re-
» trancher de la communion de l'E-
» gliſe ; qu'on peut les tolérer ſans
» danger, & que ce ſeroit même un
» acheminement à la réunion de l'E-
» gliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine.
» Diverſes perſonnes d'une grande pié-

[a] On lit *ſept* dans M. *de Thou.* Ses Traducteurs remarquent avec raiſon dans une note, que les Proteſtans reconnoiſſent ſeulement pour œcuméniques les quatre premiers Conciles de Nicée, de Conſtantinople, d'Epheſe & de Calcédoine.

CHARLES IX. 1561.

» té se flattent que, si l'on terminoit
» de cette maniere les différends de
» religion, Dieu, qui assiste toujours
» les siens, dissiperoit les ténebres, &
» feroit briller aux yeux de tous la lu-
» miere de la vérité. Elles pensent que,
» si Votre Sainteté ne goûtoit pas ces
» avis, on devroit du moins, parce
» que le mal presse, chercher dès-à-
» présent des remedes particuliers,
» pour faire revenir ceux qui se sont
» séparés, & pour retenir ceux qui sont
» demeurés unis; que pour gagner les
» premiers, il n'y a pas de meilleur
» moyen que des conférences fréquen-
» tes & pacifiques entre les docteurs
» de l'un & l'autre parti; qu'à l'égard
» des seconds, il faudroit leur ôter
» tout sujet de scandale; que *Dieu
» ayant sur-tout défendu l'usage des
» images*, & *S. Gregoire l'ayant désap-
» prouvé* [a], on devroit absolument les
» bannir, au moins du lieu destiné à
» l'adoration de la Majesté Divine;
» qu'on pourroit omettre dans l'admi-
» nistration du baptême les exorcismes
» & les formules de prieres, qui n'en-
» trent point dans l'essence de ce Sa-

[a] Il faut se souvenir que cette lettre étoit dictée par l'Evêque de Valence.

» crement, & qu'il ſuffiroit d'y em- CHARLES IX. 1561.
» ployer l'eau & les paroles preſcrites
» par l'inſtitution ... Ces mêmes per-
» ſonnes, Très-Saint Pere, ſont per-
» ſuadées qu'on doit rétablir, pour
» tous les Chrétiens, ſans diſtinction,
» la communion ſous les deux eſpe-
» ces, & que l'autorité du Concile de
» Conſtance, qui ne doit pas l'empor-
» ter ſur la loi de Dieu, n'eſt point
» un obſtacle à ce rétabliſſement. Plu-
» ſieurs ſont ſcandaliſées de voir les
» Fideles communier, ſans qu'on ait
» fait les prieres générales, qui doivent
» précéder la communion, & ſans qu'on
» ait auparavant expliqué l'uſage de
» ce redoutable Sacrement. On deſire-
» roit que, ſuivant l'ancienne coutu-
» me, les Evêques, le premier Di-
» manche de chaque mois, aſſemblaſ-
» ſent ceux qui voudroient s'appro-
» cher de la ſainte table; qu'après avoir
» chanté des Pſeaumes en langue vul-
» gaire, tous fiſſent en général une con-
» feſſion de leurs péchés; qu'enſuite on
» expliquât quelques endroits de l'E-
» vangile, ou des Epîtres de S. Paul,
» ſur l'Euchariſtie; qu'on abolît la
» Fête du Corps du Seigneur, nouvel-
» lement établie, qui donne lieu à bien

CHARLES IX. 1561.

» des ſcandales, & qui n'eſt point né» ceſſaire, ce Sacrement n'ayant pas » été inſtitué pour la pompe & pour le » ſpectacle, mais pour engager les Fi» deles à une adoration & à un culte » en eſprit ».

La Reine, dans ſa lettre, traitoit d'abus l'uſage de la langue latine dans la célébration des ſaints myſteres. Elle ſe récrioit auſſi beaucoup contre l'introduction des meſſes baſſes, auxquelles le peuple n'aſſiſte que comme ſimple ſpectateur. » Ce ſont-là, » continuoit-elle, les maux auxquels » il ſemble néceſſaire de remédier. Au » reſte, les gens de bien veulent que » le Souverain Pontife ne perde rien » de ſon autorité; que l'on conſerve » tout le reſpect qui lui eſt dû; . . . . » que ſi les miniſtres ſont coupables » de quelques fautes, on n'aboliſſe pas » pour cela le miniſtere. Mais après » avoir pourvu à la conſervation & à » la ſûreté de ces articles ſi importans, » il eſt juſte & raiſonnable de s'appli» quer, avec autant de ſoin que de cha» rité, à corriger dans tous les autres » articles ce qui a beſoin d'être ré» formé ».

Colloque de Poiſſy.

Théodore de Beze, Auguſtin Mar-

lorat, Jean-Raimond Merlin, & François Morel, députés par les Protestans pour assister aux conférences de Poissy, étoient déja arrivés. Ils ne tarderent pas à être joints par plusieurs autres, entr'autres, par Pierre-Martir Vermiglio, qu'on avoit fait venir de Zurich, & que son parti regardoit comme un très-profond théologien. Ces ministres, par une requête qu'ils présenterent, demanderent que le Roi avec son Conseil présidât aux conférences; que les Evêques y assistassent comme parties, non comme juges; que toutes les controverses fussent décidées par les seuls passages de l'Ecriture Sainte; que tout ce qui seroit décidé fût écrit par des Notaires, ou Sécrétaires, dont les parties convien-droient, & dont les actes pussent faire foi auprès du public. Catherine accorda tous ces articles, & elle voulut qu'un Sécrétaire d'Etat fût lui-même le Sécrétaire de l'assemblée.

Le 9 Septembre, le Roi accompagné de la Reine, du Duc d'Orléans, de Marguerite de France, & des Princes du Sang, se rendit à Poissy. Il trouva, dans la salle qu'on avoit préparée pour le colloque, quarante Evê-

CHARLES IX. 1561.

ques & un grand nombre de docteurs ; tant de l'Eglise Catholique que des Communions Protestantes. Le Chancelier expliqua les intentions du Roi, & exhorta les deux partis à la modération. Quelques-unes des propositions avancées par l'Hôpital dans son discours, ayant déplû au Clergé, le Cardinal de Tournon pria ce chef de la Magistrature, de les donner par écrit. L'Hôpital le refusa, & le Roi ordonna à Théodore de Beze de parler.

Ce Ministre parcourut tous les points de la religion. Lorsqu'il vint à l'article de l'Eucharistie, il avança *que le corps de Jesus-Christ étoit aussi éloigné de l'hostie, que le ciel l'est de la terre.* A peine Beze eut-il cessé de parler, que le Cardinal de Tournon fit éclater son indignation. Adressant la parole au Roi, il dit, que tous les Prélats, qui étoient dans l'assemblée, n'y étoient venus qu'avec répugnance ; que sans le respect qu'ils avoient pour Sa Majesté, ils seroient sortis, pour ne pas entendre les horribles blasphêmes qui venoient d'être prononcés. La seconde conférence fut remise au 16 de Septembre, & l'on convint de traiter seu-

lement deux points capitaux, l'autorité de l'Eglise & la Cêne. On rejetta l'avis de quelques Evêques, qui proposoient qu'on dressât une formule de foi, & que si les Protestans refusoient de la signer, on les condamnât, sans autre délai, comme des hérétiques. CHARLES IX. 1561.

Les Prélats & les Docteurs s'étant rassemblés au jour marqué, le Cardinal de Lorraine prononça cette harangue, qui a fait un si grand bruit, & qu'il avoit méditée depuis longtems. Sur ce que le Chancelier, dans la premiere conférence, avoit avancé que l'Empereur Constantin avoit présidé au Concile de Nicée, le Cardinal soutint qu'il étoit démontré par l'Ecriture & par la Tradition, qu'en ce qui concerne la doctrine, les Empereurs étoient soumis à la jurisdiction des Evêques, & non les Evêques à celle des Empereurs. Après ce préliminaire, il passa à ce qui regarde l'autorité de l'Eglise. Il dit que l'Eglise Universelle ne pouvoit errer; que, si quelque Eglise particuliere tomboit dans ce malheur, c'étoit aux Evêques unis au Saint Siege, à la juger; que les passages de l'Ecriture, les decrets des Conciles généraux, & le senti-

CHARLES IX. 1561.

ment unanime des Peres, devoient être la regle du jugement; que l'Eglise résidoit dans l'union des Evêques avec leur chef; que c'étoit-là seulement qu'on trouvoit les vraies marques & les signes certains d'une vocation légitime, continués jusqu'à nous par une succession non interrompue. Il réfuta ensuite ce que Beze avoit avancé contre la présence réelle du corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie. Lorsque le Cardinal eut fini, le Cardinal de Tournon & tous les Evêques se leverent. Ils formerent un cercle autour du Roi qui étoit présent, ainsi que la Reine, & ils donnerent de grands éloges au discours qu'ils venoient d'entendre. Beze demanda la permission de répliquer sur le champ au Cardinal de Lorraine; mais le Roi leva la séance. Le parti Protestant publia qu'on en avoit usé ainsi, pour que le Cardinal eût le tems de s'applaudir d'une victoire qu'il avoit remportée sans combattre.

La troisieme conférence se tint le 24. Comme les Catholiques murmuroient de ce qu'on faisoit des disputes de religion devant le Roi, Catherine ne voulut plus qu'il s'y trouvât, &

elle y aſſiſta ſeule. Beze parla de nouveau. Il réduiſit les marques de la véritable Egliſe à l'adminiſtration des Sacremens & à la prédication. Il entreprit de montrer que la ſucceſſion de la doctrine & des miniſtres avoit été ſouvent interrompue; que les Conciles pouvoient quelquefois errer; que l'Ecriture devoit l'emporter ſur l'Egliſe, & que l'Egliſe n'empruntoit que de l'Ecriture ſon autorité. D'Eſpenſe & de Sainctes répondirent pour les Catholiques. Le Cardinal de Lorraine prit la parole, pour demander aux miniſtres Proteſtans, s'ils étoient prêts à ſigner la Confeſſion d'Auſbourg. Beze, de ſon côté, demanda ſi le Cardinal & les autres Evêques vouloient recevoir tous les articles de cette Confeſſion. Il ajouta, qu'au reſte on pouvoit communiquer aux théologiens de ſon parti l'écrit qu'on vouloit leur faire ſigner, & qu'ils délibéreroient entr'eux ſur ce qu'ils devoient faire.

Il y eut le 26 & le 27 deux autres conférences. On y diſputa beaucoup ſur une profeſſion de foi, que Beze & ſes collégues dreſſerent touchant le Sacrement de l'Autel. Elle étoit conçue en ces termes: » Nous confeſſons

CHARLES IX. 1561.

» que J. C. dans la Cêne nous donne
» & nous repréſente véritablement la
» ſubſtance de ſon corps & de ſon
» ſang, par l'opération du S. Eſprit,
» & que nous prenons & mangeons
» ſpirituellement, par la foi, ce vrai
» corps qui a été offert & immolé
» pour nous, pour être os de ſes os &
» chair de ſa chair, & afin d'en être
» vivifiés, & en recevoir tout ce qui
» eſt néceſſaire pour notre ſalut: &
» parce que la *foi, appuyée ſur la pa-*
» *role de Dieu, nous rend préſentes les*
» *choſes reçues, & que par cette foi*
» nous recevons réellement & de fait
» le vrai & naturel corps & ſang du
» Chriſt, *par la vertu du S. Eſprit;*
» par cette raiſon nous reconnoiſſons
» dans la Cêne la préſence de ſon
» corps & de ſon ſang ». Les théologiens Catholiques prétendoient que les Proteſtans changeaſſent ainſi la derniere partie de la formule. » Et parce
» que *la parole & la promeſſe de Dieu,*
» *ſur laquelle notre foi eſt appuyée,*
» nous fait & rend préſentes les cho-
» ſes promiſes, & *que par la vertu &*
» *l'efficacité de la parole*, nous rece-
» vons réellement & de fait le vrai &
» naturel corps & ſang du Chriſt;

» par cette raison, nous confessons & » reconnoissons dans la Cêne la pré- » sence de son corps & de son sang ». Au lieu de faire le changement exigé, les ministres ajouterent à leur profession de foi l'explication suivante. » Aucune distance des lieux ne peut nous » empêcher de communiquer au corps » & au sang du Christ. Car la Cêne » du Seigneur est une chose céleste, & » quoique nous recevions en terre par » la bouche le pain & le vin, vrais » signes du corps & du sang, cepen- » dant par la foi & par l'opération du » S. Esprit, nos ames qui se repaissent » de cette nourriture, étant ravies » dans le Ciel, y jouissent du corps » & du sang qui sont présens. Par » cette raison, l'on dit que le corps » se joint véritablement au pain, & le » sang au vin, mais en maniere de » Sacrement, c'est-à-dire, non pas » selon le lieu & la situation naturelle, » mais en tant qu'ils signifient efficace- » ment que Dieu les représente à ceux » qui y participent fidélement, & qu'ils » les reçoivent véritablement par la » foi ».

CHARLES IX. 1561.

Toute l'éloquence du Cardinal de Lorraine n'ayant pû persuader aux

Fin du Colloque de Poissy.

CHARLES IX. 1561.

ministres de s'énoncer d'autre façon; les conférences furent rompues, & celle du 27 fut la derniere. Ainsi finit le fameux Colloque de Poissy. C'étoit en France la premiere assemblée, dans laquelle on eût accordé aux Protestans la permission de disputer publiquement sur la religion.

La Cour, en renvoyant les ministres qu'elle avoit fait venir des pays étrangers, les honora de beaucoup de marques de distinction. Vermiglio passa par Troyes, pour rendre visite à Jean-Antoine Caraccioli, qui en étoit Evêque. Ce Prélat étoit fils de Jean Serge, Prince de Melphe, un des plus grands Capitaines de son tems. Il favorisoit secretement les Religionnaires, & ils tenoient tranquillement leurs assemblées dans son Diocèse. Vermiglio lui ayant fait naître un scrupule sur sa vocation à l'Episcopat, parce qu'il n'y avoit pas été élevé par les suffrages du clergé & du peuple; Caraccioli assembla les anciens du Synode des Protestans. Sur la réquisition du Prélat, on procéda sérieusement à faire une élection dans les formes, pour le confirmer dans la possession de son Siege, & il se fit ordonner

L'Evêque de Troyes se fait réordonner par les Protestans.

une ſeconde fois. Depuis il prêcha publiquement la doctrine de Calvin.

CHARLES IX. 1561.

La nouvelle du Colloque de Poiſſy avoit fort ſcandaliſé la Cour d'Eſpagne. On y accuſoit hautement Catherine de Médicis d'avoir trahi la cauſe de la religion, & de l'avoir miſe en compromis. Dès que la Régente en fut inſtruite, elle envoya Jacques de Montberon d'Auzence à Madrid, en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire. Elizabeth, épouſe de Philippe, obtint avec peine une audience pour ce Miniſtre. Le Duc d'Albe, dans la premiere conférence qu'il eut avec Montberon, lui déclara que tous les Catholiques François portoient continuellement des plaintes au Roi d'Eſpagne, & imploroient ſon appui; que ce Monarque ne pouvoit, ſans ſe manquer à lui-même, les abandonner dans un ſi grand beſoin. Montberon, par un article de ſes inſtructions, étoit chargé de demander la reſtitution du royaume de Navarre. La réponſe de Philippe fut que, ſi le Roi de Navarre vouloit rentrer dans le domaine des ancêtres de ſa femme, il falloit, qu'avant toutes choſes, il déclarât une guerre éternelle aux hérétiques, & qu'il

Montberon va en Eſpagne avec caractere d'Ambaſſadeur Extraordinaire.

CHARLES IX. 1561.

poursuivît, sans aucun égard, les Colignis, & même le Prince de Condé son frere.

Ce n'étoit pas sans fondement que le Duc d'Albe avoit parlé à Montberon des plaintes portées à Philippe par les Catholiques François. Catherine de Médicis n'ignoroit pas les démarches, qui avoient été faites à ce sujet. Outre qu'on avoit intercepté diverses lettres, on avoit surpris une requête qu'un Prêtre, nommé Artus Didier, portoit en Espagne, & par laquelle cet Ecclésiastique, au nom du Clergé de France, réclamoit l'assistance de Philippe contre les progrès de l'hérésie. » Puisque le Roi enfant & foible, » (c'étoient les termes employés dans » la requête), & ses Ministres, ne » prennent pas les mesures nécessaires » pour réprimer les Protestans, le pre- » mier Ordre du royaume de France » s'adresse à Votre Majesté, comme » au Prince le plus puissant & le plus » religieux. Nous vous supplions de » prendre sous votre protection nos » dignités, nos vies & nos biens, que » nous confions sans réserve aux soins » de Votre Majesté ».

Parmi les Catholiques de France il

CHARLES IX. 1561.

y avoit deux partis, celui des *Politiques* & celui des *Zélés*. Le premier, à la tête duquel étoient le Chancelier & le Parlement, desiroit un Concile national. Le second, dont les Guises étoient les chefs, appréhendoit de ne pas voir sa haine contre les Protestans assez fortement secondée par cette assemblée. Pie IV, tant pour satisfaire ce dernier parti, que parce que les Conciles nationaux ne plaisoient pas à la Cour de Rome, s'étoit enfin déterminé à convoquer de nouveau à Trente le Concile général, commencé sous Paul III. Dans sa bulle datée du 29 Novembre 1560, il avoit indiqué l'ouverture de la nouvelle Session au jour de Pâques de l'année 1561 : mais un si petit nombre d'Evêques s'étoit trouvé à l'assemblée [a] dans le terme prescrit, qu'elle n'avoit pu commencer ses séances. Le Pape, afin d'engager les Allemans à y venir, avoit jugé à propos d'envoyer des Nonces en Allemagne, & il avoit choisi pour cette commission Zacharie Delfino, Evêque de Faro, & Jean-François Commendon, Evêque de Zante. Ces deux Prélats s'étoient ren-

Nouvelle convocation du Concile de Trente.

[a] Il ne s'y étoit trouvé que neuf Prélats.

CHARLES IX. 1561.

dus d'abord à Vienne. L'Empereur Ferdinand leur avoit conſeillé de ſe preſſer d'aller à Naumbourg ſur le Saal en Saxe, où les Princes de la Confeſſion d'Auſbourg étoient aſſemblés. Il avoit ordonné en même tems au Comte Othon d Eberſtein, au Baron Felix Bogiſlas de Haſſenſtein, & à Chriſtophe Meela, Vice-Chancelier du royaume de Bohême, d'y accompagner les deux Evêques en qualité d'Ambaſſadeurs. Les Princes aſſemblés à Naumbourg avoient donné audience aux Nonces, mais ils avoient refuſé de lire les lettres adreſſées à chacun d'eux par le Souverain Pontiſe. La Reine d'Angleterre avoit eu encore moins de ménagement. Elle avoit défendu l'entrée de ſes Etats au Nonce que le Saint Pere lui avoit envoyé.

Le Roi de Navarre abandonne le parti des Proteſtans.

Un grand changement, qui arriva dans notre Cour, fournit à Pie IV, de quoi ſe conſoler de la dureté de ce procédé. Depuis quelque tems, le Roi de Navarre ſe refroidiſſoit pour les Proteſtans. Il ſentoit qu'il n'étoit leur chef que de nom, & que c'étoient ſon frere & l'Amiral qui avoient dans ce parti le pouvoir effectif. D'ailleurs il

il avoit fait réflexion qu'en protégeant des ſujets accuſés d'être rebelles, il s'expoſoit à ſe faire déclarer indigne de ſuccéder à la couronne. Les Guiſes avoient pénétré ce qui ſe paſſoit dans ſon ame, & ils avoient conçu l'eſperance de le détacher de leurs adverſaires, ſi on pouvoit le ſéduire par quelques promeſſes flatteuſes. Philippe s'étoit prêté à leurs vues. Antoine de Tolede, chargé d'inſtructions qui y étoient relatives, étoit parti de Madrid, pour ſe rendre en France. Cet Ambaſſadeur mourut en chemin, & le Roi d'Eſpagne lui donna Manriquez pour ſucceſſeur. Lénoncourt, Evêque d'Auxerre, partageoit alors avec d'Eſcars la confiance du Roi de Navarre. Le premier avoit beaucoup de richeſſes & peu d'eſprit. Il n'étoit pas facile de le corrompre, mais on pouvoit aiſément le tromper. Si l'on ne pouvoit compter de faire du ſecond une dupe, on étoit ſûr, avec beaucoup d'argent, d'en faire un traître.

CHARLES IX. 1561.

Manriquez, flattant la ſotte vanité de l'un, & l'humeur intéreſſée de l'autre, les engagea à perſuader au Roi leur maître, de ſe déclarer protecteur de la religion Catholique en France,

CHARLES IX. 1561.

& de répudier Jeanne d'Albret son épouse. Il assura que, moyennant ces conditions, le Roi d'Espagne céderoit à ce Prince la Sardaigne en compensation de la Navarre; qu'on travailleroit même, dans la suite, à le mettre en possession du royaume de Tunis; que de plus, on lui feroit épouser Marie Stuard, Reine d'Ecosse; que le Pape déposeroit la Reine d'Angleterre pour crime d'héréśie, & qu'il adjugeroit les Etats de cette Princesse aux nouveaux mariés.

Les deux confidens du Roi de Navarre lui firent infiniment valoir les offres du Pape & du Roi d'Espagne. Ils lui représenterent, qu'il ne pouvoit par lui-même retirer la Navarre des mains de Philippe; qu'il ne devoit pas non plus espérer que la Cour l'aidât à recouvrer ce royaume; que les circonstances ne permettoient pas aux françois de s'engager dans une querelle qui, en quelque sorte, leur étoit étrangere; qu'il n'avoit donc rien de mieux à faire, que de profiter des avantages qui se présentoient; qu'il falloit abandonner l'incertain, pour s'attacher à ce qui étoit certain, & qu'il y avoit du danger à laisser rallentir la bonne

volonté que Philippe lui témoignoit.

CHARLES IX. 1561.

Le Cardinal de Ferrare Légat en France.

Quand les voies eurent été ainsi préparées, le Cardinal de Ferrare [a], oncle de la Duchesse de Guise, arriva à Paris avec le titre de Légat de Sa Sainteté. D'abord, à cause des factions qui divisoient la Cour, il fut assez mal reçu. Les pages & la livrée oserent même l'insulter. On distribua des libelles, dans lesquels on renouvelloit tout ce qui avoit été écrit contre Alexandre VI son grand-pere [b], & contre Lucrece sa mere, par Sannazar & par Guicciardin. Le Chancelier refusa les lettres-patentes, nécessaires au Cardinal pour se faire reconnoître en qualité de Légat. Cependant celui-ci à la fin les obtint, en promettant avec serment qu'il ne feroit aucun usage de ses pouvoirs. L'Hôpital, en scellant les lettres, inséra sous le sceau un acte, par lequel il déclaroit que c'étoit contre son avis qu'elles étoient accordées.

a *Hyppolite d'Est*, frere *d'Hercule d'Est II*, Duc de Ferrare, de Modene & de Reggio, dont j'ai rapporté la mort dans le livre 10.

b *Alfonse I*, Duc de Ferrare, de Modene & de Reggio, étant veuf *d'Anne Sforce*, avoit épousé en secondes nôces *Lucrece Borgia*, fille naturelle *d'Alexandre VI*; de laquelle il avoit eu *Hercule d'Est II*, & le Cardinal *de Ferrare*.

CHARLES IX. 1561.

Après avoir terminé cette premiere affaire, le Légat donna ses soins à celle dont l'Ambassadeur d'Espagne avoit entamé la négociation. Il confirma au Roi de Navarre la promesse qu'on lui avoit faite touchant le royaume d'Angleterre, s'il répudioit Jeanne d'Albret, & s'il épousoit la Reine d'Ecosse. Le Roi de Navarre, par tendresse pour son fils qui donnoit de grandes espérances, ne voulut point entendre parler du divorce proposé, mais la perspective des royaumes de Sardaigne & de Tunis le toucha. Il consentit d'abandonner les Protestans, & de s'unir au Duc de Guise, au Connétable & au Maréchal de Saint-André. Tous ensemble jurerent de défendre le parti Catholique.

Les Lorrains, en offrant la main de Marie Stuard au Roi de Navarre, avoient en vue de ménager à cette Princesse, par la continuation de la bienveillance des François, un appui dont elle avoit besoin. Pour mettre le lecteur au fait de la position où elle se trouvoit, nous rapporterons quelques-uns des événemens qui avoient précédé & suivi son arrivée en Ecosse. Aussitôt qu'elle s'étoit déterminée à y

retourner, Jacques, ſon frere naturel, avoit paſſé en Angleterre. Comptant qu'elle traverſeroit ce royaume pour ſe rendre dans le ſien, il avoit conſeillé à Elizabeth de retenir Marie pendant quelque tems à Londres, & de prendre de telles meſures que la jeune Reine, lorſqu'elle ſeroit dans ſes Etats, n'y pût rien entreprendre au préjudice de la nouvelle doctrine. Il avoit fait ſentir à la Reine d'Angleterre, que, ſi elle n'uſoit de cette précaution, il étoit à craindre que l'Ecoſſe, dont l'alliance dans les conjonctures préſentes étoit ſi avantageuſe aux Anglois, ne ſe ſéparât d'eux, & ne s'unît de nouveau à la France.

CHARLES IX. 1561.

Ambaſſades de Gilles de Noailles & du ſieur d'Oyſel.

Avant que Marie s'embarquât, Charles IX envoya Gilles de Noailles, Conſeiller au Parlement de Bordeaux, & Henri Clutin ſieur d'Oyſel, avec caractere d'Ambaſſadeurs, le premier en Ecoſſe, le ſecond en Angleterre. Gilles de Noailles propoſa aux Ecoſſois de rompre le traité qu'ils avoient contracté depuis peu avec la Cour de Londres. Il demanda auſſi qu'ils reſtituaſſent au Clergé les biens dont ils l'avoient dépouillé. Sur le premier article, ils répondirent qu'ils

CHARLES IX. 1561.

étoient prêts à renouveller leurs traités avec la France, mais qu'ils ne donneroient aucune atteinte à celui qu'ils avoient avec l'Angleterre, & que les nouveaux bienfaits, qu'ils venoient de recevoir d'elle, les obligeoient plus fortement que jamais de le garder inviolablement. A l'égard de la restitution des biens ecclésiastiques, ils déclarerent qu'ils ne reconnoissoient pas que les personnes, à qui l'Ambassadeur donnoit le nom de prêtres, eussent aucune fonction dans l'Eglise. Pour joindre les effets aux paroles, les Etats ordonnerent la démolition de toutes les maisons religieuses, & ils firent sur le champ exécuter cet ordre dans tout le royaume.

Elizabeth s'étoit rendue aux conseils du frere de la Reine d'Ecosse. Le ministere Anglois annonça à d'Oysel, que si Marie vouloit passer par l'Angleterre, elle feroit un sensible plaisir à Elizabeth; mais que si elle n'avoit pas cette complaisance, Elizabeth tiendroit ce refus à très-grande injure. Dans l'incertitude si Marie se conformeroit aux desirs d'Elizabeth, on équipa en Angleterre une flotte, afin d'enlever la Reine d'Ecosse dans le

trajet de la Manche, en cas qu'elle voulût aller en droiture dans ses Etats. Marie prit ce dernier parti, & elle arriva en Ecosse à la faveur d'un brouillard, qui couvrit les galeres depuis le moment qu'elles sortirent de Calais.

CHARLES IX. 1561.

Commencement du regne de Marie Stuard.

Un concours extraordinaire de personnes de tous les ordres étoient venues de toutes les parties du royaume, pour être présentes au débarquement de la Reine. Toutes furent frappées d'admiration, & attendries à la vue d'une jeune Princesse, qui avoit autant d'esprit que de beauté. Née au milieu des horreurs d'une guerre cruelle; ayant perdu, six jours après sa naissance, le Roi son pere; exposée, avant qu'elle pût sentir ses malheurs, à tous les dangers des factions & des guerres intestines; obligée de quitter sa patrie, pour être transportée dans un pays étranger; élevée sur un nouveau trône par un illustre mariage; privée presque au même moment du Roi son époux & d'une tendre mere; elle offroit un des tableaux les plus touchans de toutes les bizarreries de la fortune.

Les Seigneurs François, qui avoient accompagné Marie, furent contraints

CHARLES IX. 1561.

de repasser en France. D'Anville, fils du Connétable de Montmorency, étoit du nombre, & cette séparation lui coûta beaucoup. Il étoit éperduement amoureux de la Reine. On prétendoit même qu'elle n'étoit pas insensible à l'amour de ce Seigneur, & que, s'il avoit été libre, il auroit pû aspirer à l'honneur de l'épouser. Il laissa auprès d'elle Chastellar, un de ses gentils-hommes, né d'une fille que le fameux Chevalier Pierre Bayard du Terrail avoit eue d'une Dame de Milan. Chastellar, au lieu de faire les affaires de son maître, tâcha de faire les siennes. Se flattant que la Reine le trouvoit aimable, il eut la témérité de se cacher une nuit sous le lit de cette Princesse. Cet audacieux fut surpris par les Officiers de Marie, qui lui fit couper la tête.

Elizabeth étoit fort irritée de ce que Marie avoit refusé de se rendre à Londres. Elle le fut encore plus de la proposition, que cette jeune Reine lui fit de prendre des arrangemens pour la succession au trône d'Angleterre. Peu s'en fallut qu'elle ne renvoyât Maitland, Ambassadeur de Marie, & qu'elle n'en vînt sur le champ

à une rupture ouverte. L'Ambassadeur, à force de souplesse, la flêchit, & la paix fut confirmée entre les deux Puissances, à condition que la Reine d'Ecosse ôteroit de son écusson les armes d'Angleterre, & qu'elle ne prendroit plus le titre de Reine de ce royaume & de celui d'Irlande; qu'Elizabeth de son côté, ni ses enfans, si elle en avoit, ne feroient rien qui pût préjudicier aux droits que Marie avoit sur leur succession.

CHARLES IX. 1561.

Les nouvelles marques d'aliénation, qui avoient éclaté entre les deux Reines, enhardirent de plus en plus les Protestans d'Ecosse à ne garder aucune retenue. Archambauld de Douglas, Gouverneur d'Edimbourg, ordonna à tous les Catholiques de sortir de cette capitale. Le Comte d'Aran s'opposa à la publication d'un bill, par lequel on permettoit à Marie de faire célébrer la messe dans sa chapelle particuliere. Un homme du peuple poussa l'audace jusqu'à mettre en pieces une partie des ornemens, qu'on portoit dans cette chapelle pour le service divin.

Marie, élevée par les Guises ses oncles dans l'esprit de domination, crut qu'il étoit important, sur-tout dans

CHARLES IX. 1561.

les premiers jours de ſon regne, de ne pas ſouffrir que ſes ſujets lui fiſſent ainſi la loi. Elle réſolut de prendre des gardes. Comme c'étoit une nouveauté que les Ecoſſois devoient avoir de la peine à laiſſer introduire, la Reine uſa d'artifice. Quelques émiſſaires répandirent le bruit, que le Comte d'Aran avoit voulu l'enlever. A la faveur de cette ſuppoſition, elle fit poſer des ſentinelles à toutes les portes de ſon Palais, & elle ne ſortit plus qu'accompagnée d'une eſcorte.

Juſques-là, ſon frere naturel n'avoit reçu d'elle que des témoignages de bienveillance. Ce Seigneur ayant obtenu la main de la fille de Martial, Comte de Keith; la Reine s'étoit chargée de la dépenſe des nôces, & elle y avoit fait briller une magnificence inconnue pour lors aux Ecoſſois. Elle avoit donné en même tems à Jacques le titre de Comte de Murray, qu'elle avoit ôté au Comte de Gordon. Celui-ci conſpira la perte d'un homme, pour qui on le dépouilloit ainſi. Il l'accuſa d'avoir formé le deſſein d'uſurper la couronne. N'ayant pu fournir des preuves de ce qu'il avançoit, il réſolut de faire aſſaſſiner le Comte de Murray.

Conſpiration contre le Comte de Murray.

Bothwel & les Hamiltons, à l'exception du ſeul Comte d'Aran, entrerent dans ce complot. Le Comte de Murray échappa à pluſieurs embûches qu'ils lui tendirent. Mais il avoit hors du royaume d'autres ennemis qui, peu à peu, aigrirent l'eſprit de Marie contre lui. Accoutumée à n'avoir d'autre regle de ſa conduite que ſa volonté, elle regardoit les loix d'un ſage gouvernement comme autant d'attentats contre la majeſté du trône & contre l'autorité royale; & elle s'imaginoit que tout ce qui reſtoit de liberté dans ſes ſujets étoit pour elle une eſpece de ſervitude. La fermeté, avec laquelle ſon frere lui réſiſtoit ſur pluſieurs articles, commençoit à lui déplaire. Les Guiſes firent entendre à cette Princeſſe impérieuſe, que c'étoit lui ſeul qui empêchoit en Ecoſſe le rétabliſſement de la religion Catholique; qu'il avoit gagné les cœurs du peuple & de la nobleſſe, & qu'il falloit abſolument ſe défaire d'un ſi dangereux chef de parti.

CHARLES IX. 1561.

Marie, déterminée à profiter du conſeil de ſes oncles, penſa qu'elle pourroit, dans cette affaire, ſe ſervir utilement de la haine de Gordon. Elle le ramena à elle, en lui perſuadant

CHARLES IX. 1561.

qu'elle avoit pris de l'inclination pour le fils de ce Seigneur, & en promettant de l'épouser dès qu'ils l'auroient délivrée du Comte de Murray. La Comtesse de Gordon, femme d'un esprit pénétrant & d'un courage mâle, sentit qu'on amusoit son époux & son fils par de vaines paroles, & que, lorsqu'ils auroient rempli leurs engagemens avec la Reine, cette Princesse se mettroit peu en peine de s'acquitter des siens. Quelques raisons ayant obligé Marie de se rendre dans l'Ecosse septentrionale, elle apprit que le fils du Comte s'avançoit avec mille chevaux, pour la contraindre de lui donner la main. Elle voulut se retirer dans le château d'Inverness, mais la Comtesse y avoit mis des gens de guerre, & ils en refuserent l'entrée à la Reine. Cette Princesse passa une partie de la nuit dans l'inquiétude & dans les allarmes. Le Comte de Murray, dont elle avoit projetté la mort, la tira de cet embarras. Instruit du danger dans lequel elle se trouvoit, il vola à son secours; & le jeune Gordon n'osa rien entreprendre. La Reine, avec les troupes que Murray lui avoit amenées, attaqua le Château. Il se rendit après

quelque résistance ; & tous ceux qui l'avoient défendu, furent punis de mort.

CHARLES IX. 1561.

Cependant le Comte de Huntley avoit joint les Gordons. Ils marcherent ensemble contre le Comte de Murray. Les deux partis se livrerent combat, & Murray fut victorieux. Huntley périt dans cette occasion. Jean Gordon, que la Reine avoit flatté de l'épouser, fut pris avec un de ses freres, & il eut la tête tranchée. On fit cent autres prisonniers. Presque tous ceux qui avoient pris les armes, furent condamnés au bannissement. Bothwel & un gendre d'Halmiton, Duc de Châtelleraut, furent déclarés criminels d'Etat. Ainsi Murray triompha de la plupart de ses ennemis ; & par les mesures qu'il prit pour sa sûreté, il fit échouer les projets qu'on avoit formés contre lui.

Synode d'Angleterre.

Vers le même tems, on tint à Londres par les ordres d'Elizabeth un synode, dans lequel on rédigea trente-neuf articles qui renfermoient les dogmes & la discipline de l'Eglise Anglicane. Ces articles ont été rappellés depuis dans plusieurs Parlemens d'Angleterre, & confirmés spécialement

CHARLES IX. 1561.

dans un ſynode que le Roi Jacques, ſucceſſeur d'Elizabeth, convoqua en 1603.

Quoique l'édit de Juillet eût interdit en France tout exercice public de la nouvelle religion, les Proteſtans continuoient de s'aſſembler. La liberté, qu'ils ſe donnoient à cet égard, anima contre eux une partie du peuple de Dijon, & quelques-unes de leurs maiſons furent pillées. Il y eut pluſieurs ſemblables émeutes à Paris. Le 27 Décembre, deux mille perſonnes étant au prêche dans le fauxbourg S. Marceau, à peine le miniſtre eut-il commencé ſon ſermon, que le Curé de l'Egliſe de S. Medard fit ſonner toutes les cloches, de maniere qu'il n'étoit pas poſſible d'entendre le prédicateur. Les Religionnaires envoyerent deux perſonnes, ſans armes, pour prier le Curé de faire ceſſer un bruit ſi incommode. On maltraita ces députés. L'un d'eux prit la fuite. L'autre fut enfermé dans l'Egliſe. Ayant fait d'inutiles efforts pour ſortir, il tira un couteau pour ſe défendre. Il fut percé de pluſieurs coups de hallebarde. La nouvelle de ſa mort étant bientôt parvenue à ceux qui l'avoient député, ils

courururent en fureur à Saint Medard. Leur troupe ſe groſſit en chemin de plusieurs bandits, dont il ne ſe trouve toujours qu'un trop grand nombre dans les Villes fort peuplées. Ils briſerent les portes de l'Egliſe, ils firent main-baſſe ſurtout ce qu'ils rencontrerent, ils n'épargnerent ni les autels ni leurs ornemens. Gabaſton, chevalier du Guet, ſe préſenta avec deux cens cinquante archers pour faire ceſſer le déſordre; mais ſoit qu'il favoriſât les ſéditieux, ſoit que ſa troupe ne fût pas aſſez nombreuſe pour leur en impoſer, le tumulte dura juſqu'à ce que le Prévôt des Maréchaux vint avec la Connétablie. De part & d'autre, à ſon arrivée, les combattans mirent les armes bas. Il ſe ſaiſit indiſtinctement des plus mutins d'entre les Proteſtans & les Catholiques, & il emmena priſonniers quatorze de ces derniers, qui, ainſi que leurs adverſaires, furent liés deux à deux, & conduits au Châtelet.

CHARLES IX. 1561.

Gilles Bourdin, Procureur-Général, étant allé à Saint-Germain rendre compte de cette ſédition; la Cour donna ordre au Parlement d'en informer. On chargea Louis Gayant & Antoine Fumée de cette commiſſion.

CHARLES IX. 1561.

Les Catholiques & les Proteſtans avoient également formé leurs plaintes; & chacun des deux partis prétendoit que l'autre avoit commencé l'émeute. Fumée entendit les Proteſtans, & Gayant les Catholiques. La ſédition fut miſe ſur le compte des premiers. Un d'eux fut pendu, ainſi que le Chevalier du Guet, qu'on accuſoit d'avoir fomenté le trouble au lieu de l'appaiſer.

Népotiſme ſous Pie IV.

Les Religionnaires, ſelon leur coutume, publierent divers écrits, dans leſquels ils ménagerent peu leurs juges. Ils n'épargnerent pas non plus Pie IV, & il eſt vrai auſſi que ce Pape méritoit une partie de leurs reproches. A l'exemple de pluſieurs de ſes prédéceſſeurs, il croyoit ne pouvoir aſſez combler ſes neveux de biens & de dignités. Il avoit, comme nous l'avons dit, donné le chapeau de Cardinal à Charles Borromée. En cela, il n'avoit fait que remplir les vœux de tout le ſacré Collége. Mais il revêtit auſſi de la pourpre Marc Sittich d'Altemps, un des trois fils de ſa ſœur aînée: il donna le gouvernement de l'Etat Eccléſiaſtique au Comte Frédéric Borromée, frere de Charles; il maria une de leurs ſœurs à Fabrice, fils de Marc-Antoine Co-

lonne, & une autre à un fils du Comte de Confa; il prodigua aux uns & aux autres les richesses de l'Eglise, & il mit tout en usage pour faire le Comte Frédéric Souverain de Camerino.

CHARLES IX. 1561.

Dans une seule promotion il créa dix-huit Cardinaux, du nombre desquels furent Marc-Antoine Amulio, Ambassadeur de la République de Venise à Rome, & Bernard Navagero, autre noble Vénitien. Le Sénat remercia le Pontife de la nomination de Navagero; mais se plaignit amérement de celle d'Amulio. Quelque tems auparavant, Pie IV avoit donné l'Evêché de Vérone à cet Ambassadeur. Aussitôt le Sénat, prétendant qu'Amulio, en acceptant cet Evêché, avoit agi contre les loix, l'avoit rappellé. Ce n'étoit qu'avec beaucoup de peine, & après de fortes sollicitations du Pape, que la République avoit consenti de renvoyer ce ministre à Rome.

La conduite de Pie IV auroit eu moins de censeurs, s'il eût été aussi équitable dans toutes ses actions, qu'il l'avoit été en récompensant les vertus du Cardinal Borromée, & qu'il le fut en punissant les crimes des Caraffes. Ayant enfin pris la résolution de faire

Juste punition des Caraffes.

CHARLES IX. 1561.

inſtruire leur procès, il nomma pour juges huit des Cardinaux les plus diſtingués, & pour rapporteur, Jerôme Frédéric, Evêque de Sagone, Gouverneur de Rome, auquel il donna pour adjoint le fiſcal Alexandre Palenteri. Après une procédure de neuf mois, les accuſés ayant ſubi un grand nombre d'interrogatoires, & les pieces produites contre eux ayant été duement examinées; les accuſations & les preuves, qui regardoient en particulier le Cardinal Charles Caraffe, furent diſcutées devant le Pontife en plein Conſiſtoire. L'Evêque de Sagone employa un jour entier à faire ce rapport. Pie IV déclara le Cardinal criminel d'Etat, le dégrada de la pourpre, & le livra au bras ſéculier. En conſéquence d'une ſentence prononcée par le Juge Criminel, Caraffe fut étranglé dans le château Saint-Ange. Lorſqu'on lui annonça ſa condamnation, il fit paroître en ces derniers momens un plus grand ſoin de ſon ſalut, qu'il n'en avoit eu dans tout le cours de ſa vie. On lui accorda les honneurs funébres. Son corps fut enfermé dans un cercueil, expoſé dans l'égliſe de Sainte-Marie au-delà du Tibre, enſuite

porté à celle de la Minerve, où il fut mis dans le tombeau de sa famille.

Jean son frere, Duc de Palliano, le Comte d'Aliffe, leur beau-frere, & Léonard de Cardini, furent aussi condamnés à mort, & exécutés dans la prison de *Torre di Nona*. Leurs cadavres, abandonnés sur le pont Saint-Ange aux insultes de la populace, fournirent un mémorable exemple de la fragilité des grandeurs humaines.

Le Duc de Palliano, outre les crimes qu'il avoit partagés avec son frere, fut convaincu d'avoir fait étrangler, à l'instigation du Comte d'Aliffe & de Cardini, sur un simple soupçon d'adultere, sa femme qui étoit enceinte. Deux des principaux chefs d'accusation contre le Cardinal furent d'avoir fait rompre la treve conclue entre la France & l'Espagne, & d'avoir conclu avec les Princes Protestans d'Allemagne, & même avec le Turc, des traités secrets, préjudiciables à la religion.

Quelque juste que parût la punition de cet ennemi du repos public, des jurisconsultes de réputation trouverent son jugement irrégulier; 1°. Parce qu'on l'avoit jugé sur ses seules lettres,

CHARLES IX. 1561.

& ſans produire de témoins. 2°. Parce qu'il avoit été condamné pour des choſes qu'il ſoutenoit n'avoir faites que par un ordre exprès de Paul IV. 3°. Parce qu'on ne lui avoit pas accordé les délais qu'il avoit demandés pour travailler à ſa juſtification.

On prétend que Pie IV n'avoit pas d'abord eu deſſein de traiter les Caraffes à la derniere rigueur, mais qu'il avoit été irrité par les réponſes du Cardinal Charles; que d'ailleurs la Cour d'Eſpagne avoit inſiſté, pour qu'on la vengeât d'une famille qui lui étoit odieuſe; & que Philippe avoit repréſenté au Pontife, que s'il laiſſoit vivre des hommes ſi fiers & ſi entreprenans, ils pourroient bien un jour punir ſes neveux de ſa clémence.

Détention des Cardinaux Rebiba & del Monte.

Le Cardinal Alfonſe Caraffe, quoiqu'accuſé d'avoir été complice du meurtre de la Ducheſſe de Palliano, en fut quitte pour une amende de cent mille écus d'or, & pour la perte de ſa charge de Maître de la Chambre Apoſtolique. On avoit arrêté auſſi les Cardinaux Scipion Rebiba & Innocent del Monte [a]. L'un & l'autre furent re-

[a] Celui qu'on appelloit par dériſion le Cardinal *Simia*. Voyez le troiſiéme livre, à l'article de l'élection du Pape *Jules III*.

tenus un an au Château Saint-Ange. Le premier étoit soupçonné d'avoir eu part aux intrigues des Caraffes. Il n'y eut point de preuves contre lui ; & pour lui faire oublier l'injure qu'on lui avoit faite, on lui donna le vain titre de Patriarche de Constantinople. Indépendamment de plusieurs autres excès, on imputoit à del Monte deux assassinats. Pour se dérober au supplice qu'il avoit justement mérité, il renonça aux riches bénéfices qu'il possédoit. L'extrême indigence, à laquelle il fut réduit, ne changea point ses mœurs ; & au grand scandale des gens vertueux, il persévéra jusqu'au dernier soupir dans ses horribles déréglemens.

CHARLES IX. 1561.

Tandis que la Cour de Rome étoit occupé de spectacles tragiques, celles de Saxe & de Suede étoient dans les fêtes & dans les plaisirs. L'Electeur Auguste venoit d'accorder Anne sa niece, fille de Maurice, à Guillaume de Nassau, Prince d'Orange [a]. Les nôces se firent à Léïpsick avec beaucoup de magnificence. Plusieurs Souverains y assisterent, entr'autres Frédéric II, Roi de Danemarck, à qui Philippe, Comte Palatin du Rhin, donna, au

Mariage d'Anne de Saxe avec le Prince d'Orange.

[a] Le Prince d'Orange étoit veuf d'*Anne de Buren*.

CHARLES IX. 1561.

Couronnement d'Eric, Roi de Suede.

nom de Charles IX, les marques de l'Ordre de S. Michel. Le couronnement d'Eric, Roi de Suede, se fit presque en même tems que le mariage d'Anne de Saxe. Il s'y rendit des députés de toutes les Villes des côtes de la mer Baltique. Non-seulement la ville de Revel, qui s'étoit mise depuis peu sous la protection de la Suede, obtint la confirmation de ses priviléges, mais Eric lui accorda en argent, en vivres, en troupes, en canons, & en toutes sortes de munitions de guerre, beaucoup plus qu'il n'avoit promis.

Presque toute la Livonie se donne à la Pologne.

Il espéroit engager par-là plusieurs autres Villes de Livonie, à le prendre aussi pour protecteur. Un événement imprévu nuisit à ses desseins. Sigismond Auguste, Roi de Pologne, se lassa de fournir des secours aux Livoniens contre le Czar, sans en tirer aucun avantage, & il déclara qu'il cesseroit de leur donner son assistance, s'ils ne se donnoient à la Pologne. Gothard de Kettler, Grand-Maître de l'Ordre de Livonie, & l'Archevêque de Riga, y consentirent, & les conditions furent que la Pologne investiroit Kettler de nouveaux domaines, qui passeroient

CHARLES IX. 1561.

à ses descendans à titre d'hérédité ; que tout le pays, possédé jusqu'alors par l'Ordre de Livonie, appartiendroit au Roi de Pologne, & que Kettler en seroit déclaré Viceroi ; qu'on y laisseroit subsister le libre exercice de la Confession d'Ausbourg; qu'on ne donneroit aucune atteinte aux priviléges de la noblesse ; que les magistratures ne seroient pas remplies par des étrangers ; que l'Archevêque de Riga, ainsi que Kettler, prêteroit serment de fidélité à la Pologne, & que de son côté elle employeroit toutes ses forces, pour aider ce Prélat à recouvrer les terres que les Moscovites lui avoient enlevées.

Conformément à ce traité, Kettler renonça solemnellement à la Grande Maîtrise de l'Ordre de Livonie, & remit tous les titres que l'Ordre avoit reçus des Papes & des Empereurs. Nicolas Radziwil, Palatin de Wilna, ministre plénipotentiaire du Roi de Pologne, proclama Kettler Duc de Courlande & de Semigalle, le fit reconnoître Souverain héréditaire de ces Duchés par la noblesse des deux provinces, & le déclara Viceroi de la Livonie. Il fut douloureux pour les

Kettler est proclamé Duc de Courlande & de Semigalle.

CHARLES IX. 1561.

Allemans, de voir ainſi éteindre un Ordre célébre, 357 ans après ſon inſtitution. Les Polonois au contraire applaudirent à ce changement, & Sigiſmond, Prince religieux d'ailleurs, ne ſe fit point ſcrupule, pour reculer les frontieres de ſes Etats, de cauſer ce tort à la religion Catholique. Son pere lui en avoit autrefois donné l'exemple, en réuniſſant, par une convention ſemblable, la Pruſſe à la Pologne.

Révolution dans la Valachie & dans la Moldavie.

Vers la fin de l'année, il arriva auſſi une grande révolution dans la Valachie & dans la Moldavie. Un Grec, nommé Jacques, qui ſe faiſoit appeller Héraclides Baſilides, & qui avoit pris les titres de Marquis de Paros dans l'Archipel, & de Deſpote de Samos, s'étoit acquis l'amitié de pluſieurs Seigneurs Polonois. Il parloit parfaitement le Latin, le François & l'Italien. A un extérieur très-noble, il joignoit beaucoup d'éloquence. Cet impoſteur ſe diſoit deſcendu des anciens Vaivodes de Moldavie & de Valachie, & il n'avoit pas eu de peine à perſuader cette fable à une nation crédule. Albert Laski, Philippouski & Laſſoski, entreprirent de le remettre en

en possession des souverainetés qu'il prétendoit lui appartenir. Avec les troupes qu'ils lui fournirent, il entra dans la Moldavie, dont il s'empara. Laski de son côté fondit sur la Valachie. Le 18 Novembre, il tailla en pieces l'armée d'Alexandre, Vaivode de cette province. Il le dépouilla de ses Etats, & il fit élire Jacques pour successeur de ce tyran, qui s'étoit rendu odieux par ses cruautés. Jacques se rendit sur le champ à Constantinople. Il gagna, par ses largesses, les ministres de la Porte, & Soliman II le confirma dans les deux principautés qu'il venoit d'usurper.

CHARLES IX. 1561.

Mort de Jean Tarnow, Grand Général de Pologne.

Il ne seroit pas naturel, en parlant de divers événemens qui intéressent la nation Polonoise, de ne rien dire de la perte que la Pologne fit cette année en la personne de Jean Tarnow, un des plus grands hommes de son siécle. Il mourut le 17 Mars dans son château de Wiekoïoniski, âgé de 73 ans. Après avoir étudié les belles-lettres avec soin & avec succès, il passa une partie de sa jeunesse à voyager. Il parcourut toute l'Asie mineure. Le desir de voir les lieux saints le conduisit dans la Palestine, & il alla jusqu'à la mer

CHARLES IX. 1561.

rouge : il visita l'Egypte & la côte d'Afrique : il rendit d'importans services à Emanuel, Roi de Portugal, dans les guerres contre les Africains, & il s'acquit une telle réputation, qu'à son retour dans sa patrie, Sigismond I, Roi de Pologne, lui donna un emploi considérable dans ses troupes. Par sa valeur & par son habileté, il mérita d'être élevé à la dignité de Grand Général de la couronne. Il soutint dans cette place la haute idée qu'on avoit conçue de lui. Il battit près de l'Obertein Pierre, Vaivode de Moldavie : il défit une armée nombreuse de Moscovites près de Starodub, & il remporta sur les Tartares plusieurs avantages signalés. Charles V le sollicita de prendre le commandement des troupes de l'Empire. Ce fut inutilement. L'Empereur vouloit se servir de lui contre les Turcs ; & les traités faits entre Sigismond & Soliman détournoient Tarnow de porter les armes contre cette nation. Il avoit triomphé de tous les ennemis de son pays : il n'eut pas le même bonheur à l'égard de ses ennemis personnels. L'envie lui suscita de vives persécutions. S'étant retiré à la campagne, il trouva dans le témoignage

CHARLES IX. 1561.

de sa conscience, dans le souvenir de ses belles actions & dans le commerce de ses amis, de quoi se dédommager de l'injustice & de l'ingratitude de ses compatriotes.

Mort de la Duchesse de Montpensier.

En France, on perdit Jacqueline de Longwy [a], épouse du Duc de Montpensier. Cette Princesse avoit donné des preuves d'une prudence au dessus de son sexe. Dans toutes les occasions, elle avoit fait éclater son amour pour la paix. Peut-être, si elle eût vêcu plus long-tems, elle auroit prévenu par ses conseils une partie des malheurs qui arriverent après sa mort. Elle avoit donné cinq filles au Duc de Montpensier. Les deux premieres avoient épousé, l'une Henri-Robert de la Marck, Duc de Bouillon; l'autre François de Cleves, Duc de Nevers. Le Duc de Montpensier fit les trois autres Religieuses. Sa femme destinoit au Duc de Longueville la troisiéme [b], en qui elle avoit cru remarquer de l'aversion pour le cloître. Les conjectures de cette sage mere n'étoient que trop fondées.

a Ou *Longwic*.

b Elle se nommoit *Charlotte*. *Bayle*, à l'article de la Duchesse de *Montpensier*, (Rem. F) releve une contradiction, dans laquelle M. *de Thou* est tombé, au sujet de cette troisiéme fille.

CHARLES IX. 1561.

La jeune Religieuse, quelque tems après avoir fait ses vœux, quitta son monastere, & passa en Allemagne à la Cour de Frédéric, Electeur Palatin.

M. de Thou place sous cette année la mort de Gabriel Faërno, & celle d'Arnaud Artenius.

Remarques sur Artenius & sur Faërno.

Faërno étoit né à Crémone. Il excelloit dans l'art de rétablir les textes altérés des anciens auteurs latins. C'est sur les remarques & les corrections de ce savant, que Pierre Vittori a donné la premiere édition de Térence. Les fables d'Esope ont été mises en vers de différentes mesures par Faërno. Pendant toute sa vie, il prit grand soin de laisser ignorer au public qu'il avoit tiré beaucoup de secours de Phedre, dont les écrits étoient pour lors inconnus. Pierre Pithou ayant depuis tiré ce poëte latin des ténébres où l'Italie le tenoit enseveli, on a reconnu les larcins que Faërno avoit faits à l'affranchi d'Auguste.

Le lieu de la naissance d'Artenius n'est pas plus certain que celui de sa mort. On sait seulement qu'il étoit d'un village du Brabant. Entre ce village & Bois-le-Duc étoit, du côté du nord, une forêt. Cela donna lieu à Ar-

tenius de prendre le surnom de *Péraxile* [a]. On lui est redevable de la publication de l'histoire de Joseph. Il la fit imprimer sur un manuscrit de Don Diegue Hurtado de Mendose, alors Ambassadeur d'Espagne à Venise, & il y joignit les livres contre Appien, qu'on n'avoit pas encore découverts. Mendose ayant quitté l'Italie, Artenius se retira à Basle. Nous devons observer, que M. de Thou dit n'avoir pu trouver la date de la mort de ce savant, & que ce n'est que par conjecture qu'il la place en 1561.

CHARLES IX. 1561.

a Ce surnom est formé de deux mots grecs Πέρα, qui signifie *au-delà*, & de ξυλον, qui répond au mot *bois*.

Fin du douziéme Livre.





ABREGÉ DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE DE J. AUGUSTE DE THOU.

LIVRE XIII.

CHARLES IX.
1562.
Assemblée de députés de tous les Parlemens du royaume.



L'ÉDIT de Juillet, au lieu de rétablir le calme en France, n'avoit fait qu'aigrir les esprits. Le Roi, pour chercher les moyens de prévenir les nouveaux malheurs qu'on craignoit, convoqua à Saint-Germain un certain nombre de Présidens & de Conseillers de tous les Parlemens du royaume. Ces députés s'assemblerent le 17 Janvier 1562. Après de grands débats, les voix

se réunirent pour modérer le dernier édit. On en dressa un nouveau, qui portoit que les Religionnaires rendroient incessamment au Clergé les églises & les biens dont ils s'étoient emparés; qu'il ne leur seroit point permis de s'assembler dans l'enceinte des Villes; mais que jusqu'à ce que le Concile général décidât sur les points contestés, ou que le Roi donnât des ordres contraires, ils pourroient faire librement leurs prêches dans les lieux non murés; que les magistrats, non-seulement ne pourroient les inquiéter, mais seroient obligés de les garantir de toute insulte; qu'on procéderoit, suivant la rigueur des ordonnances, contre toutes personnes indistinctement qui troubleroient la tranquillité publique, de quelque religion qu'elles fussent; que chacun seroit tenu de prêter main-forte, pour les livrer à la justice; que quiconque donneroit retraite aux séditieux, seroit condamné à une amende de mille écus d'or, & dans le cas d'impuissance de payer cette somme, au fouet; que les assemblées des Protestans se feroient sans port d'armes; que lorsque les magistrats voudroient y être admis, soit pour être témoins de

CHARLES IX.
1562.
Edit qui modere celui de Juillet.

CHARLES IX. 1562.

ce qui s'y passeroit, soit pour se saisir de quelque coupable, on les recevroit avec respect, & on leur obéiroit avec soumission; que les Protestans ne pourroient tenir aucun synode, colloque, ni consistoire, que sous l'autorité publique; qu'ils ne pourroient créer parmi eux des magistrats particuliers, ni établir de nouvelles loix; qu'ils ne feroient ni levées de troupes, ni traités, ni associations, soit pour attaquer, soit sous prétexte de se défendre; qu'ils ne leveroient aucune imposition, taille ni contribution, mais qu'ils pourroient recueillir les aumônes qui seroient faites volontairement; qu'ils observeroient exactement toutes les loix civiles & de police, particuliérement celles qui concernent les jours de fête, & les empêchemens de parenté pour les mariages; que leurs pasteurs, dans leurs prédications, n'avanceroient rien de contraire au Concile & au symbole de Nicée, non plus qu'aux livres de l'ancien & du nouveau Testament; qu'ils s'abstiendroient de toute invective contre les Catholiques, & que les Catholiques useroient de la même retenue à l'égard des Protestans & de la nouvelle doctrine.

CHARLES IX. 1562.

Difficultés, faites par le Parlement, pour enregistrer le nouvel édit.

Il fallut trois lettres de jussion, pour déterminer le Parlement de Paris à recevoir cet édit. La Compagnie, en l'enregistrant, ajouta qu'elle ne le faisoit que pour obéir à la volonté absolue du Roi, & que l'édit ne subsisteroit que jusqu'à ce que des circonstances plus favorables missent Sa Majesté à portée d'en ordonner autrement. Au bas des lettres-patentes, qui avoient été envoyées au Parlement avec l'édit, étoient les noms des Princes & des Seigneurs qui avoient assisté à l'assemblée de Saint-Germain. On y trouva ceux des Cardinaux de Bourbon & de Tournon, & du Maréchal de Saint-André, quoique tous trois fort opposés au parti des novateurs.

Les théologiens de ce parti, qui étoient à la Cour, écrivirent à ceux de leur communion, pour les exhorter de procéder sans délai à la restitution des églises & des biens enlevés au Clergé, & pour leur représenter que, bien loin de se soumettre avec regret à cet article du nouvel édit, ils devoient reconnoître la faute qu'ils avoient faite en s'emparant de ce qui ne leur appartenoit pas. Par les mêmes lettres,

CHARLES IX. 1562.

ils inviterent tous les Proteſtans à rendre graces au Tout-Puiſſant, & à le remercier du bienfait ſignalé que le Roi venoit de leur accorder.

On agite, dans de nouvelles conférences, l'article du culte des images.

Afin d'eſſayer de rapprocher les deux partis, on tint encore quelques nouvelles conférences théologiques, & l'on y agita principalement la queſtion du culte des images, qui étoit un des principaux objets des diſputes. Les Evêques de Valence & de Seez, & les docteurs Bouthillier, d'Eſpenſe & Picherel, propoſerent à ce ſujet le réglement ſuivant: » On ôtera » des Egliſes, & de tous les autres lieux » publics ou particuliers, les repréſen- » tations de la ſainte Trinité, leur uſa- » ge étant abſolument condamné par » l'Ecriture, les Conciles & les ſaints » Peres, & n'ayant été toléré juſqu'à » préſent, que par la négligence des » Prélats. On ſupprimera de même les » images des perſonnes profanes, & » de toutes celles dont la ſainteté n'eſt » pas atteſtée par les martyrologes re- » çus de l'Egliſe..... On n'ornera » plus de couronnes & de fleurs les » ſtatues ou images des ſaints; on ne » brûlera plus d'encens, on n'allumera » plus de bougies devant ces images;

CHARLES IX. 1562.

» on ne les portera point en procession ; » on ne leur adressera ni vœux ni of- » frandes ; on ne les honorera point à » genoux, parce que toutes ces choses » sont partie de l'adoration. On ne » laissera sur les autels que la représen- » tation vénérable de la sainte croix. » Toutes les autres images seront mi- » ses le long des murailles & auprès des » portes des temples, & l'on s'abstien- » dra même de les saluer & de les bai- » ser ». Les Protestans ne voulurent point entendre parler de conserver la représentation de la croix. Ils soutinrent que l'Eglise n'avoit point connu cet usage dans les trois premiers siécles, & que c'étoit l'Empereur Constantin qui le premier l'avoit introduit. La plûpart des docteurs Catholiques, & sur-tout Maillard, doyen de la faculté de théologie de Paris, insisterent, au contraire, pour qu'on retînt toutes les images, & qu'on ne changeât rien au culte que leur rendoient les fidéles.

Entrevue des Guises avec le Duc de Wirtemberg.

Autant les Religionnaires étoient-ils contens du dernier édit, autant les Princes Lorrains affecterent-ils d'en paroître scandalisés. Le Duc de Guise étoit à Joinville. Le Cardinal son frere alla l'y joindre, & de-là ils se rendi-

CHARLES IX. 1562.

rent ensemble à Saverne. Christophe, Duc de Wirtemberg, ainsi qu'il en étoit convenu d'avance avec eux, vint les y trouver. Le motif, qui avoit porté les Lorrains à ménager cette entrevue, étoit le desir de se rendre les Princes d'Allemagne favorables, afin que, si l'on venoit à une guerre civile, ces Princes donnassent les secours dont on pourroit avoir besoin, ou que du moins, s'ils les refusoient, ils n'en accordassent pas au Prince de Condé. Il étoit nécessaire aux vues des deux freres, de persuader au Duc de Wirtemberg, qu'ils n'avoient point d'éloignement pour la doctrine de Luther. Aussi, ils assurerent ce Prince, qu'ils ne prétendoient point empêcher la réforme de la religion, & le retranchement des abus qui s'étoient glissés dans le culte divin; qu'ils ne souhaitoient rien avec plus d'ardeur qu'un changement si salutaire, mais qu'ils avoient seulement pour objet d'arrêter les progrès des erreurs monstrueuses répandues par Calvin, & avant lui par Zuingle; qu'en cela ils comptoient servir non-seulement la cause de Dieu, mais celle des Souverains; que les nouveaux sectaires ne cherchoient pas

tant à purifier la doctrine, & à corriger les mœurs, qu'à troubler de nouveau la France & l'Allemagne; que leurs pernicieux desseins n'avoient pas échappé aux lumieres du Roi de Danemarck, & que l'Ambassadeur de ce Prince l'avoit bien fait comprendre au Roi de Navarre. Pour donner plus de poids à ces discours, le Cardinal de Lorraine ne manqua pas d'alléguer que, dans le colloque de Poissy, il avoit pressé plusieurs fois les Calvinistes de signer la confession d'Ausbourg, & qu'ils l'avoient constamment refusé. Le Duc de Wirtemberg avoit amené à Saverne Jean Brentzen & Jacques Andréa, zélés défenseurs de cette confession, & antagonistes de celle de Geneve. Par leurs conseils, il promit au Duc de Guise & au Cardinal de détourner, autant qu'il pourroit, les Princes d'Allemagne, de soutenir les Religionnaires de France.

Lorsque les Lorrains eurent obtenu de lui ce qu'ils desiroient, ils revinrent, le Cardinal à Rheims, & le Duc à Joinville. Le Roi de Navarre, qui depuis sa liaison avec les triumvirs n'étoit presque point à la Cour, & qui résidoit pour l'ordinaire à Paris, rappella

CHARLES IX.
1562.
Massacre de Vassy.

bientôt le Duc de Guise dans cette capitale. Le chemin du Duc étoit de passer par Vassy. Dans le voisinage de cette Ville étoit une grange que les Protestans avoient achetée. Ils y tenoient publiquement leurs prêches, & ils y administroient les sacremens suivant leurs rits. N'ayant point à Vassy de ministre fixe, ils en faisoient venir de Troyes ou de quelqu'autre Ville. Alors ils avoient Léonard Morel, qu'on leur avoit envoyé de Geneve, & qui attiroit un nombreux auditoire. Antoinette de Bourbon, mere des Lorrains, voyoit avec chagrin une assemblée de Calvinistes si près du château qu'elle occupoit. Elle s'en étoit plaint souvent au Duc son fils, & elle l'avoit prié de la délivrer de ce scandale. Le hazard voulut que le jour de l'arrivée de ce Prince à Vassy fût un jour d'assemblée des Religionnaires. Malheureusement, pendant qu'il traversoit la Ville, on sonna la cloche pour annoncer le prêche. Les domestiques du Duc, s'imaginant reconnoître dans ce concours de circonstances une affectation d'insulter leur maître, entrerent en fureur. Ils coururent à l'endroit où les Calvinistes étoient assem-

blés, & ils les traiterent de chiens, & de rebelles à Dieu & au Roi. Les Religionnaires rendirent injures pour injures. Une grele de pierres accompagna les invectives. Auſſitôt la ſuite du Duc fondit ſur les Proteſtans, & frappa tout ce qui ſe rencontra. L'air retentiſſoit des cris lamentables des femmes & des enfans qui, trop foibles pour ſe défendre, demandoient inutilement du ſecours. Pluſieurs de ces miſérables victimes montoient juſqu'au faîte du bâtiment, & tâchoient de s'échapper par les toits. Elles étoient en butte aux coups de mouſquet, qu'on leur tiroit de toutes parts. Le bruit de ce tumulte fut entendu de la Ducheſſe de Guiſe, qui ſuivoit ſon mari dans une litiere. Elle ſe douta de ce qui étoit arrivé. Pleine de douceur & de bonté, d'ailleurs n'ayant pas appris de la Ducheſſe de Ferrare ſa mere à haïr les Proteſtans, elle envoya promptement un exprès demander grace au Duc pour ces malheureux. Deja ce Prince étoit à la porte de la grange. Il s'y étoit rendu dans le deſſein de faire ceſſer le déſordre. En arrivant, il avoit reçu une légere bleſſure à la joue; & ſes gens, à la vue de ſon

CHARLES IX. 1562.

ſang qui couloit, s'étoient encore plus animés au carnage. Ni les menaces, ni les prieres du Duc ne purent les arrêter. Leur fureur ne ceſſa, que lorſqu'ils ne trouverent plus perſonne à maſſacrer. Soixante, tant hommes que femmes, furent tués, & il y eut plus de deux cents bleſſés, entre leſquels ſe trouva le miniſtre Morel. On briſa la chaire du prédicateur & tous les bancs de l'auditoire. Quelques-unes des maiſons voiſines furent pillées.

La renommée, qui porta en tous lieux la nouvelle de cette émeute, la fit plus conſidérable encore qu'elle n'étoit. Cet événement produiſit diverſes impreſſions dans les eſprits. Les uns murmuroient hautement d'une action ſi contraire à l'équité. Que ſert, diſoient-ils, que le Roi ait ſuſpendu les perſécutions au ſujet de la religion, ſi on permet aux particuliers d'exercer leurs haines & leurs reſſentimens, & s'ils ont la liberté de faire ce qui eſt interdit aux magiſtrats? Les autres ſoutenoient que, les Proteſtans devenant de jour en jour plus hardis & plus entreprenans, on avoit bien fait de les intimider par un coup d'éclat, & de réprimer la licence d'un petit

CHARLES IX. 1562.

nombre, pour contenir les autres dans leur devoir. Toutes les perſonnes ſages regarderent un ſi triſte accident, comme l'occaſion & l'avant-coureur d'une révolte, & comme une eſpece de déclaration de guerre, qui autoriſoit les ſéditieux à prendre les armes.

De Vaſſy, le Duc de Guiſe alla à Rheims pour y prendre le Cardinal ſon frere, & pour l'amener avec lui à Nanteuil. Ils reçurent dans ce château les viſites de pluſieurs de leurs amis, & ils y eurent quelques entretiens avec une perſonne de confiance, que le Connétable y avoit envoyée pour concerter avec eux divers arrangemens relatifs à leurs intérêts communs.

Charles IX étoit pour lors à Monceaux, maiſon de plaiſance, bâtie dans le diocèſe de Meaux par Catherine de Médicis. Le Prince de Condé y avoit accompagné le Roi & la Reine mere. Il s'emporta vivement contre le maſſacre de Vaſſy, & il en parla comme d'un pernicieux exemple, dont il importoit de prévenir les ſuites par les châtimens les plus ſéveres. Surtout il demandoit qu'on défendît l'entrée de Paris à des gens qui avoient encore les mains teintes du ſang innocent

CHARLES IX. 1562.

qu'ils venoient de répandre. Catherine ménageoit d'autant plus ce Prince ; que le Roi de Navarre & les triumvirs paroiſſoient reſſerrer davantage les liens de leur union. Elle manda au Duc de Guiſe, que le Roi deſiroit qu'il ſe rendît promptement dans ſon gouvernement de Dauphiné, où ſa préſence étoit néceſſaire, pour tenir la main à l'exécution du nouvel édit. Sous le même prétexte, elle ordonna au Maréchal de Saint-André, d'aller dans le Lyonnois, dont il étoit Gouverneur. Mais le Maréchal refuſa d'obéir, & il répondit avec tant de hauteur, qu'on ſentit aiſément qu'il comptoit ſur un fort appui.

Entrée du Duc de Guiſe à Paris.

Le Duc de Guiſe ne montra pas plus d'égards pour les volontés de la Reine. Après avoir écrit au Duc de Wirtemberg pour ſe juſtifier du maſſacre de Vaſſy, & pour en rejetter la faute ſur une populace inſolente, il vint à Paris, ſans daigner même voir auparavant le Roi. Accompagné du Duc d'Aumale ſon frere, de Claude de Lorraine, du Connétable & du Maréchal de Saint-André, qui étoient allés au-devant de lui, il entra dans la Ville par la porte S. Denis, quoi-

CHARLES IX. 1562.

qu'en venant de Nanteuil il eût dû entrer par la porte S. Martin. Ses ennemis releverent cette circonſtance. Ils obſerverent qu'il avoit voulu par-là ſonder les diſpoſitions du peuple, les Rois ayant coutume d'arriver par la porte S. Denis, lorſqu'ils font leur entrée ſolemnelle dans cette capitale. Ce qui mécontenta le plus la Cour, ce fut que les Prévôt des Marchands [a] & Echevins allerent le recevoir à ſon arrivée, & que le menu peuple lui prodigua les acclamations les plus flatteuſes.

Diſpoſitions à la guerre civile.

Dans une ſituation ſi critique, la Reine eut recours à la ſeule reſſource qui lui reſtoit. Elle recommanda le Roi & le royaume au Prince de Condé, qu'elle exhorta à employer les forces de ſes amis pour repouſſer les efforts du triumvirat. Craignant cependant de perdre entiérement l'affection des Catholiques, & de s'expoſer à ſe voir privée de la régence, ſi elle paroiſſoit trop liée avec ce Prince, elle lui conſeilla de ſe rendre à Paris, & elle conduiſit le Roi à Melun. Le Prévôt des Marchands y alla avec Claude Marcel, un des Echevins. Ils repréſente-

[a] *Guillaume de Marle de Verſigny.*

CHARLES IX. 1562.

rent la néceſſité, dont il étoit que le Roi fixât ſa réſidence dans la capitale. Ils ajouterent que le ſéjour du Prince de Condé dans cette Ville pouvoit avoir de fâcheuſes conſéquences ; & que, puiſqu'il avoit avec lui un grand nombre de gens armés, il convenoit de rendre aux bourgeois leurs armes, que le Connétable, quelque tems auparavant, avoit fait porter à l'Hôtel-de-Ville. Le Chancelier engagea la Reine à ne pas refuſer un article, qui, ſoit qu'elle y conſentît, ſoit qu'elle s'y oppoſât, auroit vraiſemblablement ſon exécution.

Tout ſe diſpoſoit à une guerre ouverte. Le Cardinal de Lorraine, habile dans l'art d'inventer des fictions, faiſoit répandre ſans ceſſe de fauſſes nouvelles. On publioit que, dans diverſes provinces, les Proteſtans inſultoient continuellement les Catholiques ; & ces bruits aigriſſoient tellement la populace, qu'on ne pouvoit plus la contenir. Le Prince de Condé s'appercevant qu'il couroit quelque danger, mais ne voulant pas paroître céder honteuſement à ſes ennemis, offrit de quitter Paris, ſi le Duc de Guiſe & ſes amis vouloient en ſortir

CHARLES IX. 1562.

dans le même moment. Cette condition fut acceptée : le Prince de Condé se retira à Meaux, & le Duc de Guise prit le chemin de Fontainebleau. La Cour y étoit allée de Melun, en attendant que la Reine décidât, si elle conduiroit le Roi à Orléans, ou si elle viendroit à Paris faire tête aux triumvirs, armée de toute la puissance royale dont elle étoit dépositaire.

Le Duc de Guise, tant pour sa sûreté que pour faire montre de ses forces, se fit suivre par un grand nombre de gens armés. Il savoit que Catherine, naturellement timide, se rangeroit infailliblement du parti qu'elle jugeroit le plus nombreux. Sur l'avis que le Prince de Condé se préparoit aussi à se rendre à Fontainebleau, les triumvirs prirent la résolution de s'assurer de la personne du Roi, afin d'être plus autorisés à donner le titre odieux de rebelles à ceux qui leur seroient opposés. Le Roi de Navarre voulut cependant, que Saint-André fît auparavant une nouvelle tentative auprès de la Régente, pour l'attirer au parti du triumvirat, & qu'il lui représentât que la guerre avec le Roi d'Espagne étoit inévitable, si elle con-

CHARLES IX. 1562.

tinuoit d'accorder aux Proteſtans la liberté de s'aſſembler. Quelque éloquence qu'employât Saint-André, pour perſuader la Reine, cette Princeſſe avoit beaucoup de peine à ſe déterminer. Elle avoit la liſte de deux mille cent cinquante Egliſes Proteſtantes, dont les députés lui avoient promis que tous les membres ſacrifieroient leurs biens & leurs vies pour le ſervice du Roi, s'il vouloit ne point gêner leurs conſciences. Avec l'appui d'un parti ſi conſidérable elle eſpéroit de balancer le pouvoir des Guiſes, & de faire échouer leurs deſſeins. Dans le tems qu'elle attendoit des éclairciſſemens plus détaillés ſur les ſecours que les Religionnaires pourroient lui fournir, le Roi de Navarre lui annonça qu'il ſavoit que le Prince de Condé venoit pour ſe rendre maître du Roi; qu'ainſi l'on ne pouvoit ſe diſpenſer d'emmener le jeune Monarque à Paris. Sans donner à la Reine un inſtant pour délibérer, les Guiſes & le Connétable firent partir Charles IX pour Melun, & ſa mere fut obligée de l'y ſuivre. Elle ſe propoſoit d'enlever le Roi pendant la nuit, & elle avoit un bateau prêt pour cet effet; mais elle ne put tromper

Les triumvirs ſe rendent maîtres de la perſonne du Roi & de celle de la Reine.

la vigilance du Connétable. Le lendemain, elle promit aux triumvirs tout ce qu'ils voulurent, se flattant d'obtenir la liberté de retourner à Fontainebleau. Mais le Duc de Guise, qui la connoissoit, lui fit dire par le Roi de Navarre, qu'il falloit sur le champ prendre la route de Vincennes[a]. Le Roi, la Régente & le Duc d'Orléans, furent amenés à ce château. Ce ne fut pas sans donner des marques de leur douleur. Charles IX versa des larmes qu'excusoit la foiblesse de son âge.

Le même jour, le Connétable vint à Paris. Il parcourut le lendemain au matin une partie de la Ville avec un détachement de soldats, & il fit arrêter Pierre Ruzé, Avocat, qui, dans l'assemblée tenue par les notables de la bourgeoisie pour députer aux derniers Etats généraux, avoit parlé avec beaucoup d'audace. Le Connétable se transporta hors de la porte S. Jacques à un lieu nommé le *Temple de Jérusalem*, où les Calvinistes tenoient des assemblées. Il fit un bucher de tous les sieges qui s'y trouverent, ainsi que de

a Dans un Conseil qu'avoient tenu les triumvirs, le Maréchal de *Saint-André* avoit osé dire, qu'il falloit jetter la Reine dans la riviere, si elle s'opposoit au voyage.

CHARLES IX. 1562.

la chaire du prédicateur. Enſuite il rentra triomphant dans cette capitale. L'après-dîner il alla à Pincourt. Il fit mettre le feu à une maiſon, qui appartenoit auſſi aux Proteſtans ; & les flammes conſumerent pluſieurs bâtimens voiſins. Le ſoir, en rentrant dans la Ville, il fut reçu, comme il l'avoit été le matin, au bruit des acclamations du peuple. Tandis que les uns lui donnoient les mêmes éloges que s'il eût remporté quelque victoire ſignalée, les autres, en grand nombre, étoient indignés de voir le chef de la milice Françoiſe chercher baſſement à gagner l'affection d'une vile populace, en faiſant des actions qui le rendoient vraiment mépriſable, & qui lui attiroient de toutes parts des railleries & des ſatyres cruelles.

L'avis que les triumvirs avoient eu du voyage projetté par le Prince de Condé, ne tarda pas à ſe confirmer. Ce Prince ſe mit effectivement en chemin, pour revenir à la Cour. Dès qu'on fut informé qu'il étoit arrivé à deux lieues de Paris, le peuple courut aux armes, & ſe prépara comme s'il alloit avoir un ſiege à ſoutenir. Abandonné à une licence effrénée, il maltraitoit dans les rues

mes les plus gens de bien, & il outrageoit tous ceux dont la religion lui paroissoit suspecte. Cependant il n'en vint pas encore à répandre le sang. CHARLES IX. 1562.

Au gré des Guises, le Roi n'étoit pas assez en sûreté à Vincennes, ou plutôt ils ne s'y croyoient pas assez maîtres de sa personne. Ils l'amenerent dans sa capitale. Alors on assembla le Conseil au Louvre, où la Cour logeoit, & l'on y proposa de déclarer la guerre au Prince de Condé & à ceux de son parti. Le Chancelier de l'Hôpital s'y opposant fortement, le Connétable lui dit, que la question dont il s'agissoit, n'étoit pas du ressort d'un homme de robe. L'Hôpital répliqua que, *si lui & ses semblables ne savoient pas faire la guerre, ils savoient au moins parfaitement décider quand on pouvoit la faire avec équité*. Malgré la justesse de cette réponse, comme les conseils violens du triumvirat l'emportoient sur les raisons, le Chancelier fut exclus des délibérations qui regardoient cette affaire. On y appella Claude de Gouffier, Marquis de Boisy, Grand-Ecuyer de France; Honorat de Savoye, Marquis de Villars; Louis Prévôt de Sansac; Philippe de Lénon-

CHARLES IX. 1562.

court, Evêque d'Auxerre, & François d'Escars.

Le Prince de Condé, ayant appris que ses ennemis l'avoient prévenu, & que le Roi étoit en leur pouvoir, vit bien que leur parti étoit le plus fort: mais comme il s'étoit trop avancé pour reculer, il marcha vers Orléans.

Orléans surpris par d'Andelot.

Innocent Tripier de Montereau, Lieutenant-de-Roi de la Ville, y commandoit en l'absence du Prince de la Roche-sur-Yon, qui en étoit Gouverneur. Tant que la Reine avoit flotté entre les deux partis qui divisoient le royaume, Montereau avoit confié indifféremment aux Protestans & aux Catholiques la garde de la Place. Aussitôt qu'il sut que le Roi avoit été amené à Paris, & que les triumvirs avoient forcé la Reine à se ranger de leur côté, il changea de dispositions. Soupçonnant que le Prince de Condé avoit des desseins sur Orléans, il voulut prendre des mesures pour se garantir de toute surprise. Ses précautions furent inutiles. D'Andelot trouva le moyen de s'introduire dans la Ville avec quelques officiers & plusieurs soldats. Sur le champ les Protestans s'attrouperent, & ils s'emparerent de la

CHARLES IX. 1562.

porte S. Jean, avec le ſecours de trois cens hommes qui étoient à quelque diſtance en embuſcade. Le Prince de Condé s'étoit arrêté à Angerville, où Catherine de Médicis l'amuſoit par des eſpérances d'accommodement, tandis qu'elle avoit donné ordre à Jean d'Eſtrées, Grand-Maître de l'artillerie de France, de ſe rendre à Orléans, avec des troupes, par un autre chemin. D'Eſtrées ne put cacher ſa marche au Prince, qui, pour ne pas perdre le fruit de l'expédition de d'Andelot, ſe hâta d'aller joindre ce fidele ami avec deux mille chevaux. Ce corps étant entré dans Orléans par la porte dont d'Andelot s'étoit rendu maître, Montereau ſe trouva hors d'état de s'y maintenir. Il demanda la permiſſion d'en ſortir, & il l'obtint.

Accident arrivé à la Princeſſe de Condé.

Le même jour que le Prince de Condé avoit quitté Meaux, la Princeſſe ſa femme en étoit partie pour aller à Muret. Elle avoit rencontré une proceſſion près de Lizy ſur la riviere d'Ourques. Ses pages, non contens de paſſer devant la croix ſans la ſaluer, avoient inſulté de paroles les payſans. Ceux-ci les ayant pourſuivis à coups de pierre juſqu'à la litiere où étoit la

CHARLES IX. 1562.

Princeſſe, elle en avoit été ſi effrayée, qu'en arrivant à Gandeluz elle étoit accouchée, avant terme, de deux Princes, qui furent nommés Charles & Louis. Le ſecond mourut peu de tems après. Lorſque la Princeſſe fut rétablie de ſes couches, elle alla trouver à Orléans le Prince ſon époux, avec Henri, Marquis de Conty, leur fils aîné, pour lors âgé de neuf ans. Leurs autres enfans ſuivirent Magdelène de Mailly, Comteſſe de Roye, leur ayeule maternelle, qui ſe retira à Straſbourg, & qui y travailla utilement à ſolliciter les ſecours que pluſieurs Princes d'Allemagne avoient promis au Prince de Condé.

Ce Prince, après s'être fortifié dans Orléans, écrivit à toutes les Egliſes Proteſtantes du royaume. Il leur mandoit de lui envoyer promptement tout ce que le parti avoit de forces, & il exhortoit les communautés, qui ne pouvoient fournir des ſoldats, de faire des levées d'argent pour ſubvenir aux frais de la guerre. Il écrivit auſſi aux Etats Proteſtans du corps Germanique, qu'il prenoit les armes contre des factieux, qui tenoient le Roi dans une eſpece de captivité, & qui abuſoient

de l'autorité royale pour violer la foi des édits, & pour troubler le repos public. Par ces lettres il prioit les Princes, qui lui avoient fait espérer des secours, de ne point se laisser prévenir par les fausses imputations de ses ennemis, & de le seconder dans une entreprise dont le salut de la religion & du royaume étoit l'unique objet. En même tems il publia un manifeste, dans lequel il assuroit le Roi de Navarre qu'il le regarderoit toujours comme la personne à qui, après le Roi & la Reine, il devoit le plus de respect & d'obéissance, & qu'il ne s'écarteroit jamais de ce juste devoir. Il supplioit ensuite Catherine de Médicis, au nom de tous les Ordres du Royaume, de se transporter dans quelque lieu où elle fût parfaitement libre; de vouloir, sans prévention, juger la cause de l'un & de l'autre parti; d'ordonner au Duc de Guise, à ses freres, au Connétable & à Saint-André, de se retirer de la Cour & de désarmer. Il ajoutoit que, malgré la différence qui étoit entre son rang & celui de ces Seigneurs, il régleroit ses démarches sur les leurs, à condition que le Roi fût remis en liberté; que toutes

CHARLES IX. 1562.

Manifeste du Prince.

CHARLES IX. 1562.

les perſonnes qui avoient droit d'entrer au Conſeil y fuſſent admiſes, & qu'on fit obſerver les édits, principalement celui de Janvier. Enfin, il déclaroit que ſi l'on n'acceptoit pas des propoſitions ſi équitables, & ſi les triumvirs continuoient de faire violence à leurs Majeſtés, on ne pourroit lui imputer les déſaſtres de la guerre civile; qu'il chargeoit ceux qui en étoient les vrais auteurs de toute l'exécration publique, & qu'il ſauroit faire tomber ſur leurs têtes criminelles la punition qu'ils méritoient.

Traité entre le Prince & ſes adhérens.

Avec ce manifeſte, le Prince fit imprimer le traité qu'il avoit fait avec les ſeigneurs ſes adhérens. Ils promettoient qu'ils employeroient leurs biens & leurs vies pour maintenir l'obéiſſance dûe au Roi, & pour défendre, contre les entrepriſes de certains eſprits turbulens, l'autorité de la Régente & les loix de l'Etat; que le traité dureroit juſqu'à ce que le Roi eût atteint l'âge compétent pour gouverner par lui-même; qu'ils ne ſouffriroient jamais qu'on fît rien contre le reſpect dû à Dieu & aux loix; qu'ils empêcheroient les blaſphêmes, la profanation des temples, la débauche & les brigandages. Ils reconnoiſ-

soient le Prince de Condé légitime protecteur & défenseur du royaume. En cette qualité, ils lui juroient obéissance, ainsi qu'à celui qu'il nommeroit pour remplir sa place lorsque la maladie, ou quelque autre raison, l'obligeroit de prendre un Lieutenant. Par le même acte, ils s'engageoient de lui fournir les armes, les chevaux, l'argent, & tout ce qui étoit nécessaire pour faire la guerre.

CHARLES IX. 1562.

Dans la vue de justifier ce traité, ils répandirent des copies d'un autre traité prétendu, qu'ils assuroient avoir été conclu l'année précédente par les triumvirs avec plusieurs Puissances étrangeres, & dont voici les articles. » Le Roi d'Espagne, établi chef de la » confédération contre les Protestans, » commencera par se plaindre de ce » que le Roi de Navarre souffre, au » grand préjudice de la France & des » Etats voisins, que le venin des nou» velles sectes se glisse dans un royau» me auparavant si fidele à la saine » doctrine. Pour faire abandonner à ce » Prince un parti pernicieux, Philippe » II usera d'abord de caresses, & il le » flattera de la restitution de la Navar» re. Il aura recours ensuite aux me-

CHARLES IX. 1562.

» naces, &, si le Roi de Navarre ne se » rend pas, l'Espagne levera une puis» sante armée pour s'emparer du reste » de la Navarre, dont on donnera une » partie au Duc de Savoye. Si le Roi » de Navarre employe le secours des » sectaires, le Duc de Guise levera » aussi une forte armée pour lui faire la » guerre du côté de la France, afin » qu'attaqué de toutes parts, ce Roi » soit promptement accablé. On ar» mera les Suisses contre les Suisses; » les cinq cantons Catholiques contre » les cantons Protestans. Cette der» niere armée sera entretenue aux dé» pens du Pape, & le Duc de Savoye » la commandera. Le Duc de Ferrare, » avec une autre armée composée de » troupes du Pape, & d'une partie de » celles d'Espagne, s'emparera de Ge» neve, & de tous les postes situés le » long du lac de ce nom, & les rasera. » L'Empereur, les Evêques & les » Princes de l'Empire, empêcheront » que les Religionnaires ne fassent, » pendant tout ce tems, aucunes le» vées en Allemagne. On ne quit» tera point les armes qu'on n'ait » détruit tous les sectaires de Fran» ce, & qu'on n'ait absolument

CHARLES IX. 1562.

» éteint la branche des Bourbons, de
» peur qu'il ne reste quelqu'un d'un si
» mauvais sang, qui puisse un jour
» venger sa maison. L'hérésie étant
» abolie en France, il ne sera pas dif-
» ficile à l'Empereur & au Roi d'Es-
» pagne, de l'abolir aussi en Allemagne
» & dans les Pays-bas. Ainsi toutes
» les sectes seront éteintes, & l'on fera
» rentrer l'Europe entiere dans la sou-
» mission dûe au Saint Siege. Comme
» cette guerre sera entreprise pour la
» gloire de Dieu ; les Cardinaux, &
» tous les Ecclésiastiques d'Italie, se-
» ront obligés de donner la plus gran-
» de partie de leurs revenus. Le Duc
» de Guise, de son côté, y joindra tout
» l'argent qui reviendra des biens con-
» fisqués sur les proscrits de France ;
» & l'Espagne, après la guerre, ren-
» dra les sommes que produira ce der-
» nier article. Il sera libre aux prêtres
» de s'enrôler dans cette milice sacrée,
» & ils n'auront point à craindre de
» violer par-là les anciennes loix, ni
» d'encourir les peines portées par les
» saints canons ».

Quoiqu'on ait bien des raisons de douter de la réalité de ce traité, il est difficile d'exprimer quelle impression

CHARLES IX. 1562.

il produisit sur les esprits crédules. Le même jour que le manifeste du Prince de Condé fut publié à Orléans, c'est-à-dire le 7 Avril, on publia dans Paris un édit, par lequel le Roi & la Reine sa mere déclaroient que le bruit de leur captivité étoit faux, & calomnieusement controuvé par ce Prince, & qu'ils étoient venus de leur plein gré dans la capitale du royaume.

Edit qui non-seulement renouvelle, mais étend l'édit de Janvier.

Trois jours après on donna un autre édit, qui fut adressé, non au Parlement, mais aux Juges subalternes. Le Roi, par cet édit, confirmoit celui de Janvier, accordoit de nouveau une amnistie générale, & défendoit d'inquietter qui que ce fût, ni pour cause de religion, ni à raison de ce qui s'étoit passé. Le même édit permettoit aux Protestans de faire publiquement leurs prêches en tous lieux, excepté dans la Ville & la banlieue de Paris, où il leur étoit expressément interdit de tenir des assemblées, de célébrer les mysteres, & d'administrer les sacremens, autrement que selon les rits & les usages anciennement reçus.

Conformément à la politique des Princes Lorrains, le Cardinal de Guise fit courir, dans la ville de Sens dont

il étoit Archevêque [a], le bruit que les Proteſtans avoient réſolu d'y piller les Egliſes. Les Catholiques, devenus furieux à cette nouvelle, maſſacrerent plus de cent perſonnes de tout ſexe & de toute condition. La populace pilla un grand nombre de maiſons des Calviniſtes ; elle démolit juſqu'aux fondemens le lieu où ils s'aſſembloient hors de la Ville pour leur prêche, & elle arracha toutes les vignes qui leur appartenoient. Le Prince de Condé écrivit à la Reine, pour ſe plaindre de ces excès. Mais tandis qu'il en demandoit juſtice, ſon parti, en divers endroits, ne traita pas plus humainement les Catholiques. Les Proteſtans s'emparerent de pluſieurs Villes, dont ils ne purent ſe rendre maîtres ſans verſer le ſang, quelque modération que leurs chefs affectaſſent.

Maſſacre des Proteſtans à Sens.

Frédéric, Electeur Palatin, ayant mandé au Prince de Condé, que la plupart des Princes d'Allemagne interprétoient diverſement les motifs de ſes démarches ; le Prince écrivit le 20 Avril à l'Empereur. Après avoir expoſé les cauſes des diviſions, dont il

a Depuis le décès du Cardinal *Bertrandi*, qui étoit mort en 1560.

CHARLES IX. 1562.

accusoit les Guises d'être les auteurs ; il protestoit qu'il n'avoit d'autre objet que de remettre Charles IX & Catherine de Médicis en liberté. Il prioit l'Empereur de vouloir bien, par la lecture d'un long mémoire qu'il lui envoyoit, s'instruire du détail des projets & de la conduite des Princes Lorrains.

Révolte de la ville de Rouen.

Le 15 Avril, les Religionnaires s'étoient rendus les maîtres dans la ville de Rouen. La Cour y envoya le Duc de Bouillon, Gouverneur de la province. Il somma les bourgeois, au nom du Roi, de mettre bas les armes ; mais ils répondirent qu'ils étoient dans la nécessité de se mettre à l'abri des violences de ceux qui tenoient le Roi captif ; que ce qui étoit arrivé à Sens & à Vassy, leur annonçoit ce qu'ils devoient craindre ; qu'ils savoient que le Cardinal de Lorraine avoit fait une ligue avec les Princes d'Italie, & avec les Evêques d'Allemagne, pour exterminer tout ce qui n'étoit pas Catholique ; qu'une autre nouvelle les touchoit encore plus sensiblement que leur propre danger ; qu'ils venoient d'apprendre que le Parlement de Paris, par une horrible prévarication,

avoit laissé à la faculté de Théologie la liberté de mettre en question, si les Rois ne devoient pas être privés de leur royaume pour cause d'hérésie. Le Duc de Bouillon s'étant retiré, & les Catholiques ayant voulu la nuit suivante exciter une émeute, les Protestans en tuerent quelques-uns, & en emprisonnerent plusieurs autres. En même tems la populace, devenue plus insolente, courut aux Eglises, brisa les images, renversa les autels; & depuis ce jour jusqu'à celui que la Ville rentra dans l'obéissance, l'exercice de la religion Catholique y fut entiérement interrompu. Les bourgeois s'emparerent du monastere [a] Sainte Catherine, situé sur une montagne qui est voisine de Rouen. Ils se saisirent aussi de deux galeres bien équipées, nouvellement revenues d'Ecosse. Ils firent la revue de leurs troupes, & il se trouva quatre mille hommes sous les armes. Le Parlement de Rouen ayant abandonné la Ville, afin de ne point paroître prendre part à la révolte des habitans, ceux-ci établirent un petit & un grand Conseil, composés l'un de douze, l'autre de cent personnes.

CHARLES IX. 1562.

[a] Ce monastere ne subsiste plus.

CHARLES IX. 1562.

Toutes les affaires importantes ne se décidoient que dans le grand Conseil. Une de ses premieres résolutions fut de raser les murs de Darnetal. Il y avoit entre les habitans de cette Ville & ceux de Rouen une extrême jalousie, au sujet de leurs manufactures qui se nuisoient les unes aux autres par la rivalité. La jalousie avoit depuis longtems dégénéré en haine, & la haine, appuyée du prétexte de la religion, devint fureur. La populace ne se contenta pas d'exécuter la résolution prise dans le Conseil. Elle pilla les Eglises, mit le feu à la plupart des maisons, & brûla entiérement la Chartreuse.

Jean d'Estouteville de Villebon, par ordre du Roi, se saisit du Pont-de-l'Arche, situé sur la Seine. Par-là il empêchoit les bateaux de descendre à Rouen. Les bourgeois craignirent qu'on ne leur coupât aussi la communication du bas de la riviere. Pour éviter cet inconvénient, ils s'emparerent de Caudebec, mais ils eurent l'imprudence de ne pas en démolir les fortifications. Dans la suite, cette faute leur causa un très-grand préjudice.

Les Protestans de plusieurs Villes

Ainsi qu'à Rouen, les Protestans étoient les maîtres à Dieppe, au Havre,

à Caen & à Bayeux. Dans toutes ces Villes ils avoient aboli l'exercice de la religion Catholique, & avoient chassé ou désarmé les habitans qui la professoient. Ils avoient même arrêté & mis en prison à Caen Charles d'Humieres, Evêque de Bayeux, mais il trouva le moyen de se sauver dans une barque de pêcheur.

CHARLES IX. 1562.

suivent l'exemple de ceux de Rouen.

Le Roi de Navarre, comme Lieutenant-Général du royaume, convoqua le ban & l'arriere-ban, & en indiqua les revues. Nulle part, les Religionnaires n'obéirent à la citation. Ceux de Coutances, de Falaise, de Vire, de Carentan & de Saint-Lo, déchirerent les ordonnances qui avoient été affichées à ce sujet, & ils refuserent l'entrée de leurs villes aux personnes que la Cour envoya pour y rétablir le bon ordre.

Au Mans & à Blois, ils en userent de même. D'Angennes, Evêque du Mans, en fut chassé, & se comportant plutôt en militaire qu'en Prélat, il se vengea par le pillage & l'embrasement de tous les villages voisins.

Lettres du Prince de Condé aux Parlemens de Paris & de Rouen.

Cependant le Prince de Condé écrivit aux Parlemens de Paris & de Rouen, pour tâcher de justifier sa con-

CHARLES IX. 1562.

duite. Ces deux Compagnies, dans les réponses qu'ils lui firent, l'exhorterent à ne plus suivre les mauvais conseils qu'on lui donnoit, à revenir à la Cour, & à rendre la tranquillité au royaume. Le Prince récrivit aux deux Parlemens, que ses ennemis ne désiroient de le revoir à la Cour que pour l'opprimer plus sûrement; qu'il avoit trop souvent éprouvé leurs artifices, pour leur confier sa vie, & qu'il ne pouvoit non plus, sans trahir son devoir, laisser entre leurs mains la personne du Roi & le gouvernement de l'Etat. Comme on lui reprochoit d'avoir fait ouvrir les paquets de quelques couriers, il ajouta, qu'il avoit expressément défendu de décacheter les lettres adressées au Roi, à la Reine, & au Roi de Navarre. Par rapport aux autres lettres, il avouoit, qu'usant du droit de représailles, il avoit fait intercepter plusieurs de celles des triumvirs & de leurs partisans. A la fin de cette espece de nouveau manifeste, il protestoit qu'il avoit appris, avec beaucoup de douleur, les violences commises en divers endroits par les Calvinistes. Pour prouver qu'ils s'étoient portés à ces excès contre sa vo-

lonté, il alléguoit qu'on n'avoit point vû de pareils désordres à Orléans, où il faisoit sa résidence. CHARLES IX. 1562.

Catherine de Médicis lui ayant fait faire quelques propositions d'accommodement, il continua d'exiger, pour article préliminaire, l'éloignement des Guises, du Connétable & du Maréchal de Saint-André. A cette condition, non-seulement il promettoit de demeurer en repos, mais il offroit de donner ses enfans en ôtage pour sûreté de sa parole. On lui répondit que le Roi tiendroit la main à l'exécution de l'édit de Janvier, & en puniroit sévérement les infractions, mais qu'il ne pouvoit renvoyer des gens, qui par leur fidélité méritoient toute sa bienveillance. La lettre fut signée du Roi, de la Régente, & du Roi de Navarre. Le même jour qu'on fit partir cette lettre, les triumvirs présenterent à Charles IX un mémoire dans lequel, après avoir fait une longue & magnifique énumération des services qu'ils avoient rendus aux Rois ses prédécesseurs, ils déclaroient qu'ils étoient prêts néanmoins à se retirer de la Cour, même à se bannir du royaume, pourvû que les Protestans désarmassent, &

Mémoire présenté au Roi par les triumvirs.

CHARLES IX. 1562.

qu'on ne souffrît en France d'autre religion que la Catholique. Ils supplioient le Roi de priver de leurs bénéfices, de leurs charges & de leurs emplois, tous ceux qui ne professeroient pas publiquement cette religion; de condamner les Protestans à faire rebâtir les Eglises détruites, & à réparer les autres dommages causés par les séditieux de leur parti; & d'ordonner que les profanateurs des vases & des lieux sacrés subissent les supplices dûs à leurs sacriléges. Ils demandoient aussi qu'on traitât comme rebelle, & comme ennemi du Roi & de l'Etat, quiconque demeureroit armé. En insistant sur la nécessité de tenir éloignés de la Cour les seigneurs qui avoient embrassé la défense des Religionnaires, ils assuroient qu'ils ne prétendoient pas que le Prince de Condé dût éprouver un semblable traitement. Ils invitoient le Roi à le rappeller, au contraire, auprès de sa personne, & à lui faire reprendre sa place dans le Conseil.

Le Prince de Condé réfuta leur mémoire avec beaucoup de fiel & de hauteur. Il leur reprocha que cet écrit leur avoit été dicté par le Légat du Pape,

CHARLES IX. 1562.

& par les Ambaſſadeurs du Roi d'Eſpagne. *Oui*, diſoit-il dans ſa réponſe, *je retournerai bientôt joindre le Roi, & nous examinerons ſi un étranger & deux petits compagnons* [a] *ont droit de faire la loi à un Prince du Sang.* Bien des gens attribuerent cette replique à Montluc, Evêque de Valence. Ce Prélat ne quittoit point la Reine, mais il entretenoit une ſecrette correſpondance avec le Prince, & il l'aidoit de ſes conſeils & de ſa plume.

Les Proteſtans ſont chaſſés de Paris.

Les négociations pour la paix n'ayant point réuſſi, on publia deux édits; l'un pour ordonner aux Proteſtans de ſortir de Paris, l'autre pour défendre de leur faire aucune injure, & de s'emparer de leurs biens ſous peine de la vie. En même tems le Roi de Navarre marcha vers Châteaudun, à la tête d'un corps de ſept mille hommes. Le Prince de Condé de ſon côté ſe mit en campagne avec ſix mille fantaſſins & deux mille chevaux. Avant qu'on en vînt

[a] Pluſieurs hiſtoriens font donner par le Prince *de Condé* l'épithéte de *fripons* au Connétable *de Montmorency* & au Maréchal *de Saint-André*. Les traducteurs de M. *de Thou* prêtent auſſi au Prince cette expreſſion odieuſe. Dans la réplique dont il s'agit ici, le Connétable, de même que le Maréchal, eſt ſeulement traité de *petit compagnon*.

CHARLES IX. 1562.

aux mains, Catherine de Médicis fit demander à ce Prince une entrevue. On régla le lieu, le tems, & le nombre de gens armés qu'on ameneroit de part & d'autre. Henri de Montmorency d'Anville commandoit l'escorte de la Reine. L'escorte du Prince étoit aux ordres du Comte de la Rochefoucauld. Touri étoit le lieu choisi pour la conférence. La Reine, accompagnée du Roi de Navarre, s'y rendit à cheval avec trente-six cavaliers. Le Prince de Condé y vint avec une pareille suite. De part & d'autre, les escortes s'arrêterent à huit cents pas de la Ville. Pendant près d'une demie-heure, elles demeurerent dans les postes qui leur avoient été marqués; mais insensiblement elles s'approcherent. Les cavaliers d'une troupe reconnurent dans l'autre, celui-ci un parent, celui-là un ami; ils se joignirent avec empressement, se donnerent mille assurances réciproques de tendresse, se plaignirent des malheureuses circonstances qui étoient sur le point d'allumer une guerre, dans laquelle le sort des vainqueurs & celui des vaincus seroit également déplorable. En voyant des François, divisés par d'horribles

Entrevue de la Reine avec le Prince de Condé.

factions, se réunir si promptement, & s'accabler de caresses; qui n'auroit été touché de penser que ces mêmes François alloient, si on leur donnoit le signal, courir les uns sur les autres, & s'égorger impitoyablement?

CHARLES IX. 1562.

Au milieu des signes d'attendrissement & de douleur des deux escortes, la Reine, le Roi de Navarre & le Prince, eurent un long entretien. La Reine, en refusant les demandes du Prince, faisoit sentir qu'elle auroit souhaité de pouvoir le satisfaire. Le Roi de Navarre, au contraire, affecta une très-grande dureté. Plus il avoit paru jusques-là facile, plus il se montroit intraitable. Après deux heures de conversation, l'on se sépara, & les deux freres se quitterent, plus aigris l'un contre l'autre qu'ils n'étoient avant l'entrevue.

Lorsque le Prince de Condé fut de retour à Orléans, il rendit compte à ses confédérés de ce qui s'étoit passé, & ayant tenu conseil, il manda le 11 Juin à la Régente, qu'il la supplioit de ne point trouver mauvais qu'il eût recours à la voie des armes. Il envoya le même jour Dufou, sieur du Vigean, à cette Princesse, avec une seconde

CHARLES IX. 1562.

lettre, pour la conjurer de prévenir le carnage dont on étoit menacé, & de ne pas se prêter aux pernicieuses entreprises de quelques hommes ambitieux, qui sacrifioient le salut de l'Etat à leurs passions. » Ne souffrez pas, Madame, » lui écrivoit-il, qu'on puisse un jour » reprocher à Votre Majesté d'avoir » encouru la haîne de tous les Ordres » du royaume, par une lâcheté aussi » fatale pour eux qu'elle seroit indigne » de vous ; & d'avoir par une fausse » prudence, en appréhendant de cho» quer quatre ou cinq personnes, pré» cipité la ruine de tout le royaume ».

Pour réponse, la Cour fit signifier aux confédérés un ordre de congédier leurs troupes dans un terme prescrit, & de rendre toutes les Places dont les Religionnaires s'étoient emparés. Elle leur fit en même tems promesse que, s'ils obéissoient, on leur accorderoit une amnistie générale. Le Prince de Condé écrivit de nouveau à la Reine, que tout seroit paisible, dès que les triumvirs voudroient contribuer eux-mêmes au rétablissement de la tranquillité, en quittant les armes, & en se retirant dans leurs terres ou dans leurs gouvernemens ; que les Villes, où il avoit

mis garnison, n'avoient jamais reconnu, & ne reconnoîtroient jamais d'autre maître que le Roi; qu'on pouvoit s'épargner, de part & d'autre, les dépenses que cause l'entretien d'une armée; que les confédérés ne demandoient pas mieux que de terminer à l'amiable les différends qui divisoient les deux partis; mais que pour y parvenir plus sûrement, il falloit renvoyer au plutôt à Rome le Cardinal Légat; que si le Pape vouloit convoquer à Avignon, à Lyon ou à Besançon, un Concile libre, les ministres Protestans étoient prêts de s'y rendre avec la permission du Roi, pour discuter ce qui regardoit la doctrine; qu'à l'égard des intérêts politiques, les confédérés desiroient que l'Empereur & l'Empire, le Roi d'Espagne, les Reines d'Angleterre & d'Ecosse, le Duc de Savoye, la République de Venise & les Suisses, intervinssent comme puissances médiatrices, & se rendissent garans du traité. Il ajouta qu'au reste, ni lui, ni ses adhérens, n'avoient besoin d'aucune amnistie, puisque n'ayant pas pris les armes contre le Roi, mais pour son service, ils croyoient avoir lieu, non d'attendre un pardon, mais d'espérer

CHARLES IX.
1562.

les honneurs & les récompenses qu'ils méritoient.

Suspension d'armes.

Les deux armées n'étoient plus qu'à une petite distance l'une de l'autre, lorsque, pour renouer les négociations, on convint d'une suspension d'armes de six jours. Le Roi de Navarre, dans une lettre qu'il écrivit à son frere, parut avoir repris tous ses sentimens d'affection pour lui : il demanda que pendant l'armistice il pût loger dans Baugency, où les confédérés avoient garnison, & il promit de rendre cette Ville, si l'on ne faisoit pas la paix. Dans cet intervalle, Catherine de Médicis vint à Talsy. Elle proposa une seconde entrevue au Prince de Condé, l'assurant que les triumvirs alloient enfin s'éloigner de la Cour. Le Duc de Guise, le Connétable & le Maréchal de Saint-André se retirerent effectivement. Dès que le Prince de Condé en fut instruit, il partit en diligence pour aller voir le Roi de Navarre à Baugency. De-là il passa par le milieu du camp de l'armée du Roi avec une très-petite escorte, & il se rendit à Talsy. La Reine lui ayant permis d'y amener quelques-uns des seigneurs confédérés, il y fut accompagné

Nouvelle conférence entre la Reine & le Prince de Condé.

pagné de l'Amiral de Coligny ; d'Antoine de Croy, Prince de Porcien ; de François, Comte de la Rochefoucauld ; de Jean de Rohan, de François de Hangeſt de Genlis, de Gramont, de Jean de Parthenay Soubize, & de Charles Hallewin de Piennes. Après pluſieurs proteſtations de bienveillance, la Reine inſinua au Prince que, le nombre des Catholiques ſurpaſſant de beaucoup celui des Religionnaires, on ne pouvoit eſpérer une paix ſolide, ſi l'on ne poſoit pour préliminaire, qu'on n'admettroit point d'autre croyance que celle qui étoit reçue dans l'Egliſe Romaine. Le Prince, indigné de ce diſcours, déclara qu'il ne pouvoit accepter une telle condition. » Plutôt que d'y ſouſcrire, » ajouta-t-il, les confédérés abandon- » neroient le royaume. Si vous croyez, » Madame, qu'il ſoit néceſſaire que » moi-même je prenne ce parti, pour » aſſurer le repos de l'Etat, je vous » prie de préférer le bien public à ce » qui me regarde perſonnellement ».

De ces dernieres paroles, que le Prince répéta pluſieurs fois, Catherine prit occaſion de dire : » J'ai toujours » eu pour vous, Meſſieurs, & pour

CHARLES IX. 1562.

» vous en particulier, mon cher cou-
» ſin, toute l'eſtime qui vous eſt dûe;
» & au milieu de ces troubles, j'ai eu
» toute l'attention poſſible à ménager
» vos intérêts. Mais puiſque les choſes
» en ſont venues à un tel point, que le
» mal ne peut être guéri que par des
» remédes déſagréables, je compte que
» votre bon cœur vous engagera à
» vous ſacrifier à l'avantage de la pa-
» trie. J'accepte l'offre que vous me
» faites de ſortir de France. Je me
» flatte que votre abſence appaiſera les
» eſprits de ceux qui ſont unis au Pape,
» & qu'ils auront, moyennant cela,
» plus de douceur pour les Proteſtans ».
Le Prince & les ſeigneurs de ſa ſuite, étourdis d'une ſemblable propoſition, à laquelle ils ne s'étoient point attendus, ſe regarderent avec ſurpriſe. La Reine, pour les calmer, les aſſura qu'elle n'exigeoit leur abſence que pour un tems. » Quelques perſonnes,
» continua-t-elle, ſe donnent des mou-
» vemens, pour faire différer la majorité
» du Roi juſqu'à ce qu'il ait atteint ſa
» vingtiéme année. Si elles uſent de
» violence, & ſi j'ai beſoin de ſecours
» pour les réprimer, je compte ſur vos
» ſervices ».

CHARLES IX. 1562.

Le lendemain de cette conférence, Florimond Robertet, ſieur du Freſne, Sécrétaire d'Etat, alla de la part de Catherine chez le Prince de Condé, pour le prier de ſe ſouvenir de ce qu'il avoit promis la veille, & pour ſavoir ſi l'on pouvoit compter qu'il tiendroit parole. Mais les confédérés étoient dans des diſpoſitions fort contraires aux intentions du triumvirat. Ils avoient décidé qu'il falloit abſolument rejetter la propoſition de quitter le royaume, & que le Prince, lié par les ſermens qu'il avoit faits antérieurement, n'avoit pû ni dû s'engager, ni pour lui, ni pour ſes adhérens. D'ailleurs ils avoient reçu avis que les triumvirs s'étoient arrêtés à cinq lieues du camp de l'armée royale. On venoit auſſi d'intercepter une lettre du Duc de Guiſe au Cardinal de Lorraine. Quoiqu'elle fût écrite dans un ſtyle énigmatique, elle donnoit à comprendre que les choſes n'étoient pas telles qu'elles paroiſſoient, & qu'avant peu les confédérés ſeroient mal dans leurs affaires.

Du Freſne, par le froid accueil qu'on lui fit, jugea qu'il y avoit du changement. Il preſſa le Prince de voir

CHARLES IX. 1562.

encore une fois la Reine. Le Prince y consentit. Catherine persistant à lui tenir les mêmes discours qu'elle lui avoit tenus le jour précédent, il prit congé d'elle, & il retourna à son camp.

En arrivant, il trouva ses soldats fort irrités de ce qu'on avoit souffert qu'il s'exposât à un si grand péril. Ils disoient hautement qu'il n'étoit plus besoin de conférences, & que le Prince n'avoit qu'à les mener à l'ennemi. Condé, pour profiter de cette ardeur, se mit en marche dès la nuit suivante, pour tâcher de surprendre les troupes du Roi. Mais il fut égaré par ses guides, & il ne put réussir dans son dessein.

Le Roi de Navarre n'ayant point voulu rendre Baugency, ainsi qu'il s'y étoit engagé, les confédérés attaquerent cette Ville, l'emporterent d'assaut, & la pillerent, après avoir passé la garnison au fil de l'épée.

Le Duc de Guise abandonne Blois à la fureur du soldat.

Aussitôt que le Prince de Condé avoit quitté Talsy, les triumvirs étoient revenus à l'armée du Roi. Par leurs conseils, le Roi de Navarre marcha vers Blois. La place étant mal fortifiée, & ne pouvant espérer de secours, la garnison se hâta d'en sortir.

Le Duc de Guiſe y entra ſur le champ, & quoique les habitans n'euſſent fait aucune réſiſtance, la Ville fut entiérement ſaccagée. On tua, ou l'on noya tous les Proteſtans : on n'épargna pas les femmes mêmes : les unes furent violées, les autres maſſacrées. De Blois on paſſa à Mer, où il y avoit un prêche fort fréquenté : on y fit un horrible carnage, & le paſteur, nommé Caſſebœuf, fut jetté dans la riviere : le pillage dura neuf jours. Le Prince de Condé en porta ſes plaintes au Roi de Navarre, & n'en reçut point d'autre réponſe, ſinon que la guerre mettoit dans la triſte néceſſité de tolérer ces déſordres.

Quelques jours avant Pâques, le Duc de Montpenſier s'étoit rendu à Tours, & il croyoit être aſſuré de la Ville. Mais les Proteſtans y prirent le deſſus. Quelques-uns des plus furieux renverſerent les ſtatues, & briſerent les images, ſans être arrêtés par les ſages remontrances des gens plus modérés. Le Prince y envoya le Comte de la Rochefoucauld, pour faire l'inventaire de l'argenterie & de tout ce qui pouvoit ſe trouver de précieux dans les Egliſes. La Rochefoucauld fit

CHARLES IX. 1562.

transporter le tout à Orléans, après avoir laissé aux Ecclésiastiques une copie de l'inventaire signée de sa main.

Sous le spécieux prétexte de venger la profanation des lieux saints, des scélérats s'attroupoient de toutes parts, ils entroient dans les Bourgs & dans les Villes qui étoient sans défense, & ils répandoient par-tout la désolation, sans que les Gouverneurs & les magistrats se missent en devoir de les réprimer. Un arrêt violent du Parlement de Paris acheva de porter la licence & le brigandage au plus haut comble. Cette Compagnie proscrivit les Religionnaires, & ordonna à tous les Catholiques de leur courir sus, & de les tuer, sans crainte d'en être repris. Les Curés lisant tous les dimanches cet arrêt à leurs prônes, ce fut un vrai tocsin. Dans toutes les campagnes, les paysans abandonnerent la culture de leurs terres, pour piller. Ils choisirent pour chefs ceux d'entr'eux qui avoient le plus d'audace & de penchant pour le carnage : ils se partagerent en plusieurs troupes, & ils s'abandonnerent à toutes sortes de crimes. Une de ces troupes alla à Ligueil-sur-l'Indre, petite Ville de la Touraine, où elle

Maux affreux, causés par un arrêt du Parlement de Paris.

CHARLES IX. 1562.

étrangla quelques habitans, creva les yeux du miniſtre, & le brûla à petit feu. Une autre troupe alla à Cormeri, à Loches, à l'Iſle-Bouchard & à d'Azé, & y exerça les plus horribles cruautés, non-ſeulement contre les Proteſtans, mais encore contre les perſonnes dont la doctrine étoit le moins ſuſpecte.

Il n'y eut pas moins de déſordres dans le Vendômois. Les Catholiques, irrités ſur-tout de ce que les Calviniſtes avoient oſé violer les tombeaux des Comtes & des Ducs de Vendôme, ne faiſoient aucun quartier à tous ceux de cette communion. Ceux-ci appellerent à leur ſecours les habitans du Mans. Lorſqu'ils ſe virent les plus forts, ils ſe permirent à leur tour les plus grands excès. Les gentilshommes de la province, touchés de tant de maux, prirent les armes pour en arrêter le cours, & mirent le poëte Pierre Ronſard à leur tête. Il avoit été élevé à la Cour parmi les pages de Charles, Duc d'Orléans, fils de François I. Après avoir ſervi en Angleterre & en Ecoſſe, il s'étoit entiérement adonné à l'étude des belles-lettres & à la poëſie. Charmé de la beauté des environs

Le poëte Ronſard, à la tête de la nobleſſe du Vendômois, court ſus aux Proteſtans.

CHARLES IX. 1562.

d'Evailles, il avoit accepté la cure de ce lieu. Mais il ne regardoit point le ſacerdoce, & les fonctions paſtorales, comme un engagement à la vie ſérieuſe & retirée. Les amuſemens & les plaiſirs de la vie tranquille ne lui ayant point fait perdre ſes anciennes inclinations, l'occaſion qui ſe préſentoit réveilla le goût qu'il avoit pour les armes. Avec la nobleſſe qu'il commandoit, il parcourut la campagne, & il fit main-baſſe ſur tous les Religionnaires. L'arrivée d'un nouveau renfort, qu'ils reçurent du Maine, l'obligea de ſe retirer dans ſon preſbytere.

Angers étoit au pouvoir des Proteſtans. Pendant que Duret la Barbée, qui y commandoit pour le Prince de Condé, étoit allé demander quelques ordres à ce Prince, les Catholiques introduiſirent dans la Ville Jean-Léomond de Puygaillard, que le Duc de Montpenſier leur envoya. Les Proteſtans, ayant à leur tête Gaſpard de Schomberg, jeune gentilhomme Allemand, qui etoit venu à Angers pour faire ſes études [a], ſe défendirent avec

[a] Il s'établit par la ſuite en France, ſervit le Roi avec autant de fidélité que de valeur, ſe rendit recommandable par pluſieurs belles ac-

beaucoup de valeur, mais enfin ils capitulerent. D'abord Puygaillard observa fidelement la capitulation. Bientôt après, soit de son propre mouvement, soit pour complaire au peuple, il la rompit. Plus de quarante Calvinistes expirerent dans les supplices : on dépouilla les autres de leurs biens, & on les chassa de la Ville : leurs femmes furent livrées à la brutalité du soldat.

CHARLES IX. 1562.

A quelque distance d'Angers est le château de Rochefort, qui est bâti sur un rocher escarpé, & qui appartient à la maison de la Tremoille. Hercule de Saint-Aignan Desmarets y soutint tous les efforts de Puygaillard avec vingt-cinq hommes, & il lui en tua plus de deux cens. La poudre à la fin ayant manqué à cet intrepide officier, & ses soldats menaçant d'ouvrir malgré lui les portes aux assiégeans, il se rendit. On le conduisit à Angers, comme pour servir de triomphe aux Catholiques ; & à la sollicitation de Villeneuve son ennemi, le Duc de Montpensier le fit rouer vif. La maison de la Tremoille possédoit aussi dans l'Anjou

tions, eut part aux affaires les plus importantes, & parvint aux plus grandes dignités.

CHARLES IX. 1562.

la petite ville de Craon. La Chesnaye Lallier [a] s'en étoit emparé. Il étoit si puissant dans le pays, qu'on lui donnoit le titre de *Roi de Craon*. Quelques affaires l'ayant appellé auprès du Prince de Condé; René de Scepeaux, sieur de Gaubert, Gouverneur de la Ville, trouva le moyen de la surprendre, & de l'enlever aux Religionnaires.

Les triumvirs reprennent Tours, Chinon & Châtellerault.

Dans les premiers jours de Juillet, les triumvirs s'avancerent vers Tours. La garnison, qui n'étoit composée que de trois compagnies d'infanterie & de deux de cavalerie, prit le parti de la retraite. Celles de Chinon & de Châtelleraut suivirent cet exemple. Tandis que ces trois garnisons, qui s'étoient réunies, & qui formoient ensemble un corps de mille hommes, tâchoient de gagner Poitiers, le Comte de Villars les attaqua. Des troupes, dans lesquelles il y avoit plus de bourgeois que de vrais soldats, furent bientôt mises en déroute. Les vaincus, qui échapperent au fer du vainqueur, furent faits prisonniers, & Villars or-

a Il est ainsi nommé dans le Traité des Duels de *Brantome*, & dans le second tome de l'Histoire Ecclésiastique de *Beze*. Les traducteurs de M. *de Thou* nomment ce gentilhomme *Duchêne Lallier*.

donna de les remener à Tours. Près de la Ville, quoiqu'ils fussent escortés, les paysans fondirent sur eux, & en tuerent plusieurs. Deux cens se sauverent dans un fauxbourg. Le peuple les enveloppa, & les enferma dans l'Eglise de Sainte Marie. On en égorgea cent vingt, & leurs corps furent jettés dans la Loire. Une partie des Protestans, qui étoient restés dans la Ville, éprouva le même traitement. Quiconque refusoit d'entendre la messe, étoit massacré sans distinction d'âge. Comme si le baptême des Protestans n'étoit pas un vrai baptême, on rebaptisoit leurs enfans. Le Président Jean Bourgeau, déja vieux & d'une vie irréprochable, n'avoit jamais fait profession publique de la nouvelle doctrine. Il étoit seulement soupçonné d'y être attaché. Ce vieillard vénérable fut chassé de la Ville. Comme il s'en alloit, il fut assommé à coups de bâton par des gens apostés. Les barbares, après l'avoir dépouillé, le traînerent au bord de la riviere, & le suspendirent par les pieds, la tête plongée dans l'eau. Voyant qu'il respiroit encore, ils lui ouvrirent le ventre, & lui arracherent le cœur & les entrailles.

CHARLES IX. 1562.

Avarice & cruauté de l'Evêque du Mans.

Les Villes du Mans, d'Amiens, d'Abbeville & de Senlis, furent ensanglantées par de semblables tragédies. La premiere de ces Villes, qui avoit chaſſé d'Angennes ſon Evêque, fut obligée de le recevoir. D'Angennes, préférant le glaive au bâton paſtoral, fit une guerre cruelle à tous les novateurs. Des infortunés, ſur la dépoſition d'un ſeul témoin, qui les accuſoit d'avoir eu part à la profonation des autels, étoient condamnés à mort, & l'on envahiſſoit leurs biens. Les Catholiques n'étoient pas plus à l'abri que les Religionnaires des concuſſions de l'avide Prélat. Il exigeoit ſur tout de fortes contributions des Eccléſiaſtiques, pour ſubvenir aux frais de ce qu'il appelloit la guerre ſainte, ou plutôt pour aſſouvir ſon avarice & celle de ſes émiſſaires. Par ſon ordre, on enleva des tréſors des Egliſes tout ce qu'on avoit pû ſauver de la fureur des Calviniſtes. Il y avoit dans la Cathédrale douze grandes ſtatues d'argent, ornées de pierres précieuſes, qui repréſentoient les douze Apôtres. Pendant les premiers tumultes, l'Evêque, feignant de vouloir les mettre en ſûreté, les avoit fait porter

CHARLES IX. 1562.

à son château de Touvoy. Depuis elles disparurent, & furent perdues pour l'Eglise.

Un grand nombre de Protestans du Gâtinois s'étoient refugiés à Montargis, où la Duchesse de Ferrare faisoit sa résidence. Le Duc de Guise, gendre de cette Princesse, y envoya Jean Chourses de Malicorne, avec quatre compagnies de cavalerie, en apparence pour mettre sa belle-mere à l'abri de toute insulte, mais en effet pour s'assurer de la Ville. Les habitans ayant ouvert leurs portes, Malicorne voulut qu'on lui livrât le château, où les Protestans, chassés de la Ville, s'étoient retirés. Sur le refus que la garnison fit de se rendre, il menaça d'employer le canon. La Duchesse de Ferrare, avec une fierté digne des Monarques dont elle descendoit, le menaça lui-même de le faire repentir de sa témérité, s'il osoit attaquer un lieu qu'elle avoit choisi pour asyle.

Fermeté de la Duchesse de Ferrare.

Depuis quelque tems, la noblesse de Normandie étoit partagée en trois factions. Ceux qui penchoient du côté de la nouvelle doctrine, mais qui ne vouloient pas se soustraire à l'obéis-

Trois factions en Normandie.

CHARLES IX. 1562.

sance du Roi, s'étoient rangés sous les étendards du Duc de Bouillon. Montgommery [a] étoit à la tête des gentilshommes, qui, dévoués entierement au Prince de Condé, se proposoient de changer la face du gouvernement. La faction zélée pour le Catholicisme avoit Matignon [b] pour chef. Afin de donner la supériorité à cette faction sur les deux autres, les triumvirs firent entrer en Normandie le Duc d'Aumale & le Duc d'Estampes, chacun avec un corps de troupes. Le Prince de Condé, craignant que le Duc d'Aumale n'entreprît le siege de Rouen, jugea à propos d'y envoyer un homme constitué en dignité, & habile dans le métier de la guerre. Son choix tomba sur Louis de Lanoy, Seigneur de Morvilliers, qui, malgré les efforts du Duc d'Aumale pour lui couper les passages, se jetta dans la Ville avec trois cents chevaux. Le

a Le même Comte de *Montgommery*, qui avoit été la cause innocente de la mort de *Henri II*. Voyez la fin du livre 9.

b *Jacques II* du nom, Sire de Matignon & de Lesparre, Prince de Mortagne, qui, sous le regne de *Henri III*, fut nommé Gouverneur de Cherbourg en 1578, Maréchal de France le 14 Juillet 1579, & Chevalier des Ordres du Roi le 31 Décembre de la même année.

premier ſoin de Morvilliers à ſon arrivée dans Rouen, fut de rétablir la diſcipline parmi les ſoldats ; & s'il ne pût entierement réprimer la licence, il parvint du moins à y mettre quelque frein. Les Proteſtans demanderent que, comme on avoit chaſſé leurs freres de Paris, on chaſſât de même les Catholiques de Rouen. Il ne voulut point y conſentir : il ſe contenta de déſarmer toutes les perſonnes qui tenoient le parti de l'ancienne religion, & de les engager, par ſerment, à vivre en paix avec les ſectateurs de la nouvelle. On étoit incertain, ſi on abandonneroit le poſte de Sainte-Catherine, après en avoir raſé les fortifications. Morvilliers réſolut de le conſerver, & il ſe chargea de le défendre, laiſſant le ſoin de la Ville à Languetot.

CHARLES IX. 1562.

Le Duc d'Aumale vint mettre le ſiege devant ce Fort. Après l'avoir battu pendant douze jours, il donna l'aſſaut. Le ſuccès du commencement de l'attaque ſembla promettre la victoire aux aſſiégeans, & ils planterent trois drapeaux ſur le haut de la muraille ; mais ils furent repouſſés avec une perte ſi conſidérable, que dès la

Siege du Fort Sainte-Catherine près de Rouen.

CHARLES IX. 1562.

nuit ſuivante ils décamperent. Ils firent leur retraite avec beaucoup de confuſion, & ils laiſſerent un grand nombre de bleſſés, dont Morvilliers adoucit le triſte ſort par l'humanité avec laquelle il les traita. Le Fort Sainte-Catherine étant délivré, les habitans de Rouen ne ſongerent plus qu'à mettre tout en bon état dans la Ville. Ils firent fondre les cloches, pour en faire des canons; ils rétablirent les canaux & les aquéducs, que le Duc d'Aumale avoit fait couper; ils nettoyerent les réſervoirs, augmenterent les fortifications, réparerent les chemins, congédierent les bouches inutiles, & ſe pourvurent de munitions & de vivres. Le Duc d'Aumale forma le projet de ſurprendre la Ville par eſcalade. Quelques bourgeois promirent de favoriſer cette entrepriſe, & Villebon leur envoya un page avec une lettre en chiffre, pour leur donner le mot du guet, & pour leur indiquer l'heure à laquelle les troupes du Roi ſe préſenteroient. Le page fut pris. Morvilliers, au lieu de le traiter ſelon les rigueurs de la guerre, lui donna une piece d'or; & pour ſe mocquer de Villebon, l'avertit de

CHARLES IX. 1562.

choisir une autre fois des commissionnaires plus prudens. Comme le Duc d'Aumale ne pouvoit plus espérer de réussir dans son dessein, il chercha à se dédommager par la prise & le pillage de Honfleur, de Brienne, & de Ponteau-de-mer.

Arrêt du Parlement de Normandie contre les habitans de Rouen.

Cependant la Reine écrivit aux habitans de Rouen, de mettre bas les armes, & d'envoyer à la Cour tout l'argent qui étoit dans les caisses publiques. Ils refuserent l'un & l'autre. Alors le Parlement de Normandie, qui avoit été tranféré à Louviers, les déclara rebelles & criminels de leze-majesté, priva les gentilshommes des droits de la noblesse, étendit à leur postérité la note d'infamie qu'ils encouroient, & ne leur accorda que vingt-un jours pour se reconnoître, après lequel terme il étoit ordonné, à tous les fideles sujets, de ne leur faire aucun quartier. Ces habitans envoyerent un trompette à Louviers, pour signifier au Parlement, qu'ils appelloient de l'arrêt au Roi majeur. En même tems, ils continuerent de se préparer à faire une vigoureuse défense, s'ils étoient attaqués. Ils éleverent, entre la riviere de Seine & la muraille

CHARLES IX. 1562.

qui étoit vis-à-vis du pont, une haute & large plate-forme : ils firent un retranchement devant le château, & un autre vers la porte Martainville : ils creuserent en dedans un fossé très-profond, qu'ils borderent d'un parapet : ils terrasserent les murs du vieux Palais & de l'Eglise des Dominicains : ils détruisirent le fauxbourg de la porte Cauchoise, & ils murerent toutes leurs portes, à l'exception de deux qu'ils fortifierent de divers ouvrages.

Le Roi de Navarre, à la persuasion des triumvirs, fait venir Charles IX à l'armée.

Jusques-là les triumvirs n'avoient opposé au Prince de Condé, qu'autant de troupes qu'il en falloit pour retarder ses progrès. Lorsqu'ils eurent rassemblé de plus grandes forces, ils persuaderent au Roi de Navarre, de faire venir Charles IX au camp, afin que les Protestans ne pussent plus, en parlant de l'armée, l'appeller, comme ils affectoient de le faire, *l'armée du Navarrois ou des Guises*. La Reine, avant d'y conduire le jeune Monarque, dépêcha d'Angennes, seigneur de Rambouillet, au Prince de Condé, pour lui dire qu'elle étoit très-fâchée de n'avoir pû procurer un accommodement; qu'on la forçoit de se rendre au camp avec le Roi, & de faire en-

trer en France des troupes étrangeres ; qu'elle ne pouvoit détourner un funeste orage qui étoit sur le point d'éclater ; qu'elle avoit voulu faire savoir toutes ces choses au Prince, afin qu'il vît s'il n'y auroit pas encore quelques moyens de rétablir la paix.

CHARLES IX. 1562.

Le Prince répondit à la Reine, qu'il n'y en avoit point d'autres que ceux qu'il lui avoit déja proposés plusieurs fois ; que l'entrée des troupes étrangeres dans le royaume, au lieu de remédier au mal, ne pouvoit servir qu'à l'augmenter ; que sans doute l'orage, dont elle le menaçoit, étoit quelque nouvelle suite de la complaisance de cette Princesse pour les Lorrains ; mais qu'il étoit en état de prouver, combien elle étoit injuste de favoriser des étrangers, au préjudice d'un Prince du sang, qui n'avoit agi que par ses ordres.

Déclaration du Roi contre le parti opposé au triumvirat.

Quatre jours après le retour de d'Angennes au camp, éclata le coup que la Reine venoit d'annoncer au Prince de Condé. Par un édit enregistré au Parlement de Paris, le Roi déclara qu'il regardoit, comme formées contre lui, toutes les entreprises du parti opposé aux triumvirs ; que

CHARLES IX. 1562.

ceux qui étoient de ce parti étoient rebelles, & devoient être pourſuivis comme ennemis publics; que, comme tels, il les condamnoit à perdre la vie & les biens, & que, pour les couvrir d'une éternelle ignominie, il ordonnoit que leurs deſcendans fuſſent à jamais incapables de poſſéder aucune charge. Le Prince de Condé étoit ſeul excepté. On ſuppoſoit, pour autoriſer cette diſtinction, qu'il n'étoit pas libre, mais détenu priſonnier par les Proteſtans.

Nouveau manifeſte du Prince de Condé.

A cet acte fulminant, le Prince opposa un nouveau manifeſte. Il y relevoit, comme un artifice odieux, l'affectation qu'on avoit eue de ne pas le comprendre dans l'édit. Il ſoutenoit que les peines, prononcées contre ſes adhérens, devoient être bien plus juſtement décernées contre les Guiſes, puiſqu'ils avoient été convaincus tout récemment d'une conjuration ſecrete; qu'on avoit conſtaté juridiquement, qu'ils étoient entrés en négociation avec Fabrice Sorbelloni, Gouverneur d'Avignon, pour faire ſoulever la Provence, & que d'Entragues & Laydet, qu'ils avoient chargés de la conduite de ce complot, avoient été

condamnés à mort. Dans le même écrit il citoit plusieurs lettres, par lesquelles la Régente l'avoit pressé de prendre les armes. Il reclamoit le témoignage de Bouchavane, qu'elle lui avoit envoyé pour l'engager à ne point les mettre bas avant que le parti Lorrain fût entierement abattu. Ensuite il s'adressoit aux Allemans & aux Suisses, qui étoient déja venus, ou qui devoient venir au secours du triumvirat; ils les exhortoit à ne pas perdre, en défendant une cause injuste, la réputation de justice que leurs nations s'étoient acquise, & à ne pas s'attirer le reproche de combattre pour des esclaves du Pape, & pour des factieux, contre les enfans de la véritable Eglise, & contre les sujets du Roi les plus fideles.

Conformément aux résolutions d'un Conseil de guerre, qui fut tenu le lendemain de l'arrivée du Roi & de la Reine mere à l'armée, le Roi de Navarre distribua les troupes en plusieurs corps. Il en donna un au Maréchal de Saint-André, pour faire rentrer le Poitou dans l'obéissance, & un autre au Duc de Guise, pour reprendre la Ville de Bourges, qui s'étoit déclarée pour le Prince de Condé.

CHARLES IX. 1562.

Saint-André enleve Poitiers aux Proteſtans.

Les troupes du Maréchal de Saint-André ayant formé l'inveſtiſſement de Poitiers, on ſomma les magiſtrats de ſe rendre. D'abord ils y parurent diſpoſés ; mais enſuite Jacques Herbert, Maire de la Ville, dit au héraut, que Sainte-Gemme [a], qui y commandoit, avoit les clefs des portes ; qu'il s'étoit caché, & qu'on avoit fait des recherches inutiles pour le découvrir ; qu'au reſte les habitans étoient, comme ils l'avoient toujours été, fideles ſujets du Roi. Sur cette réponſe, on ouvrit la tranchée, & l'on établit les batteries. Dès que la brêche fut praticable, on monta à l'aſſaut, mais ſans ſuccès. Les Proteſtans n'étoient point maîtres du château, & ils étoient convenus de n'en point inquiéter la garniſon, à condition qu'elle demeureroit neutre entre les deux partis. Lorſque les aſſiégeans, repouſſés de tous côtés, eurent abandonné le rempart, elle pointa le canon contre l'intérieur de la brêche, afin d'empêcher les aſſiégés de continuer de la défendre. Ce feu ayant dégarni la muraille de troupes, les aſſiégeans recommen-

[a] *Lancelot du Bouchet*, Seigneur de *Sainte-Gemme*.

cerent leur attaque, & ils pénétrerent aiſément dans la Ville. Sainte-Gemme, & un officier nommé Mangot, leur diſputerent le terrein de rue en rue. M. de Thou ne nous apprend point ce que devint le premier : il dit que le ſecond, ayant fait rompre à propos les barrieres qui fermoient la porte de Saint Cyprien, ſauva la vie à plus de ſix cents hommes, avec leſquels il joignit le lendemain les troupes que la Rochefoucauld amenoit au ſecours des aſſiégés, & qui arrivoient trop tard. Saint-André abandonna la Ville à la fureur du ſoldat. Herbert fut arrêté, en fuyant, & il fut pendu.

CHARLES IX. 1562.

Après la priſe de Poitiers, on s'empara du château de Chauvigny, de la Tremoïlle, de Moïlleron, & de Saint-Savin. Le Maréchal de Saint-André prit enſuite la route de Bourges. Il arriva devant cette place deux jours après le Duc de Guiſe. Par la jonction des deux corps qu'ils commandoient, l'armée des aſſiegeans ſe trouva forte de quinze mille hommes d'infanterie, & de trois mille de cavalerie. La principale attaque fut du côté de Saint Urſin. Autant elle fut vive, autant la réſiſtance des aſſiégés fut

Siege de Bourges par le Duc de Guiſe.

CHARLES IX. 1562.

opiniâtre. On foudroyoit la Ville avec vingt & une pieces de batterie, mais à peine avoit-on fait une brêche, qu'elle étoit réparée. Pour achever de décourager les assiégeans, l'Amiral de Coligny leur enleva un convoi de munitions de guerre, dont il tailla en pieces l'escorte, composée d'environ huit cents hommes. Le Duc de Guise, se trouvant par cet échec manquer de poudre & de boulets, & désespérant de prendre la Ville de force, mais ne pouvant se résoudre à lever le siege, prit le parti de corrompre Yvoy [a], Commandant de la garnison. Celui-ci rendit la Place, à condition que ni lui, ni ses officiers, ni ses soldats, ne pourroient être inquiétés, ni pour la prise d'armes, ni pour l'enlevement de l'argenterie des Eglises & des deniers du Roi; qu'ils auroient le choix ou d'entrer au service de Sa Majesté, ou de se retirer chez eux; qu'on accorderoit une entiere liberté de conscience aux habitans, & que le Roi de Navarre prendroit la Ville sous sa protection.

Il étoit arrivé de Suisse & d'Allemagne plusieurs régimens, qui y

[a] *Jean d'Hangest*, seigneur *d'Yvoy*.

avoient

avoient été levés pour le service du Roi. La Cour attendoit encore de Suisse vingt-une enseignes. Les Protestans comptoient aussi sur divers secours étrangers. D'Andelot avoit obtenu des Princes de la confession d'Ausbourg, non-seulement la permission de lever des troupes dans leurs Etats, mais encore cent mille écus d'or pour faire ces levées. La Reine d'Angleterre avoit promis au Prince de Condé de lui fournir de l'argent & des soldats. Le Prince envoya le nouveau Vidame de Chartres à Londres, pour la presser de tenir sa parole. Cette Princesse étoit dans la résolution d'y satisfaire, mais elle vouloit y trouver quelque avantage. Quoique le Vidame fût autorisé par ses pouvoirs à lui offrir Dieppe ou le Havre, il auroit desiré de sauver au parti la haine d'avoir fait rentrer les Anglois dans le royaume. Sur-tout, il ne leur vouloit abandonner qu'à l'extrémité le Havre qui étoit à l'embouchure de la Seine, & l'une des clefs du commerce de Paris. Obligé de céder aux circonstances, il convint de livrer Dieppe. Elizabeth, qui sentoit le besoin que le Prince de

CHARLES IX. 1562.

Négociation du Prince de Condé, pour obtenir des secours d'Angleterre.

CHARLES IX. 1562.

Condé avoit d'elle, insista pour avoir le Havre [a].

Tant que les Protestans n'avoient employé que leurs propres forces, ils avoient cru ne mériter aucun blâme. Dès qu'il s'agit de conclure un traité avec l'Angleterre, plusieurs d'entr'eux commencerent à craindre d'être regardés justement comme sujets infideles, & comme mauvais citoyens. Les uns par cette considération, d'autres par inconstance ou par ennui, retournerent chez eux. Le Prince de Condé, pour retenir du moins ceux qui ne se retiroient que par scrupule, fit assembler deux synodes qui prononcerent, *qu'une guerre entreprise par les ordres de la Régente, contre des ennemis du Roi & du royaume, étoit légitime & même nécessaire.* Cette décision rassura les consciences allarmées, & non-seulement diminua la désertion, mais prêta une nouvelle audace aux Protestans.

Ils s'emparerent de Bar-sur-Seine,

[a] Le traité fut conclu le 20 septembre à Hamptoncourt. Les Protestans s'engagerent à livrer le Havre aux Anglois, & à les aider à reprendre Calais. Moyennant ces conditions, Elizabeth s'obligea de fournir au parti un subside de cent quarante mille écus d'or, & six mille hommes entretenus par l'Angleterre.

de Corbigny, d'Antrain, de la Charité, de Mâcon, de Châlons-ſur-Saone, de Romans & de Montelimar. Gondrin commandoit dans le Dauphiné. Le jour auquel on a coutume d'élire les nouveaux Conſuls à Valence, il s'y rendit pour faire déclarer la pluralité des ſuffrages en faveur des Catholiques. Les Religionnaires intercepterent des lettres, par leſquelles le Duc de Guiſe lui mandoit de faire pendre leur miniſtre. Il n'en fallut pas davantage pour allumer le feu de la ſédition. Pendant que Gondrin prenoit ſes meſures pour exécuter l'ordre qu'il avoit reçu, les Proteſtans firent venir des ſecours des lieux voiſins. Pluſieurs ſeigneurs du parti, ayant à leur tête François de Beaumont, baron des Adrets, entrerent dans la Ville, ſous prétexte de quelques affaires particulieres. Gondrin étoit dans une parfaite ſécurité, lorſque les Calviniſtes ſurprirent & maſſacrerent la garde de la porte de S. Felix. Il y courut, mais ſes ſoldats ne purent tenir contre l'impétuoſité de leurs adverſaires, & il fut obligé de ſe retirer avec précipitation. Les Proteſtans ne lui donnerent pas le tems de raſſembler

CHARLES IX. 1562.

Aſſaſſinat de Gondrin, Commandant pour le Roi en Dauphiné.

CHARLES IX. 1562.

de nouvelles forces : ils enfoncerent la porte de sa maison, & un gentilhomme, nommé Montoux, qui étoit son ennemi personnel, le tua de plusieurs coups de poignard. On assassina avec Gondrin le bailli de la Ville, qui s'étoit attiré la haine générale par son dévouement aux volontés de ce Commandant.

Les Protestans s'emparent de Lyon.

La douceur avec laquelle François d'Agoust, Comte de Sault, qui commandoit dans Lyon, se comportoit, y maintenoit la tranquillité. Laurent de Maugiron, homme aussi haï des Religionnaires, qu'il étoit agréable à la Cour, arriva à l'improviste dans la Ville, avec un corps de cavalerie. Il étoit porteur d'ordres du Roi, qui l'associoient au Comte de Sault dans le commandement. Sur ces entrefaites, le bruit se répandit qu'il devoit venir plusieurs renforts à Maugiron, & que lorsqu'il les auroit reçus, il feroit périr tous les novateurs. Ceux-ci, excités par des officiers qui leur avoient été envoyés d'Orléans, se déterminerent à le prévenir. La mort de Gondrin rappella Maugiron à Valence. Mais les Lyonnois, quoique délivrés de cet ennemi, n'en penserent pas

moins à leur ſûreté. Ils ſe ſaiſirent de l'Hôtel-de-Ville, du couvent des Cordeliers, & de la porte du Rhône. Après s'être rendus maîtres ſucceſſivement de tous les principaux poſtes, & avoir poſé des corps-de-garde & du canon par-tout où il étoit néceſſaire, ils ſe rendirent chez le Comte de Sault, pour lui déclarer que dans tout ce qu'ils avoient fait, ils n'avoient aucunement prétendu manquer au reſpect & à l'obéiſſance qu'ils devoient au Roi, mais ſeulement mettre la Ville & leurs perſonnes, à l'abri de la violence des ennemis de l'Etat. Ils ajouterent, que le Comte pouvoit continuer ſes fonctions de Commandant. Il n'accepta point cet emploi, & il retourna chez lui en Provence, où il paſſa paiſiblement le reſte du tems de cette premiere guerre civile. Tous les Comtes de S. Jean eurent auſſi la liberté de ſe retirer où ils voulurent, & on ne leur cauſa aucun dommage.

Auſſitôt que le Baron des Adrets eut appris ce qui s'étoit paſſé à Lyon, il s'y rendit, & il en prit poſſeſſion au nom du Prince de Condé. Ayant aſſemblé la bourgeoiſie, il régla qu'on

CHARLES IX. 156●.

choisiroit, parmi les Protestans, deux mille soldats pour garder la Ville, & qu'ils seroient entretenus des deniers du Roi, & des revenus ecclésiastiques; qu'on ne forceroit personne à changer de religion, mais que l'exercice public de la catholique ne seroit point permis; qu'on ajouteroit aux Echevins, actuellement en charge, douze Calvinistes des plus distingués; que ceux-ci auroient la principale autorité, & qu'on ne pourroit rien faire sans leur participation, & sans leur consentement. Dans les premiers jours de la révolution, le gouvernement de ces nouveaux maîtres fut très-modéré.

Des Adrets, après avoir laissé le commandement de la Ville à Blacons, retourna en Dauphiné, dont le Prince de Condé l'avoit nommé Gouverneur. En cette qualité, il écrivit au Parlement de Grenoble, & lui ordonna de chasser le Président Guillaume de Portes, Pierre Bucer, Procureur-Général, & quelqu'autres personnes constituées en dignité, qu'il accusoit d'avoir conjuré, avec feu Gondrin, la perte des Protestans. Le Parlement obéit, & les Religionnaires, enhardis par sa foiblesse, se rendirent entiére-

ment les maîtres dans la Ville. Ils en firent de même presque dans toute la province, excepté à Embrun & à Briançon. Des Adrets défendit, sous peine de la vie, de reconnoître l'autorité de Maugiron, & il ordonna de le regarder, non-seulement comme violateur des édits du Roi, mais comme criminel de leze-majesté.

CHARLES IX. 1562.

Equipages du Légat, enlevés par un détachement des troupes du Prince de Condé.

Entre les différens avantages que remporterent les Protestans, le moins considérable fut peut-être celui qui les flatta le plus. Le Cardinal de Ferrare, Légat du Pape, s'étoit mis en chemin avec le Cardinal de Lorraine, & un grand nombre d'Evêques de France, pour se rendre à Trente, où le Concile étoit assemblé. Cinquante cavaliers, du parti Religionnaire, enleverent les bagages du Légat. Ce Cardinal envoya un trompette au Prince de Condé, pour les reclamer. Le Prince lui écrivit qu'un équipage si magnifique, & totalement militaire, ne convenoit point à un successeur des Apôtres, & seroit plus utile à des hommes nourris dans le métier de la guerre, qui combattoient pour défendre la religion; que cependant, on ne refuseroit pas de rendre tout ce qui

CHARLES IX. 1562.

avoit été pris, si le Légat vouloit redemander aux triumvirs les deux cents mille écus d'or, qu'il leur avoit apportés d'Italie.

Peu s'en fallut que ce Cardinal & le Cardinal de Lorraine ne tombassent aussi entre les mains des troupes Protestantes, mais ils échapperent à ce danger. Le Cardinal de Lorraine passa par Insprvck, pour y saluer l'Empereur. Sacrifiant les intérêts de la France, au desir de faire sa cour à Ferdinand, il reçut de ce Prince l'investiture du temporel des évêchés de Metz & de Verdun, comme si ces évêchés eussent été encore fiefs de l'Empire. Jean de Morvilliers, Evêque d'Orléans, qui étoit avec le Cardinal, fit ce qu'il put pour empêcher un acte si contraire aux droits du Roi, & à l'honneur de la couronne.

Continuation du Concile de Trente.

Avant l'arrivée du Cardinal à Trente, le Concile avoit déja tenu plusieurs séances, & il s'y étoit élevé de vives disputes. Dans la premiere séance [a], qui étoit la dix-septiéme, à compter depuis le commencement du Concile sous Paul III, les Evêques de France avoient insisté, pour que l'assemblée

[a] Elle avoit été différée jusqu'au 18 Janvier 1562.

CHARLES IX. 1562.

fût regardée comme un nouveau Concile. Les Efpagnols, au contraire, avoient voulu qu'il fût fpécifié, à la tête des actes, qu'on ne faifoit que continuer un Concile déja commencé. Il y avoit eu de longs débats dans la feconde féance [a], fur la propofition faite par plufieurs Prélats, de décider que les Evêques tenoient immédiatement de Dieu leur inftitution, & que l'obligation où ils étoient de réfider, & de gouverner par eux-mêmes leur troupeau, étoit de droit divin. Des queftions de prefféance entre les Ambaffadeurs avoient auffi agité l'affemblée. Luffy, Ambaffadeur des Suiffes, avoit prétendu devoir précéder l'Ambaffadeur de Baviere & celui de Florence. Il obtint le pas fur ce dernier miniftre, mais on conferva la prééminence à l'Ambaffadeur de Baviere. La cinquiéme féance [b] n'avoit pas été plus tranquille. Les Ambaffadeurs de l'Empereur y avoient demandé que le Pape fe foumît à la réformation, lui & la Cour de Rome; qu'on réduisît le nombre des Cardinaux à douze, ou tout au plus à vingt-quatre; qu'on

a Tenue le 26 Février.
b Cette féance ne fe tint que le 16 Juillet.

CHARLES IX. 1562.

n'accordât plus de diſpenſes avec la même facilité dont on avoit uſé juſqu'alors ; qu'on révoquât toutes les exemptions, comme contraires au droit commun ; que les couvens & les monaſteres fuſſent ſoumis à la juriſdiction de l'Evêque, dans le diocèſe duquel ils ſeroient ſitués ; que chaque eccléſiaſtique ne poſſédât qu'un bénéfice ; qu'il y eût une école dans chaque Chapitre ; que les bénéfices ne puſſent plus être deſſervis par des prêtres à gages ; que les Evêques fuſſent obligés de réſider ; qu'ils euſſent toujours pluſieurs Vicaires-généraux ; qu'ils viſitaſſent avec ſoin les égliſes de leur dépendance, & qu'ils tinſſent, réguliérement chaque année, un ſynode diocéſain ; que tout ſe fît gratuitement dans l'Egliſe, & qu'on réunît d'autres bénéfices aux cures dont les revenus étoient trop modiques ; qu'on remît en vigueur les anciens canons contre la ſimonie ; que l'excommunication ne fût plus ſi légérement employée ; que l'Office divin fût célébré par-tout avec l'appareil & la gravité convenables ; que les bréviaires & les miſſels fuſſent corrigés, & qu'on en retranchât tout ce qui n'étoit pas tiré des livres ſaints ;

qu'on ramenât l'ordre monaſtique à ſa premiere inſtitution ; que les biens immenſes de quelques communautés religieuſes ne fuſſent plus employés à de mauvais uſages ; que le Concile examinât mûrement, s'il ne feroit pas à propos de changer diverſes loix qui n'étoient que de droit poſitif ; qu'on accordât, aux vœux de tant de nations, la communion ſous les deux eſpeces ; qu'on diminuât les abſtinences & les jeûnes ; qu'on permît le mariage des prêtres ; que parmi les prieres publiques, on en mêlât quelques-unes en langue vulgaire ; qu'à l'égard des biens eccléſiaſtiques uſurpés, & actuellement employés à des uſages profanes, l'Egliſe n'en pourſuivît point la reſtitution, & qu'elle diſſimulât le préjudice qu'on lui avoit cauſé.

Lanſac, Ambaſſadeur de France, s'étoit plaint dans la ſeptiéme ſeſſion, de ce que les peres du Concile décidoient ſur la doctrine avec trop de précipitation, & qu'ils procédoient trop lentement à la réforme des mœurs & de la diſcipline. Il avoit repréſenté que, pour donner plus de poids aux décrets de l'aſſemblée, il importoit de diſcuter contradictoirement

CHARLES IX. 1562.

avec les novateurs les points qu'ils contestoient. Il avoit témoigné aussi beaucoup de mécontentement de ce que l'on ôtoit aux Ambassadeurs la liberté de proposer ce qu'ils jugeoient utile pour les sujets de leurs Souverains, & il vouloit qu'on annullât tout ce qui avoit été fait de contraire à cette prérogative.

Arrivée du Cardinal de Lorraine au Concile.

Lorsque le Cardinal de Lorraine arriva, les Légats du Pape, les Ambassadeurs, & tous les Evêques, allerent au devant de lui, & le reçurent avec les plus grands honneurs. Son voyage étoit d'autant plus désagréable à Pie IV, qu'on publioit que ce Cardinal venoit au Concile, pour y faire ratifier la plupart des articles demandés par les Ambassadeurs de Ferdinand. Ce dernier point inquiettoit extrêmement le Pontife. Mais rien ne lui faisoit plus de peine que les avis qu'il avoit reçus, d'un accommodement proposé entre le Roi & le Prince de Condé. Il prévoyoit que, si la France jouissoit de la paix, elle feroit prolonger un Concile dont il ne cherchoit que la fin; que les affaires seroient traitées, dans cette assemblée, avec plus de soin & de maturité qu'il

ne souhaitoit ; que les Protestans y seroient entendus ; & ce qu'il craignoit plus que tout le reste, qu'on écouteroit la Reine d'Angleterre. CHARLES IX. 1562.

Dans la vue de se tirer de ces prétendus embarras, il empruntoit de tous côtés des secours. Il forçoit tous les Evêques d'Italie de se rendre au Concile. Pour y multiplier le nombre de ses partisans, il y envoyoit même les simples Coadjuteurs, & jusqu'aux Evêques qui avoient donné la démission de leurs Evêchés. La vieillesse & les infirmités ne lui paroissoient point des excuses, qu'on pût alléguer pour se dispenser de ce voyage. Il répétoit sans cesse que, s'il n'employoit pas toutes ses troupes auxiliaires, ç'en étoit fait de l'Eglise. En public, il affectoit de n'être animé que du zele de la religion. Il déposoit le masque, lorsqu'il étoit en particulier avec ses confidens. Quelques Cardinaux le pressant de remédier aux maux de la France, il répondit : *Que nous importent ces maux, pourvû que nous ayons toujours de quoi vivre dans les délices & dans la magnificence ? Je vois bien*, ajouta-t-il, *que la France se séparera de Rome, mais je me soucie peu de*

CHARLES IX. 1562.

cette perte. M. de Thou assure qu'il n'avance point ces faits sans preuves; qu'il a eu entre les mains des lettres qui furent écrites alors à Charles IX par André Gaillard, sieur de l'Isle, Ambassadeur de ce Monarque auprès du S. Siege, & par Jean-Evrard de S. Sulpice, ministre en Espagne, & que ces discours y sont rapportés mot pour mot. De l'Isle, dans une de ses lettres, datée du 6 Novembre 1561, rapporte une autre anecdote, qui ne sera point ici déplacée. Un jour que ce ministre parloit à Pie IV de la communion sous les deux especes, » J'ai » toujours pensé, lui dit le Pape, qu'il » en étoit de la cêne comme du ma» riage des prêtres; qu'il y a eu, sur » ces deux points, divers usages dans » l'ancienne Eglise; que le retranche» ment de la coupe, & le célibat des » ecclésiastiques, viennent des dé» crets de nos peres, & ne sont pas de » droit divin; que par conséquent on » peut, selon les tems, changer ces » usages. Je soutenois même ce senti» ment dans le dernier conclave. Mais » il y a eu des ignorans qui, à cause » de cela, m'ont regardé comme un » Luthérien ». *Le Pape m'avoua aussi*,

ajoute de l'Isle, *que l'Empereur lui avoit demandé l'usage de la coupe pour Maximilien, Roi de Bohême, son fils, qui prétendoit ne pouvoir recevoir en conscience ce sacrement, d'une autre maniere que celle dont il avoit été institué par Jesus-Christ; que Ferdinand avoit demandé la même grace pour tous ses sujets, mais que les Cardinaux n'avoient point absolument voulu se prêter aux desirs de ce Prince.* Souvent Pie IV plaisantoit, avec de l'Isle, sur le compte du Cardinal de Lorraine. Il l'appelloit *le second Pape*, & il disoit qu'il étoit singulier de voir un homme qui, à force d'accumuler des évêchés & des abbayes, s'étoit fait un revenu de trois cents mille écus d'or, exhorter effrontément les autres à se contenter d'un seul bénéfice.

CHARLES IX. 1562.

Il s'éleva dans le Concile, entre les Ambassadeurs de France & d'Espagne, une contestation semblable à celle qui étoit survenue entre l'Ambassadeur des Suisses & ceux de Baviere & de Florence. Philippe soutenoit que la presséance ne pouvoit être disputée à ses ministres, & que cet avantage étoit dû à la vaste étendue de ses Etats, & à la grandeur de sa

Nouvelle contestation sur la presséance entre la France & l'Espagne.

CHARLES IX. 1562.

puiſſance. Le Roi de France, pour ſoutenir ſon droit, alléguoit l'ancienneté de l'Empire François, & les importans ſervices que la France n'avoit ceſſé de rendre au Saint Siege depuis tant de ſiecles. Quelque bonnes & ſolides que fuſſent ces raiſons, elles auroient fait peu d'impreſſion ſur des gens accoutumés à ſe ranger toujours du côté de la fortune. Mais tous les peres du Concile n'étoient pas auſſi indifférens que Pie IV ſur le ſchiſme, & ils craignoient que les François, ſi on les offenſoit, ne ſecouaſſent le joug de Rome. Les Cardinaux Hercule de Gonzague, Jerôme Seripand, & Staniſlas Hoſius, qui préſidoient à l'aſſemblée en qualité de Légats, ſachant d'un côté de quelle conſéquence il étoit pour le Pape, que les Ambaſſadeurs de Philippe ne ſe retiraſſent point, & d'un autre côté ne voulant point, pour contenter les Eſpagnols, déplaire aux François, délibérerent long-tems ſur le parti qu'il convenoit de prendre. Après bien des réflexions, ils propoſerent à Lanſac un moyen, par lequel ils s'imaginoient pouvoir ménager la gloire du Roi d'Eſpagne, ſans préjudicier aux droits du Roi de

France. C'étoit de conſerver aux Ambaſſadeurs François la premiere place immédiatement après ceux de l'Empereur, & de donner à ceux d'Eſpagne une place ſéparée des autres miniſtres. Lanſac répondit que les deux Rois étoient unis par une alliance ſi étroite, qu'il ne croyoit pas que rien fût capable de rompre ou d'affoiblir les nœuds de leur amitié; qu'on ne pouvoit bleſſer ni l'un ni l'autre en leur aſſignant, dans une ſi auguſte aſſemblée, le rang que leurs prédéceſſeurs avoient toujours eu; qu'au reſte, ſi les peres du Concile faiſoient quelque réglement qui pût préjudicier à l'honneur de la France, non-ſeulement les trois Ambaſſadeurs François [a]; mais encore tous les Evêques de cette nation, ſortiroient de Trente, & proteſteroient contre les décrets de l'aſſemblée. Ayant enſuite conféré avec ſes collégues ſur la propoſition des Légats, il fit ſavoir à ceux-ci qu'il ne pouvoit l'accepter, & qu'il ne ſuffiſoit pas à un Ambaſſadeur de

CHARLES IX. 1562.

[a] Lanſac avoit pour collégues, dans ſon ambaſſade, *Arnaud du Ferrier*, Préſident des Enquêtes du Parlement de Paris, & *Gui du Faur Pibrac*, dont on aura ſouvent lieu de parler dans la ſuite de cette hiſtoire.

CHARLES IX. 1562.

France de garder son rang, si l'Ambassadeur, qu'il devoit précéder, ne continuoit d'être assis au dessous de lui. Tandis que Lansac soutenoit avec fermeté les droits du Roi son maître, le Cardinal de Lorraine souscrivoit lâchement à toutes les volontés du Pape & du Roi d'Espagne. A leur priere, il engagea les Evêques de France à demeurer au Concile malgré nos Ambassadeurs.

La France considérablement lésée par une transaction entre Charles IX & le Duc de Savoye.

Dans toutes ses démarches, ce Cardinal montroit combien il lui coûtoit peu de trahir les intérêts de la France, lorsqu'il espéroit de se concilier, à ce prix, la bienveillance des Princes étrangers. L'année précédente, Charles IX & le Duc de Savoye avoient nommé des commissaires, pour régler les limites des Etats des deux Puissances. Ces commissaires qui étoient, de la part du Roi, Pierre Seguier, Président du Parlement de Paris, & Antoine Acciadon, surnommé *l'Auditeur Monferrand*; de la part du Duc de Savoye, Cassiano del Pozzo, premier Président du Conseil de ce Prince, & Louis Odinetto, s'étoient assemblés à Lyon, mais ils n'avoient pû rien terminer dans leurs conférences. Le

Duc de Savoye continuoit d'insister, pour qu'on le remît en possession de toutes les Places qu'il croyoit avoir droit de répéter. Catherine de Médicis ayant pris là-dessus les avis du Cardinal de Lorraine, il fut arrêté que le Duc rendroit Pignerol, Pérouse & Savillan, & que le Roi restitueroit au Duc les villes de Turin, de Chivas, de Quiers, & de Villeneuve d'Ast, après en avoir retiré les munitions & l'artillerie. Aussitôt on envoya Florimond Robertet, Sécrétaire d'Etat, avec des ordres pour faire cet échange. Imbert de la Platiere de Bourdillon [a], qui commandoit en Piémont depuis qu'on en avoit fait revenir le Maréchal de Brissac, s'opposa à l'exécution des volontés de la Cour, & il adressa au Conseil le mémoire suivant.

CHARLES IX. 1562.

» Avant toutes choses, le Duc de » Savoye doit remettre au Roi les Vil- » les, bourgs, villages, vigueries & » domaines, appartenans au Comté de » Nice, suivant le traité fait par Gru- » nial en 1388, & suivant la transac-

a *Bourdillon*, que les traducteurs de M. *de Thou* qualifient ici de Maréchal de France, ne le fut que quelque tems après. Il eut la place du Maréchal *de Thermes*.

CHARLES IX. 1562.

» tion faite onze ans après par la Reine
» Jolande, avec tous les fruits & reve-
» nus, à compter du jour de cet acte.
» Il doit aussi restituer tout ce qu'il
» possede du Comté d'Ast, les Villes
» & châteaux de Coni, de Fossano,
» de Mondovi, de Savillan, & leurs
» dépendances, avec Chivas & son
» territoire. En second lieu, il doit
» exécuter la transaction faite entre
» *Jean le Bon*, Roi de France, &
» Amédée VI, Duc de Savoye, sauf
» son recours sur tous autres qu'il ap-
» partiendra. Il doit, en troisiéme lieu,
» tenir compte au Roi de la succession
» de Louise de Savoye, mere de Fran-
» çois I, & de tous les droits que cette
» Princesse avoit, comme unique hé-
» ritiere de Philibert, Duc de Savoye,
» son frere, sur les biens qui ne sont
» point fiefs de l'Empire, & dont les
» femmes héritent, ainsi que les mâles.
» Enfin il doit exécuter l'arrêt du
» Parlement de Paris, donné l'année
» 1390, entre le Duc de Savoye &
» le Marquis de Saluces : arrêt qui ad-
» juge au Dauphin la souveraineté du
» Marquisat de Saluces, & condamne
» le Duc de Savoye à la restitution
» des Villes, domaines & biens, qu'il

» en avoit démembrés, de quelque ma- CHARLES IX. 1562.
» niere, & ſous quelque prétexte que
» ce fût ».

L'arrêt du Parlement ne fait point le dénombrement de ces Villes & domaines, mais Bourdillon les indiquoit dans ſon mémoire [a].

Il obſervoit que la plupart de ces ſeigneuries avoient été engagées ou vendues aux Comtes de Provence par les Marquis de Saluces, & que les Comtes de Savoye les avoient enlevées aux Comtes de Provence; qu'ainſi le Roi avoit un double titre pour révendiquer ces poſſeſſions, étant également aux droits des Comtes de Provence, & des Marquis de Saluces, dont il avoit réuni en ſa perſonne tous les domaines. De plus, Bourdillon faiſoit remarquer que ſi les Commiſſaires, nommés l'année précédente par le Roi, pour travailler au régle-

a Il nommoit Barga, Pancallier, Cavours, Epinée, Villeneuve-du-Solier, Morette, Carignan, Marel, Cardo, Monaſterol, Vigon, Cavalli-Majour, Villefrancon, Raconis, Moullebrune, Caraïl, Sommerive, Caramagna, Fortpas, Polongiera, Cavallyon, Faule-Malaſſan, Caſalgres, Ville Salet, Buſca, Cental, Luſque, & les autres lieux compris dans la conceſſion faite par l'Empereur *Othon I*, à ſon neveu *Aleran*, qu'il fit en 967 premier Marquis de Saluces.

CHARLES IX. 1562. ment des limites, n'avoient pû produire les titres qui appuyoient les prétentions de la France ſur Turin, du moins ils n'avoient point douté qu'il n'y en eût. Il concluoit qu'il falloit chercher ces titres, & qu'en attendant, on ne devoit pas oublier, que Charles V ayant abandonné les habitans de Turin, ils s'étoient donnés à François I en 1537, & qu'ils lui avoient transféré tous les droits de ſouveraineté ſur leur Ville; que François I les avoit reçus au nombre de ſes ſujets par un acte authentique, enregiſtré dans toutes les Cours ſupérieures du royaume, & que cette acceptation avoit été ratifiée par Henri II, par François II, & par Charles IX lui-même.

L'oppoſition du Maréchal ne changea rien aux réſolutions de la Régente. La reſtitution de Turin, & des autres lieux qui étoient en litige, ſe fit entre les mains d'Amédée de Valpergue, Comte de Mazin, qui en prit poſſeſ- au nom du Duc de Savoye. Deux jours après, ce Prince vint à Turin, ſans avoir fait annoncer ſon arrivée: il convoqua les Maire, Echevins & Notables de la Ville, & il leur fit prê-

ter ſerment. Ainſi il obtint la ſatisfaction, qu'il deſiroit depuis long-tems, de ſe voir paiſible poſſeſſeur de tout le Piémont. Il en avoit eu cette année une autre fort grande. Marguerite de France ſon épouſe, quoique déja avancée en âge, lui avoit donné un fils, qui avoit été nommé au baptême Charles-Emanuel. Le Sénat fut tranſféré à Turin, & cette Ville devint la réſidence des Ducs de Savoye.

CHARLES IX. 1562.

Fin du treiziéme Livre.





ABREGÉ DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE DE J. AUGUSTE DE THOU.

LIVRE XIV.

CHARLES IX. 1562. Continuation de la guerre civile en France.



A FRANCE continuoit d'être en proie aux horreurs de la guerre civile. Par-tout les Catholiques & les Religionnaires exerçoient les mêmes cruautés. Les premiers s'étoient emparés de la Ville d'Orange ; & il n'y a point de traitemens inhumains, qu'ils n'eussent fait souffrir aux habitans. Ils avoient porté la barbarie jusqu'à en brûler quelques-uns à petit feu. Perrin de Parpaille,

paille, Commandant de la Ville, qui avoit été pris avant le ſiege, en allant demander du ſecours aux Lyonnois, avoit été conduit à Avignon, lieu de ſa naiſſance. Là, enfermé dans une cage de bois, il avoit été long-tems en butte aux outrages de la populace. Enſuite on l'avoit fait expirer dans les tortures.

CHARLES IX. 1562.

Tant d'excès irriterent l'humeur ſanguinaire du Baron des Adrets. Ayant emporté Pierre-latte & Boulenes l'épée à la main, il y maſſacra tous les Catholiques. Ceux de Mouron & de Mont-Briſon ſubirent le même ſort. Quelques-uns des habitans de cette derniere Ville, qui échapperent au carnage, ſe retirerent dans un château fortifié. Des Adrets les-y aſſiégea, les obligea de ſe rendre, & fit couper la tête à pluſieurs des principaux. Après dîner, il fit monter les autres ſur une tour, & exigea qu'ils ſe précipitaſſent du haut de la plate-forme. Un d'eux prit deux fois ſa ſecouſſe, & deux fois s'arrêta. Le Baron lui ayant dit qu'il lui faiſoit perdre du tems, le malheureux répondit, ſans ſe troubler : *Je vous donne en dix, à faire un pareil ſaut.* Il étoit

Cruauté du Baron des Adrets.

CHARLES IX. 1562.

difficile de ne pas admirer la force d'eſprit d'un homme, qui ſavoit plaiſanter dans un danger ſi preſſant ; & des Adrets lui accorda la vie.

Monbrun, l'un des Lieutenans du Baron, prit Mornas, Place forte ſur la frontiere du Comté Venaiſſin. La garniſon fut paſſée au fil de l'épée. Pour ajouter l'inſulte à la cruauté, Monbrun fit jetter tous les cadavres dans le Rhône, afin qu'ils fuſſent portés juſqu'à Avignon. Par ordre de ce Commandant, on attacha ſur chacun d'eux un papier, où ces paroles étoient écrites : *Laiſſez-le paſſer ; il a payé les droits à Mornas.*

Défaite du Comte de Suſe à Vauréas.

Le Comte de Suſe avoit enlevé la Ville de Vauréas aux Calviniſtes. Des Adrets, ayant rejoint Monbrun, marcha contre le Comtat. Au deſſus de Vauréas eſt une colline, dont le ſommet forme une plaine d'une aſſez grande étendue. De Suſe s'y campa, ayant la Ville derriere lui. La colline, ſur laquelle les troupes Proteſtantes s'étoient placées, n'étoit qu'à la portée du canon, mais il falloit paſſer un grand nombre de foſſés & de tranchées, pour aller d'une colline à l'autre. Lorſque les Religionnaires entre-

prirent de franchir ces obſtacles, les forces du ſoldat ne répondirent pas à ſon courage. Un Enſeigne, épuiſé par la chaleur, & accablé par le poids de ſa cuiraſſe, tomba mort. A ce ſpectacle, le Baron craignit que la plus grande partie de ſes troupes ne pérît ou ne ſe rebutât. Il les rappella, & après leur avoir laiſſé reprendre haleine, il les conduiſit par un chemin plus long, mais beaucoup plus facile. Auſſitôt qu'elles ſont à portée d'attaquer, elles crient *victoire*. Le nom ſeul du Baron répand la terreur parmi ſes ennemis. Ils ſont enfoncés, & taillés en pieces.

CHARLES IX. 1562.

Des Adrets, le lendemain de ce combat, ſe rendit maître de Tulotte. Dans les jours ſuivans, il contraignit les Catholiques d'abandonner Orange, & il chaſſa les garniſons de Caderouſſe, de Bedarides, de Courtaiſon, de Serrian, de Pioulenne, & de Châteauneuf. Il s'empara auſſi du Fort & du pont de Sorgues. On comptoit qu'il alloit mettre le ſiege devant Avignon; mais il fit tout d'un coup volte-face, & il tourna du côté de Carpentras, qu'il croyoit pouvoir ſurprendre. Il fut fruſtré de ſon eſpérance.

CHARLES IX. 1562. Révolte des Proteſtans à Toulouſe.

La Ville de Toulouſe n'étoit pas plus tranquille que le reſte du royaume. Les Calviniſtes s'y étoient emparés des Egliſes de S. George, de S. Antoine & de S. Auguſtin, & ils avoient mis garniſon dans l'Hôtel-de-Ville. Les Catholiques de leur côté, ſoutenus par le Parlement, faiſoient main-baſſe ſur tous les Religionnaires qui tomboient entre leurs mains. Chaque jour il y avoit, entre les deux partis, quelque ſanglant combat. Plus de trois mille habitans avoient été maſſacrés de part & d'autre. Deux cents maiſons avoient été réduites en cendres. Blaiſe de Montluc étant venu de Guyenne, avec des troupes, au ſecours des Catholiques, ils forcerent l'Hôtel-de-Ville, & ils ſe ſaiſirent des Capitouls, qui s'étoient déclarés pour les Proteſtans. Alors on exclut du Parlement vingt-deux Conſeillers, ſoupçonnés de favoriſer les opinions nouvelles. On promit l'impunité, & des récompenſes à ceux qui dénonceroient les premiers auteurs de la révolte. Pour les découvrir, on employa même les cenſures eccléſiaſtiques. Ceux qui furent convaincus ne tarderent pas à être rigoureuſement punis.

Près de deux cents perſonnes furent exécutées, entr'autres Aymar Mandinelli, Capitoul, & le Capitaine Saux qui fut écartelé. C'étoit ſous ſa conduite, que les Calviniſtes s'étoient emparés de l'Hôtel-de-Ville.

Comme à la faveur de l'arrêt que le Parlement rendit contr'eux, chaque particulier ſatisfaiſoit impunément ſa haine, Jean de Coras, & Arnaud de Chavagnes, deux des Conſeillers interdits, s'adreſſerent au Chancelier, non-ſeulement pour être rétablis dans l'exercice de leurs charges, mais encore pour faire ceſſer la perſécution. Ils obtinrent une déclaration à cet effet. Le Parlement n'y eut aucun égard. Le Roi donna une ſeconde déclaration, pour laquelle on ne montra pas plus de reſpect. Il en parut une troiſiéme, adreſſée non au Parlement, mais au Sénéchal, que le Roi chargeoit de l'exécution de ſes volontés, ſous peine de répondre, lui & ſes lieutenans, en leur propre & privé nom, de ce qui ſeroit fait au contraire.

Après que les Religionnaires de Toulouſe eurent été ſoumis, les troupes Catholiques, qui étoient entrées

CHARLES IX.
1562.
Mirepoix reprend Limoux sur les Protestans.

dans la Ville pour réduire les factieux, se partagerent. Philippe de Lévis de Mirepoix [a], avec une partie, alla mettre le siege devant Limoux. Il battit inutilement la Place ; mais la trahison d'un bourgeois fit ce que n'avoit pû faire l'artillerie des assiégeans. En dehors de la Ville, étoit un bâtiment contigu à la muraille. Le propriétaire permit qu'on la perçât en cet endroit ; & Mirepoix pénétra par cette ouverture. Soixante soldats de la garnison furent pendus. Toutes les femmes furent violées. Une mere, ayant donné une somme considérable pour sauver l'honneur de sa fille, eût la douleur de la voir déshonorée sous ses yeux, par celui même qui avoit reçu cette somme. Les manufactures de Limoux fournirent aux vainqueurs un riche butin, & la part, qui en revint à Mirepoix, fut estimée cent mille écus d'or.

Les Calvinistes furent aussi chassés d'Alby, de Carcassonne & de Castelnaudary. Ils étoient les plus forts à Montpellier, à Nîmes, à Castres, à

[a] Les traducteurs de M. *de Thou* disent *le Maréchal de Lévis*, ce qui pourroit induire en erreur. *Philippe de Lévis* n'étoit point Maréchal de France. Il portoit seulement le titre de *Maréchal de la foi*, attaché à sa maison.

Beziers & à Beaucaire. Les Catholiques, qui avoient été contraints de quitter cettte Ville, cherchant à y rentrer, eurent recours au Viguier de Tarascon. Il les aida à lever secrettement des soldats, & ayant rassemblé quinze cents hommes, ils surprirent la Place, où ils tuerent tout ce qui se présenta. Au lieu d'attaquer la citadelle, ils ne penserent qu'à piller. Les Protestans, qui s'y étoient retirés, profiterent de cette faute pour faire venir du secours. Heureusement pour eux, Servas & Bouillargues, deux gentilshommes de leur parti, passoient dans les environs avec quelques troupes. Ils coururent à Beaucaire. A leur approche, les Catholiques effrayés prirent la fuite. La plupart ayant trop chargé les bateaux, sur lesquels ils monterent pour gagner l'autre bord du Rhône, se noyerent. Le reste fut tué. Ainsi Beaucaire, le même jour fut pris par les Catholiques, & repris vers midi par les Protestans. Dans ce peu de tems, plus de douze cents personnes perdirent la vie.

CHARLES IX. 1562.

Les Protestans perdent & recouvrent Beaucaire en un même jour.

Jean [a] de Crussol de Baudiné, à qui

[a] M. de Thou le nomme *Jacques*, prenant ici *Baudiné* pour *d'Acier*, frere cadet de ce seigneur.

CHARLES IX. 1562.

le Prince de Condé avoit donné le commandement général de ſes troupes en Languedoc, fit avancer du canon devant Magalas, & il en chaſſa la garniſon. De-là il marcha à Leſpignan, dont les habitans lui ouvrirent les portes. D'un autre côté Guillaume de Joyeuſe, Lieutenant de Henri de Montmorency, Gouverneur pour le Roi dans la province, ſe mit en campagne, & vint ſe poſter devant Lignan, à une lieue de Beziers. C'étoit la maiſon de plaiſance des Evêques de Beziers, & le Cardinal Strozzi ſe l'étoit réſervée, lorſqu'il avoit quitté cet Evêché. Elle n'étoit gardée que par douze ſoldats Proteſtans. Baudiné, qui ne vouloit point les perdre, amuſa Joyeuſe par de légeres eſcarmouches, pour donner aux aſſiégés le temps de paſſer à gué la petite riviere qui arroſe Lignan, & de regagner Beziers. Joyeuſe mit à Lignan deux enſeignes, & alla enſuite inveſtir Leſpignan. La garniſon, après avoir ſoutenu un ou deux aſſauts, ſe rendit. Celle de Montignac ſuivit cet exemple.

Il venoit à Baudiné des troupes du Vivarais & des Cevennes. Pendant qu'il alloit au devant d'elles, il apprit

que Joyeuſe marchoit pour l'attaquer. Il lui épargna la moitié du chemin, & quoiqu'il fût inférieur en forces, il engagea l'action. La victoire ſe déclara pour Joyeuſe.

CHARLES IX. 1562.

Cet échec n'empêcha point Baudiné de penſer à s'emparer de Frontignan. Il comptoit que la Ville, au premier coup de canon, demanderoit à capituler. Mais la garniſon & les habitans ſe défendirent avec vigueur, & il fut obligé de lever le ſiege auſſi honteuſement, qu'il l'avoit témérairement entrepris.

Mouvemens d'un corps de troupes des Catholiques, pour bloquer Montpellier.

Ayant été inſtruit, dans ſa retraite, que les Catholiques ſe préparoient à l'attaque de Montpellier, il s'y enferma avec quatorze enſeignes d'infanterie françoiſe, huit compagnies d'arquebuſiers, & une compagnie de Suiſſes. Les avis qu'il avoit reçus étoient fondés. Fourquevaux [a], à la tête de ſix mille fantaſſins & de ſix cents chevaux, vint camper au Mas d'Euſimade. Ce lieu eſt environné, de toutes parts, de la riviere du Lez. Quelques jours après, Peyrot de Loupian ſe rendit à ce camp avec d'autres

[a] *Raymond de Pavie*, ſieur de *Fourquevaux* Gouverneur de Narbonne.

CHARLES IX. 1562.

troupes. Cinq cents arquebusiers, & deux cents cavaliers de la garnison de Montpellier, firent une sortie, tuerent soixante hommes des troupes de Fourquevaux, & ne perdirent que trois des leurs. Dans une autre sortie, Baudiné ayant passé le Lez à gué près de Salieçan, Commanderie de l'Ordre de Malte, fondit sur des fourageurs, & les tailla en pieces. Ce ne fut pas sans un grand danger pour lui, car il eut son chapeau percé d'un coup d'arquebuse. De ce côté est un marais. Au milieu s'éleve une isle, qui a près de trois milles d'étendue, & où l'on voit un vieux château bien fortifié, qu'un détachement de la garnison de Montpellier occupoit. Fourquevaux & Loupian étoient comme bloqués par ce château, & par un Fort qui couvre les Salines de Pecais. Le poste de Maguelonne les incommodoit aussi beaucoup, & ils s'en rendirent maîtres. Quoiqu'ils eussent promis la vie sauve au Commandant & à la garnison, ils passerent officiers & soldats au fil de l'épée. Sur ces entrefaites des Adrets, en deux jours de marche, arriva du Pont Saint-Esprit à Montpellier, avec un nouveau renfort de

huit cents arquebusiers, & il se jetta dans la Place. Le lendemain, après avoir laissé reposer le soldat, il sortit de la Ville sur le soir; il passa le Lez, & s'avança jusqu'aux étangs de Pécais; il défit un nombreux détachement des Catholiques, s'empara d'un moulin au dessous de Lattes, & enleva quatre cents moutons. Animée par ce succès, la garnison de Montpellier jetta un pont sur un bras du Lez. Il fut arrêté que Bouillargues passeroit l'autre bras de cette riviere, & que le Baron des Adrets iroit prendre poste au moulin dont il s'étoit rendu maître. Ces dispositions étant faites, Bouillargues & des Adrets attaquerent, pendant la nuit, le camp de Fourquevaux par la droite & par la gauche, tandis que Baudiné l'attaqua de front. Quelque cause que nous ignorons, mais qui certainement n'est pas celle [a] qu'allégue M. de Thou,

a » *Adretius*, dit M. » de Thou, *nuncio de* » *Viennâ à Nemoroso in-* » *terceptâ accepto statim* » *suos revocat, & recep-* » *tui cani jubet.* (Le Ba- » ron *des Adrets*, ayant » reçu la nouvelle de la » prise de Vienne par le » Duc de *Nemours*, fit » battre la retraite »). Il y a diverses objections à faire contre ce passage de notre historien. 1°. Ce n'étoit pas au Baron *des Adrets* à faire battre la retraite, puisque c'étoit Baudiné qui com-

CHARLES IX.

1562.

Hostilités entre le Comte de Tende & le Comte de Sommerive son fils.

les empêcha de forcer les retranchemens.

En l'absence du Duc de Guise, la Provence étoit gouvernée par Claude de Savoye, Comte de Tende, homme naturellement doux, qui travailloit de toutes ses forces à maintenir la tranquillité publique; mais à qui les Catholiques reprochoient d'être favorable aux Religionnaires. Il avoit deux fils de deux lits différens. Honoré de Savoye, Comte de Sommerive, étoit l'aîné. Le Comte de Carces, chef de de la maison de Pontevez, engagea ce jeune ambitieux, en lui promettant la protection des Princes Lorrains, à se déclarer contre son pere. Bientôt Sommerive poursuivit par-tout les Calvinistes. Il rassembla les troupes que le Comte de Tende avoit congédiées, & il les distribua dans Marseille.

mandoit. 2°. Puisqu'ils étoient sur le point de forcer le retranchement, la prise de Vienne étoit une raison, qui devoit les porter plutôt à pousser leur entreprise qu'à l'abandonner. Le succès de leur attaque étoit une espece de compensation de l'échec que venoient de recevoir les Calvinistes. 3°. Pourquoi étoit-il absolument nécessaire, que *des Adrets* partît cette nuit même, pour retourner en Dauphiné? Un retard de quelques heures apportoit-il aux affaires un changement considérable? Si cela étoit, il falloit du moins que M. *de Thou* nous donnât là-dessus quelque éclaircissement.

& dans les autres Villes de la basse Provence. Le Comte de Tende arma de son côté. Ayant donné le commandement de la cavalerie à Sipierre, son second fils, & ayant mis Cardet, son gendre, à la tête de l'infanterie, il investit Pertuis, dont Sommerive s'étoit emparé. Il demeura dix-huit jours devant cette Place, & à la fin il leva le siege, parce qu'il n'avoit point de canon.

CHARLES IX. 1562.

Sommerive prend Sisteron.

Sommerive attaqua Sisteron avec plus de succès. Les habitans firent une longue résistance : ils soutinrent un assaut, qui dura sept heures, & ils repousserent les assiégeans ; mais n'ayant point d'esperance d'être secourus, ils se déterminerent à prendre la fuite pendant la nuit, & près de quatre mille parvinrent à se sauver avec leurs femmes & leurs enfans. Environ deux cents malheureux vieillards ou malades, qui n'avoient pû les suivre, furent égorgés par les soldats de Sommerive.

Après la prise de Sisteron, Sommerive, livré aux conseils du Comte de Carces, redoubla ses persécutions contre les Protestans. Des personnes, qui ont fait une exacte perquisition de tout

CHARLES IX. 1562.

ce qui se passa, ont compté sept cents soixante & dix hommes, quatre cents soixante femmes, & vingt-quatre enfans, qu'il fit périr par divers genres de supplices.

Il est battu par Grille.

Non content de triompher en Provence, il voulut porter ses armes dans le bas Languedoc, & contribuer à la réussite des desseins que Joyeuse avoit formés sur Montpellier. Il s'avança, avec cinq mille hommes d'infanterie, pour escalader Saint-Gilles. Cette Place est située dans le fond d'une plaine qui, du côté d'Arles, s'étend jusqu'à Fourques le long des levées du Rhône. Vis-à-vis de cette plaine est, à l'autre bord du fleuve, une isle appellée *le camp de Marius*, parce qu'on prétend que Caius Marius, Consul Romain [a], y campa, pendant tout un hyver, avec son armée. Grille, qui étoit allé à Nîmes par ordre de Baudiné, ayant été averti du projet de Sommerive, se hâta de le prévenir. Il marcha contre lui, & le mit en déroute. Sommerive perdit dans le combat au moins deux mille hommes. On assure

a Les deux *Caïus Marius*, pere & fils, ont été tous deux Consuls. Il s'agit ici du pere, qui a rendu son nom si célébre, & qui fit la guerre en Provence contre les Teutons & les Ambrons.

que cette victoire ne coûta que deux ſoldats à Grille. Les Proteſtans ne firent qu'un priſonnier, mais ils enleverent vingt-deux drapeaux, la cornette du Général, & deux canons. Une coulevrine, que les troupes de Sommerive, avoient jettée dans l'eau, ne put en être retirée.

Dès que Baudiné eut reçu la nouvelle de cette victoire, il en fit rendre de ſolemnelles actions de graces à Dieu. On alluma par-tout, dans Montpellier, des feux ſur les toits qui, dans cette Ville, ſont conſtruits de pierre. Ces ſignes de joie, & le retour de Grille dans la place aſſiégée, acheverent de répandre la conſternation parmi les troupes de Fourquevaux. Le jour même de la défaite de Sommerive, Joyeuſe les joignit avec ſix enſeignes d'infanterie. Après avoir réprimandé Fourquevaux de s'être poſté ſi déſavantageuſement, il changea la poſition de l'armée, & il bloqua, dans les formes, la Ville de Montpellier. Il attendoit de nouvelles troupes, qui devoient lui venir du Gevaudan. Mais d'Apcher les ayant arrêtées huit jours à faire le ſiege de Florac, dont il ne put s'emparer, elles n'arri-

CHARLES IX. 1562.

verent point assez tôt. Des maladies, qui se mirent dans le camp de Joyeuse, le réduisirent à la nécessité de décamper. Il alla à Florensac, qui appartenoit à la maison de Crussol, & qu'il abandonna au pillage, pour consoler ses soldats de la privation du butin qu'ils s'étoient flattés de faire à Montpellier.

N'y ayant plus rien à craindre pour cette derniere Ville, le Baron des Adrets retourna en Dauphiné, & Baudiné alla attaquer le Pousin, où Joyeuse avoit laissé Crose avec deux compagnies d'infanterie. Crose, ne trouvant pas la Place assez forte pour soutenir un siege, l'abandonna. Il avoit résolu d'y faire égorger tous les Protestans, avant d'en sortir. Mais ils prirent à propos la fuite, & le lendemain ils rentrerent avec Baudiné dans la Ville.

Grille & Bouillargues ne demeurerent pas dans l'inaction. Le premier se saisit de la Tour Charbonniere. Le second enleva à Aiguemortes plusieurs bâtimens, & il s'en servit pour emporter tout le sel des étangs de Pécais, ce qui fut d'une grande ressource au parti, pour soutenir les frais de la guerre.

CHARLES IX. 1562.

Tentative des Catholiques, pour ſurprendre Beziers.

Cependant les Catholiques eſſayerent de ſurprendre Beziers. Un hazard ſauva la Ville. Les échelles étant déja plantées, un tambour de la garniſon, lequel étoit yvre, ſe réveilla au bruit, & battit la caiſſe, s'imaginant qu'il étoit jour. Les aſſaillans crurent être découverts. Ils abandonnerent l'eſcalade, & s'enfuirent. Huit jours après, ils firent une ſeconde tentative, mais auſſi inutilement, & avec une plus grande perte.

Ils aſſiegent Agde ſans ſuccès.

Par ordre de Joyeuſe, Villeneuve forma le ſiege d'Agde. En reconnoiſſant la place, ce Seigneur fut bleſſé. Joyeuſe lui ſubſtitua Connas. Après avoir battu la Ville avec quatre canons & deux coulevrines, on donna l'aſſaut. Les habitans ſe ſoutinrent courageuſement, & les femmes mêmes y rendirent d'importans ſervices. On en remarqua une, entre les autres, qui donna des preuves éclatantes de ſon intrépidité. De toutes parts, les aſſiégeans furent repouſſés. La nuit ſuivante fut employée, par les aſſiégés, à réparer la brêche. Ils envoyerent en même tems Trencaire à Beziers demander du ſecours. Cet officier obtint, des magiſtrats, cent arquebuſiers,

CHARLES IX. 1562.

Ayant conduit cette troupe par des chemins détournés jusqu'à la riviere de Berault, il la passa seul à la nage, & il alla annoncer aux assiégés le renfort qu'il leur amenoit. Aussitôt il retourna prendre dans des bateaux ses soldats, qu'il fit entrer dans la Ville, sans en perdre un seul. Connas ne poussant pas les attaques assez vivement au gré de Joyeuse, celui-ci vint au camp des assiégeans, & fit donner un second assaut. Il y perdit environ quatre cents des siens, parmi lesquels se trouverent vingt-huit officiers. Rebuté par ce nouvel échec, il leva le siege, & se retira en désordre. Bouillargues tomba sur l'arriere-garde, tua deux cents soixante-quatorze hommes, & il ne resta de son côté sur la place, que le paysan qui lui servoit de guide.

Les Catholiques & les Protestans se faisoient, en Guyenne, une guerre aussi cruelle que dans le Dauphiné, dans la Provence & dans le Languedoc. Vers la fin de l'année précédente, tous les Religionnaires, qui s'étoient trouvés dans Cahors, avoient été massacrés, à l'instigation de Pierre Bertrandi, Evêque de la Ville, & frere du

feu Cardinal Bertrandi. Le ſeigneur de Fumel, d'une illuſtre naiſſance, & qui avoit été Ambaſſadeur à Conſtantinople, avoit chaſſé de Pennes, de Libous & des lieux voiſins, tous les partiſans des opinions nouvelles. Ennemi déclaré des Calviniſtes, il les maltraitoit par-tout. Un ſoir, en revenant de la chaſſe, il rencontra une foule de payſans qui ſortoient du prêche. Il outragea leur miniſtre, & il le frappa de la croſſe de ſon fuſil. Les payſans, tant pour venger leur paſteur, que pour immoler une victime aux mânes des Religionnaires de Cahors, chargerent Fumel. Quoiqu'il fût monté ſur un excellent cheval, ils le pourſuivirent avec tant d'ardeur, qu'il eut beaucoup de peine à regagner ſon château. Ils l'y aſſiegerent. Deux jeunes gens, qui avoient des raiſons perſonnelles de ſe plaindre de lui, obſerverent que de tems en tems il regardoit du haut d'une guérite. Ils tirerent ſur lui, & le bleſſerent d'un coup d'arquebuſe. Dans le même tems, les payſans forcerent les portes du château, arracherent Fumel du lit, où l'on venoit de le porter, & le firent mourir, pour ainſi dire, de pluſieurs morts.

CHARLES IX.
1562.
Meurtre du ſeigneur de Fumel.

CHARLES IX. 1562.

Un tel attentat, de la part de simples vassaux contre leur seigneur, excita le ressentiment de la noblesse. Elle disoit que le peuple, sous prétexte de la religion, ne cherchoit qu'à secouer toute espece de joug, & à abolir jusqu'au nom de la Royauté. On fit, à ce sujet, courir le bruit que les Calvinistes avoient frappé une médaille, à Montauban, avec cette inscription : *Nouvelle monnoie de la République de Montauban.* Les Protestans raisonnables condamnoient eux-mêmes le meurtre de Fumel : mais ils soutenoient que c'étoit uniquement la suite du ressentiment de quelques particuliers contre un seigneur, qui les avoit persécutés trop inhumainement ; que d'ailleurs c'étoit une rencontre, & non une action de dessein prémédité.

La Cour envoya Nicolas Compain, Conseiller au Grand-Conseil, & Pierre Girard, Lieutenant du Prévôt de l'Hôtel, pour informer de cet assassinat, ainsi que du massacre de Cahors. Ces commissaires firent exécuter publiquement quatorze des Catholiques, qui avoient eu part à cette derniere affaire. Manfrede de Cardaillac,

de la maiſon de Bioule, une des plus anciennes du Quercy [a], fut impliqué dans la procédure, & condamné à mort. Mais Godefroi de Caumont, Terride, d'Offun & Negrepeliſſe, ſes parens, obtinrent des lettres-patentes, par leſquelles le Roi évoqua à ſon Conſeil le jugement du coupable.

CHARLES IX. 1562.

Vers le même tems, on découvrit un complot fait par les Proteſtans, pour ſurprendre Bordeaux. Genouillac de Vaillac, Gouverneur du Château Trompette, leur étoit dévoué. La plupart des ſoldats de ſa garniſon étoient dans les mêmes ſentimens. Ils ſe lierent avec quelques bourgeois, pour recevoir Duras [b] dans la Ville. Le projet fut éventé, & Duras s'avança inutilement, avec douze cents hommes, jusqu'à Cadillac. Pour ſe dédommager d'avoir manqué ſon coup, il s'empara de tout le pays entre la Dordogne & la Garonne. Il ſurprit le Comte de Candale, & l'ayant fait priſonnier, il ordonna de le con-

[a] Et non de Provence, ainſi qu'on lit dans la traduction de M. *de Thou*. Les traducteurs mettent auſſi, mal à propos, *Cadillac* au lieu de *Cardaillac*.

[b] *Symphorien de Durfort de Duras*, chef des noms & armes de ſa maiſon.

CHARLES IX. 1562.

duire à la Reine de Navarre, qui avoit quitté la Cour pour retourner en Béarn.

Montluc étoit revenu en Guyenne, après avoir rétabli la tranquillité dans Toulouſe. Il défit l'eſcorte de Candale, & le remit en liberté. Charles de Coucy Burie, Lieutenant-Général de la province, & qui y commandoit en l'abſence du Roi de Navarre, avoit réſolu de reprendre les poſtes occupés par Duras. Il avoit écrit, pour cet effet, à Montluc de ſe rendre à la Sauve, afin d'y réunir leurs troupes. Montluc y avoit marché, après s'être emparé de Nerac. Impatient de ne point voir arriver Burie, qui avoit été arrêté en chemin par quelques obſtacles, il s'avança juſqu'à Targon, dans le Comté de Benauge. Ayant étendu ſon infanterie dans la plaine, le long d'un ruiſſeau, il poſta ſa cavalerie derriere des bois, de ſorte qu'on ne pouvoit la découvrir. Dans un conſeil de guerre qu'il tint, il repréſenta que, pluſieurs Villes embraſſant par crainte le parti des Proteſtans, il importoit de rendre promptement aux armes Catholiques leur réputation par quelque coup d'é-

clat. Presque tous ses officiers furent de son avis. Ainsi, sans attendre Burie, il attaqua Duras. La cavalerie des Protestans prit la fuite. Leur infanterie se retira dans un bois voisin, entouré d'un fossé. On parla diversement de ce combat. Les gens de Duras publierent, qu'ils n'avoient perdu que trente des leurs, & qu'il étoit resté trois cents hommes des Catholiques sur le champ de bataille. Montluc assure au contraire dans ses mémoires, qu'il n'y eut de son côté que Vignaux de tué, & que la perte des Protestans montoit au moins à quatre cents soldats.

CHARLES IX. 1562.

L'échec de Duras coûta plusieurs Places à son parti. Marmande, Bazas, Saint-Macaire & Villeneuve, ouvrirent leurs portes aux vainqueurs. On trouva dans un bourg soixante fuyards des troupes Protestantes. Montluc les fit tous pendre par des boureaux qu'il menoit à sa suite, & qu'il appelloit ses laquais. Il avoit coutume de dire, *que le supplice d'un seul homme intimidoit plus les ennemis, que la défaite de cent dans une bataille.*

Pendant que les Catholiques poursuivoient leurs avantages, les Reli-

CHARLES IX. 1562.

gionnaires firent des tentatives ſur Libourne & ſur Blaye, mais inutilement. Pardaillan de Buch, un des lieutenants de Duras, tâcha de ſurprendre Villefranche en Rouergue, & il n'eut pas plus de ſuccès. Etant entré dans le château de Granes, il y fut aſſiégé. La diſette d'eau le força de capituler. On lui promit qu'il auroit la vie ſauve, lui & ſes gens. Soit qu'ils vouluſſent ſe précautionner contre les payſans, dont ils appréhendoient la fureur, ſoit qu'ils euſſent quelqu'autre motif, ils s'aviſerent de cacher des armes dans leurs havreſacs & dans leur bagage. Ces armes furent découvertes, & Pardaillan fut maſſacré, ainſi que tous ſes officiers & ſes ſoldats. Depuis, la *foi de Granes* a paſſé en proverbe dans le pays, comme autrefois en Italie la *foi Punique*.

Burie aſſiégea Monſégur, & Montluc marcha vers Agen. La premiere de ces deux Villes fut emportée d'aſſaut. Les Calviniſtes, qui étoient dans la ſeconde, voyant qu'ils n'étoient pas en état de la défendre, prirent le parti de l'abandonner.

Celle de Penne avoit été repriſe par Duras. Sur la nouvelle que Burie

s'avançoit

s'avançoit pour attaquer la Ville, la garnifon fe retira dans le château. Elle s'y défendit vaillamment; mais, les affiégeans étant entrés par deux brêches, elle fut accablée par le nombre. Trois cents habitans, de l'un & de l'autre fexe, furent les victimes de la fureur du foldat. CHARLES IX. 1562.

Duras ufa de repréfailles à Lauferte & à Caylus. Il fit maffacrer entr'autres, à Lauferte, cent foixante-dix eccléfiaftiques, qui s'y étoient refugiés.

Les habitans d'Auch demandoient, depuis long-tems, du fecours à Montluc. Il chargea Pierre de Montluc, fon fils, de leur conduire quelques troupes. Celui-ci en chemin inveftit à Taraube trois cents foldats qui étoient fortis de Lectoure, par ordre du commandant de cette derniere Place, pour aller au devant de cinq cents hommes, que Jean de Memy lui amenoit de Béarn. Ces trois cents foldats, faute de vivres, furent obligés de fe rendre. On leur ôta leurs armes; on les dépouilla, & on les enferma dans une abbaye voifine. Memy, qui s'étoit avancé déja jufqu'à la riviere de Bayfe, ayant appris cet événement, retourna fur fes pas. Une

CHARLES IX. 1562.

circonſtance ſi favorable détermina Blaiſe de Montluc à mettre le ſiege devant Lectoure. Après une vigoureuſe réſiſtance, Brimont, Commandant de la Place, arbora le drapeau blanc. Tandis qu'on donnoit des ôtages de part & d'autre, la garniſon, ou par trahiſon, ou par imprudence, tira quelques coups d'arquebuſe. Brimont, pour montrer que cela étoit arrivé contre ſa volonté, fit ſaiſir ſur le champ un des ſoldats qui avoit tiré, & il le fit pendre aux creneaux de la muraille, ſous les yeux des aſſiégeans. Lorſque leurs ôtages entrerent dans la Ville, la garniſon tira de nouveau pluſieurs coups, dont furent tués quelques-uns des gens de Montluc, entr'autres un gentilhomme nommé Caſtels. Montluc irrité, & croyant que les aſſiégés en vouloient à ſa propre vie, dépêcha un officier pour faire égorger les trois cents hommes qu'on avoit fait priſonniers à Taraube. Cet ordre fut exécuté avec autant d'exactitude que de barbarie. Pendant ce tems, Brimont, qui ignoroit ce qui ſe paſſoit, capitula. On convint que lui & les ſiens ſortiroient, enſeignes déployées, tambour battant, avec leurs bagages,

& qu'ils ſeroient conduits, ſains & ſaufs, juſques ſur la frontiere du Béarn. Ce qui doit paroître étonnant, après ce que nous venons de rapporter; ces conditions furent obſervées fidélement. CHARLES IX. 1562.

Soubize, que le Prince de Condé avoit nommé pour commander dans Lyon, y étoit arrivé, après avoir ſurmonté beaucoup d'obſtacles. Quelque tems auparavant, les habitans avoient député vers les Suiſſes, pour leur demander des troupes auxiliaires. Ceux de Berne avoient accordé huit enſeignes, ceux de Neuf-Châtel trois, & ceux de Valais autant, à condition que ces compagnies ne ſeroient point obligées de ſortir de la Ville, pour faire la guerre au dehors. La Cour engagea les Bernois à rappeller leurs troupes; &, la Reine mere ayant écrit pluſieurs fois inutilement à Soubize, pour le ſolliciter d'ouvrir les portes de Lyon à Tavanes, qui en avoit formé le blocus, on réſolut d'aſſiéger la Place. Le Duc de Nemours fut chargé de cette expédition. Il ſe flattoit que Tavanes ne feroit point difficulté de ſervir ſous ſes ordres; mais celui-ci, mécontent de ſe voir ôter le comman-

CHARLES IX. 1562.

dement, & d'ailleurs ne comptant pas sur le succès du siege, se retira en Bourgogne. Divers contretems, surtout la défection de trois mille Italiens qui étoient dans le camp, détournerent le Duc de Nemours d'entreprendre le siege de Lyon. Il se borna à faire celui de Vienne, dont il s'empara.

Aussitôt que le Duc de Guise & le Maréchal de Saint-André avoient eu soumis Bourges & le Berry, on avoit mis en délibération dans le Conseil, de quel côté l'armée royale tourneroit ses principaux efforts. Quelques-uns avoient été d'avis qu'on attaquât Orléans, la premiere Place d'armes des rebelles, & le lieu où le Prince de Condé faisoit sa résidence. Ils disoient, pour appuyer leur sentiment, que si l'on pouvoit y faire prisonniers ce Prince & l'Amiral, ce seroit ôter au corps des Protestans les deux nerfs, qui seuls le faisoient mouvoir; que plusieurs des troupes auxiliaires, attendues par les factieux, s'étoient arrêtées sur la frontiere, attentives à ce qui se passoit; que, si elles apprenoient qu'Orléans fût investi, elles s'en retourneroient avec autant d'empresse-

ment qu'elles en avoient eu à venir en France; que la Ville n'avoit point d'ouvrages extérieurs ; que ses fossés n'étoient ni profonds ni bien revêtus, & que les fortifications, commencées dans les isles de la Loire, étoient foibles ; qu'à la vérité, les remparts du corps de la Place étoient de meilleure défense, mais que trente canons de batterie, bien servis pendant six jours, suffiroient pour faire brêche. D'autres avoient pensé différemment. Ils avoient représenté qu'il y avoit dans Orléans plus de sept mille hommes de troupes réglées, sans compter quatre cents gentilshommes, & une nombreuse milice bourgeoise ; qu'en vain on entreprendroit un siege de cette conséquence, si l'on n'avoit au moins deux mille pionniers, douze mille boulets, & cent milliers de poudre ; & que, quelque diligence qu'on pût faire, il falloit plus d'un mois pour rassembler ces ouvriers & ces munitions ; qu'il y avoit une autre entreprise à former, dont l'exécution seroit plus facile, & qui, dans les circonstances actuelles, ne seroit gueres moins avantageuse ; que c'étoit de reprendre Rouen, avant que les secours, envoyés au parti par

CHARLES IX. 1562.

CHARLES IX. 1562.

la Reine d'Angleterre, fussent arrivés; que cette Ville étoit le second bras des Religionnaires, & qu'il étoit important de le couper sans délai. Ce dernier avis avoit prévalu, & François de la Noue, dans ses mémoires, le regarde comme le plus sage que la Cour pût suivre. A ce sujet, cet auteur rapporte que l'Amiral de Coligny avoit coutume de dire, qu'on ne pouvoit facilement approcher, ni faire avancer le canon à la portée d'une Ville, qui pouvoit faire des sorties de trois mille hommes à la fois; qu'on en avoit eu la preuve par les fameux sieges de Padoue & de Metz, dans lesquels l'Empereur Maximilien I, & Charles V, son petit-fils, avoient honteusement perdu tant de tems, & tant de monde, sans pouvoir se rendre maîtres de ces deux Places.

L'armée du Roi met le siege devant Rouen.

En conséquence de la résolution du Conseil, le Duc de Guise avoit pris la route de Normandie, tandis que le Maréchal de Saint-André avoit marché vers la Champagne, pour couper les passages à d'Andelot, qui amenoit des secours d'Allemagne aux Protestans. L'armée du Duc étoit composée de seize mille hommes d'infanterie, &

de deux mille de cavalerie, indépendamment des Allemans. Avec ces forces, il se présenta le 27 Septembre devant Rouen, dont le Prince de Condé avoit confié la défense à Montgommery [a]. Le Roi s'étant rendu au camp avec la Reine sa mere, avec le Roi de Navarre, & avec le Connétable, on attaqua le Fort Sainte-Catherine, mais avec perte pour les troupes du Roi. Le lendemain, la garnison de ce Fort fit une sortie, & le Lieutenant-Général, qui étoit de tranchée, fut tué. Un renfort entra le jour suivant, dans la Ville, sous la conduite de Rouvray. Pour empêcher qu'il n'y vînt des vivres & des munitions de Dieppe, on mit en travers de la riviere, vis-à-vis de Caudebec, des bateaux remplis de pierres & de sable, & attachés les uns aux autres par de fortes chaînes. Une galere, sur laquelle étoient la femme & les enfans de Montgommery, & qui portoit aux assiégés douze canons, avec une grande quantité de poudre & de boulets, surmonta cet obstacle à la faveur de

CHARLES IX.
1562.

a *Morvilliers*, à qui le Prince *de Condé* avoit donné le gouvernement de Rouen, avoit quitté cette Ville.

CHARLES IX. 1562.

la haute marée, & arriva à Rouen; après avoir essuyé un long combat à la Bouille. En apparence, l'armée royale étoit aux ordres du Roi de Navarre; mais le Duc de Guise & le Connétable conduisoient toutes les opérations. Voulant presser le siege, ils firent donner le 6 Octobre un second assaut au Fort Sainte-Catherine. La plûpart des troupes, destinées à le garder, étoient alors dans la Ville, où elles se reposoient des fatigues des sorties presque continuelles, qu'elles avoient faites les jours précédens. Ainsi l'on emporta facilement le Fort, & même un autre qui étoit au dessous. Trois cents habitans de Rouen, qui marcherent au secours, furent coupés & défaits. Quelques soldats de l'armée royale, dans l'espérance de prendre la Ville d'emblée, se mêlerent avec les fuyards, & périrent malheureusement.

Les assiégeans ayant dressé une nouvelle batterie sur le mont Sainte-Catherine, au dessous des Forts dont ils s'étoient emparés, & une autre sur le sommet d'une colline qui domine les fourches de Bihorel, on battoit la Ville de trois côtés. Cinq cents

Anglois, conduits par le Lord Gray, forcerent l'estacade de Caudebec, & se jetterent le 9 Octobre dans Rouen. Mais un vaisseau, qui étoit chargé de vivres, fut coulé à fond. Deux autres bâtimens furent obligés de se retirer par de-là Tancarville. On donna le 13 un assaut, qui dura depuis dix heures du matin jusqu'à sept heures du soir. Le lendemain, on en donna un autre. Déja trois drapeaux de l'armée du Roi étoient arborés sur la muraille, lorsque les attaquans furent repoussés. Ils perdirent plus de six cents hommes. Les assiégés eurent aussi près de six cents tués ou blessés, dont plus de la moitié étoient des femmes, qui ayant marché, sans craindre la mort, au travers du fer & du feu, avoient donné des marques de courage qu'on n'auroit pas attendues d'elles.

CHARLES IX. 1562.

François de Civile, gentilhomme des environs de Rouen, étoit du nombre de ceux qui défendoient la Ville. Il gardoit avec sa compagnie, pendant l'assaut du 14, un poste entre les fourches de Bihorel & la porte Saint-Hilaire. Ayant reçu une balle qui entra par la joue droite, & pénétra

Bonheur remarquable de François de Civile.

I v

CHARLES IX. 1562.

jusqu'au cou, il tomba sans connoissance. Quelques soldats, qui le crurent mort, le dépouillerent & l'enterrerent. Dès que le bruit se fut répandu qu'il avoit été tué, un de ses domestiques demanda le lieu où l'on avoit inhumé son maître. Ce serviteur fidele, en remuant la terre, trouva plusieurs cadavres défigurés, & dans l'obscurité il méconnut Civile, qui l'étoit extrêmement par sa blessure, & par le sang dont il avoit le visage couvert. Il remit tous ces corps dans la fosse, mais la main d'un demeura découverte. Après avoir marché quelques pas, ayant regardé derriere lui, il apperçut cette main. Craignant que les chiens, à la vue de cet objet, ne déterrassent le cadavre, pour en faire leur pâture, il retourna, dans le dessein de couvrir cette main avec de la terre. Pendant qu'il se préparoit à ce pieux office, un diamant, que Civile portoit à son doigt, brilla au clair de la lune. A cette marque, le domestique reconnut son maître. Aussitôt il le porta au monastere de Sainte Claire, où les assiégés avoient établi l'hôpital pour les blessés. Les chirurgiens ne voulant pas s'amuser à

CHARLES IX. 1562.

panser un homme, qu'ils regardoient comme n'ayant plus qu'un instant de vie, Civile languit quatre jours, sans recevoir aucun secours. Heureusement deux médecins eurent la complaisance de le visiter, ils nettoyerent sa plaie, & ils y appliquerent le premier appareil. Lorsque la Ville fut prise, des ennemis de la famille de Civile pousserent la barbarie, jusqu'à le faire jetter par les fenêtres. Il tomba sur un tas de fumier. Abandonné de tout le monde, il y passa encore trois jours. Du Croisset, son parent, l'ayant enlevé secretement pendant la nuit, on le transporta dans une maison de campagne, où il fut traité avec soin. Là, sa santé se rétablit si parfaitement, qu'il vivoit encore dans le tems que M. de Thou écrivoit le trente-troisiéme livre de son histoire, quarante ans après tous ces accidens.

Le Roi de Navarre est blessé.

Le 15 Octobre, le Roi de Navarre qui, malgré toutes les remontrances, s'exposoit comme un simple soldat, fut blessé d'un coup d'arquebuse à l'épaule gauche. La vive douleur qu'il ressentoit obligea plusieurs fois les gentilshommes, qui l'emporterent, de s'arrêter, & ils eurent beaucoup de

CHARLES IX. 1562.

peine à le conduire jusques à la maison du Rhingrave. La Reine mere y vint sur le champ. Nonobstant les incisions qu'on fit dans la plaie, on ne trouva point la balle. Le blessé fut transporté dans une litiere à Darnetal, où étoit son quartier.

Un héraut ayant sommé, le lendemain, les habitans de Rouen de se rendre, le Conseil de la Ville s'assembla dans le couvent des Célestins près de la brêche. Le résultat de la délibération fut, que les assiégés ne pouvoient se soumettre à la faction des Guises. Du reste, il fut arrêté qu'ils enverroient deux notables au Roi, pour l'assurer de leur fidélité, & de la disposition où ils étoient de lui ouvrir leurs portes, à condition que l'armée s'éloignât de trois lieues. Le 17, le Roi donna audience à ces députés, & leur répondit avec bonté. La Reine leur promit qu'elle auroit soin qu'on ne genât en rien les consciences; mais elle ajouta que le Roi vouloit être reçu dans la Ville sans aucune condition, & qu'il falloit que tous les prédicans en sortissent.

Lorsque cette réponse fut rapportée au Conseil de la Ville, les habitans

convinrent unanimement de souffrir plutôt les dernieres extrémités, que de renvoyer leurs ministres, & de s'abandonner à la discrétion des Princes Lorrains. Les troupes du Roi donnerent le 18 un nouvel assaut, & furent repoussées. La Cour ayant invité les assiégés à des conférences, Jean Dubosc de Mantreville, Président en la Cour des Aydes, homme d'une grande considération dans la Ville, fut député deux fois en un jour, pour parler au Roi & à la Reine. Comme on ne voulut rien changer aux premieres propositions, on ne conclut rien.

Sur l'avis que d'Anville [a] avoit défait quatre cents arquebusiers, qui venoient de Dieppe, les assiégés chercherent à renouer les conférences.

[a] *Henri de Montmorency*, second fils du Connétable *Anne de Montmorency*. Les traducteurs de M. *de Thou* ont raison de donner ici le nom de *d'Anville* à *Henri*. Il portoit effectivement alors ce nom, mais il n'avoit pas encore la qualité de Duc, que lui donnent les traducteurs ; & quand il fut revêtu de cette dignité, après la mort du Maréchal *François de Montmorency*, son frere aîné, il porta le titre de *Duc de Montmorency*, non celui de *d'Anville*. La Baronnie d'Anville ne fut érigée en Duché-Pairie qu'en 1610, par *Louis XIII*, en faveur de *Charles de Montmorency*, Amiral de France, connu d'abord sous le nom de *Méru*, qui étoit le troisiéme fils du Connétable *Anne*, & qui, à la mort de son pere, eut cette terre en partage.

CHARLES IX. 1562.

Mantreville, & Michel de Bauquemare, furent admis à l'audience de Catherine de Médicis. Ils ne reçurent point une réponse plus favorable que les précédentes. Le même jour, il y eut encore un assaut. On combattit pendant deux heures, & une forte pluie, qui survint, ne sépara qu'à peine les combattans. Les assiégeans ayant détourné les eaux, & les moulins cessant d'aller, le Conseil de Ville renvoya Mantreville & Bauquemare au Roi, pour lui offrir, s'il vouloit rappeller auprès de lui le Prince de Condé, non-seulement de remettre la Place, mais de traiter par rapport aux moyens de rétablir la paix dans tout le royaume. Cette proposition excita le couroux du Connétable, qui, en présence de Charles IX, invectiva fortement les députés.

Prise & pillage de Rouen.

Les quatre jours suivans, les assiégeans & les assiégés furent presque continuellement aux mains. Cependant les derniers trouverent le tems de combler un fossé, que l'armée royale avoit creusé, & ils répareren la brêche faite à la tour du Colombier, contre laquelle on avoit tiré plus de deux mille coups de canon. Le 25, on combat-

CHARLES IX. 1562.

tit, avec plus d'acharnement que jamais, à la porte Saint-Hilaire. Enfin, le 26, le Duc de Guise & le Connétable ordonnerent un assaut général. Les assiégés, épuisés de travaux, affoiblis par leurs pertes, & n'estant plus soutenus d'aucune espérance, ne purent résister à la supériorité du nombre. Après un long combat, les assiégeans se firent jour dans la Ville. Sainte-Colombe, gentilhomme de Béarn, y pénétra le premier. Il reçut à la tête un coup, dont il mourut peu de tems après. Gaspard de la Châtre de Nancé, Colonel, qui s'étoit fort distingué dans toutes les attaques, y entra le second. Il fut blessé dangéreusement à une cuisse. François de la Noue écrit dans ses mémoires, qu'il avoit péri pendant le siege environ quatre mille hommes, tant de la part des assiégeans que de celle des assiégés. Charles de Randan, frere du Duc de la Rochefoucauld, mourut au camp, d'une blessure qu'il avoit reçue devant Bourges. Il avoit obtenu la charge de Colonel Général de l'infanterie Françoise [a]; & Sebastien de Luxembourg,

[a] Lorsque *d'Andelot* avoit commencé à professer publiquement le Calvinisme.

CHARLES IX. 1562.

ſeigneur de Martigues, lui ſuccéda.

Montgommery, pour être prêt à tout événement, avoit fait équiper une galere. Il monta deſſus avec ſa famille, & avec les Anglois qui lui reſtoient des ſecours envoyés par Elizabeth. Comme il avoit promis aux forçats de la chiourme de les mettre en liberté, ils le ſervirent avec tant d'ardeur, qu'ils paſſerent ſur l'eſtacade de Caudebec, & qu'ils le conduiſirent au Havre ſans aucun accident. Les perſonnes de la Ville les plus diſtinguées ſe retirerent dans le château, & ne tarderent pas à ſe rendre. Elles furent toutes miſes en priſon.

Quoiqu'on n'eût permis, aux troupes victorieuſes, de piller que pendant vingt-quatre heures, le pillage dura pluſieurs jours. Pendant ce tems, Rouen éprouva toutes les horreurs qu'une Ville riche, emportée d'aſſaut, peut craindre de l'avarice & de l'inhumanité du ſoldat.

Dès que le Roi de Navarre eut appris que la Ville étoit priſe, il voulut s'y faire conduire en triomphe. Quelques nouvelles tentatives qu'on eût faites, pour retirer la balle qui l'avoit bleſſé, on n'avoit pû y réuſſir. Les

CHARLES IX. 1562.

chairs étoient revenues en abondance, & avoient refermé la plaie, mais il n'étoit rien moins que guéri. Comme il ne pouvoit, ni monter à cheval, ni marcher, il fut porté par des Suisses, sans quitter son lit, & il entra par la brêche. Plusieurs timballes, trompettes, & autres instrumens militaires, précédoient le cortege. Ce Prince sortit de Rouen par la brêche, comme il y étoit entré; & il fût reporté à Darnetal. Malgré l'état dangéreux dans lequel il étoit, il se flattoit d'une prochaine convalescence. Repaissant son esprit des promesses que le Roi d'Espagne lui avoit faites, il croyoit déja posséder le royaume de Sardaigne. Il se représentoit cette isle comme un second jardin des Hespérides, & il en parloit sans cesse jusqu'à ennuyer tous ses courtisans. L'idée riante qu'il se formoit de ses nouveaux Etats, faisant diversion à sa douleur: il ne s'occupoit que de fêtes & de jeux. Sur-tout, il avoit continuellement au chevet de son lit une jeune personne qu'il aimoit éperduement. Elle étoit fille d'honneur de la Reine, & Catherine s'en servoit, depuis quelque tems, pour gouverner ce Prince voluptueux.

CHARLES IX. 1562.

Après la réduction de Rouen, le Chancelier Michel de l'Hôpital engagea la Cour, à faire publier une nouvelle amnistie. Il étoit persuadé que toutes les cruautés exercées par le gouvernement, bien loin d'affermir l'autorité d'un Roi mineur, ne servoient qu'à la rendre de plus en plus chancelante. Le Parlement de Normandie, qui s'étoit retiré à Louviers, étant retourné à Rouen, la Reine lui donna ordre de se conduire selon les vues de clémence du Roi. Cependant cette Compagnie, ou jalouse d'user de son pouvoir, ou, comme on le disoit hautement, excitée par le Duc de Guise & par le Connétable, instruisit le procès de toutes les personnes qui étoient dans les prisons. Les principales étoient le Président de Mantreville, Jean de Crose, Vincent de Gruchet, Soquence, Noël Caton de Berthoville, & Augustin Marlorat, chef du synode de la Ville. Ils avoient été faits prisonniers à la reddition du château. Mantreville & de Crose eurent la tête tranchée; les autres furent pendus, & tous furent traînés sur des clayes au lieu du supplice.

Le Parlement de Rouen sévit, malgré le Roi, contre les rebelles.

Représailles exercées à Orléans.

Les Protestans d'Orléans, irrités

de cette févérité du Parlement de Normandie, uferent de repréfailles. Jean de Troyes, Abbé de Gaftines, & Jean-Baptifte Sapin, Confeiller au Parlement de Paris, ayant voulu profiter, pour fe rendre à Tours, de l'efcorte d'Odet de Selve, qui alloit en ambaffade à Madrid, avoient été arrêtés, avec l'Ambaffadeur, dans le Vendômois. Le Confeil de Ville, établi à Orléans par le Prince de Condé, les condamna à mort. Ce ne fut pas le refpect dû au caractere de miniftre du Roi, qui déroba Selve au fupplice. Il dut uniquement ce bonheur au crédit de Claude de Selve, fon frere, un des plus zélés défenfeurs des nouvelles opinions.

CHARLES IX. 1562.

Cependant le Roi de Navarre, dans le tems qu'il paroiffoit commencer à fe mieux porter, fut attaqué d'une fievre violente. On coupa les chairs, qui étoient revenues, & l'on fit fortir de la plaie un pus, dont les chirurgiens mêmes ne pouvoient foutenir l'odeur. La fievre ne diminuant point, ce Prince fentit que fa derniere heure approchoit. Il avoit auprès de lui deux médecins. L'un étoit Vincent Lauro [a], de Calabre, auparavant

Mort du Roi de Navarre.

[a] qui depuis fut Cardinal.

CHARLES IX. 1562.

domeſtique du Cardinal de Tournon. L'autre étoit Proteſtant, & ſe nommoit Raphaël de Taillevis de la Meziere. Chacun d'eux s'efforçoit de l'attirer à ſon parti. A la perſuaſion de Lauro, le Roi de Navarre ſe confeſſa à l'Official de Rouen, & reçut le Viatique en la préſence du Prince de la Roche-ſur-Yon, & de l'Evêque de Mende. La Reine, qui vint le voir, lui ayant conſeillé de ſe faire lire quelques pages de l'Ecriture Sainte, il écouta, avec beaucoup d'attention, la lecture que Meziere lui fit du livre de Job. Ce médecin en prit occaſion de lui reprocher ſon indifférence en matiere de religion. Le Prince déclara que, s'il recouvroit ſa ſanté, il embraſſeroit publiquement la confeſſion d'Auſbourg.

Après avoir fait ſon teſtament, & avoir écrit à la Reine de Navarre, pour lui recommander de veiller à la ſûreté du Béarn, il voulut ſe faire tranſporter par eau à S. Maur, près de Paris. A peine l'eut-on mis dans un bateau, qu'il fut pris d'un friſſon extraordinaire. Une ſueur abondante ſuccéda au friſſon, & affoiblit tellement le malade, qu'on fut obligé de

s'arrêter à Andely. Pendant ce tems, Meziere récitoit les prieres usitées par les Protestans. Le Cardinal de Bourbon se tenoit éloigné, à l'extrémité du bateau. Lorsque le Roi de Navarre approcha de sa fin, le Cardinal son frere fit entrer un Dominicain en habit séculier. Le Roi de Navarre parut, quelques momens, revenir à lui, & prêter l'oreille au discours de ce religieux. Puis, tout-à-coup, adressant la parole à un valet-de-chambre Italien, qui étoit à son chevet, il le chargea d'exhorter le Prince de Béarn à demeurer toujours fidele au Roi. Peu après, il rendit le dernier soupir. Il mourut le 17 Novembre, le trente-cinquiéme jour de sa blessure, âgé de quarante-deux ans.

CHARLES IX. 1562.

Ce Prince étoit beau & bien fait. Son ame étoit noble & généreuse. Il étoit plein de valeur & de droiture; il aimoit le bien public, & il étoit capable des plus grandes affaires; mais il avoit le malheur d'être irrésolu, & de suivre trop son penchant pour les plaisirs.

La Ville de Dieppe rentre sous l'obéissance du Roi.

Dès que la Ville de Rouen avoit été soumise, les habitans de Dieppe avoient envoyé au Roi une requête,

CHARLES IX. 1562.

par laquelle ils l'avoient supplié d'oublier le passé, & d'annuller tous les arrêts que le Parlement avoit rendus contr'eux. Le Roi y avoit consenti, & les troupes Angloises, qui étoient dans la Ville, avoient été renvoyées en Angleterre. En même tems, le Maréchal de Montmorency s'étoit rendu à Dieppe avec sa compagnie de gendarmes, deux enseignes Françoises, & autant d'Allemandes.

Le Prince de Condé fut touché vivement de la perte de deux Villes si importantes à son parti. Les échecs, que ses adhérens reçurent en divers endroits, augmenterent sa douleur. Duras, après avoir pris le château de Marcues, appartenant à l'Evêque de Cahors, étoit entré dans le Périgord, & avoit mis le siege devant Sarlat.

Défaite de Duras.

Croyant Burie & Montluc fort éloignés de lui, il étoit dans une parfaite sécurité. Ces Généraux firent une marche forcée, & il ne fut instruit de leur approche, que lorsqu'il n'étoit plus tems d'éviter d'en venir aux mains. On lui tua deux mille hommes, & on lui enleva dix-neuf drapeaux & cinq étendarts[a]. Les prisonniers furent con-

[a] Ce combat se nomma le combat de *Ver*, parce qu'il se donna près du lieu de ce nom.

duits à Agen, où ils furent auſſitôt pendus à un gibet qu'on nomma, par dériſion, *le conſiſtoire.*

Sur la nouvelle de la défaite de Duras, le Duc de Montpenſier, qui venoit d'arriver à Bergerac avec quatre cents gendarmes, deſcendit dans la Saintonge, & s'empara de la capitale de la province. Il mit garniſon dans diverſes autres Places. Partout il abolit l'exercice de la nouvelle religion.

En Languedoc, en Provence & en Dauphiné, les Catholiques remporterent auſſi pluſieurs avantages. Ils aſſiégerent Montauban & Grenoble, & ces Villes étoient réduites aux dernieres extrémités.

Le baron des Adrets ſe refroidit pour les Proteſtans.

A ces diſgraces s'en joignit une d'un autre genre, à laquelle le Prince de Condé ne fut pas moins ſenſible. Ce fut la défection du baron des Adrets. Mécontent de ce que le Prince lui avoit ôté le gouvernement de Lyon, pour le donner à Soubize, il avoit perdu beaucoup de cette ardeur, qui avoit cauſé tant de terreur aux Catholiques; & il penſoit à faire ſa paix avec la Cour. En écrivant au Duc de Nemours, pour lui demander deux

CHARLES IX. 1562.

Italiens prisonniers de guerre, il inséra dans sa lettre une apologie de sa conduite. Il assura le Duc, qu'il n'avoit eu aucune part au meurtre de Gondrin. Il ajouta que la rigueur, dont il avoit usé à Boulenes & à Pierrelatte, n'étoit qu'une représaille de la barbarie, avec laquelle Suze & Sorbelloni avoient traité les Protestans d'Orange; que d'ailleurs il avoit toujours observé religieusement les loix de la guerre, & gardé les paroles données; que dans les procédés qu'il avoit eus avec la noblesse, & avec les femmes des seigneurs & des gentilshommes, il n'avoit jamais manqué à aucun des égards qui leur étoient dûs. A la fin de sa lettre, il protestoit qu'il n'avoit point pris les armes par ambition, ni par aucune autre passion, mais seulement pour défendre les Religionnaires opprimés; que, si on vouloit leur rendre justice, il étoit prêt à renoncer au titre de Gouverneur du Dauphiné, qui lui avoit été donné par le Prince de Condé, & à rendre au Duc de Nemours une entiere obéissance.

Par ces dernieres lignes, le Duc de Nemours sentit que le Baron desiroit seulement qu'on lui fournît un prétexte

honnête

honnête d'abandonner les confédérés. Il convint avec lui d'une ſuſpenſion d'armes, pour concerter enſemble les moyens de rétablir la tranquillité dans la province. Pendant cet armiſtice, ils eurent trois conférences, & ils dreſſerent un projet d'accommodement, dont les Religionnaires avoient lieu d'être ſatisfaits. La plupart le furent, mais quelques-uns des principaux, & ſur-tout les miniſtres, exigerent qu'on ne ſignât rien, ſans avoir conſulté le Prince de Condé.

CHARLES IX. 1562.

Pendant que l'on conteſtoit ſur ce point, Saint-Auban alla trouver ce Prince, & lui peignit, avec les couleurs les plus noires, les démarches du Baron. Auſſitôt le Prince donna le gouvernement de Dauphiné à Saint-Auban, & le chargea d'une lettre, par laquelle il ordonnoit à des Adrets de ſe rendre à Orléans. Saint-Auban ayant été arrêté près de Tarare, en retournant dans ſa province, ſes papiers furent portés au Duc de Nemours. A l'inſpection de ce qu'ils contenoient, des Adrets entra en fureur. Il dépoſſéda de leurs emplois tous les officiers qui lui étoient ſuſpects; il mit en liberté les Catholiques pri-

CHARLES IX. 1562.

ſonniers, entr'autres Marſeille, ſécrétaire du Duc de Guiſe, & il réſolut d'employer la force, pour accélérer la ſignature des conditions d'accommodement propoſées par le Duc de Nemours. Montbrun, Mouvens & Cléry, pénétrerent les deſſeins du Baron, & ils le prévinrent, en le faiſant arrêter. On le mena d'abord à Valence. Il fut de-là conduit en Languedoc, où il ſubit pluſieurs interrogatoires devant des commiſſaires, & où les Proteſtans le retinrent en priſon juſqu'à la fin de la guerre civile.

Les Proteſtans arrêtent des Adrets.

D'Andelot étoit arrivé le 6 Novembre à Orléans avec douze enſeignes d'infanterie, & neuf cornettes de cavalerie, que les Luthériens d'Allemagne envoyoient au ſecours du Prince de Condé. Duras, avec dix-huit cents hommes qui lui étoient reſtés de ſa défaite, avoit auſſi joint ce Prince. Le parti jugea qu'il importoit, dans les circonſtances actuelles, que ſon principal chef parût lui-même à la tête des troupes. Ainſi le Prince, s'étant mis en campagne, s'avança vers Paris. En chemin il s'empara de la Ferté-Alais, de Dourdan, de Mont-le-hery, & de quelques autres Villes.

Le Prince de Condé, avec ſon armée, s'avance vers Paris.

La plus grande partie de la Normandie n'ayant pas tardé à se soumettre après la réduction de Rouen, la Cour étoit revenue à Paris, & l'armée royale s'en étoit rapprochée. Avant d'attaquer cette capitale, le Prince de Condé voulut se rendre maître de Corbeil. Il battit cette Ville sans succès pendant cinq jours, & il leva le siege. Dans le tems qu'il décampa, les troupes du Roi parurent de l'autre côté de la Seine. Les deux armées marcherent quelque tems en presence l'une de l'autre, n'étant séparées que par la riviere, & faisant un feu presque continuel. Catherine de Médicis fit demander, par Artus de Cossé de Gonnor, une conférence au Prince de Condé. Le lieu de l'entrevûe devoit être au Port-à-l'Anglois. Soit que le Prince craignît quelques pieges, soit qu'il eût d'autres raisons, il s'excusa de se trouver au rendez-vous. Mais il y envoya l'Amiral, qui conféra long-tems avec le Connétable de Montmorency. Le Connétable, pour dissiper les soupçons du Prince, passa de lui-même la Seine, & se rendit auprès de lui avec le Duc de Nevers. Ils disputerent long-tems, & ils ne conclurent rien.

CHARLES IX. 1562.

CHARLES IX. 1562.

Le Prince continua sa marche vers Paris, & le 28 Novembre son avant-garde, commandée par l'Amiral, attaqua le fauxbourg Saint-Victor. Tous les Parisiens furent si consternés, qu'ils auroient ouvert leurs portes, si les troupes, qui étoient dans la Ville, ne les en eussent empêchés.

Mort du premier Président Gilles le Maitre. Il a Christophe de Thou pour successeur.

Gilles le Maitre, premier Président du Parlement, étoit alors malade au lit. Ayant entendu le bruit de ceux qui couroient de côté & d'autre, il s'imagina que les Religionnaires venoient l'enlever; & la frayeur, dont il fut saisi, le fit expirer sur le champ. C'étoit un magistrat consommé dans le droit françois. On trouva dans ses papiers un grand nombre de décisions sur les ventes par décret, sur les droits de régale, & sur les appels comme d'abus. Elles ont été imprimées, & elles sont regardées dans tous les tribunaux comme des loix & des arrêts.

La Cour lui donna pour successeur Christophe de Thou, pere de Jacques-Auguste, sur les mémoires duquel je compose cette histoire. Tous les gens de bien avoient conçu de lui de grandes espérances, avant qu'il parvînt à cette dignité. Il les surpassa par la sa-

gesse & l'intégrité de sa conduite. Dans les tems les plus orageux, il sut conserver également la bienveillance du Monarque, l'estime du Parlement, & l'amour des peuples.

CHARLES IX. 1562.

Quelques efforts que fissent les troupes du Prince de Condé, pour s'emparer du fauxbourg Saint-Victor, elles ne purent y réussir. Elles consistoient en huit mille hommes d'infanterie, & cinq mille de cavalerie. Le Prince les distribua dans plusieurs villages, particuliérement dans ceux de Gentilly, de Montrouge & de Vaugirard, & il établit son quartier général à Arcueil. L'armée du Roi se tenoit dans les retranchemens qu'on avoit construits de ce côté.

Nouvelle conférence entre la Reine & Condé.

Comme on convint d'une nouvelle conférence, la Reine, accompagnée du Cardinal de Bourbon, du Prince de la Roche-sur-Yon, du Connétable, du Maréchal de Montmorency, & du seigneur de Gonnor, se rendit le 2 Décembre à un moulin près du fauxbourg Saint-Marceau. Le Prince de Condé y vint avec l'Amiral, & avec Genlis, Gramont, & Jean Raguier d'Esternay. Il fit les mêmes demandes qu'il avoit faites précédem-

CHARLES IX. 1562.

ment, & il promit, si on les lui accordoit, que les troupes étrangeres, qui étoient venues à son secours, sortiroient du royaume, & que tout rentreroit dans l'ordre accoutumé. Claude de l'Aubespine, sécrétaire d'Etat, ayant mis par écrit les articles exigés par le Prince, la Reine les emporta, pour les communiquer au Conseil. Elle répondit le lendemain, que le Roi ne vouloit pas permettre aux Protestans de tenir des assemblées publiques dans Paris, ni dans la banlieue, non plus que dans Lyon, dans les Villes frontieres, ni dans celles où il y avoit des Cours supérieures. Le Prince insista pour que, si les Protestans n'avoient pas la liberté de s'assembler publiquement dans les Places frontieres, ils pussent au moins s'assembler dans les fauxbourgs de ces Villes, ou s'il n'y avoit point de fauxbourgs, dans les lieux voisins que le gouvernement leur assigneroit. Il demanda aussi, que les seigneurs châtelains eussent le droit d'avoir des prêches dans leurs châteaux.

Il y eut le 4, entre la Reine & le Prince, une seconde conférence, qui ne servit qu'à aigrir davantage les es-

prits. L'accommodement étant plus éloigné que jamais, & Nicolas de Pas de Feuquieres, ayant reconnu les retranchemens de l'armée du Roi, le Prince de Condé réſolut de les forcer. Mais, avant qu'il eût fait ſes diſpoſitions, l'aurore parut, & le deſſein échoua. Deux jours après, le Prince ſe préparoit à mettre ſon projet en exécution. Il apprit que Genlis, à qui il n'avoit pû ſe diſpenſer d'en donner part, avoit paſſé dans le camp ennemi. Il ne douta point que ce transfuge n'eût averti le Connétable du danger dont ce camp étoit menacé. Non-ſeulement il renonça par cette raiſon à ſon entrepriſe, mais craignant d'être lui-même ſurpris, il changea le mot du guet, viſita tous ſes quartiers, & doubla par-tout les grandes gardes.

CHARLES IX. 1562.

Le Prince abandonne les environs de la capitale.

Après avoir paſſé encore trois jours devant Paris, ſans oſer rien entreprendre, il décampa le 10 au matin. Ses troupes mirent le feu à Arcueil, à Montrouge, à Cachan & à Pont-Antoni. Il ſe replia d'abord ſur Palaiſeau, enſuite ſur Limours. Malgré ſa haine pour la Ducheſſe de Valentinois, il préſerva de toute inſulte la maiſon de plaiſance qu'elle avoit en ce

CHARLES IX. 1562.

lieu. Etant entré dans la Beauſſe, il ſe préſenta devant Saint-Arnoul. Les eccléſiaſtiques de ce bourg, qui appréhendoient d'être maltraités par des troupes, ennemies déclarées du clergé, engagerent les habitans à fermer leurs portes. Le bourg fut forcé, il fut abandonné au pillage, & les eccléſiaſtiques éprouverent tout ce qu'ils avoient redouté.

L'armée du Roi avoit ſuivi celle du Prince, & étoit ſous Etampes. Pluſieurs des chefs des troupes Proteſtantes vouloient qu'elles allaſſent droit à Chartres, Ville avantageuſement ſituée, & dans laquelle elles trouveroient des vivres en abondance. Le Prince de Condé, au contraire, étoit d'avis de retourner à Paris. Il prétendoit qu'il y arriveroit avant l'armée royale, qui ſeroit obligée de faire un grand circuit pour s'y rendre; que cette Ville étant dégarnie de troupes, il pourroit aiſément s'en emparer, & que c'étoit le ſeul moyen de dompter la fierté des triumvirs. L'Amiral de Coligny combattit avec force ce ſentiment. Il repréſenta que les troupes Proteſtantes, après avoir emporté les fauxbourgs de Paris, ſe trouveroient

bientôt elles-mêmes assiégées entre la Ville & l'armée royale ; que les Allemands se plaignoient déja hautement de n'être pas payés ; que s'ils se voyoient non-seulement sans argent, mais encore sans vivres, ils se porteroient sans doute à un soulevement ; qu'il étoit à craindre que cet exemple ne fût imité des nationaux, & suivi d'une désertion générale ; que le seul parti à prendre étoit de marcher en Normandie, & d'aller au Havre, tant pour se joindre aux Anglois, que pour être plus à portée de recevoir les subsides promis par la Reine Elizabeth. Il falloit, pour gagner le Havre, passer la Seine, & il étoit dangereux de tenter ce passage devant une armée supérieure. Néanmoins l'avis de Coligny l'emporta. Le Prince alla camper le 15 sous Ably, & le lendemain à Galardon. Le 17 il passa la riviere d'Eure à Maintenon, château appartenant pour lors à la maison de Rambouillet [a]. Presque tous les habitans des lieux voisins étant accourus pour voir ce spectacle, une vieille femme se jetta dans l'eau, & embrassant une

[a] Il appartient maintenant à la maison de Noailles.

CHARLES IX. 1562.

des bottes du Prince, elle lui dit : *Continuez grand héros. Vous aurez beaucoup à souffrir; mais Dieu, qui vous protege, vous tirera de tous ces dangers.*

De Maintenon, les troupes Protestantes se rendirent à Anet. Dans la marche, le corps de l'armée se trouva avoir une lieue d'avance sur l'aîle droite; & le Prince fut obligé de s'arrêter un jour entier, pour remettre ses troupes en ordre. Ce retardement le mit dans la nécessité d'engager une action, qu'il auroit évitée s'il eut pû faire plus de diligence, & si, en laissant Dreux à la droite, il eût tourné à gauche vers Châteauneuf. La nuit suivante, le Connétable fit passer la riviere d'Eure à l'armée du Roi; il se posta près de Dreux sur une colline, au pied de laquelle est une plaine fort étendue, & il fit occuper par des détachemens tous les villages voisins. Il avoit donné la conduite de son aîle droite au Maréchal de Saint-André, qui étoit revenu de Champagne. Le Duc de Guise étoit aussi à l'armée; mais, depuis la mort du Roi de Navarre, il y étoit comme simple capitaine d'une compagnie de gendarmerie, ne

voulant point ſervir en qualité de Lieutenant du Connétable. Cependant, quoiqu'il n'eût d'autre commandement que celui de ſa compagnie, il s'étoit acquis une ſi grande autorité ſur les troupes, qu'on le regardoit comme le vrai Général.

CHARLES IX. 1562.

Le Prince de Condé, dit M. de Thou, *eut cette même nuit un ſonge effrayant. Il s'imagina livrer ſucceſſivement quatre combats. Dans les trois premiers, il crut voir les triumvirs perdre la vie. Dans le quatriéme, il lui parut qu'il recevoit lui-même une bleſſure mortelle.* Ses troupes ayant débouché dans la plaine, à la pointe du jour, le Connétable les envoya reconnoître par Armand de Gontaut de Biron, Maréchal de Camp. En même tems, l'armée du Roi ſe rangea en bataille entre les villages de Blainville & de l'Epine. Les Proteſtans firent ce qu'ils purent pour ne point accepter la bataille; mais enfin on en vint aux mains.

Bataille de Dreux. Le Prince de Condé & le Connétable y ſont faits priſonniers.

D'abord la victoire ſe déclara pour le Prince de Condé. Avec une partie de ſa cavalerie, il tourna la premiere ligne de l'armée du Roi, & il chargea la ſeconde avec tant d'impétuoſité,

CHARLES IX. 1562.

que bientôt elle s'ébranla. Le Duc d'Aumale fut renversé par terre, & foulé aux pieds des chevaux. Gabriel de Montmorency, baron de Montberon, quatriéme fils du Connetable, fut tué. René d'Anglure de Givry périt de même glorieusement. Le Connétable, après avoir eu un cheval tué sous lui, fut blessé d'un coup de pistolet à la machoire inférieure. Aussitôt il fut enveloppé de toutes parts, & Robert-Stuart de Vezines [a] le fit prisonnier. Divers corps, saisis de terreur, abandonnerent le champ de bataille. Plusieurs des fuyards vinrent le même jour à Paris, & y porterent la nouvelle que l'armée royale étoit entiérement défaite.

De toute la seconde ligne de cette armée, il ne restoit presque que les Suisses qui tinssent encore ferme. Souvent enfoncés, ils ne furent jamais vaincus. Rétablissant leurs rangs dans le même instant qu'ils étoient entamés, ils présentoient toujours un front redoutable à l'ennemi. La premiere ligne jusques-là n'avoit été que specta-

[a] D'autres historiens attribuent cet honneur au sieur de *Bussi*, & le Pere *Daniel* adopte leur sentiment.

trice du combat. Le Duc de Guise étoit à cette ligne avec sa compagnie de gendarmes. Voyant que les ennemis, enflés de leur avantage, ne gardoient plus aucun ordre de bataille, il conseilla au Maréchal de Saint-André de fondre sur eux avec les troupes qui n'avoient pas encore combattu. Ce Général profita de l'avis, attaqua l'infanterie Allemande, en tailla une partie en pieces. Il tourna ensuite toutes ses forces contre la cavalerie, & la mit en déroute. En vain le Prince de Condé, l'Amiral & d'Andelot, s'efforcerent de rallier leurs bataillons & leurs escadrons dispersés. Fantassins, cavaliers, tout prit la fuite, & le Prince fut contraint de les suivre. Il avoit été blessé à la main. A peine avoit-il fait quelques pas, que son cheval, qui avoit reçu un coup d'arquebuse dans une jambe, s'abattit sous lui. Tandis qu'il changeoit de monture, d'Anville survint, & l'obligea de se rendre.

CHARLES IX. 1562.

Le Duc de Guise s'étoit obstiné à forcer deux mille Allemans, qui s'étoient retranchés dans des clos. Par-là il avoit donné le tems à quelques corps de cavalerie ennemie de se remettre de leur premiere frayeur, &

CHARLES IX. 1562.

de se reformer en escadrons. Le Maréchal de Saint-André voulut les dissiper de nouveau. L'Amiral, accompagné du Prince de Porcien & de la Rochefoucauld, vola à leur secours avec mille Allemans & trois cents cavaliers François, qu'il avoit rassemblés. Ce dernier choc fut le plus violent de tous. Saint-André fut fait prisonnier, & dans le tems qu'on le conduisoit à l'Amiral, Bobigny [a], qui depuis long-tems lui avoit juré une haine implacable [b], lui cassa la tête d'un coup de pistolet.

Fin malheureuse du Maréchal de Saint-André.

a *Bobigny de Mezieres*, fils aîné de *Perdrier de Bobigny*, Greffier du bureau de la Ville de Paris.

b M. de *Thou* parle ainsi du sujet de cette haine. » *Perdrier de Bobigny*, homme riche, »tant en héritages qu'en »acquets, demeurant à »Paris, ne voulut jamais s'élever au dessus »de la charge de Greffier de la Ville, dont il »exerça les fonctions »jusqu'à la mort. Voulant s'acquérir de la »protection pour conserver sa fortune, & »ayant plusieurs enfans, »il mit *Mezieres*, son fils »aîné, dans la maison »du Maréchal de *Saint-André*; & pour obtenir »les bonnes graces d'un »seigneur qui étoit dans »une si grande faveur »auprès du Roi *Henri* »*II*, il lui servit souvent de caution. Mais »voyant que *Saint-André* ne mettoit point de »bornes à ses dépenses, »& qu'il s'abîmoit de »dettes, & craignant »d'être aussi ruiné, il ne »voulut plus le cautionner. Le Maréchal »n'ayant plus rien à espérer de l'amitié de ce »bourgeois, se voyant »au contraire pressé par »*Bobigny*, qui mettoit »*Saint-André* en cause »dans tous les procès »que ses créanciers lui »faisoient d'abord, comme caution, crut qu'il

Tel fut le trifte fort d'un homme, que la nature & la fortune avoient pris également plaifir à combler de leurs plus riches préfens. Grand capitaine, habile négociateur, il réuniffoit plufieurs qualités, dont une feule fuffit pour procurer un grand nom.

»n'avoit point d'autre »moyen de fe tirer d'af»faire, que de rendre le »mal pour le bien à un »homme qui lui avoit »rendu tant de fervices, »& de chaffer de fa mai»fon, même avec ou»trage, *Mezieres* fon »fils, qu'il regardoit »comme un demandeur »importun. Pour exécu»ter ce deffein, *Saint-Sernin*, allié de *Saint-André*, & de concert »avec lui, fufcita à *Mezieres* une querelle, & »lui fit un grand affront. »*Mezieres* s'en étant »plaint à *Saint-André*, »& lui en ayant deman»dé fatisfaction, le Ma»réchal lui répondit feu»lement qu'il en étoit fa»ché, mais qu'il y avoit »une fi grande différen»ce de condition entre »*Saint-Sernin* & lui, qu'il »ne lui étoit pas permis »d'en efpérer la fatisfac»tion qu'on exige d'or»dinaire entre gentils»hommes. *Mezieres*, qui »n'étoit pas homme à »fouffrir la plus légere »injure, plus irrité qu'au»paravant, fortit de la »maifon de *Saint-André*; »& ayant trouvé une oc»cafion favorable, il at»taqua *Saint-Sernin*, & »le tua. Le Maréchal fut »très-mortifié de cet ac»cident; mais pour en »profiter, il fit affigner »*Mezieres* devant des Ju»ges de Cour. On le cita »trois fois, & ne com»paroiffant pas, il fut »jugé par contumace, & »condamné à mort : fes »biens furent confif»qués, & *Saint-André* ob»tint du Roi la confifca»tion. *Mezieres*, ayant »ainfi reçu une double »injure du Maréchal, »perdit fes biens, mais »il ne perdit point fon »courage, bien réfolu »de fe venger dès qu'il »en trouveroit l'occa»fion». Voyez la traduction de M. de *Thou*, tom. IV, pag. 481, 482 & 483, que je copie ici littéralement.

CHARLES IX. 1562.

Par ſes mœurs corrompues, par ſon inſatiable avidité, par toutes ſes injuſtices, il s'en étoit fait un auſſi mépriſable qu'odieux. Après avoir bravé le courroux d'un grand nombre d'ennemis puiſſans, il fut la victime d'un ſimple particulier. Sa place de Maréchal de France fut donnée à François de Scepeaux de Vieilleville.

Peu s'en fallut que le malheur de Saint-André ne fît encore une fois changer la victoire de parti. Déja les troupes du Roi recommençoient à plier. Mais le Duc de Guiſe rétablit les affaires, en attaquant l'Amiral par le flanc. Alors Coligny, cédant au nombre, fit ſa retraite en bon ordre, non-ſeulement n'allant pas plus vîte que dans une marche ordinaire, mais emmenant deux pieces de canon dont il s'étoit emparé. Il alla camper à la Neufville, & le Duc de Guiſe, après l'avoir pourſuivi juſqu'à la nuit, ſans pouvoir l'entamer, revint au village d'Epinay.

On obſerva, comme des circonſtances ſingulieres de cette bataille, que, contre la coutume de ce tems, elle n'avoit été précédée d'aucunes eſcarmouches, & que les chefs des deux

CHARLES IX. 1562.

armées avoient été faits prisonniers ; que celle du Roi, avant de vaincre, avoit été deux fois vaincue ; & que malgré la briéveté du combat, qui ne dura gueres plus de quatre heures, il y périt environ huit mille hommes. Les Protestans publierent qu'ils n'en avoient perdu que trois mille. Dans le nombre de leurs morts se trouverent d'Arpajon, Liancourt, Rougnac, Ligneris, la Fredonniere, Carlier, Mazelles & Saint-Germier. Du côté des Catholiques, la bataille coûta la vie, non-seulement au Maréchal de Saint-André & à Montmorency de Montberon, mais encore au Duc de Nevers. Il fut blessé à mort par l'imprudence d'un de ses domestiques, nommé des Bordes, qui, de désespoir, se jetta au milieu des ennemis, & s'y fit tuer. D'Oraison, Rochefort, Saint-Herem, de Piennes & d'Esclavolles, furent faits prisonniers avec le Connétable. Pierre d'Ossun, dont la valeur pendant les guerres de Piémont avoit passée en proverbe, & étoit proposée comme un modele, montra, dans cette journée, que le courage est une vertu journaliere. Peu après le commencement de l'action,

Mort du Duc de Nevers.

CHARLES IX. 1562.

croyant la bataille perdue, il prit la fuite. Il en eut enſuite tant de honte & de chagrin, qu'il ſe diſoit indigne de vivre. Les officiers-généraux ſes amis, & le Duc de Guiſe lui-même, firent de vains efforts pour le conſoler, & pour juſtifier la terreur dont il avoit été ſaiſi. Leurs paroles ne firent ſur lui aucune impreſſion, & il ſe laiſſa mourir de faim.

Le Duc de Guiſe reçut, avec tous les égards convenables, le Prince de Condé, lorſque d'Anville le lui amena. Le Prince & le Duc mangerent le ſoir à la même table. Comme il ne ſe trouva qu'un lit, le Duc l'offrit au Prince, qui voulut le partager avec lui. Ainſi le malheur de l'un de ces deux illuſtres ennemis les réunit pour quelques heures [a].

Jean de Loſſe fut dépêché le lendemain par le Duc de Guiſe, pour annoncer le ſuccès du combat à la Reine. Cette Princeſſe craignoit le Prince de Condé, mais elle redoutoit encore plus la trop grande proſpérité des

a Le lendemain matin, le Prince de *Condé* raconta que, pendant toute la nuit, il n'avoit pû fermer l'œil, & que le Duc de *Guiſe* avoit dormi auſſi tranquillement que s'il avoit été couché avec ſon meilleur ami.

Princes Lorrains. Accoutumée à dissimuler, elle déguisa ses vrais sentimens; elle affecta une joie excessive, & elle blâma beaucoup la lâcheté de ceux qui, s'étant enfuis, étoient arrivés la veille à Paris, & y avoient répandu la nouvelle de la défaite de l'armée royale. Elle ordonna de rendre de solemnelles actions de graces de la victoire, & d'allumer des feux dans toutes les rues. En même tems, elle envoya au Duc de Guise des patentes de Commandant-Général des troupes du Roi pendant la détention du Connétable.

Par la bataille de Dreux se terminerent cette année les exploits des deux armées. L'Amiral de Coligny se replia de la Neufville à Galardon, & de ce dernier endroit à Auneau, où toute l'armée Protestante lui déféra, d'un consentement unanime, le commandement général. Il arriva le troisiéme jour de sa marche à Puiset, & le lendemain à Patey. Y ayant séjourné deux jours, il se détourna de sa route, pour surprendre quelques troupes que la Cour envoyoit à Blois, & il les poursuivit jusqu'à Freteval dans le Vendômois. Enfin il se rendit, vers la

CHARLES IX. 1562.

fin du mois de Décembre, à Beaugency, dans le dessein d'en faire rétablir le pont, & de mettre ses troupes en quartiers dans la Sologne & dans le Berry.

L'inaction, dans laquelle celles du Duc de Guise demeurerent pendant une partie de l'hyver, nous donne le tems de rendre compte des principaux événemens arrivés, en 1562, dans quelqu'autres parties de l'Europe.

Guerre allumée dans le nord par le Roi de Suede.

Cette année vit recommencer la guerre en Livonie. Christophe de Meckelbourg qui, l'année précédente, avoit passé en Allemagne, pour implorer le secours de l'Empire, sentant qu'il n'avoit rien à espérer du corps Germanique, traita avec Eric, Roi de Suede. Afin de se le rendre favorable, il se fiança avec la plus jeune des sœurs de ce Prince [a]. Guillaume de Brandebourg, Archevêque de Riga, étant mort sur ces entrefaites; Christophe, soutenu de quelques troupes Suédoises, s'empara de Riga, sous prétexte qu'il avoit été désigné pour succéder à l'Archevêque défunt. Il ne jouit pas long-tems de sa conquête. Gothard de Kettler, Duc de Cour-

[a] Le mariage ne se fit que quatorze ans après.

lande, & Ernest Weiger, Généraux de l'armée de Pologne, le firent prisonnier dans la citadelle de Dalem, & l'envoyerent à Warsovie, où il fut détenu pendant cinq ans.

Vers le même tems auquel Christophe réclama le secours de la Suede, les habitans de Lubeck, & des autres Villes maritimes d'Allemagne, députerent à Eric, pour le prier de confirmer les priviléges que ses prédécesseurs leur avoient accordés. Ce Prince, qui se faisoit un plaisir de se rendre odieux, exigea, pour conditions, qu'il auroit dans Lubeck, & dans chacune des autres Villes, un palais en propre; qu'il pourroit lever des troupes dans ces Villes, pour faire la guerre indistinctement à qui il voudroit; qu'elles seroient obligées de lui prêter de l'argent toutes les fois, & en telle quantité qu'il lui plairoit de leur prescrire; & que leurs habitans n'iroient plus commercer à Narva.

Ils n'avoient garde d'accepter de telles propositions, & il n'en fallut pas davantage pour allumer le courroux d'Eric. En vain ils lui rappellerent les services qu'ils avoient rendus à Gustave son pere. Eric fit arrêter

CHARLES IX. 1562.

tous ceux de leurs vaiſſeaux qui alloient à Narva, ou qui en revenoient, & il confiſqua les cargaiſons à ſon profit. La Ville de Lubeck, & les autres Villes aſſociées dans la même cauſe, ſe plaignirent à l'Empereur des violences du Roi de Suede. Eric écrivit de ſon côté pour juſtifier ſa conduite, & il la fit approuver par Ferdinand. Ainſi ces Villes, ne pouvant fléchir un Roi inexorable, & n'attendant aucune protection de l'Empire, ſe trouverent dans la fâcheuſe néceſſité de prendre les armes.

Ce ne furent pas les ſeuls ennemis, dont le Roi de Suede eut les efforts à ſoutenir. Les Polonois ſe liguerent avec le Danemarck contre lui. Comme s'il n'avoit point aſſez d'ennemis au dehors, il s'en fit encore au dedans. Jean, ſon frere, Duc de Finlande, qui avoit épouſé Catherine, ſœur du Roi de Pologne, avoit prêté à Sigiſmond cent vingt mille joachims; & Sigiſmond, pour ſûreté du payement, lui avoit remis quelques Places de Livonie. Eric, Prince ombrageux, s'offença de cette intelligence. Accuſant ſon frere d'être entré ſecrettement dans la ligue des Danois & des

Polonois, il lui déclara la guerre. En même tems il fondit ſur la Livonie. Les Suédois ſe rendirent maîtres de la Ville de Hapſel [a], & de tout le pays voiſin, qu'ils pillerent. Léal leur ouvrit auſſitôt ſes portes. Ils attaquerent Lode, mais ſur la nouvelle de la marche d'une armée Polonoiſe, ils leverent le ſiege.

CHARLES IX. 1562.

Au milieu de tous ces embarras, Eric ſongea à ſe marier. Il demanda la main de Chriſtine, fille de Philippe, Landgrave de Heſſe. Il vouloit que le Landgrave lui envoyât cette Princeſſe, avant la ſignature du contrat de mariage. Le Landgrave rejetta une propoſition ſi contraire à toute bienſéance.

Maximilien, Roi de Bohême, eſt élû Roi des Romains.

Le 24. Novembre de cette même année, Maximilien, Roi de Bohême, fut élû Roi des Romains. Il fut couronné en cette qualité, à Francfort, le 30 du même mois. Ibrahim Stroſchen, Ambaſſadeur du Grand-Seigneur, fut préſent à cette cérémonie. Ce miniſtre, Polonois d'origine, apportoit la ratification d'un traité, que Soliman venoit de conclure avec l'Em-

a *Magnus*, frere du Roi de Danemarck, étoit Evêque & Prince de Hapſel.

CHARLES IX. 1562.

pereur, & par lequel les deux Puiſſances étoient convenues d'une nouvelle treve de huit ans. Buſbec, Ambaſſadeur de Ferdinand à la Porte, étant parti de Conſtantinople avec Ibrahim ſur la fin d'Août, étoit arrivé le 15 Octobre à Vienne avec lui. Le premier deſſein de l'Empereur avoit été que l'Ambaſſadeur Turc n'allât pas plus avant. Mais Buſbec repréſenta qu'il ne pouvoit être qu'avantageux de faire connoître à ce miniſtre, & à ſa ſuite, la plus floriſſante partie de l'Allemagne, & de le rendre témoin de l'unanimité, avec laquelle les Etats de l'Empire ſe portoient à déſigner Maximilien pour ſuccéder au trône Impérial. L'Empereur, en conſéquence, ayant ordonné qu'on amenât Ibrahim à Francfort, cet Ambaſſadeur y arriva la veille de l'élection. Quatre jours après, il eut audience. Il préſenta, de la part de Soliman, à l'Empereur deux coupes de criſtal de roche, enrichies de pierres précieuſes; quatre chameaux, & un cheval Turc, dont le harnois étoit garni d'or & de pierreries.

Les Electeurs & les Princes, attachés à la confeſſion d'Auſbourg, profiterent

fiterent de la diete de Francfort, pour exposer à Ferdinand les raisons, qui les empêchoient d'envoyer des députés au Concile de Trente. Ils déclarerent qu'ils appelloient des décisions de cette assemblée à un Concile général, libre & légitime, tenu en Allemagne.

CHARLES IX. 1562.

Après la séparation de la diete, l'Empereur & le Roi des Romains quitterent Francfort. Maximilien se rendit à Vienne. Ferdinand prit sa route par Wormes, Spire, Weissembourg, Strasbourg, Schelestat, Basle & Fribourg. Il tint, dans cette derniere Ville, l'assemblée des Etats d'Alsace. Il traversa ensuite le territoire de Constance, & il retourna à Inspruck, où il séjourna quelque tems, espérant qu'étant près de la Ville de Trente, il pourroit contribuer à faire terminer plus promptement le Concile.

Chagrins domestiques du Duc de Florence.

Cosme de Médicis pensoit à marier François, son fils aîné, à la plus jeune des filles de ce Prince. Par-là, il vouloit se dédommager de n'avoir pu obtenir pour bru la sœur de Philippe, veuve du Prince de Portugal. Persuadé que la protection du Pape & du Roi d'Es-

CHARLES IX. 1562.

pagne lui feroit d'un grand fecours ; il n'omit rien pour gagner entiérement leurs bonnes graces. Il envoya d'abord fon fils à Rome. De-là, il le fit paffer en Efpagne. Don Garcie de Tolede, oncle maternel de François de Médicis, vint au devant de lui jufqu'à Perpignan, & le conduifit à une maifon de plaifance près de Ségovie, où Philippe étoit pour lors. A peine le jeune Médicis fut-il arrivé, qu'Alexandre Farnefe [a], Prince de Parme, lui difputa la preféance. Cofme en fut d'autant plus piqué, que jufques-là le Prince de Parme avoit toujours cédé le pas au Prince de Tofcane.

Ce n'étoit là qu'un foible avant-coureur de l'affreufe difgrace, que le fort préparoit au Duc de Florence. Pendant qu'il vifitoit, avec la Ducheffe fa femme, les côtes de Tofcane, il perdit deux de fes fils de la maniere la plus tragique. Garcie, fon fecond fils, & le jeune Cardinal Jean de Médicis, depuis leur enfance, avoient une mortelle haine l'un contre l'autre. Ils accompagnoient le Duc & la Ducheffe. Les deux freres s'é-

a Fils *d'Ottavio Farnefe*, & de *Marguerite*, fœur naturelle du Roi d'Efpagne.

tant éloignés de leurs gens à la chasse, Garcie tua le Cardinal, & alla ensuite tranquillement rejoindre les chasseurs. La chasse étant finie, & Jean ne paroissant point, on le chercha dans la forêt. On trouva le corps du Prince, & Cosme ordonna qu'on le portât secretement, pendant la nuit, à Grosseto. Après avoir fait sortir tout le monde de son appartement, il y mande Garcie; il le force d'avouer son crime; il lui enfonce dans le sein le même couteau que celui-ci avoit plongé dans le sein du Cardinal, & il les joint ainsi l'un à l'autre. Il tâcha d'ensevelir dans le silence un événement si terrible. D'abord, la mort des deux Princes fut tenue secrete. Ensuite on publia qu'ils avoient été enlevés par une maladie contagieuse, qui faisoit alors beaucoup de ravage. Cosme leur fit faire de magnifiques obséques. Pour mieux cacher ce qu'on vouloit étouffer, on prononça l'oraison funebre de Garcie, & on le combla de louanges.

CHARLES IX. 1562.

Mort du jeune Cardinal de Médicis, & de Garcie son frere.

Peu de tems après, Eléonore de Tolede, femme du Duc de Florence, mourut, soit d'une foiblesse d'estomac, dont elle étoit incommodée depuis quelques années, soit du chagrin que

Mort de la Duchesse de Florence.

lui causoient les malheurs de sa famille.

CHARLES IX. 1562. Mort du Cardinal de Tournon.

Le Sacré College fit, en 1562, une perte plus considérable que celle de Jean de Médicis. Le Cardinal de Tournon mourut à Paris, âgé de quatre-vingts ans. Il se nommoit François-Juste. Egalement vertueux, habile & prudent, il obtint l'estime & le respect, même de ses envieux. On le vit toujours d'autant plus opposé aux Protestans, qu'il étoit persuadé qu'on ne pouvoit rien innover, en matiere de religion, sans troubler la tranquillité de l'Etat. Dans toutes ses démarches, il n'eut jamais en vue que le service du Roi, & le bien des peuples. Amateur des belles-lettres, il fut le protecteur des savans, particuliérement des Jésuites, dont il avoit reconnu les talens pour former la jeunesse à l'étude, ainsi qu'à la piété. Non-seulement il contribua beaucoup à les faire recevoir en France, mais il les combla de biens. Il fonda à Tournon, dans le Vivarais, un fameux college, dont il leur confia le soin, & auquel il attacha des revenus considérables. L'illustre famille de Tournon avoit pris son nom de cette petite Ville, dont elle possédoit la seigneurie.

Paul de Thermes, Maréchal de France, ſuivit de près le Cardinal de Tournon. Il finit auſſi ſes jours à Paris; il y mourut le 6 Mai, & il fut inhumé, ſans pompe, aux Céleſtins. Sa famille étoit ancienne, mais pauvre. Né à Couſerans, il avoit paſſé par tous les degrés de la milice, & il étoit enfin parvenu, après la mort de Pierre Strozzi, à la dignité de Maréchal de France. On pouvoit regarder Thermes, comme un Général qui n'étoit pas des plus heureux; mais ſes échecs, contre ce qui arrive ordinairement, ne lui firent rien perdre, ni de ſa faveur à la Cour, ni de ſa réputation dans le public. Il acquit très-peu de bien, preuve certaine de ſon déſintéreſſement & de ſa probité. N'ayant point d'enfans, il inſtitua Roger de Saint-Lary de Bellegarde [a] pour ſon légataire.

CHARLES IX. 1562.

Mort du Maréchal de Thermes.

Cette année fut fatale à quelques autres perſonnes célebres. Pierre-Martir Vermiglio, dont nous avons parlé pluſieurs fois dans cette hiſtoire, & en dernier lieu à l'occaſion du colloque de Poiſſy, termina ſa carriere à Zurich. Toujours agité par les différentes révolutions de la fortune, & fréquem-

Mort de Pierre-Martir Vermiglio.

[a] Qui fut depuis Maréchal de France.

CHARLES IX. 1562.

ment obligé de changer de demeure ; il n'eut presque jamais de repos. Il laissa une fille unique, que la vie déréglée de son mari réduisit presque à la mendicité. Pour honorer la mémoire du pere, le Sénat de Zurich pourvut aux besoins de la fille.

Mort de Gabriel Fallope, & de Barthelemi Calvacanti.

La mort enleva aussi Gabriel Fallope [a], savant anatomiste, né à Modene, & Barthelemi Cavalcanti, d'une ancienne & très-noble famille de Florence [b]. Le premier a enrichi l'anatomie de plusieurs belles découvertes. On doit au second une rhétorique en sept livres, & un traité sur la meilleure forme du gouvernement républicain.

Il est surprenant que M. de Thou, parmi les hommes fameux, morts en 1562, oublie Lélie Socin. Cet historien parle ici de trois ou quatre personnages moins connus. Nous ne le suivrons point dans ces détails, &

a M. de *Thou* le fait mourir à trente-neuf ans, & se trompe. *Thomasini* & *Ghilini* rapportent que *Fallope*, après avoir voyagé, & après avoir ensuite enseigné à Pise, fut professeur à Padoue pendant vingt-quatre ans.

b Je remarquerai ici une autre faute de M. de *Thou*. Il donne, pour contemporain à *Pétrarque*, *Guido Cavalcanti*, de la même famille que *Barthelemi*. Mais *Guido* mourut, avant que *Pétrarque* fût né.

nous nous hâtons de revenir aux ſuites des troubles qui agitoient la France.

CHARLES IX. 1563.

Mouvemens de l'armée royale & de celle de Coligny.

Sur la nouvelle que le Duc de Guiſe ſe préparoit à faire le ſiege d'Orléans, l'Amiral y ramena du Berry l'armée Proteſtante. Après avoir pourvû à la ſûreté de la Place, il y laiſſa d'Andelot, ſon frere, pour la défendre, & ſe déterminant à ſuivre lui-même le conſeil qu'il avoit donné au Prince de Condé avant la bataille de Dreux, il prit la route de Normandie. Etant parti de Gergeau le premier Février, il deſcendit dans la Beauſſe. Il paſſa par Tréon, d'où il arriva en quatre jours à Evreux. En deux autres jours de marche, il ſe rendit à Bernai, & de cette abbaye il alla camper à Saint-Pierre-ſur-Dive. Les égliſes de cette Ville étoient remplies de riches offrandes, faites par les marins, ſoit pour obtenir du ciel une heureuſe navigation, ſoit pour le remercier de les avoir ſauvés de quelque grand péril. Coligny livra au pillage tous ces monumens de leur piété & de leur reconnoiſſance. Les Allemans, non contens de ce butin, preſſerent l'Amiral d'accomplir la promeſſe qu'il leur avoit faite de les payer, lorſqu'il ſeroit en

L iv

CHARLES IX. 1563.

Normandie : il les calma, en les priant de jetter les yeux ſur la mer, qui étoit ſi agitée par les vents, que les vaiſſeaux d'Angleterre ne pouvoient aborder en France.

Dès que la Cour eut appris la marche de l'Amiral, elle envoya le Maréchal de Briſſac, pour obſerver les mouvemens des troupes ennemies. Le Duc de Guiſe, avec la plus grande partie de l'armée royale, marcha vers Orléans, & la Cour, qui étoit depuis quelque tems à Chartres, ſe rendit à Blois. La Reine y mena le Prince de Condé. De-là, elle le fit conduire au château d'Onzain, appartenant à la maiſon de la Rochefoucauld. Ce Prince ayant eſſayé de ſe ſauver, d'Anville, ſous la garde duquel il étoit, le fit reſſerrer plus étroitement, & fit pendre un garde que le priſonnier avoit gagné. Pendant que les deux partis prenoient des meſures pour continuer la guerre avec vigueur, Catherine de Médicis, ſelon ſa coutume, mettoit de tems en tems en avant quelques propoſitions d'accommodement. La Princeſſe de Condé ne vouloit point qu'on en écoutât aucune, à moins que préalablement la liberté ne fût rendue au Prince ſon époux.

CHARLES IX. 1563.

Siege d'Orléans par le Duc de Guise.

Le Duc de Guise, après avoir pris Etampes, entra dans l'Orléanois, & le 5 Février il investit Orléans. Un fauxbourg de cette Ville, appellé le Portereau, étoit gardé, du côté d'Olivet, par des François, du côté de Cléri, par des Allemans. D'Andelot l'avoit fait entourer d'un fossé : mais il ne prétendoit pas s'obstiner à le défendre; il vouloit seulement y amuser les assiégeans pendant quelques jours, & y mettre ensuite le feu. Par l'ordre du Duc de Guise, Sipierre attaqua ce fauxbourg avec douze enseignes d'infanterie & quatre cents gendarmes. Les François se défendirent avec beaucoup de valeur; il n'en fut pas de même des Allemans, & ils abandonnerent le poste qui leur avoit été confié. Alors les assiégeans pénétrerent de ce côté; ils prirent en queue les François, & ceux-ci, se voyant environnés de toutes parts, penserent, mais trop tard, à se retirer. En fuyant vers les tourelles, qui fermoient le pont du côté du fauxbourg, ils furent si embarrassés par les bagages, & par les Allemans qui y arrivoient en foule, que les uns furent étouffés, plusieurs autres périrent par

L v

CHARLES IX. 1563.

le fer ou par le feu. Le plus grand nombre ſe précipita dans la Loire. L'intrépide d'Andelot, quoique malade depuis long-tems, vola au ſecours des tourelles. Sans ſa préſence, elles auroient été emportées d'emblée, ainſi que les iſles qui étoient au deſſous, & peut-être même la Ville, tant la garniſon étoit conſternée. Quoique la porte des tourelles reſtât ouverte pendant une demie-heure, les aſſiégeans ne profiterent point de cette circonſtance, pour s'emparer du pont. François de la Noue, qui étoit préſent, écrit que les aſſiégés perdirent, dans cette attaque, plus de huit cents hommes; d'autres prétendent que la perte n'alla pas à quatre cents.

Deux jours après, le Duc de Guiſe détacha Biron & Richelieu pour prendre Sully, qui ne fit qu'une foible réſiſtance, de ſorte que les aſſiégés n'eurent plus aucune Place à eux, ni au deſſus, ni au deſſous d'Orléans. La négligence de quelques ſentinelles fut cauſe que les aſſiégeans ſe rendirent enfin maîtres des tourelles. Deux ſoldats, y étant montés avec une échelle, s'apperçurent qu'un endroit n'étoit point gardé. Ils en avertirent leur

capitaine, & sur-le champ on y envoya des troupes. Leur entrée jetta la terreur dans les corps-de-garde voisins, dont tous les soldats s'enfuirent précipitamment. Dans le tems que les troupes du Roi pouvoient s'emparer de la Ville, elles s'arrêterent d'elles-mêmes, se persuadant qu'il y avoit quelque artifice dans une retraite si subite. D'Andelot fit promptement élever un retranchement sur le pont, &, par-là, mit à couvert ceux qui défendoient la porte & les isles. Il établit aussi, sur la tour de Saint-Aignan, une batterie qui, tirant continuellement sur les tourelles, rendoit l'entrée du pont très-périlleuse. Le Duc de Guise, de son côté, fit tous les préparatifs nécessaires pour forcer les isles; & le 18 de Février il écrivit à Catherine de Médicis, pour l'assurer qu'il ne tarderoit pas à lui mander l'agréable nouvelle de la prise d'Orléans.

CHARLES IX. 1563.

Le Duc de Guise est blessé par Poltrot.

Ce même jour, vers le coucher du soleil, le Duc étant à cheval, assez loin de ses gens qui marchoient devant lui, & s'entretenant avec Tristan de Rosteing, que la Reine lui avoit envoyé; Jean Poltrot de Merey lui tira un coup de pistolet dans l'épaule, près

CHARLES IX. 1563.

de l'aiſſelle. Cet aſſaſſin étoit un gentilhomme d'Angoumois, qui avoit été élevé parmi les pages de François Bouchard, baron d'Aubeterre. Il étoit paſſé enſuite en Eſpagne, & il avoit tellement pris les manieres Caſtillanes, qu'on l'appelloit communément *l'Eſpagnol*. De retour en France, il avoit embraſſé la religion Proteſtante, & s'étoit attaché à Soubize, ſous qui il avoit ſervi dans cette guerre. Irrité des heureux ſuccès du Duc de Guiſe, il réſolut de le tuer. Il s'étoit vanté ſouvent de ce projet. Un jour, parlant de la mort du Roi de Navarre, il s'écria : *Cette mort ne remédie pas ſuffiſamment aux maux de l'Etat ; il reſte une plus grande victime à immoler.* Ceux qui étoient autour de lui, ayant demandé quelle étoit cette victime, il dit : *C'eſt le grand Guiſard.* Puis élevant de nouveau la voix, & étendant ſon bras droit, il ajouta : *Voilà le bras qui, par une ſi belle action, mettra fin à tous nos malheurs.* Depuis, il avoit répété pluſieurs fois les mêmes diſcours devant ſes amis, même en préſence de Soubize ; mais on n'y avoit fait qu'une médiocre attention, parce qu'on les regardoit moins comme l'ef-

fet d'un deffein fixe, que comme les accès d'une fureur paffagere. On étoit d'autant plus tranquille fur fon compte, que, grave & réfervé comme il étoit, il n'y avoit pas d'apparence qu'il publiât une réfolution de cette nature, s'il avoit la volonté de l'exécuter.

CHARLES IX. 1563.

Auffitôt qu'il eut bleffé le le Duc de Guife, il s'enfuit dans les bois. Effrayé par l'image de fon crime, il courut toute la nuit dans des routes écartées; & le lendemain, s'imaginant avoir fait beaucoup de chemin, parce que fon cheval ne pouvoit prefque plus marcher, il voulut prendre un peu de repos. Pendant qu'il dormoit, il fut arrêté, & bientôt reconnu.

On le conduifit à la Reine. Ayant été interrogé en préfence du Cardinal de Bourbon, du Duc d'Etampes, du feigneur de Martigues, & de Sébaftien de Laubefpine, Evêque de Limoges, il répondit qu'au mois de Juillet dernier, il avoit accompagné Soubize à Orléans; que Feuquieres & Biron l'avoient préfenté à l'Amiral de Coligny; que celui-ci l'ayant follicité de tuer le Duc de Guife, il l'avoit d'abord refufé; qu'ayant fuivi Soubize à Lyon, il y étoit demeuré juf-

CHARLES IX. 1563.

qu'après la bataille de Dreux ; qu'alors Soubize, à la priere de l'Amiral, le lui avoit renvoyé ; que Coligny lui avoit fait de nouveau la même proposition ; que, persuadé par Théodore de Beze, il y avoit consenti ; qu'ayant reçu de l'argent de l'Amiral, il s'étoit rendu auprès du Duc de Guise, comme s'il eût abandonné le parti du Prince de Condé ; qu'ensuite, tourmenté par les reproches de sa conscience, il étoit retourné joindre l'Amiral, pour s'excuser de commettre le forfait auquel il s'étoit engagé ; que Beze lui avoit parlé avec tant de force, qu'il n'avoit pû résister plus long-tems à l'éloquence de ce ministre ; que s'étant rendu au camp de l'armée Royale, il n'avoit plus été occupé qu'à chercher l'occasion d'ôter la vie au Duc de Guise ; que peu d'instans avant de lui tirer son coup, il étoit descendu de cheval dans un bois voisin, & qu'il avoit instamment prié le Seigneur de le détourner de sa résolution, si elle étoit une suggestion du malin esprit.

Il avertit Catherine de Médicis de prendre garde à elle. Il dit qu'il avoit reconnu dans le camp plusieurs assassins, envoyés par Coligny, & qu'il

avoit que les Proteſtans en vouloient aux jours de cette Princeſſe, & à ceux du Duc de Montpenſier, & de Lanſac. CHARLES IX. 1563.

Le lendemain Poltrot, après avoir juré de dire vérité, confirma toutes ſes déclarations, & les ſigna. Nogaret de la Valette ayant obtenu de la Reine la permiſſion d'en envoyer une copie à Coligny, l'Amiral les réfuta par un mémoire, dans lequel il proteſtoit qu'il n'avoit vû ni connu Poltrot, que depuis le commencement de l'année; que Soubize le lui ayant adreſſé, & Feuquieres le lui ayant recommandé, comme un officier dont on pouvoit ſe ſervir utilement, il lui avoit donné de l'argent, & l'avoit envoyé au camp du Duc de Guiſe en qualité d'eſpion; que lorſqu'il étoit parti pour la Normandie, Poltrot étoit venu le trouver; que ce fanatique, s'étant engagé à continuer ſous les ordres de d'Andelot le même métier qu'il venoit d'exercer, avoit reçu une nouvelle gratification; que tout ce qu'il avoit dit de plus, étoit autant de fables & de calomnies.

En envoyant ce mémoire à Catherine de Médicis, l'Amiral ſupplia cette Princeſſe de faire garder Poltrot,

CHARLES IX. 1563.

afin qu'on pût, avant le supplice de cet assassin, tirer de sa bouche un entier éclaircissement sur toute cette affaire.

Mort du Duc de Guise.

Cependant le Duc de Guise voyant, six jours après sa blessure, que tous les remedes étoient inutiles, se prépara à la mort avec toute la fermeté d'une grande ame, vivement pénétrée des vérités de la religion. Le 24 Février, ayant fait venir la Duchesse de Guise, & Henri, leur fils aîné, il recommanda à la Duchesse, de prendre un soin particulier de l'éducation de leurs enfans, & d'orner leur esprit par la culture des belles-lettres : il exhorta son fils à conserver une inviolable fidélité pour le Roi, à ne point ambitionner les grandes charges de l'Etat, à éviter les intrigues, & à se garantir de l'amour : il tâcha de se justifier du massacre de Vassy, qui l'avoit rendu si odieux, & il protesta qu'il avoit été pénétré de douleur de n'avoir pû contenir, en cette occasion, la fureur de ses gens : il déplora le triste sort du royaume ; il répéta plusieurs fois, que tous les bons serviteurs du Roi & de la Reine devoient leur conseiller de faire la paix, & que

ceux qui ne la vouloient pas, étoient des ennemis de la nation. Ensuite il reçut le Viatique, & rendit le dernier soupir [a].

CHARLES IX. 1563.

Son habileté consommée dans l'art militaire, sa prudence dans le maniement des affaires, le bonheur qui l'accompagna dans presque toutes ses entreprises, l'auroient fait regarder comme destiné à faire l'ornement de la France, s'il étoit né dans des tems moins orageux. Mais l'Etat se trouvant déchiré par des factions, ce grand homme, aussi distingué par sa haute naissance que par son courage & par ses vertus, crut pouvoir s'élever au dessus de la condition d'un particulier. Trop docile aux conseils du Cardinal Charles de Lorraine, son

[a] J'ai dit ailleurs qu'il se nommoit *François*. Il étoit fils de *Claude*, Duc de Guise, dont j'ai rapporté la mort dans le livre 3 de cette histoire. Après sa mort, il parut quantité de pieces de vers, tant en latin qu'en françois, les unes à la louange de ce Prince, les autres pour décrier sa mémoire. Selon *le Laboureur*, on attribua au Chancelier *Michel de l'Hôpital* une de ces pieces, qui finissoit par ces vers :

» *Numinis hæc spreti, hæc civilis præmia belli ;*
» *Et tanti infestum constitit esse piis.*

» Tel fut le prix qu'il reçut, pour avoir méprisé » Dieu, déchiré le sein de sa patrie, & été l'ennemi » des gens de bien ».

CHARLES IX. 1563.

frere, dont l'esprit étoit ambitieux & turbulent, il céda à la tentation de se faire chef de parti, & il parvint insensiblement à se rendre le maître absolu dans les armées, comme dans le conseil [a].

Cette mort sembloit devoir être un avantage pour le royaume, & elle fut une source de nouveaux malheurs. Bien loin d'éteindre les factions, elle ne servit qu'à jetter, dans les cœurs des enfans du Duc de Guise, les semences de la haine implacable, qui, dans la suite, causa de si tragiques événemens. Héritiers de la valeur de leur pere, & de l'affection que les peuples avoient pour lui; appuyés du prétexte plausible de la religion; ne trouvant, dans les princes & dans les grands, qu'indolence & pusillanimité; dans ceux qui étoient à la tête des affaires, que perversité; dans tous les françois, que vice & corruption; ils saisirent une occasion si favorable pour susciter de nouvelles tempêtes. Ils regarderent leurs ennemis particuliers, comme des ennemis de l'Etat;

[a] Le *Duc de Guise* étoit dans une telle considération, que le Connétable lui écrivoit, *Monseigneur, & votre très-humble & très-obéissant serviteur*, & M. de *Guise*, dans ses lettres, employoit seulement les formules, *Monsieur le Connétable, & votre bien bon ami.*

& après avoir pris les armes, en apparence pour une querelle perſonnelle, ils les tournerent enfin contre la patrie, même contre les Rois, à la ruine du royaume, & à leur propre perte.

CHARLES IX. 1563.

Après la mort du Duc de Guiſe, Catherine de Médicis, qui craignoit également de donner trop de puiſſance au Prince de Condé ou au Connétable, ſongea à faire venir en France un Prince étranger, & à lui confier les rênes du gouvernement. Projet abſurde, mais digne d'une femme qui, flottant dans une incertitude continuelle, ne ſavoit jamais choiſir le bon parti. Elle jetta les yeux ſur Chriſtophe, Duc de Wirtemberg. Cette Princeſſe ſe flattoit qu'il ne ſeroit pas déſagréable aux Lorrains, puiſque le Duc de Guiſe & le Cardinal de Lorraine avoient fait, l'année précédente, le voyage de Saverne, pour conférer avec lui. En même tems, elle ſe perſuadoit qu'il ne ſeroit pas ſuſpect aux Calviniſtes, puiſqu'il avoit contribué à faire accorder des troupes auxiliaires au Prince de Condé par les Proteſtans d'Allemagne, & qu'il avoit fourni lui-même ſon contingent. D'ailleurs elle connoiſſoit ſa modération.

La Reine mere veut confier le gouvernement du royaume au Duc de Wirtemberg.

CHARLES IX. 1563.

Elle lui envoya Raſcalon, que le Duc de Guiſe avoit déja chargé de pluſieurs commiſſions auprès de ce Prince. Raſcalon avoit ordre de dire au Duc de Wirtemberg, que le Roi & la Reine le prioient de venir en France, avec trois mille Allemands, & de conſentir à y remplir les fonctions de Lieutenant-Général du royaume; que s'il vouloit ſe diſpoſer à partir, on lui délivreroit tout l'argent qui avoit été remis à Metz, pour faire de nouvelles levées de ſoldats dans l'Empire; que, s'il refuſoit de venir à la Cour, la Reine l'invitoit à venir du moins juſqu'à Metz, ou à Bar-le-Duc, & à y amener l'Electeur Palatin, le Duc de Deux-Ponts, & le Marquis de Bade; que la Reine s'y rendroit auſſitôt avec les principaux membres du Conſeil. La réponſe du Duc fut, qu'il étoit très-ſenſible aux marques de confiance, dont le Roi & la Reine l'honoroient, mais qu'il ne pouvoit ſe conformer à leurs volontés; que l'inexécution de l'édit de Janvier étoit la ſeule cauſe de la guerre civile; que ceux, qui étoient la principale cauſe qu'il avoit été violé, étant morts, il y avoit lieu d'eſpérer qu'on appaiſeroit facilement

les troubles ; & que le meilleur moyen, pour y réuſſir, étoit d'employer la médiation de l'Empereur. Ainſi échoua un deſſein, que la légéreté d'une femme avoit fait éclorre.

CHARLES IX. 1563.

La Cour avoit donné le gouvernement du château de Caën à Bailleul de Renouart. Peu de tems après, comme on avoit jugé qu'il étoit important d'avoir, dans ce poſte, une perſonne qui imposât davantage aux Religionnaires, le Marquis d'Elbœuf, frere du feu Duc de Guiſe, s'y étoit rendu avec quelques troupes de renfort. Malgré ſa préſence, les Proteſtans de la Ville, enhardis par la proximité de l'armée de Coligny, avoient inſulté pluſieurs fois la garniſon du château. Pour tirer vengeance d'une telle audace, la garniſon avoit fait diverſes ſorties, & quoiqu'elle eût toujours été repouſſée, elle n'avoit point laiſſé de cauſer de grands dommages aux habitans. Ceux-ci preſſerent l'Amiral de les aider à faire le ſiege d'une fortereſſe, qui les expoſoit à des extrémités ſi fâcheuſes. Coligny s'en défendit d'abord ſur l'obligation où il étoit de retourner à Orléans, dès qu'il auroit reçu l'argent qu'il attendoit d'Angleterre. Il leur

CHARLES IX. 1563.

repréſenta que, s'il aſſiégeoit le château, il rendroit leur ſituation plus triſte, parce qu'il ne le prendroit pas, & qu'il ne feroit qu'irriter la garniſon, qui, après qu'il ſeroit parti, les traiteroit encore plus inhumainement.

Prise du château de Caën par l'Amiral.

Cependant, les vents étant devenus plus favorables, la flotte d'Angleterre aborda au Havre. Non-ſeulement elle apportoit l'argent que la Reine Elizabeth avoit promis, mais elle amenoit cinq enſeignes de troupes Angloiſes, & huit canons de batterie, avec une grande quantité de munitions & d'attirails de guerre. Fortifié de ce ſecours, l'Amiral ſe détermina à ſatisfaire les deſirs des habitans de Caën, & il aſſiégea le château de cette Ville. Quoiqu'il eût élevé deux batteries, il ne pût parvenir qu'à faire une brêche ſi petite, que la Reine mere, qui la vit quelque tems après, dit qu'elle auroit pû facilement être défendue par des ſervantes armées de leurs ſeules quenouilles. D'ailleurs cette brêche étoit ſi haute, que les ſoldats, pour y monter, avoient beſoin de doubler les échelles, & de reprendre pluſieurs fois haleine. Le Marquis d'Elbeuf, & Renouart qui comman-

CHARLES IX. 1563.

doit ſous lui, ne laiſſerent pas de demander à capituler. Coligny, impatient de retourner à Orléans, leur accorda des conditions honorables. On convint que la garniſon ſortiroit avec armes & bagages; mais il fut ſtipulé que quelques bourgeois, dont les Proteſtans avoient à ſe plaindre, ſeroient remis à l'Amiral pour en faire juſtice. Quatre furent pendus, & d'autres condamnés à des amendes.

Avant d'abandonner Caën, l'Amiral reçut des lettres des habitans de Dieppe, qui ſe plaignoient que Montgommery les laiſſoit en proie au brigandage du ſoldat, leur impoſoit chaque jour de nouveaux ſubſides, ruinoit abſolument leur commerce, & les réduiſoit à une extrême miſere. Montgommery fut rappellé, ſous prétexte qu'il étoit néceſſaire ailleurs, & Coligny lui donna pour ſucceſſeur Gauſſeville, Commandant de Fécamp. Ce dernier découvrit un complot formé pour livrer Dieppe au Maréchal de Briſſac, & il punit les auteurs de cette entrepriſe.

Les Proteſtans s'emparent de quelques places.

Coligny chargea Montgommery d'attaquer Avranches & Vire. La premiere de ces deux Villes ſe rendit, ſans

CHARLES IX. 1563.

coup férir. La ſeconde fit plus de réſiſtance, mais à la fin elle fut emportée un ſoir par eſcalade, tandis que la garniſon n'étoit attentive qu'à défendre le côté par où les aſſiégeans minoient la muraille. A la faveur de la nuit, les ſoldats commirent beaucoup de cruautés & d'infamies. Montgommery en arrêta les ſuites, autant qu'il put. Il condamna quelques bourgeois à la mort, afin d'aſſouvir la fureur des troupes.

Il eſſaya inutilement de prendre Pontorſon & le Mont Saint-Michel. De Mouy fut plus heureux, & s'empara de Honfleur & de Ponteau-de-mer.

La priſe de ces Places avoit été précédée de celle de Bayeux, dont la garniſon avoit ouvert les portes à un détachement des troupes Proteſtantes, commandé par François de Briqueville, ſeigneur de Colombiers. M. de Thou rapporte, à cette occaſion, une anecdote peut-être vraie, mais qui n'eſt preſque pas vraiſemblable. Dans la maiſon d'un chanoine de Bayeux étoit, dit cet hiſtorien, un mur d'une prodigieuſe épaiſſeur. On y avoit pratiqué une chambre, qui recevoit de

l'air

l'air par de longs tuyaux. L'entrée de cette retraite étoit faite avec tant d'art, que, lorsqu'elle étoit fermée, il étoit impossible de l'appercevoir. Elle n'étoit connue que du chanoine & de Jules Ravilio Rosso, Gouverneur de la Ville. Ce dernier étoit fort haï des Religionnaires, & il savoit qu'il ne devoit attendre d'eux aucun quartier. Lorsqu'il vit la garnison déterminée à se rendre, il prit le parti de se cacher dans le lieu dont nous venons de donner la description; & pour s'y désennuyer, il s'y enferma avec une jeune fille, qu'il avoit enlevée par force. Tandis qu'il cherchoit des plaisirs au milieu d'une si étrange situation, ses gens, qu'il croyoit fideles, le trahirent. Les Protestans le tirerent ignominieusement de sa retraite, & le conduisirent à Caën, où il fut pendu, après avoir été convaincu de rapt, & de plusieurs autres crimes.

CHARLES IX. 1563.

Le 14 Mars, l'Amiral partit de Caën, après avoir payé aux Allemands tout ce qui leur étoit dû, & après avoir établi Montgommery pour commander en chef dans toute la Normandie. Il prit sa route par Falaise & par Argentan; il tira d'Argentan une

CHARLES IX. 1563.

contribution, & il y laiſſa une garniſon ſous les ordres de Lorges, fils de Montgommery. Le Prince de Porcien & le Vicomte de Dreux ſaccagerent, l'un l'abbaye de Bernay, l'autre la ville de l'Aigle. L'armée Proteſtante ſe porta enſuite à Seez, de-là à Mortagne dans le Perche. Joachim le Vaſſeur, ſieur de Coignée, pour ſe venger d'une injure qu'il avoit reçue des moines de Saint-Calais, les paſſa tous au fil de l'épée. Le 18, Cervoy, frere de Bobigny qui avoit tué le Maréchal de Saint-André, ſurprit le château de Mezieres.

Supplice de Poltrot.

Ce même jour Poltrot, qu'on avoit conduit à Paris, y fut condamné, pour avoir aſſaſſiné le Duc de Guiſe, au genre de ſupplice, dont on punit les criminels de leze-majeſté au premier chef. Il fut déchiré avec des tenailles ardentes, & tiré à quatre chevaux. Ayant été appliqué auparavant à la queſtion, il rétracta ſes premieres dépoſitions, & déchargea Coligny & Beze. Puis il chargea de nouveau l'Amiral, & même d'Andelot.

Funérailles du Duc de Guiſe.

On apporta le même jour à Paris le corps du Duc de Guiſe; on le dépoſa dans le couvent des Chartreux,

& le lendemain on lui fit des obſéques avec une pompe royale. Tous les Ordres de l'Etat, & tous les Corps de la capitale y aſſiſterent. Un peuple nombreux, les larmes aux yeux, accompagna le convoi, qui traverſa la ville, pour ſe rendre à l'égliſe cathédrale, où le corps fut dépoſé de nouveau. Jacques le Hongre, Dominicain d'une grande réputation, prononça l'oraiſon funebre. Le corps fut conduit le 20 à Joinville, & y fut inhumé dans le tombeau de la maiſon de Guiſe.

CHARLES IX. 1563.

Charles, Duc de Lorraine, rendit auſſi les derniers devoirs au Duc de Guiſe, comme à un Prince de ſa maiſon, par un ſervice ſolemnel qu'il fit célébrer à Nancy. A Rome, le Pape en uſa de même, & l'oraiſon funebre y fut prononcée par Jules Poggiano, en préſence du Pontife.

La Reine mere fait la paix avec le Prince de Condé.

Pendant que Coligny marchoit vers Orléans, il arriva un grand événement, auquel il ne s'attendoit pas. Catherine de Médicis avoit envoyé deux fois Henri Clutin d'Oyſel à l'Evêque de Limoges, à la Princeſſe de Condé, & à d'Andelot, pour traiter des moyens de faire la paix. Depuis,

CHARLES IX. 1563.

elle avoit eu à Saint-Memin un entretien avec la Princesse de Condé, & elle lui avoit fait espérer que le Prince auroit, dans le royaume, le même rang qu'avoit eu le Roi de Navarre. Pour hâter la conclusion de l'accommodement, le Prince de Condé & le Connétable avoient été relâchés respectivement sur leur parole.

Ils vinrent tous deux à la Cour. La Reine mere avoit espéré que le Connétable, ennuyé de sa prison, seroit moins difficile sur les conditions de l'accommodement. Elle se trompa dans sa conjecture, & il protesta qu'il souffriroit plutôt mille morts, que de consentir au rétablissement de l'édit de Janvier de l'année précédente. Le Prince, de son côté, insista pour que cet édit fût renouvellé : mais gagné par les insinuations de la Reine, il laissa entrevoir qu'il ne s'opposeroit point à des modifications, pourvû qu'elles fussent raisonnables. Comme il avoit à faire à des adhérens soupçonneux, & zélés jusqu'à l'emportement, il n'osa prendre sur lui d'accepter, sans consulter son parti, celles que Catherine de Médicis proposa. Conférer avec l'Amiral, encore fier

des avantages qu'il venoit de remporter en Normandie, ce n'étoit pas le moyen d'avancer les affaires. Les Protestans, assiégés dans Orléans, devoient naturellement être de meilleure composition, & le Prince demanda à la Reine la permission d'entrer dans cette Place.

En y arrivant, il manda trois ministres, & les pria d'examiner s'il pouvoit en conscience, supposé qu'il ne fût point possible d'obtenir l'entiere exécution de l'édit, se prêter aux propositions de la Cour. Aussitôt ils se récrierent que ce feroit trahir la cause de Dieu. Il les assura qu'il ne vouloit faire aucune démarche, qui dût lui causer de justes remords; mais il leur ordonna de délibérer plus mûrement sur le projet d'accommodement qu'il leur apportoit. Le lendemain, soixante-douze ministres allerent le trouver, & lui déclarerent qu'on ne pouvoit faire la paix, si l'édit de Janvier n'étoit exécuté dans tous ses articles, sans qu'il fût permis au Parlement d'y ajouter aucune interprétation ou restriction; si la Cour ne rendoit aux Protestans leurs biens, leurs honneurs & leurs dignités; & si elle ne faisoit su-

CHARLES IX. 1563.

bir, aux auteurs des maſſacres de Sens & de Vaſſy, les peines que méritoit l'énormité de leurs crimes. Ces conditions n'étoient pas les ſeules exigées par le conſiſtoire. Les miniſtres vouloient que leur doctrine ne fût plus à l'avenir taxée de nouveauté, & qu'on ne leur conteſtât plus le droit de conférer validement les ſacremens.

La nobleſſe étoit laſſe de la guerre. Le Prince s'étoit laiſſé ſéduire par les promeſſes flatteuſes de la Reine. Mécontent de ce que les miniſtres ſembloient prétendre lui faire la loi, il ceſſa de les conſulter; il ne prit plus que les avis de la nobleſſe, & il conclut ſon accommodement avec la Cour. En conſéquence, le Roi donna le 19 Mars un édit, par lequel il permettoit aux ſeigneurs hauts-juſticiers l'exercice libre & public de leur religion dans toute l'étendue de leurs ſeigneuries; accordoit à tous les nobles la même liberté dans leurs maiſons, pourvû qu'ils ne demeuraſſent pas dans des Bailliages reſſortiſſans immédiatement à quelque Parlement; promettoit d'aſſigner aux Proteſtans, dans ces Bailliages, un endroit pour leurs prêches. Par cet article, on reſtraignoit

Edit de pacification.

considérablement l'édit de Janvier, qui leur avoit permis de tenir leurs assemblées dans tous les lieux non murés.

CHARLES IX. 1563.

Le nouvel édit dispensoit le Prince de Condé de rendre compte des deniers enlevés des caisses royales, & le déclaroit fidele cousin du Roi, & bien affectionné pour le royaume. Le Roi disoit, dans le même édit, qu'il accordoit un pardon général pour le passé, & que les seigneurs, les gentilshommes & autres, qui avoient embrassé le parti du Prince de Condé, ne l'ayant suivi que par des motifs de religion, devoient être regardés comme n'ayant agi qu'avec de bonnes intentions, & pour le service de l'Etat.

Duras & d'Avarey, qui s'étoient enfermés dans Orléans, ne profiterent pas de cette amnistie. Le premier avoit été frappé d'un coup de pierre, & étoit mort de sa blessure. Le second avoit été emporté par une fievre maligne.

L'Amiral se plaint des conditions du traité.

L'Amiral arriva le 23 à Orléans. Il ne dissimula point la douleur dont il avoit été pénétré, en apprenant que le Prince avoit conclu un traité si désavantageux, dans le tems que les

CHARLES IX. 1563.

affaires de ſon parti étoient en ſi bon état. » On devoit, diſoit Coligny, ſe » ſouvenir que, dès le commencement » de la guerre, les triumvirs avoient » conſenti au rétabliſſement de l'édit » de Janvier. Deux de ces tyrans, » ajoutoit-il, ſont morts. Le troiſiéme, » qui eſt priſonnier, étoit une garantie » ſuffiſante pour la conſervation de la » vie du Prince. Qui pourroit donc » nous empêcher d'obtenir aujourd'hui » ce que déja l'on nous avoit accordé »? Il s'efforça par ces raiſons, & par pluſieurs autres, d'ébranler le Prince de Condé; mais elles venoient trop tard. Le Prince, dans le peu de tems qu'il avoit été avec la Reine, avoit repris le goût des plaiſirs de la Cour. Il avoit cédé aux charmes des dames, dont cette Princeſſe ſe faiſoit toujours accompagner, & il ne reſpiroit plus que le repos & les amuſemens. Ainſi, quatre jours après l'arrivée de l'Amiral, l'édit de pacification fut publié & enregiſtré à Paris par le Parlement, par la Chambre des Comptes, & par la Cour des Aydes. Il le fut enſuite dans toutes les Cours ſupérieures du royaume.

Après la publication de cet édit,

les Proteſtans, qui étoient dans Orléans, y célébrerent publiquement leur cêne dans la grande Egliſe de Sainte Croix; puis ſortirent de la Ville. On en fit en même tems ſortir les troupes fournies au Prince de Condé par l'Allemagne; & le Prince de Porcien fut chargé de les conduire ſur la frontiere; mais, ſous prétexte d'attendre la ſolde qu'on leur avoit promiſe, elles firent en Champagne un long ſéjour, très-ruineux pour la province.

CHARLES IX. 1563.

Commiſſaires envoyés dans les provinces pour faire exécuter l'Edit.

La Cour envoya Armand de Gontaut de Biron dans la Guyenne, & François de Vieilleville [a] dans le Languedoc, dans la Provence, & dans le Dauphiné, pour faire exécuter dans ces provinces les articles accordés aux Religionnaires. Les inſtructions de ces commiſſaires portoient qu'ils fiſſent rendre, ſans aucun délai, tous les biens à ceux qui en avoient été dépouillés; que ſi les biens fonds avoient été vendus, les perſonnes qui en avoient reçu le prix, ou les receveurs des deniers royaux, le reſtituaſſent aux acquéreurs, & qu'on en usât de même pour les effets mobiliers. Le Roi

a L'année précédente, il avoit été nommé Maréchal de France.

CHARLES IX. 1563.

exceptoit ſeulement, dans cette derniere claſſe d'effets, ceux qui avoient été enlevés & conſommés dans les priſes des Places, ou dans d'autres expéditions militaires.

L'édit fut publié dans le Languedoc plus tard qu'ailleurs, & le Parlement de Toulouſe exclut de ſes aſſemblées les Conſeillers Arnaud de Chavagnes, & Gabriel Dubourg, comme ſuſpects en matiere de religion. Ces deux magiſtrats en porterent leurs plaintes au Conſeil du Roi. Le Conſeil les rétablit dans leurs fonctions, mais le Parlement ne les réintégra qu'après pluſieurs juſſions réitérées. On revit au Conſeil le procès du Capitoul Aymar Mandinelli, qui, comme nous l'avons dit au commencement de ce livre, avoit eu la tête coupée : on revit auſſi les informations faites contre Pierre Hunault, ſieur de Lanta ; Guillaume Barreau, Pierre Aſſeſat, Antoine Ganelon, Olivier Paſtorel, Arnauld de Viques, & Pierre du Cedre, ſes collegues. Tous les arrêts rendus contr'eux furent caſſés. La mémoire de Mandinelli fut réhabilitée. Il fut décidé que les autres pourroient être élus de nouveau Capitouls ; qu'ils

Les arrêts, rendus contre pluſieurs Capitouls de Toulouſe, ſont caſſés.

auroient droit d'aſſiſter aux aſſemblées du Corps de Ville, comme ayant été revêtus de cette charge, & que leurs portraits ſeroient placés, ſuivant l'uſage, dans l'hôtel-de-ville.

CHARLES IX. 1563.

Un mémoire, composé contre les novateurs par un certain George du Boſquet, fut déclaré libelle diffamatoire, & condamné au feu. Le Parlement de Toulouſe avoit ordonné que, le 10 Mai de chaque année, on feroit une proceſſion ſolemnelle, en mémoire de l'échec que le parti Proteſtant y avoit eſſuyé l'année précédente. Il fut défendu, par un arrêt du Conſeil, à l'Archevêque & au clergé, ſous des peines rigoureuſes, de s'aſſembler en ce jour pour cette cérémonie.

Déclaration qui interprête l'édit de pacification.

Dans le tems que la Cour faiſoit toutes ces démarches en faveur des Proteſtans, il parut une déclaration, qui interprétoit l'édit de pacification, & par laquelle le Roi annonçoit qu'il n'avoit pas voulu comprendre, dans les lieux où il étoit permis aux Calviniſtes de s'aſſembler, ceux qui étoient auparavant du patrimoine de l'égliſe, ou qui appartenoient à des bénéficiers. Cette interprétation fut donnée à l'oc-

CHARLES IX. 1563.

casion du Cardinal de Châtillon, & de l'Archevêque d'Aix [a], qui professoient ouvertement la nouvelle religion, & qui en faisoient un exercice public jusques dans les lieux saints. Par le sixiéme article de l'édit, l'exercice de cette religion étoit défendu dans la prévôté de Paris. Le Roi ajouta des défenses aux habitans de Paris & de la prévôté, d'aller au prêche dans les prévôtés voisines, à moins qu'ils ne voulussent y établir leurs domiciles. Pour ce qui regardoit la promesse faite par la Cour, qu'à l'avenir chacun pourroit vivre tranquillement chez soi, sans être inquiété ni molesté, le Roi y fit une exception rigoureuse, en ordonnant que les religieux & religieuses qui, pendant ces troubles, avoient quitté leurs couvens, rentrassent dans leur premier état, ou sortissent du royaume.

On chassa, en même tems, de France tous les ministres Protestans qui n'y étoient pas nés, entr'autres, Pierre Viret, natif d'Orbe au territoire de Berne, qui avoit enseigné successivement la nouvelle doctrine à Lyon, à Orange, & dans le Béarn.

[a] Il étoit de la maison de *Saint-Roman*.

CHARLES IX. 1563.

Bertrand de Simiane de Gordes avoit été envoyé à Lyon, pour reprendre possession de la Ville au nom du Roi. Quelques difficultés s'éleverent à ce sujet, mais elles furent levées à l'arrivée de Vieilleville, qui, par sa grande modération, avoit gagné les cœurs de l'un & de l'autre parti. Soubize lui remit la Ville, & Vieilleville assigna aux Protestans les lieux où ils pouvoient tenir leurs assemblées.

Ceux-ci, voulant se justifier de l'accusation de rébellion, profiterent d'une occasion favorable qui se présenta. On venoit de publier un livre, sans nom d'auteur, que quelques-uns ont faussement attribué au jurisconsulte Charles du Moulin, & d'autres à Hugue Sureau, dit du Rosier. Dans ce libelle, on abusoit de plusieurs passages de l'écriture, pour donner atteinte à l'autorité du Roi & des magistrats. Le livre fut dénoncé au consistoire, & les ministres le firent brûler.

Catherine de Médicis amuse le Prince de Condé.

La Reine mere, pour éloigner le feu Roi de Navarre de sa famille, & lui faire abandonner ses vrais amis, l'avoit amusé par de fausses caresses, & par de vaines espérances. Elle en usa de même avec le Prince de Condé.

CHARLES IX. 1563.

Cette Princesse artificieuse s'entretenoit souvent avec lui, & l'assuroit qu'elle lui avoit toujours voulu plus de bien qu'à personne. Elle le pressoit de ne point nuire à sa fortune par son entêtement, & elle lui offroit l'appas trompeur du royaume de Sardaigne, dont on s'étoit servi pour séduire le Roi de Navarre. Le Prince ne se laissa point éblouir par ces idées chimériques. Catherine l'attaqua d'une autre maniere. S'étant apperçue qu'il jettoit souvent les yeux sur une de ses filles d'honneur [a], elle engagea cette fille à ne rien omettre pour s'attacher cet amant. La Princesse de Condé conçut un si vif chagrin de l'infidélité de son époux, qu'elle en mourut. Alors la maîtresse du Prince, s'imaginant qu'elle pourroit l'épouser, lui accorda les dernieres faveurs. Elle devint enceinte, & non-seulement la Reine la chassa de sa maison, mais le Prince l'abandonna. Marguerite de Lustrac, veuve du Maréchal de Saint-André, conçut aussi le dessein de devenir Princesse de Condé. Elle se flattoit que ses grands biens la feroient réussir dans ce projet, mais son espoir fut trompé.

Mort de la Princesse de Condé.

[a] Mademoiselle de *Limeuil.*

Au mois de Mai, le Roi donna un édit, qui fit beaucoup murmurer les ecclésiastiques. Dès l'année précédente, le gouvernement avoit demandé à la ville de Paris, un emprunt de trois millions six cents mille livres. Pour faciliter aux Prévôt des marchands & Echevins, le moyen de trouver cette somme, on accorda à la Ville trois cents mille livres de rentes, hypothéquées sur les décimes annuelles que le clergé payoit. Le Roi, en permettant l'aliénation de ces rentes, ordonna qu'elles ne seroient point saisissables, & prononça des peines infamantes contre les juges qui décerneroient quelque action contraire à cette disposition. Cet édit fut enregistré au Parlement, le Roi y séant dans son lit de justice.

CHARLES IX. 1563.

La Cour étant allée à Saint-Germain, le Prince de Condé l'y suivit. Sachant que les Lorrains accusoient ouvertement Coligny d'avoir fait assassiner le Duc de Guise, il protesta, en plein Conseil, que l'Amiral étoit innocent de ce crime. Il ajouta qu'on ne pouvoit, sans violer l'édit de pacification, faire de nouvelles perquisitions sur une pareille affaire; que ce-

CHARLES IX. 1563.

pendant il n'empêcheroit pas qu'elle ne fût examinée juridiquement par des juges non ſuſpects, mais que ſi l'on oſoit attaquer l'Amiral, autrement que par la forme judiciaire, il regarderoit cette injure comme faite à lui-même.

L'Amiral ayant récuſé le Parlement, le Roi envoya l'inſtruction du procès au Grand-Conſeil. Les Guiſes, à leur tour, récuſerent ce tribunal, & repréſenterent qu'ils ne pouvoient être jugés que par la Cour des Pairs. Ils importunerent tellement la Reine, que le Roi évoqua l'affaire à lui.

Siege & priſe du Havre.

Après avoir guéri, ou du moins pallié les maux cauſés par la guerre civile, la Cour fit ſommer le Comte de Warwick, qui étoit dans le Havre avec une garniſon Angloiſe, d'évacuer cette Place. Sur le refus qu'il fit de la rendre, à moins qu'on ne reſtituât Calais à la Reine d'Angleterre, la Ville fut inveſtie par le Maréchal de Briſſac. Tout ayant été diſpoſé pour le ſiege, le Connétable arriva le 21 Juillet au camp, étant accompagné du Maréchal de Montmorency, ſon fils, & du Maréchal de Bourdillon. Deux jours après, le Prince de Condé s'y rendit, ainſi que le Duc de

Montpensier, & ils monterent plusieurs fois la tranchée. CHARLES IX. 1563.

Pendant qu'on battoit la Place, Guy Cavalcanti alloit & venoit sans cesse de France en Angleterre, & d'Angleterre en France, afin de négocier un accommodement entre les deux couronnes. Enfin il obtint d'Elizabeth un ordre à Warwick, de remettre le Havre aux françois.

Il fut stipulé, par la capitulation, que la garnison repasseroit la mer dans l'intervalle de six jours, à moins qu'elle n'en fut empêchée par les vents contraires. Le Connétable de son côté promit de laisser, aux navires destinés à la transporter, toute liberté d'entrer dans le port du Havre, & d'en sortir.

A ce siege, François du Plessis de Richelieu [a], qu'on nommoit *le Sage*, pour le distinguer de son oncle, fut blessé d'un coup d'arquebuse, dont il mourut.

Le Roi, qui étoit depuis quelque tems à Gaillon, près de Rouen, s'étoit avancé à Criquetot, sur le chemin de Fécamp au Havre. Il y reçut la nouvelle de la reddition de cette ville. La capitulation avoit été

[a] Il étoit Mestre-de-Camp d'un régiment.

CHARLES IX. 1563.

signée le 28. Le lendemain on vit paroître une flotte Angloise de soixante bâtimens, commandée par l'Amiral Clinton, à bord de laquelle étoient dix-huit cents hommes, qui venoient au secours des troupes de la garnison. Dès qu'elles furent embarquées, Cardillac de Sarlaboux entra dans la Ville avec six enseignes. Jusqu'à ce moment les assiégeans, suivant ce dont on étoit convenu, n'avoient pris possession que d'un Fort & de la grosse tour. Le Roi alla le premier Août, avec la Reine sa mere, visiter & la Place & le camp. Il retourna ensuite à Gaillon, & de Gaillon à Rouen, où il fit une entrée solemnelle.

Un dessein important y conduisoit Catherine de Médicis. Par une ordonnance donnée en 1373, le Roi Charles V avoit fixé à quatorze ans accomplis l'âge de majorité de nos Souverains. La Reine, afin d'ôter pour toujours au Prince de Condé & au Connétable l'espérance de partager avec elle l'autorité, s'étoit déterminée à faire déclarer Charles IX majeur, quoiqu'il ne fît que d'entrer dans sa quatorziéme année [a]. Conséquemment

[a] Le 17 Juin, ce Prince avoit eu treize ans.

CHARLES IX. 1563.

à la résolution de la Régente, le Roi se rendit le 17 Août, avec le Duc d'Orléans son frere, les Princes du sang, les grands du royaume, & les Conseillers d'Etat, au Parlement de Rouen, & s'étant placé sur son trône, il dit : » Après avoir donné la paix à » mon royaume, & chassé les Anglois » qui, contre toute justice, s'étoient » emparés du Havre, je suis venu ici, » pour remercier Dieu des graces qu'il » m'a accordées, & pour déclarer que » je veux prendre les rênes du gou- » vernement. Mon intention est que » mes derniers édits soient religieuse- » ment observés dans toute l'étendue » de mes Etats, jusqu'à ce que le Con- » cile ait décidé des points de religion, » qui sont en controverse, ou jusqu'à » ce que j'en aye autrement ordonné. » Je prétends que l'on punisse sévére- » ment, comme rebelles, tous les con- » trevenans. J'ordonne à tous mes su- » jets, soit des villes, soit de la cam- » pagne, de désarmer. Je leur défends » à tous, même à mes freres, sous pei- » ne d'être traités comme criminels de » leze-majesté, de sortir de la France » sans ma permission, & sans mes pas- » seports; d'entretenir aucun commerce

Le Roi est déclaré majeur au Parlement de Rouen.

CHARLES IX. 1563.

» secret avec les Princes étrangers ; » tant amis qu'ennemis, & de leur » écrire ou députer sans ma participa- » tion ».

Lorsque le Chancelier & le premier Président eurent prononcé les harangues qu'ils avoient préparées, la Reine mere se leva, & elle annonça qu'elle remettoit, avec joie, entre les mains du Roi l'administration du royaume. Comme elle se disposoit à prêter serment de fidélité à son fils, il descendit de son trône, se découvrit, & alla au devant d'elle. La Reine à genoux l'embrassa, & le Roi protesta qu'il déféreroit plus que jamais aux avis de cette Princesse.

Il se remit ensuite sur son trône. Les Princes du sang s'approcherent, & ils baiserent la main du Roi. Après les Princes, les seigneurs, qui assistoient au lit de justice, rendirent leur hommage. Ces cérémonies se firent les portes fermées. On les ouvrit ensuite, & la salle fut, en un moment, remplie d'une prodigieuse multitude. Aussitôt le Greffier en chef ayant lû l'édit qui déclaroit le Roi majeur, on procéda à l'enregistrement.

Remontrances du Par-

Le Parlement de Paris refusa d'en-

registrer cet édit, & il députa Christophe de Thou, premier Président; Nicolas Prévôt, Président des Enquêtes, & Guillaume Viole, Conseiller, pour représenter au Roi, » 1°. Que le » Parlement de Paris étoit seul dépositaire de l'autorité des Etats, & les » représentoit; que par cette raison, il » étoit d'usage de lui adresser les édits, » avant de les porter aux autres Parlemens. 2°. Que l'édit toléroit plusieurs religions dans le royaume, » quoiqu'il ne dût y en avoir qu'une. » 3°. Que Paris étant la capitale, & » en quelque sorte la forteresse de la » France, il importoit à la sûreté de » tout le royaume, que les Parisiens » demeurassent armés ». Ces députés eurent audience de Charles IX à Mantes. Bien jeune encore, mais instruit par sa mere, il répondit qu'à l'exemple de ses prédécesseurs, il écouteroit toujours volontiers les remontrances de ses Parlemens; mais que lorsqu'il les auroit entendues, & qu'il auroit fait connoître ses volontés, il étoit du devoir des Parlemens d'exécuter ses ordres; que pour ce qui regardoit sa déclaration, il n'avoit rien fait que suivant les conseils de la Reine sa

CHARLES IX. 1563.

lement de Paris sur l'édit de majorité.

CHARLES IX. 1563.

mere, & de l'avis des Princes & des ſeigneurs de ſa Cour; qu'il avoit fait enregiſtrer cet acte au Parlement de Rouen, les beſoins de l'Etat & la ſituation des affaires l'ayant appellé en cette ville; & qu'il étoit le maître de choiſir, pour la publication de ſes édits, tel lieu qu'il jugeroit à propos. Après avoir obligé les Princes & les ſeigneurs, qui étoient préſens, de certifier qu'il les avoit conſultés dans tout ce qu'il avoit fait, il ajouta qu'il avoit bien voulu pour cette fois, ſans y être obligé, rendre compte de ſa conduite aux officiers du Parlement; mais qu'ils ſe donnaſſent de garde de prétendre agir avec un Roi majeur, comme ils avoient fait pendant ſa minorité, & qu'il leur défendoit de ſe mêler des affaires, dont il ne leur appartenoit point de connoître; qu'ils devoient ſe ſouvenir, que leur Compagnie avoit été établie par les Rois, uniquement pour rendre la juſtice aux particuliers; que ſur-tout ils euſſent à ſe défaire de l'ancienne erreur, dans laquelle ils avoient été élevés, de ſe regarder comme les tuteurs des Rois, & comme les défenſeurs du royaume.

Malgré la fierté de la réponſe du

Roi, le Parlement sufpendit encore son enregiftrement, & fit une nouvelle députation; mais il fallut enfin céder aux volontés de la Cour, & l'édit fut enregiftré. CHARLES IX. 1563.

Charles IX vint enfuite à Paris. Les principales perfonnes de la maifon de Guife s'y rendirent en grand deuil, pour demander juftice de l'affaffinat du Duc de Guife. Antoinette de Bourbon, mere du défunt, & Anne d'Eft, fa veuve, marchoient à la tête de la famille. L'une & l'autre étoient vêtues de mantes à queue traînante. Elles étoient fuivies des enfans du Duc, & de leurs femmes, qui avoient le vifage couvert, & qui faifoient retentir l'air de leurs gémiffemens. Les parens, les alliés & les amis de la maifon de Guife, fermoient cette marche lugubre. Tous s'étant jettés à genoux devant le Roi, il les invita, parculiérement la mere & l'époufe du Duc, à fe relever. Il les écouta avec beaucoup de marques de bonté, leur promit qu'il auroit égard à leur requête, mais il remit le jugement de cette affaire à un temps moins critique. On regarda ce fpectacle, donné à la Cour & à la capitale par les Lorrains, comme ima-

CHARLES IX. 1563.

giné moins pour exciter la compassion du Roi, que pour engager le peuple de Paris à conserver, pour les enfans, les mêmes sentimens d'affection qu'il avoit eus pour le pere.

Mort du Maréchal de Brissac.

Un ami fidele de cet illustre ambitieux ne lui survêcut pas long-tems. Charles de Cossé de Brissac, Maréchal de France, mourut d'une violente attaque de goutte, n'ayant pas encore cinquante-six ans accomplis. Il étoit un des plus grands Généraux que la France eût jamais eus. Henri de Montmorency d'Anville lui succéda dans la dignité de Maréchal de France, en considération des services du Connétable, & à la recommandation du Cardinal de Bourbon.

Assassinat de Prévot, sieur de Charry.

La mort d'un officier, qui jouoit un rôle moins considérable dans le parti des Guises, mais qui ne lui étoit pas moins attaché que le Maréchal de Brissac, pensa troubler une paix encore mal affermie. Jacques Prévôt, sieur de Charry, dont Montluc a fait tant de fois l'éloge dans ses mémoires, avoit été fait Mestre-de-camp du régiment des Gardes [a]. Son affection

[a] Ou plutôt le Roi avoit donné le titre de régiment de ses Gardes à un régiment des vieilles

pour

Charles IX. 1563.

pour les Princes Lorrains lui avoit inſenſiblement donné de l'éloignement pour les Colignis, ſur-tout pour d'Andelot, à qui, dans pluſieurs occaſions, il avoit répondu avec hauteur. Châtelier Portaut, dont Charry avoit tué le frere à la Mirandole, crut que les circonſtances étoient favorables pour tirer vengeance de ce meurtre, & il ne douta point que les Colignis ne le protégeaſſent contre la famille d'un gentilhomme qui leur étoit ſouverainement déſagréable. Un jour de fête qu'il n'y avoit point de ſergent à la barriere du pont Saint-Michel, Châtelier, accompagné de quelques gens déterminés, tua Charry & deux perſonnes de ſa ſuite, & s'enfuit, laiſſant Paris dans la crainte d'un plus grand déſordre. La Reine mere & le peuple furent également irrités de cet attentat, & les Pariſiens vouloient abſolument qu'on trouvât, à quelque prix que ce fût, les coupables; mais Catherine de Médicis craignit de mécontenter les Colignis, ſi elle ſuivoit alors cette affaire avec trop de cha-

bandes de Piémont, que *Charry* commandoit. En conſultant *Belleforêt*, on reconnoîtra deux erreurs, dans leſquelles tombe M. de *Thou*.

CHARLES IX. 1563.

leur. Elle se contenta pour le moment, de satisfaire le peuple, par les magnifiques obséques qu'elle ordonna de faire à Charry. Dans la suite, Châtelier & ses complices furent condamnés à mort par contumace [a].

Peu après le retour de la Cour, le Roi défendit aux imprimeurs, sous peine de mort, & de confiscation des biens, d'imprimer à l'avenir aucun livre, si le manuscrit n'étoit auparavant approuvé par des censeurs royaux. Il y eut aussi un édit, pour exempter du logement des gens de guerre les curés du diocése de Paris. Entre les autres réglemens faits cette année, le plus utile fut l'établissement d'une jurisdiction pour les marchands, composée d'un juge & de quatre consuls. Le Roi ordonna que cette jurisdiction jugeroit sommairement les affaires de négociant à négociant, pour fait de commerce; qu'elle prononceroit en

Etablissement de la jurisdiction consulaire.

[a] Pour ne point détourner d'objets plus importans l'attention du lecteur, je me contenterai de marquer ici en note les noms de quelques savans, dont M. de *Thou* rapporte la mort. *Jean Brodeau*, né à Tours, & chanoine de la même Ville. *Etienne de la Boëtie*, & *Arnaud du Féron*, Conseillers au Parlement de Bordeaux. *Sebastien Castalion*, de Dauphiné. *Wolfangus Musculus*, de Dieuze en Lorraine. *Henri Lorrit*, dit *Glaréanus*, Suisse de nation.

dernier reſſort, dans toutes les cauſes qui n'excéderoient pas cinq cents livres ; que, lorſqu'il s'agiroit d'une ſomme plus forte, l'appel ſeroit dévolu au Parlement, & que la partie condamnée donneroit caution. Pluſieurs Villes du royaume, ſentant tous les avantages d'une pareille inſtitution, demanderent de les partager avec la capitale.

CHARLES IX. 1563.

Vers ce même tems, Blaiſe de Montluc, & quelques autres ſeigneurs[a], pouſſés par un zele fanatique, formerent le projet d'enlever Jeanne, Reine de Navarre, ainſi que le Prince Henri & la Princeſſe Catherine ſes enfans, & de les livrer au tribunal de l'Inquiſition d'Eſpagne. Ils ſe propopoſoient de prendre, pour l'exécution de leur deſſein, le tems qu'une nombreuſe armée de Philippe devoit s'aſſembler à Barcelone, pour aller faire la guerre en Afrique. Selon leur plan, le Roi d'Eſpagne, ſuppoſé qu'il approuvât leur entrepriſe, pouvoit aiſément la faire réuſſir, en faiſant marcher quelques troupes de Barcelone à

Complot formé contre la Reine de Navarre.

[a] Selon M. de *Thou*, *d'Aſpremont*, Vicomte de Horte, & *d'Eſcars*, Gouverneur du château du Haz à Bordeaux, étoient de ce nombre.

CHARLES IX. 1563.

Tarragone, d'où elles auroient défilé ſecretement par les montagnes juſqu'à Pau, lieu de la réſidence de la Reine de Navarre.

Un capitaine Béarnois, nommé *Dimanche*, fut chargé, par les auteurs d'un ſi déteſtable complot, d'aller le communiquer au Duc d'Albe, qui étoit pour lors dans ſon duché. Ce ſeigneur, après avoir conféré pluſieurs fois avec le capitaine, l'envoya à Philippe avec François d'Alava. Le Roi d'Eſpagne étoit à Monçon, où l'on devoit tenir les Etats du royaume d'Aragon & de Valence, & de la principauté de Catalogne. *Dimanche*, en allant d'Albe à Monçon, tomba malade, & il fut contraint de s'arrêter à Madrid. Il remit ſes dépêches à Alava, pour que celui-ci les portât à la Cour. Anne Veſpier, un des domeſtiques françois de la Reine d'Eſpagne, fut inſtruit de la maladie du capitaine. En qualité de compatriote, il alla le voir. Bientôt, par les bons offices qu'il lui rendit, il gagna ſon amitié. Le malade lui ayant dit que les perſonnes, par les ordres de qui il étoit en Eſpagne, lui ſauroient gré des ſoins qu'il prenoit de lui; Veſpier

demanda leurs noms. Il n'eut pas plutôt entendu ceux de Montluc & de d'Efcars, qu'il entra en défiance. Pour en apprendre davantage, il feignit d'être de leur parti, & *Dimanche* lui déclara ingénuement le fujet de fon voyage. Vefpier alla fur le champ annoncer à San-Iftevan, premier aumônier de la Reine, le projet qui fe tramoit. San-Iftevan en ayant parlé à la Reine, cette Princeffe, effrayée de l'énormité de l'action, écrivit à Jean-Evrard de Saint-Sulpice, Ambaffadeur de France, qui avoit fuivi la Cour. Elle lui fit en même tems envoyer le fignalement de *Dimanche*.

Dès que celui-ci fut rétabli, il fe rendit à Monçon. Saint-Sulpice le fit obferver, & il apprit que cet officier avoit été trois fois introduit pendant la nuit dans le cabinet de Philippe. L'Ambaffadeur, fans perdre de tems, dépêcha Rouleau, fon fécrétaire, pour informer Charles IX, & Catherine de Médicis, du danger que couroit la Reine de Navarre. La Cour de France réfolut de faire arrêter *Dimanche* à fon retour d'Efpagne, afin de tirer de lui toutes les particularités du complot. Mais ayant été averti des ordres

CHARLES IX. 1563. expédiés contre lui, il trouva le moyen d'échapper à ceux qui étoient chargés de se saisir de sa personne. Peut-être même favorisa-t-on son évasion, afin de n'être pas dans la nécessité de perdre les seigneurs qui l'avoient employé. On se contenta de prendre des mesures pour la sûreté de la Reine de Navarre, & de sa famille.

Au reste Montluc, en avouant dans ses mémoires qu'il avoit eu connoissance de l'entreprise projettée, se défend d'y avoir donné son approbation. Il assure, au contraire, qu'il s'étoit élevé de toutes ses forces contre un pareil dessein. Mais M. de Thou prétend avoir sû, de Rouleau lui-même, que Montluc en étoit participant.

Fin du quatorziéme Livre.





ABREGÉ DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE DE J. AUGUSTE DE THOU.

LIVRE XV.



N DOIT compter, entre les événemens mémorables de cette année, la fin du Concile de Trente. Nous avons rendu compte des séances tenues en 1562 par cette assemblée. Le lecteur a droit d'attendre que nous l'instruisions des particularités dont elles furent suivies. CHARLES IX. 1563.

Le 4 Janvier, les ambassadeurs de Charles IX présenterent au Concile un mémoire contenant trente-quatre

CHARLES IX. 1563.

demandes. Quelques-unes étoient les mêmes qui avoient été faites par l'Empereur. La France en faisoit plusieurs autres, & voici les principales.

» L'incontinence des ecclésiastiques, » causant un grand scandale dans l'é» glise ; qu'à l'avenir, on n'ordonne » point de prêtres, qui ne soient dans un » âge avancé; & que ceux qui meneront » une vie licentieuse, soient punis se» lon toute la rigueur des canons ».

» Que, lorsqu'on ordonnera un prê» tre, on lui donne en même tems, sui» vant ce qui est prescrit par le Concile » de Calcédoine, un bénéfice ou un » emploi ».

» Que personne ne soit reçu abbé, » ou prieur, s'il n'a quelques degrés, » & s'il n'a enseigné les saintes lettres » dans quelque université célebre ».

» Que les Evêques prêchent régu» liérement les dimanches & les fêtes, » ainsi que tous les jours de l'avent & » du carême, même tous les jours de » jeûne ».

» Qu'ils pourvoyent par des unions » de bénéfices, ou par des assigna» tions de dixmes, ou enfin par la co» tisation des paroisses, à ce que cha» que curé puisse entretenir au moins

deux clercs, & exercer l'hoſpitalité ».

» Que l'on explique, en langue vul-
» gaire, la vertu des ſacremens, avant
» de les adminiſtrer ».

» Que les bénéfices ne ſoient point
» donnés par les Grands-Vicaires, mais
» par les Evêques mêmes. Que, ſi les
» ordinaires n'y nomment pas dans le
» terme de ſix mois, la collation en
» ſoit dévolue au ſupérieur médiat ».

» Qu'on aboliſſe dans l'égliſe les
» graces expectatives, les regrès, les
» commendes, & les réſignations ».

» Que, s'il eſt des bénéfices qui n'o-
» bligent, ni à adminiſtrer les ſacre-
» mens, ni à prêcher, l'Evêque, de
» l'avis de ſon chapitre, impoſe aux
» titulaires quelque charge ſpirituelle;
» ou, s'il le trouve plus utile, qu'il
» réuniſſe ces bénéfices aux paroiſſes
» voiſines ».

» Qu'il ne ſoit plus accordé de pen-
» ſions ſur les bénéfices, & qu'on ſup-
» prime celles qui ſont accordées ».

» Que perſonne ne puiſſe obtenir
» aucun canonicat avant l'âge de vingt-
» cinq ans ».

» Que le Concile remédie aux abus
» qui ſe ſont gliſſés dans le culte des
» images & des reliques, & dans la

N v

CHARLES IX. 1563.

» diſtribution des indulgences ».

» Qu'on rétabliſſe dans l'égliſe la » pénitence publique pour les péchés » publics ».

» Que, pour empêcher les procès, » qui déshonorent l'ordre eccléſiaſti» que, on ſupprime la nouvelle diſ» tinction de pétitoire & de poſſeſſoire » en matiere de bénéfices. Qu'on ôte » aux univerſités les nominations in» troduites par le Concile de Conſ» tance ».

» S'il y a quelque conteſtation ſur » le droit de collation ou de préſenta» tion ; que l'Evêque, de l'avis de ſon » chapitre, nomme d'abord un éco» nome, qui ait ſoin du bénéfice va» cant, & qui en rempliſſe les charges. » Enſuite, que les parties choiſiſſent » des arbitres. Que, ſi elles ne s'ac» cordent pas ſur le choix, les arbitres » ſoient nommés par l'Evêque. Que » ces arbitres jugent, au plus tard dans » l'intervalle de ſix mois, l'affaire en » litige. Enfin que l'économe, ni ce» lui qui le premier a poſſédé le béné» fice, ne ſoit tenu de rendre compte » des fruits & revenus qu'il aura pû » percevoir pendant le cours du pro» cès ».

CHARLES IX. 1563.

» Qu'on tienne tous les dix ans un » Concile général. Que les synodes » diocésains s'assemblent au moins une » fois chaque année, & les provin- » ciaux tous les trois ans ».

Ce mémoire avoit été signé par le Roi, par la Reine sa mere, par le Duc d'Orléans, par le feu Roi de Navarre, & par le Prince de la Roche-sur-Yon. Afin de rendre le Pape plus traitable sur les demandes de la France, le Roi, par un édit du 10 Janvier, rétablit les annates, qui avoient été supprimées par un décret des Etats d'Orléans.

Débats dans le Concile sur la puissance des Souverains Pontifes.

Dans le même mois, le Concile rédigea le canon touchant la résidence des Evêques. Ce canon ne passa qu'après de longues contestations mûes par les prélats Italiens. Les disputes se renouvellerent, lorsqu'il s'agit de l'autorité du chef de l'église. Les Evêques de France vouloient qu'on évitât d'agiter la fâmeuse question, *si le Pape est au dessus du Concile*. Mais ils firent connoître que, si cette question étoit proposée, ils soutiendroient de toutes leurs forces le sentiment, qui passe chez les françois pour incontestable, *que le Concile est au dessus du Pape*. Après bien des débats, ils consenti-

CHARLES IX. 1563.

rent que le Pape prît le titre de *vicaire de Jeſus-Chriſt*, & de *ſucceſſeur de Pierre*, pourvû qu'on n'en conclût pas qu'il étoit ſupérieur au Concile.

Les inſtructions, données par le Roi d'Eſpagne à ſes ambaſſadeurs, tendoient à l'accroiſſement de la puiſſance des Evêques. Non-ſeulement elle ne fut point augmentée, mais elle perdit beaucoup par la maniere dont le Concile s'en expliqua. Quoique les Evêques reçoivent leur puiſſance immédiatement de Dieu, le Concile inſéra dans ſes déciſions, qu'ils la recevoient du ſiege apoſtolique; qu'ils en étoient les délégués, & que dans l'exercice de leurs fonctions ils agiſſoient, non par leur propre autorité, mais par celle du ſouverain Pontife, dont ils étoient les vicaires, & dont ils tenoient la place dans leurs diocèſes.

Lettre de l'Empereur au Pape.

George Draskeuvitz, Evêque de Cinq-Egliſes, avoit été mandé de Trente à Inſpruck par l'Empereur. Ce prélat revint à Trente le 3 Mars, avec une lettre qu'il étoit chargé d'envoyer au Pape de la part de Ferdinand. Elle portoit que l'Empereur, après avoir fait élire Roi des Romains

Maximilien, son fils, n'avoit eu rien plus à cœur que de retourner à Inspruck, pour être à portée, par la proximité de Trente, de contribuer à l'avancement des affaires du Concile; qu'il avoit la douleur d'apprendre qu'elles ne tournoient pas comme il l'avoit espéré; que, si l'on n'y remédioit, il étoit à craindre que ceux qui s'étoient séparés de l'église Romaine, n'en devinssent plus obstinés à soutenir leurs opinions; qu'on publioit partout que les peres & les théologiens du Concile, au préjudice de la paix, & au grand contentement de leurs ennemis, perdoient le temps en des disputes frivoles; qu'on assuroit de plus, que le Pape pensoit à rompre, ou à suspendre encore une fois cette assemblée; que l'Empereur conjuroit Sa Sainteté d'abandonner un pareil projet, également honteux & pernicieux; que le Pape feroit bien, si sa santé le lui permettoit, de se rendre à Trente, & que l'Empereur s'y rendroit lui-même, si le Pape le jugeoit à propos.

CHARLES IX. 1563.

Le Cardinal Hercule de Gonzague, Président du Concile, étoit mort la veille du retour de Draskeuvitz. Jé-

Mort des Cardinaux Hercule de Gonzague & Jérôme Seripand.

CHARLES IX. 1563.

rôme Seripand mourut quatorze jours après. On mit en leur place les Cardinaux Jean Moron & Bernard Navageri. Le premier, par ordre du Pape, alla trouver l'Empereur à Inſpruck. Aidé de Zacharie Delfini, Nonce du Pape à la Cour Impériale, il trouva le moyen de détacher Ferdinand des engagemens que ce Prince avoit pris avec le Roi de France. L'Empereur conſentit qu'on ne décidât rien dans le Concile, qui n'eût été propoſé par les légats, du conſentement néanmoins des Ambaſſadeurs des têtes couronnées. Ce Prince voulut bien approuver les raiſons que le Pape allégua, pour s'excuſer de venir à l'aſſemblée, & il ne penſa plus lui-même à y aller.

Moron, après avoir ſi bien rempli les vues de Pie IV, reprit le chemin de Trente. Autant il y avoit eu de lenteur dans les affaires du Concile, avant l'arrivée du nouveau légat, autant ſe traiterent-elles avec vivacité, dès qu'il en eut prit la conduite.

Vers ce tems, le Roi d'Eſpagne rappella le Marquis de Peſcaire, ſon ambaſſadeur auprès du Concile, & donna, pour ſucceſſeur à ce miniſtre,

Ferdinand de Quignones, Comte de Luna. Ce nouvel ambassadeur agit d'abord de concert avec le Cardinal de Lorraine, pour obliger le Concile à déclarer que, par la clause *proponentibus legatis*, les peres ne prétendoient point empêcher les ministres des puissances de proposer ce qu'ils jugeroient utile à la chrétienté. L'union du Cardinal & du Comte ne dura pas long-tems. Le 29 Juin, fête de S. Pierre, le maître des cérémonies, lorsque la messe fut commencée, apporta une chaise, qu'il plaça entre les Cardinaux & les Patriarches. Au même moment, le Comte de Luna, qui n'avoit encore paru dans aucune des assemblées, vint s'asseoir sur cette chaise. Le Cardinal de Lorraine & les ambassadeurs de France se regarderent les uns les autres; & le Cardinal porta ses plaintes aux légats. Ils augmenterent sa surprise, en lui annonçant qu'il y auroit deux encensoirs & deux paix. Les ambassadeurs du Roi, ne pouvant se résoudre à rien relâcher de leurs droits, firent tant de bruit, que l'office fut interrompu. Pour finir la contestation, les légats déciderent qu'on ne feroit point d'encensemens,

CHARLE IX. 1563.

Nouvelle atteinte donnée à la prééminence des ambassadeurs de France sur ceux d'Espagne.

CHARLES IX. 1563.

& qu'on ne donneroit point la paix à baiser.

Après la messe, les partisans de l'Espagne sortirent triomphans. Ils comptoient avoir beaucoup fait, de mettre en compromis la prééminence, qu'on avoit toujours accordée au Roi Très-Chrétien sur le Roi Catholique. On fut indigné contre les légats, qui avoient machiné clandestinement, avec l'ambassadeur Espagnol, une pareille supercherie. Ils alléguerent qu'ils avoient reçu du Pape des ordres exprès, auxquels ils n'avoient pû se dispenser d'obéir [a].

[a] M. de *Thou* néglige de rapporter les raisons, qui avoient porté le Pape à donner ces ordres. Je vais suppléer à cette omission. On a vû à la fin du livre 13 l'expédient, que les Présidens du Concile avoient imaginé, pour terminer la dispute de presséance entre les ambassadeurs de France & ceux d'Espagne. Malgré l'opposition des ambassadeurs de France, l'expédient proposé avoit eu lieu. Le Roi trouva mauvais que ses ambassadeurs l'eussent souffert ; & il se plaignit au Pape. Le souverain Pontife, pour montrer qu'il n'avoit point eu part à ce qui s'étoit passé, promit à de *l'Isle*, ambassadeur de France à Rome, de lui donner la presséance à la premiere chapelle pontificale. Il tint en effet parole le jour de la Pentecôte. Les Espagnols n'abandonnent pas facilement un projet. *Vargas*, leur ambassadeur, menaça de se retirer ; puis feignant de s'adoucir, il fit entendre que, si le Pape donnoit à Trente quelque satisfaction à l'Espagne, *Philippe* imposeroit silence aux prélats ses sujets, de la part desquels la Cour

Le Cardinal de Lorraine écrivit à Pie IV une lettre, en apparence pleine de reproches. Mais on s'appercevoit qu'il étoit moins touché de l'injure faite au Roi, que de celle qu'il croyoit avoir reçue lui-même. En effet, il se plaignoit seulement qu'on ne lui eût rien dit de ce que l'on avoit envie de faire. Il insinuoit que, si l'affaire n'avoit pas réussi, comme Sa Sainteté le souhaitoit, il ne falloit s'en prendre qu'à la réserve, dont on avoit usé envers un homme qui auroit pû trouver les moyens de terminer le différend au gré des deux Monarques.

CHARLES IX. 1563.

Aussitôt que le Prince de Condé avoit eu signé son accommodement avec la Cour, Charles IX avoit envoyé à Trente le Président René de Birague. La principale commission de ce ministre étoit de représenter que le choix du lieu, où le Concile se tenoit, étoit suspect aux Protestans; que non-seulement les Allemans, mais les Anglois, les Danois & les Suédois,

de Rome éprouvoit dans le Concile beaucoup de contradictions. *Pie IV* crut devoir profiter de l'ambition des Espagnols, & par cette raison il envoya à ses légats les ordres, dont la France avoit tant de sujet d'être mécontente. N'osant adjuger la presséance à *Philippe*, il voulut du moins lui accorder l'égalité.

CHARLES IX. 1563.

ne pouvoient ſe réſoudre à s'y rendre; parce qu'ils ne ſe croyoient, ni en liberté, ni en ſûreté, dans une Ville d'Italie; qu'il ſeroit également injuſte & inutile de les condamner, ſans les avoir entendus; qu'ainſi tous les gens de bien demandoient qu'on transférât le Concile à Spire, à Baſle ou à Conſtance.

Birague, n'ayant pû rien gagner ſur les peres du Concile, étoit allé de Trente à Inſpruck, pour engager l'Empereur à ſolliciter, conjointement avec le Roi, la tranſlation de cette aſſemblée. La Cour de France avoit envoyé en même tems, & pour le même ſujet, Henri Clutin d'Oyſel à Madrid. Pie IV, déja mécontent de la paix accordée par Charles IX à ſes ſujets Calviniſtes, fut outré de ces ambaſſades. S'imaginant que ce Prince agiſſoit par les conſeils des Evêques françois, accuſés de favoriſer la nouvelle doctrine, il réſolut de procéder contr'eux. Pour cet effet, il donna une bulle, par laquelle il permettoit aux inquiſiteurs généraux de citer à Rome toutes les perſonnes accuſées d'hétérodoxie, même les Evêques & les Cardinaux.

CHARLES IX. 1563.

Plusieurs Evêques de France sont cités à Rome.

Quelque contraire que fût à toutes les loix ce pouvoir accordé par le Pape aux inquisiteurs, ils se conduisirent en conséquence. Ils citerent Odet de Coligny, connu sous le nom de Cardinal de Châtillon ; Saint-Roman, Archevêque d'Aix ; Jean de Montluc, Evêque de Valence ; Jean Caraccioli, Evêque de Troyes ; Jean de Barbançon, Evêque de Pamiers ; & Charles Guillart, Evêque de Chartres.

Bref contre la Reine de Navarre.

La Cour de Rome, allant par degrés, monta des Evêques jusqu'aux têtes couronnées ; & le Pape, par un bref du 18 septembre, osa citer Jeanne d'Albret, Reine de Navarre. Il étoit dit dans cet acte odieux, que, si cette Princesse ne se représentoit dans le terme de six mois, elle seroit déclarée déchue de la royauté, & que ses principautés, terres & seigneuries, seroient dévolues au premier occupant. Le Roi, la Reine mere, & toute la Cour de France, furent justement irrités d'un tel attentat contre les souverains ; & d'Oysel, qui étoit allé de Madrid à Rome pour y relever de l'Isle en qualité d'ambassadeur, eut ordre de témoigner au Pape toute l'indignation du Roi. On chargea aussi d'Oysel, de

CHARLES IX. 1563.

ſoutenir vivement la cauſe des Evêques ſommés de comparoître devant les inquiſiteurs. Dans les inſtructions qu'on envoya à cet ambaſſadeur ſur cet article, on aſſignoit les bornes preſcrites à la puiſſance des Papes; on s'étendoit ſur l'autorité que l'Empereur & les Rois ont dans les procédures eccléſiaſtiques, & l'on inſiſtoit particuliérement ſur les immunités & les libertés de l'égliſe gallicane. Tout ce qu'on avançoit étoit appuyé ſur les témoignages mêmes de pluſieurs ſouverains Pontifes, & ſur divers exemples, particuliérement ſur celui de Maxime, Evêque de Valence. Ce prélat ayant été accuſé de pluſieurs crimes, Boniface I prononça que le jugement de l'accuſé appartenoit aux Evêques de France: déciſion autentique, qui eſt rapportée dans le decret d'Yves de Chartres, part. 5, chap. 271.

D'Oyſel, homme actif & miniſtre zélé, agit auprès de Pie IV avec tant de chaleur, qu'on ne ſuivit point les procédures, commencées contre les Evêques françois, & que le bref, contre la Reine de Navarre, fut regardé comme non avenu.

Le Concile n'avoit encore rien ſtatué touchant le mémoire qui, dans les premiers jours de l'année, avoit été préſenté par les ambaſſadeurs de France. Charles IX écrivit au Cardinal de Lorraine, d'exiger que l'aſſemblée ne différât plus de donner une juſte ſatisfaction ſur les articles contenus dans cet écrit. Mais ce Cardinal, préférant les bonnes graces du Pape à l'intérêt public, partit pour Rome, ſans exécuter les ordres du Roi. Il emmena avec lui les Evêques d'Evreux, de Meaux, de Soiſſons, de Dol, du Mans, & de Tulle. Peu de tems après, Lanſac, le premier de nos ambaſſadeurs auprès du Concile, revint en France. Les prélats Italiens profiterent de cette conjoncture, pour faire paſſer divers decrets contraires aux droits des puiſſances. Les ambaſſadeurs Arnaud du Ferrier & Gui du Faur, après avoir fait leur proteſtation, ſe retirerent à Veniſe. Le Cardinal de Lorraine, inſtruit que le Roi approuvoit leur conduite, voulut montrer que ſon voyage à Rome n'avoit pas été tout-à-fait inutile. Il perſuada au Pape de faire ſupprimer les decrets, dont la France s'offençoit, & d'en

CHARLES IX. 1563.

Proteſtation des Ambaſſadeurs de France contre divers decrets du Concile.

CHARLES IX. 1563.

ſubſtituer un, qui eſt aujourd'hui le vingtiéme de la vingt-cinquiéme ſéance. Le Concile ſe contente d'y confirmer en général les réglemens faits en faveur du clergé, & d'exhorter les ſouverains à reſpecter tout ce qui eſt de droit eccléſiaſtique, comme un bien qui eſt ſous la protection de Dieu. Malgré cette condeſcendance de la Cour de Rome, la proteſtation des ambaſſadeurs françois ne fut révoquée par aucun acte public.

Fin de cette aſſemblée.

La derniere ſéance ſe tint le 4 Décembre. On y traita du purgatoire, de l'invocation des ſaints, & du culte des images. On y prononça auſſi une ſentence d'excommunication contre ceux qui ſe battroient en duel, contre ceux qui leur ſerviroient de parrains, & contre les Princes qui autoriſeroient ces combats ſinguliers. En même tems, on ordonna que les duelliſtes ſeroient privés de la ſépulture en terre ſainte. Trois ans auparavant, Pie IV avoit donné à ce ſujet une bulle, par laquelle il renouvelloit celle de Clément VII.

Dans l'avant derniere ſéance, on avoit beaucoup diſputé ſur la validité des mariages clandeſtins. Juſques-là,

CHARLES IX. 1563.

presque tous les canonistes avoient écrit, que les enfans ne pouvoient former d'alliances légitimes sans le consentement de leurs parens. Par un decret du Concile de Latran, l'usage des bans étoit devenu une loi pour toute la chrétienté. Cependant l'assemblée décida que tout mariage contracté librement est valide, tant que l'église ne l'a point annullé, & elle anathématisa ceux qui soutiennent que les peres & meres peuvent faire casser, selon leur gré, les mariages contractés sans leur consentement par leurs enfans.

Aussitôt que le Pape fut informé de la fin du Concile, il en confirma tous les actes dans un consistoire, & il chargea les Cardinaux Moron, Simonetti, Cicala & Vitelli, de veiller à ce qu'ils fussent observés.

Les Génois restituent Final au Marquis Alfonse de Carretto.

Les affaires de religion n'avoient pas occupé tous les esprits en Italie. Final appartenoit au Marquis Alfonse de Carretto, mais les habitans, espérant jouir de plus de liberté sous un gouvernement républicain, s'étoient donnés aux Génois. Alfonse en porta ses plaintes à l'Empereur, & il obtint un jugement, par lequel les Génois

CHARLES IX. 1563.

étoient condamnés à lui restituer Final, & à payer tous les frais de la guerre. Les Génois refusant de se soumettre au decret impérial, Ferdinand leur envoya un hérault pour les sommer d'obéir. Ils lutterent encore quelque tems contre les volontés de l'Empereur. A la fin, le Roi d'Espagne interposa sa médiation, & Final, malgré ses citoyens, fut rendu à son légitime seigneur.

Préparation à un soulevement dans l'isle de Corse.

Tandis que les Génois avoient tant de peine à se déssaisir du bien d'autrui, un de leurs sujets travailloit à les dépouiller d'un de leurs domaines. Sampietro Ornano, banni de la Corse sa patrie, pour avoir suivi le parti de Henri II dans les dernieres guerres [a], ne cessoit de solliciter par ses lettres, & par ses émissaires, les habitans de cette isle de secouer le joug de la République. Ayant inutilement imploré pour ses adhérens la protection du Pape, & celle du Duc de Florence, il avoit eu recours à celle des infideles; &, dans la vûe d'obtenir des secours de la Porte, il s'étoit rendu à Constantinople. Pendant qu'il y étoit, les Génois, informés de ses projets, cru-

[a] Voyez le livre 6, page 92.

rent

rent ne pouvoir y mettre une plus forte barriere, qu'en s'assurant de tout ce qu'il avoit de plus cher. Vannina Ornano, sa femme, étoit restée à Marseille avec Alfonse & Antoine-François, ses deux fils. Un nommé Michel, précepteur de ces enfans, gagné par la République, persuada à Vannina d'aller avec eux à Genes. Il lui fit entendre que c'étoit le seul moyen de recouvrer, pour elle & pour sa famille, les biens que son mari leur avoit fait perdre, & même d'obtenir du Sénat la grace du rebelle Sampietro. Cette femme, légere & crédule, se laissa facilement séduire. Après avoir envoyé devant elle ses meubles, & ses effets les plus précieux, elle se déroba à tous ses amis, & accompagnée d'Antoine-François, son second fils, elle partit de Marseille sur une petite barque. Saint-Florent, ami de Sampietro, en ayant eu avis, monta sur un brigantin, & fit tant de diligence qu'il la joignit près d'Antibes, l'enleva de sa barque, & la mit entre les mains d'un seigneur du canton. Sampietro, en revenant à Marseille, apprit ce qui étoit arrivé à Vannina. Il en fut si troublé, qu'aveuglé par sa fureur, il tua

CHARLES IX. 1563.

un de ſes domeſtiques, qui lui avoua qu'il avoit été inſtruit de ſa diſgrace, mais qu'il n'avoit oſé la lui annoncer. Dès que Sampietro fut débarqué, il courut à Aix, où ſa femme avoit été conduite. Il demanda qu'on la lui remît entre les mains. Le Parlement s'y oppoſa. Mais Vannina déclara qu'elle vouloit bien retourner avec ſon mari. Il la remena à Marſeille. A la vûe des murailles nues de ſa maiſon, il ſentit redoubler ſa colere. D'une naiſſance inférieure à celle de Vannina, il s'étoit accoutumé à lui parler toujours avec reſpect. Il lui parla encore cette derniere fois de la même maniere, mais en lui reprochant ſa trahiſon, & en lui déclarant que la faute, qu'elle avoit commiſe, ne pouvoit s'expier que par la mort. Comme, après l'avoir exhortée à s'y préparer, il appelloit des eſclaves turcs pour ôter la vie à ſa femme, elle le conjura de la lui ôter lui-même. Toujours inflexible, mais toujours reſpectueux, il demanda humblement pardon à ſa Dame (c'eſt ainſi qu'il appelloit Vannina). Enſuite il lui mit un mouchoir autour du cou, & il l'étrangla [a].

[a] Une perſonne, également diſtinguée par ſon

Sur le champ il vint à la Cour. La nouvelle de ſon action s'y étoit déja répandue, & la plupart des courtiſans avoient été ſaiſis d'horreur. Les femmes ſurtout pourſuivoient avec ardeur la vindicte publique. Catherine de Médicis refuſa d'entendre le meurtrier. Alors Sampietro, découvrant ſa poitrine, fit voir les cicatrices des bleſſures qu'il avoit reçues au ſervice de la France. *Qu'importe*, diſoit-il, *qu'importe au Roi & au royaume, comment Sampietro a vêcu avec ſa femme, s'il ne vit que pour ſe ſacrifier aux intérêts & à la gloire de l'Etat?* Ces paroles, prononcées avec fermeté, en impoſerent, & l'on ne lui fit point ſon procès.

CHARLES IX. 1563.

Plus furieux que jamais contre les Génois, qui étoient la cauſe de la perte de Vannina, il continua pendant deux ans ſes menées, pour ſouſtraire la Corſe à leur obéiſſance. Il fit tant par ſa perſévérance & par ſon adreſſe, qu'enfin il parvint, cette année, à fomenter dans cette iſle un ſoulevement

érudition & par ſa naiſſance, doit donner les vies des Maréchaux *Alfonſe* & *Jean-Baptiſte d'Ornano*, l'un, fils, l'autre, petit-fils de *Sampietro*. Elle attaque, dans cet ouvrage, la vérité du récit de M. de *Thou*.

CHARLES IX. 1563. Troubles dans la Calabre.

presque général, qui éclata l'année suivante.

Il fallut beaucoup de tems à la République de Genes, pour dissiper cet orage. Le Roi d'Espagne calma plus aisément celui qui s'étoit élevé depuis peu en Calabre. Un habitant de Cosenze avoit formé le projet insensé de se faire déclarer souverain de cette province. Déja il avoit pris les marques de la royauté, & il se faisoit nommer le Roi *Marcon*. Plusieurs vagabonds s'étoient rangés sous ses étendards, & ils commettoient toute sorte de brigandages. Par ordre du Viceroi de Naples, le Marquis de Cerchiaro marcha contre eux. Comme il ne trouva que des scélérats, qui couroient çà & là sans ordre & sans discipline, il n'eut pas de peine à les réduire.

On veut établir l'inquisition à Milan.

Peu s'en fallut que le Milanez n'éprouvât des troubles plus longs & plus dangereux. Philippe se proposoit d'établir l'inquisition à Milan. Aussitôt qu'on y fut informé de cette résolution, la consternation s'empara de tous les esprits. On passa bientôt des allarmes à l'indignation, & l'on étoit sur le point de voir une révolte, semblable à celle que le même sujet avoit

excitée, quelques années auparavant, dans la ville de Naples. Ferdinand Gonſalve de Cordoue, Duc de Seſſa, qui, après le Marquis de Peſcaire, avoit été fait Gouverneur du Milanez, ne voulut pas, que les premiers jours de ſon gouvernement fuſſent marqués par des exécutions ſanglantes. Au lieu d'uſer de rigueur, pour contraindre les Milanois de recevoir l'inquiſition, il intercéda auprès de Philippe, pour les exemter de cette néceſſité, & il obtint qu'ils ne ſeroient point aſſujettis à un tribunal qui leur étoit ſi odieux.

Philippe ſe prêta d'autant plus volontiers aux inſtances du Duc de Seſſa, qu'il devenoit de plus en plus important à l'Eſpagne d'entretenir la tranquillité en Italie. Il y avoit une extrême fermentation dans les Pays-bas. D'ailleurs, les affaires ſe brouilloient entre les Cours de Madrid & de Londres. Philippe trouvoit mauvais que les Anglois vouluſſent commercer en Amérique, & qu'ils oſaſſent inſulter les vaiſſeaux Eſpagnols juſques ſur les côtes d'Eſpagne. Il avoit fait arrêter quelques bâtimens Anglois, qui étoient dans les ports d'Andalouſie. Elizabeth, de ſon côté, avoit fait arrêter à

Brouilleries entre l'Eſpagne & l'Angleterre.

CHARLES IX. 1563.

Londres Alvarez de la Quadra, Evêque d'Aquila, Ambaſſadeur de la Cour de Madrid. Elle avoit même fait interroger juridiquement ce miniſtre, ſous prétexte qu'il ourdiſſoit une trame contre l'Etat. Irrité de pareils procédés, le Roi d'Eſpagne avoit ceſſé de porter l'Ordre de la Jarretiere.

Le Dey d'Alger aſſiege Oran.

Dans ces circonſtances, le Dey d'Alger déclara la guerre à ce Prince, & mit le ſiege devant Oran. La vigoureuſe défenſe, que firent les aſſiégés, donna le tems à Philippe de leur envoyer du ſecours ſous la conduite de François de Mendoſe. Avant que les Eſpagnols euſſent fait leur débarquement, les Algériens leverent le ſiege, & ſe retirerent avec précipitation.

Tentative des Eſpagnols ſur la fortereſſe de Pennon de Velez.

La ſaiſon étant favorable, Philippe donna ordre à ſes troupes de tenter la priſe de Pennon de Velez. Pierre Venegas, Gouverneur de la ville de Melila, avoit fait eſpérer que cette entrepriſe réuſſiroit par le moyen de deux ſoldats de la garniſon qu'il avoit gagnés. Don Sanche de Leyve, qui commandoit à la place de Mendoſe alors malade, fit approcher de la fortereſſe la flotte pendant la nuit. On

dressa les échelles, pour donner l'assaut. Dans le tems que les Espagnols se préparoient à l'escalade, ils furent découverts, & la garnison fit un si grand feu sur eux, qu'ils furent obligés de gagner promptement leurs vaisseaux.

CHARLES IX. 1563.

Une entreprise du Czar Jean Basilowitz eut plus de succès que celle des Espagnols. Ayant fait une irruption en Lithuanie, il assiégea Poloczko, Place située au confluent des rivieres de Poloca & de Duna. L'artillerie, qu'il conduisit à ce siege, étoit la plus formidable qu'on eût encore vûe. Il fallut quarante mille paysans, pour la voiturer. Les habitans, après s'être défendus le plus long-tems qu'il leur fut possible, mirent le feu à la ville, & s'enfermerent dans la citadelle. Ils y tinrent encore quelque tems, mais enfin ils se rendirent. Le Czar envoya le Gouverneur, avec sa femme & ses enfans, en Moscovie. Par une inhumanité inouie, il refusa des vivres aux habitans pendant cinq jours. Il fit égorger tous les jeunes gens au dessous de dix ans, & il emmena les autres avec lui, pour les vendre aux Tartares. Les seuls canoniers conserverent la vie & la liberté, à condition

CHARLES IX. 1563.

de paſſer au ſervice du vainqueur.

Nous avons parlé, dans le livre précédent, de la ligue formée par les Rois de Danemarck & de Pologne, & par les villes maritimes d'Allemagne, contre le Roi de Suede. Les confédérés, regardant ce Prince comme le véritable auteur des cruelles hoſtilités des Moſcovites, réſolurent de redoubler leurs efforts pour venger leurs communes injures. Le Roi de Danemarck aſſembla à Warbourg en Schonen une armée de trente-huit mille hommes. Après avoir équipé une flotte de cinquante vaiſſeaux, il partit de Warbourg avec ſes troupes. Il attaqua la fortereſſe d'Elſebourg, qui eſt aux confins de la Norwege & du Halland. Les aſſiégés capitulerent ſur la fin de Septembre, & le Roi de Danemarck borna à cette conquête les exploits de ſa campagne.

Ce Prince & le Roi de Suede, par l'entremiſe d'Auguſte, Electeur de Saxe, & de Philippe, Landgrave de Heſſe, envoyerent des plénipotentiaires à Roſtock, pour traiter de la paix; mais les deux partis ne purent ſe concilier.

Eric qui, comme nous l'avons dit,

soupçonnoit le Duc de Finlande, son frere, d'être d'intelligence avec ses ennemis, l'enleva dans Abo, & le fit conduire à Holm, où il le retint en prison pendant quatre ans. Au commencement de l'hyver, le Roi de Suede, avec trente enseignes d'infanterie, dix de cavalerie, & quarante canons, attaqua Helmstadt. Le Roi de Danemarck ayant fait marcher une armée au secours de la Place, il y eut le 9 Novembre, entre les Danois & les Suédois, un grand combat, dans lequel ces derniers perdirent trois mille hommes & toute leur artillerie. Le Comte de Schwartzbourg se signala particuliérement dans cette bataille.

CHARLES IX. 1563.

Ainsi que le nord, une partie de l'Allemagne étoit exposée au tumulte des armes. On a vû dans le livre 9, qu'un gentilhomme de Franconie, nommé Grombach, étoit l'auteur du meurtre de Melchior Zobel, Evêque de Wurtzbourg. En conséquence il avoit été proscrit, & l'on avoit confisqué ses biens. Après avoir été long-tems errant, il s'ennuya de cette vie, & il résolut de se faire rétablir dans la possession des terres, dont on l'avoit privé. Il leva, avec autant de diligence

Entreprise de Grombach.

CHARLES IX. 1563.

que de ſecret, ſix cents hommes de pied & autant de cavalerie, & il leur fit indiquer le jour & le lieu de leur rendez-vous général, ſans qu'ils ſuſſent encore qui les ſoudoyoit. Le 2 Octobre, à la tête de ces troupes, il s'avança vers le Mein. Là, chacun de ſes cavaliers prit un fantaſſin en croupe; ils paſſerent la riviere à la faveur d'un gué, que des pêcheurs leur indiquerent, & Grombach ſe préſenta devant Wurtzbourg, lorſqu'on s'y attendoit le moins. Ayant forcé une porte, il entra impétueuſement dans la ville. D'abord il ſe ſaiſit des places publiques: il mit dans chacune une compagnie d'infanterie & une de cavalerie, & il fit publier à ſon de trompe une défenſe aux habitans de ſortir de leurs maiſons; leur déclarant que ce n'étoit pas à eux qu'il en vouloit, mais ſeulement aux chanoines. Douze bourgeois furent tués, parce que, dans la crainte qu'on ne mît le feu à leurs demeures, ils en étoient ſortis contre la défenſe. Cependant Grombach, après avoir établi des corps-de-garde aux portes, & après avoir enlevé toutes les armes, permit à ſes ſoldats de prendre les logemens qu'ils

voudroient. Malgré ses promesses, toutes les maisons indistinctement furent abandonnées au pillage. Les ecclésiastiques sur-tout furent poursuivis impitoyablement : leurs servantes, traitées de concubines, ne furent pas seulement outragées & violées ; les troupes ennemies leur firent souffrir différens tourmens, pour les forcer de découvrir les effets cachés par leurs maîtres. L'Evêque de Wurtzbourg s'étoit sauvé dans le Nortgau. La plupart des chanoines s'étoient enfermés dans la citadelle, dont la garnison ne cessoit de faire feu sur les gens de Grombach. Il menaça de brûler la ville, & de ruiner toutes les campagnes voisines, si on ne lui donnoit une prompte satisfaction. Les chanoines, appréhendant qu'il n'en vînt à ces extrémités, convinrent enfin avec lui, que ses biens lui seroient rendus, & qu'on indemniseroit Ernest de Mandesloë & Guillaume de Stein, ses amis, & les principaux chefs de ses troupes, des pertes que le feu Evêque leur avoit causées dans la guerre du Marquis Albert [a].

a *Albert de Brandebourg*, dont il a été parlé dans les livres 2, 4, 5 & 6 de cette histoire, & dont on a rapporté la mort dans le livre 9.

CHARLES IX. 1563.

Grombach, ayant payé ſes ſoldats avec l'argent qu'il avoit tiré des bourgeois, congédia ſes troupes, & il ſe retira dans ſon château de Hellingen; mais il n'eut pas long-tems lieu de s'applaudir de ſon expédition. L'Empereur crut qu'il importoit à la ſûreté de l'Empire, & à la majeſté impériale, de punir une telle violence. Non-ſeulement il caſſa la convention qui avoit éte faite, mais il proſcrivit de nouveau Grombach.

Révolutions dans la Valachie.

Cette année fut la derniere de la vie de Jacques, nouveau Deſpote de Valachie. Il fut tué par ſes propres ſujets, le même mois dans lequel, deux ans auparavant, il avoit vaincu le Vaivode Alexandre, & avoit uſurpé la ſouveraine puiſſance. Démétrius Wiſnoweski, ſucceſſeur de Jacques, déplut à la Porte. Il fut mandé à Conſtantinople, & on l'y fit mourir. Les factieux mirent en ſa place Thouſa, qui fut chaſſé par Alexandre. Thouſa s'étant retiré dans la Ruſſie Polonoiſe, Sigiſmond-Auguſte lui fit couper la tête.

Mort de la Ducheſſe douairiere de Suffolck.

Trois perſonnes, qui avoient joué de grands rôles en Angleterre, moururent cette même année à Londres. L'une

CHARLES IX. 1563.

étoit Françoiſe Brandon, Ducheſſe douairiere de Suffolck, mere de l'infortunée Jeanne Grey, qui, après la mort d'Edouard VI, avoit été forcée de monter ſur le trône, pour être bientôt après conduite au ſupplice. Après la mort du Duc de Suffolck, la Ducheſſe ſa veuve avoit épouſé Adrien Stockes, homme d'une médiocre naiſſance. Elle étoit tombée dans le mépris, par ce mariage diſproportionné, & preſque dans l'indigence, par ſon peu de conduite. Nous avons dit ailleurs [a] qu'elle étoit née de Charles Brandon, & de Marie d'Angleterre, ſœur de Henri VIII, laquelle, étant fille & veuve de deux Rois, n'avoit pas eu honte d'épouſer un ſimple gentilhomme.

Morts du Comte de Rutland, & de Guillaume Paget.

La mort de la Ducheſſe de Suffolck fut ſuivie de celle du Comte de Rutland, & de celle de Guillaume Paget.

Henri Maneri, Comte de Rutland, avoit pour ayeule maternelle une ſœur du Roi Edouard IV. Ce ſeigneur laiſſa de ſon mariage avec Marguerite de Nevil, fille du Comte de Weſtmorland, deux fils, Edouard & Jean, qui furent ſucceſſivement Comtes de

[a] Livre 6.

CHARLES IX. 1563.

Rutland, & une fille mariée à Guillaume de Courtenay [a].

Guillaume Paget, d'une famille honnête, mais peu connue, mérita, par ses services, d'être élevé au rang de Pair d'Angleterre. Henri VIII l'envoya en ambassade à la Cour de Charles V, & à celle de François I. Par son testament, il le mit au nombre des seigneurs Régens du royaume. Sous Edouard VI, Paget fut Chancelier du duché de Lancastre, & Lord chef de justice de la Cour du Banc du Roi. Le même Prince l'honora de l'ordre de la Jarretiere, & la Reine Marie le nomma Garde du sceau privé. Quoiqu'il persévérât constamment dans la religion catholique, il se maintint dans la faveur de la Reine Elizabeth.

1564.

L'année 1563 avoit fourni plusieurs événemens remarquables. L'année suivante n'en fournit pas de moins importans. Un des plus tristes fut la perte que fit l'Allemagne. Ferdinand, dans le mois de Février, fut attaqué d'une fievre lente. A la fin, l'hydropisie se déclara, & l'Empereur

Mort de l'Empereur Ferdinand.

a En conséquence d'une remarque de M. *Carte*, je donne à *Courtenay* le nom de *Guillaume*, au lieu de celui *d'Edouard*, que lui donne M. de *Thou*.

mourut le 25 Juillet, âgé de soixante ans, neuf mois, après avoir occupé durant sept ans le trône impérial. Ce fut un Prince dont on ne peut assez louer la prudence, la justice, l'application au travail, la douceur & la libéralité. Il avoit un grand zele pour rétablir la paix dans l'église, & il jugeoit que, dans la grande affaire de la religion, il ne falloit employer ni le feu ni le fer, comme plusieurs s'efforçoient de l'y porter, en lui mettant devant les yeux l'exemple de Charles IX. Lorsqu'il vit que le Concile de Trente étoit fini, sans que l'Allemagne en eût tiré aucun avantage, il reconnut, mais trop tard, que le Cardinal Moron l'avoit amusé par de belles paroles, pour le faire désister des demandes qu'il avoit faites au Concile, & des engagemens qu'il avoit pris avec la France. Il fut enfin persuadé qu'il devoit lui-même appliquer, à de si grands maux, les remedes qu'en vain il avoit attendus si long-tems de la Cour de Rome. Déterminé par les avis de Maximilien son fils, Prince également sage & pieux, il pensa sérieusement à terminer à l'amiable toutes les disputes. Pour cela, il voulut se servir

CHARLES IX. 1564.

de Caſſander, homme recommandable par ſa ſcience & ſa probité, & il lui avoit écrit le 22 Mai, pour l'engager à ſe rendre à Vienne. Caſſander s'en étant excuſé, parce qu'il étoit tourmenté preſque continuellement de la goutte, l'Empereur lui avoit écrit une ſeconde fois, pour le prier de compoſer un abregé de la doctrine chrétienne, qui pût ſervir à fixer les opinions, & à concilier les eſprits. C'eſt ce que Caſſander exécuta avec autant de préciſion que de modération; mais l'Empereur mourut trop tôt pour avoir la conſolation de voir finir cet ouvrage.

Ferdinand eut d'Anne ſa femme, ſœur de Louis, Roi de Hongrie, quinze enfans, quatre Princes & onze Princeſſes, dont Elizabeth, & enſuite Catherine, furent mariées à Sigiſmond-Auguſte, Roi de Pologne. Preſque toutes les autres épouſerent des Princes d'Allemagne ou d'Italie.

Nouvelle guerre en Hongrie.

Coſme, Duc de Florence, avoit remis le gouvernement de ſon Etat à François, ſon fils aîné. Auſſitôt après la mort de Ferdinand, François envoya Mario Colonne, & Jules Ricaſoli, pour preſſer la concluſion de ſon mariage avec Jeanne, fille du feu Em-

CHARLES IX. 1564.

pereur. Les lecteurs doivent se rappeller qu'il y avoit eu déja une négociation entamée sur cette affaire entre Cosme & Ferdinand. Jean Sigismond, Prince de Transilvanie, fils de Jean Zapoli, demandoit aussi la main de Jeanne. Cette alliance étoit honorable pour lui, & elle étoit utile à la maison d'Autriche, parce qu'on pouvoit par-là détacher pour toujours ce Prince des intérêts de la Porte. Mécontent des divers délais, dont le nouvel Empereur usa pour répondre à ses propositions, il fit un traité avec les Turcs, & il ralluma la guerre dans la Hongrie. La prise de Zathmar fut le prélude des hostilités. Cette Place appartenoit à Melchior Balasso, & il y avoit une forte garnison. Jean-Sigismond eut recours à un stratagême pour la surprendre. Il fit passer le long des remparts de la ville un grand nombre de bestiaux, qui, élevant un nuage épais de poussiere, empêchoient de découvrir les troupes dont ils étoient suivis. Balasso ayant détaché quelques personnes, pour reconnoître ce qui causoit cette poussiere, elles rapporterent qu'elles n'avoient vû que des troupeaux. Sur cette autorité, Balasso

CHARLES IX. 1564.

& la garniſon demeurerent dans une tranquille confiance. Mais les beſtiaux étant paſſés, les troupes s'approcherent à la faveur du nuage dont l'air étoit obſcurci. Elles attaquerent de tous côtés la Place, s'en rendirent maîtreſſes ſans peine, & enleverent Balaſſo, ſa femme, ſes enfans, & ſes tréſors.

Jeanne, fille de Ferdinand, eſt promiſe à François de Médicis.

Une témérité ſi peu prévûe irrita extrêmement Maximilien. Il fit marcher une armée contre le Prince de Tranſilvanie. Le Duc François, de ſon côté, ne laiſſa pas échapper une occaſion ſi favorable. Il offrit des troupes & de l'argent à l'Empereur pour cette guerre. En même tems les émiſſaires de Coſme répandirent adroitement le bruit, que Charles IX étoit dans la diſpoſition d'accorder ſa ſœur au Duc. Maximilien & le Roi d'Eſpagne le crurent, & Jeanne fut promiſe au jeune Médicis. Ainſi il obtint cette Princeſſe, par un artifice ſemblable à celui dont Coſme s'étoit ſervi pour tirer Sienne des mains de Charles V. Il fut réglé que le mariage ſe feroit après l'année révolue du deuil de Ferdinand.

Diviſions dans la mai-

Les deux envoyés, à qui le nou-

CHARLES IX. 1564.

veau Duc de Florence avoit confié le soin de cette affaire, étoient chargés en même tems d'une autre commission. Nicolas des Ursins, Comte de Petigliano, avoit eté dépouillé de ses biens par Cosme, ainsi que nous l'avons dit précédemment ; & Jean-François, pere de Nicolas, avoit été mis en possession de la ville de Soana, qui appartenoit à son fils. Il y avoit à ce sujet un procès entr'eux, & le feu Empereur avoit défendu aux deux parties d'en venir aux hostilités. Nonobstant cette disposition sage de Ferdinand, Nicolas des Ursins avoit voulu recouvrer Soana. Quelques soldats de la garnison lui avoient fait espérer qu'ils lui livreroient la Place ; mais ils l'avoient trompé, & ils avoient découvert son projet au Gouverneur. Celui-ci avoit fait miner l'endroit par lequel Nicolas s'attendoit qu'on recevroit ses gens. Lorsqu'ils s'étoient présentés, on avoit mis le feu à la poudre, & on les avoit fait sauter en l'air. Il ne s'en étoit sauvé que cinq, qui, ayant été mis à la question, avoient confessé, en présence des commissaires impériaux, qu'ils avoient été envoyés par Nicolas. Le pere insistoit, pour que

Affaire de Nicolas des Ursins.

CHARLES IX. 1564.

son fils fût déclaré déchû de ses prétentions, comme ayant contrevenu à la disposition du feu Empereur. Le Duc de Florence avoit recommandé à ses envoyés, d'appuyer fortement cette demande auprès de Maximilien. Cependant la Cour de Vienne n'eut point d'égard à la requête du pere, & l'entreprise du fils demeura impunie.

Conspiration contre Pie IV.

Il n'en fut pas de même de celle de quelques fanatiques, qui avoient résolu de se défaire de Pie IV. Benoît, Accolti, fils d'Accolti qui avoit mérité le chapeau de Cardinal, étoit à la tête de la conspiration. Les principaux complices de ce furieux étoient Pierre Accolti; Antoine, Comte de Canossa; le chevalier Peliccione; Prosper d'Ettore, & Thadée Manfredi. Leur chef les avoit engagés par l'espérance du butin, & sous prétexte de l'intérêt de la religion, à commettre un si grand crime. Indépendamment des trésors qu'ils devoient partager, il avoit promis Pavie au Comte de Canossa, Crémone à Manfredi, Aquilée à Peliccione, & cinq mille écus de revenu à d'Ettore. Avec leur avantage particulier, il leur faisoit envisager celui

de l'Eglise. Il disoit que Pie IV ne remplissoit aucun des devoirs de pere commun des fideles ; mais que sous le pontificat de celui qui lui succéderoit, on corrigeroit tous les abus, & l'on extirperoit toutes les erreurs. Benoît Accolti & Peliccione s'étoient chargés de tuer le Pontife. Faute de courage, ils avoient manqué deux ou trois occasions favorables. Accolti, qui étoit déja très-mal dans l'esprit de Pie IV, & qu'on savoit d'ailleurs avoir demeuré quelque tems à Geneve, se rendit suspect, en lui demandant si souvent audience. On l'arrêta avec ses complices : ils furent appliqués à la torture, & après avoir tout avoué, ils expierent leur extravagance par les supplices.

Peu de tems auparavant, la mort avoit enlevé le Comte Frédéric, frere du Cardinal Borromée, tandis que le Pape travailloit à les combler d'honneurs & de richesses. Le Cardinal, vivement touché de cette mort, s'étoit retiré à Milan, pour y mener, comme il fit le reste de ses jours, une vie conforme à la simplicité épiscopale. Alors Pie IV voua toute son affection à Annibal d'Altemps, & au Cardinal

CHARLES IX. 1564.

Le Pape se partage entre ses plaisirs & le desir d'amasser de l'argent.

Marc Sittich, fils de sa seconde sœur. Il fit épouser au Comte d'Altemps la sœur du Cardinal Borromée, à laquelle il donna une dot considérable : il confia au Cardinal Sittich l'administration de toutes les affaires, & il ne s'occupa plus que de spectacles, & du soin d'amasser de l'argent. Pour satisfaire au premier objet, il fit construire dans le Vatican un amphithéatre, où il s'amusoit tous les jours à voir des jeux, des courses & des tournois. Aussi avare que voluptueux, il n'omit rien pour contenter son avidité. Il permit, pour de l'argent qu'il recevoit, tantôt en secret, tantôt ouvertement, plusieurs choses qui avoient été défendues par le Concile de Trente ; il chargea les peuples d'impôts exorbitans ; & il vexa plusieurs seigneurs, en faisant revivre d'anciens procès. Il persécuta particuliérement le Comte Jean-François-Gui de Bagno. Il inquiéta aussi les Vitelli pour Citta di Castello, sous prétexte qu'ils s'en étoient emparés de force, & qu'ils avoient troublé la tranquillité publique pendant la vacance du S. Siege. Il fit enfermer Ascanio de la Cornia, dans le château Saint-Ange, pour un

CHARLES IX. 1564.

ſemblable ſujet. Il ordonna au Sénat de Bologne de citer Corneille Bentivoglio, & ſes freres, parce qu'on diſoit que dix-huit ans auparavant, ayant quelques ſujets d'inimitié contre Lippo Ghiſolieri, ils l'avoient fait ſauter, par l'effet d'une mine, dans ſa maiſon.

Le Duc de Ferrare fut de même cité à Rome, pour avoir empêché les officiers du Pape d'exercer leur juriſdiction dans Modene, & Alfonſe, oncle du Duc, fut dépouillé du gouvernement de Berzighella. Le Cardinal Gui-Aſcanio Sforce étant mort, Pie vendit au Cardinal Vittellozo Vitelli la dignité de Camerlingue quatre-vingt mille écus, ce dont il n'y avoit point encore eu d'exemple. Il donna le chapeau à Alexandre Sforce, frere d'Aſcanio, & il tira du nouveau Cardinal, pour prix du chapeau, la charge de clerc de la chambre, qu'il mit pareillement à l'enchere.

Inſtances de l'Empereur, pour obtenir le mariage des prêtres & la communion ſous les deux eſpeces.

Maximilien avoit conſenti que les decrets du Concile de Trente fuſſent publiés en Allemagne; mais il continuoit de demander que le peuple communiât ſous les deux eſpeces; que les prêtres qui s'étoient ſéparés de l'égliſe, en ſe mariant, puſſent y rentrer, ſans

CHARLES IX. 1564.

être obligés de quitter leurs femmes; & que, dans les lieux où l'on manquoit de prêtres, les Evêques élevassent au sacerdoce des hommes mariés. Le Pape accorda le premier article; & refusa ce qui concernoit le mariage des ecclésiastiques. L'Empereur insista pour qu'il se relâchât de sa sévérité, du moins à l'égard de la Hongrie, & des Etats possédés en Allemagne par la maison d'Autriche. En écrivant de nouveau à Pie IV sur ce sujet, il envoya à Rome le mémoire suivant, qu'il ordonna à son Ambassadeur de présenter au sacré College.

» On ne peut nier que l'ancien & le » nouveau Testament n'ayent permis » aux prêtres d'avoir des femmes. Pres» que tous les Apôtres en ont eu, & » l'on ne trouve nulle part que Jesus» Christ leur ait enjoint, après leur vo» cation, de se séparer d'elles. Il est » constaté que l'usage du mariage a été » libre pour tous les ecclésiastiques, » jusqu'à la défense faite par le Pape » Calixte. Là-dessus, tous les témoi» gnages sont formels. Denis, Evêque » de Corinthe, rappellant à Pynithe, » son suffragant, que la nature humai» ne est fragile, que la voie de la con» tinence

» tinence eſt étroite & difficile, & qu'il
» y a peu d'hommes qui ne ſentent
» l'aiguillon de la chair, avertit ſage-
» ment ce prélat, de ne pas impoſer à
» ſes freres le fardeau du célibat, mais
» d'avoir égard à la foibleſſe du plus
» grand nombre. Dans le Concile de
» Nicée, Paphnuce ſoutint hautement
» que le lien conjugal étoit honorable,
» & que la compagnie d'une femme,
» qu'on avoit légitimement épouſée,
» étoit une eſpece de chaſteté; & il
» perſuada aux peres de l'aſſemblée,
» de ne point faire une loi du célibat,
» parce qu'elle pouvoit être une occa-
» ſion de débauche pour les prêtres.
» Si pour lors cet avis a paru ſage, &
» digne du ſaint perſonnage qui le pro-
» poſoit; ſi l'on a jugé pour lors né-
» ceſſaire de s'y conformer, combien
» eſt-il plus important de tenir la mê-
» me conduite dans ce ſiecle malheu-
» reux, où preſque tout le monde s'a-
» bandonne publiquement à l'impudi-
» cité? Une autre raiſon rend cette
» conduite indiſpenſable. Il y a une
» grande diſette de prêtres, parce que
» le mariage leur eſt défendu. Les éco-
» les de théologie des Catholiques ſont
» déſertes, & pluſieurs de ceux qui

CHARLES IX. 1564.

» aſpirent au ſacerdoce, courent aux » écoles Proteſtantes. En vain oppoſe-» t-on à ces raiſonnemens, que le cé-» libat des eccléſiaſtiques eſt eſſentiel » à la conſervation des biens de l'é-» gliſe. Les perſonnes, qui font cette » objection, doivent conſidérer, s'il » eſt bienſéant à l'égliſe d'être moins » jalouſe du ſalut de ceux qui la ſervent » que de la conſervation de ſes revenus».

Quelque forts que fuſſent ces argumens, quelque preſſant que fût le beſoin, & quelques inſtances que fît l'Empereur, il n'y eut pas moyen de fléchir le Pontife.

L'affaire de la preſſéance eſt jugée en faveur du Roi de France.

Le Roi d'Eſpagne ne reuſſit pas mieux à ſe le rendre favorable ſur un autre article. Ce Monarque perſévéroit à vouloir ſe faire accorder la preſſéance ſur le Roi Très-Chrétien. Pie IV évitoit de ſon côté les cérémonies publiques, afin de prévenir les diſputes entre les ambaſſadeurs de l'une & l'autre puiſſance, & il s'excuſoit de prononcer entre les deux Rois, parce qu'il falloit néceſſairement, en jugeant la conteſtation, aliéner l'eſprit de l'un, ou faire à l'autre une criante injuſtice. Coſme, qui avoit été conſulté ſur cette grande affaire, ayant en vain

sollicité le Roi d'Espagne de se déporter de sa prétention, proposa qu'en attendant un jugement définitif, les ambassadeurs de l'une & l'autre partie ne se trouvassent point aux cérémonies. Aucun des deux ne goûta ce tempérament. L'ambassadeur de France assistoit constamment à toutes les chapelles pontificales, & celui d'Espagne s'obstinoit à demander une décision. Philippe, pour marquer son mécontentement des retardemens que Pie IV apportoit dans cette affaire, ne fit nulle mention du Pape dans la publication qu'il fit faire des decrets du Concile de Trente. Cette injure hâta le jugement, que les Espagnols sollicitoient depuis si long-tems. Le Pontife, extrêmement piqué, déclara que les françois seroient maintenus dans la possession de la prééminence, & Henri Clutin d'Oysel, dans la cérémonie du jour de la Pentecôte, eut la premiere place après l'ambassadeur de l'Empereur. Louis de Requesens, Grand-Prieur de Castille, ambassadeur d'Espagne, protesta. Peu après il partit de Rome, sans prendre son audience de congé, laissant les affaires de la Cour de Madrid au Cardinal Pacheco.

CHARLES IX. 1564.

CHARLES IX.
1564.
Prife de Pennon de Velez.

Au défagrement que le Roi d'Efpagne reçut du Pape en cette occafion, s'étoient jointes d'autres difgraces. Les Turcs avoient furpris, & fort maltraité les galeres de Sicile, commandées par Guimaran ; & la flotte de Mendofe venoit d'être diffipée par une horrible tempête. Philippe, voulant réparer en quelque forte ces pertes, forma de nouveau le deffein de s'emparer de Pennon de Velez, qu'il avoit attaqué fans fuccès l'année précédente. Il chargea de cette entreprife Don Garcie, Viceroi de Catalogne, & fils de Pierre de Tolede.

Lorfque toutes les forces deftinées pour l'expédition furent réunies, l'armée navale fe trouva compofée de cent cinquante bâtimens. Il y avoit fur la flotte dix mille hommes de troupes de débarquement, & beaucoup de nobleffe, fur-tout d'Italie, particuliérement un grand nombre de chevaliers de Saint-Etienne, que Cofme y avoit envoyés, pour acquérir de la réputation à un Ordre qu'il avoit nouvellement inftitué. Don Garcie fit voile de Malaga, & ayant le vent favorable, il arriva en deux jours fur la côte d'Afrique, à cinq milles de Pennon, dans un

lieu que les Maures appellent les Tours d'Alcala. Il débarqua ſans obſtacle ſes troupes & ſon artillerie, & fit conſtruire un fort, où il enferma ſes munitions. Après avoir mis garniſon dans Velez de la Gomera, qui avoit été abandonné par les habitans, il inveſtit Pennon de Velez. A peine ſes batteries eurent-elles commencé à tirer, que la garniſon de la Place ſe retira ſecretement, pendant la nuit, dans des barques que les infideles avoient eu ſoin de tenir prêtes pour cet effet. CHARLES IX. 1564.

Cependant Abdala, Roi de Fez & de Maroc, s'étoit avancé avec une armée nombreuſe, & il tenoit les chrétiens bloqués, preſque de tous les côtés, dans leur camp. Don Garcie ne fut point étonné par le danger. Ayant pourvû à la ſûreté de Pennon de Velez, il mit à ſon avant-garde les nouveaux ſoldats, en qui il avoit moins de confiance. Les Allemans étoient au corps de bataille, & les vieilles bandes Eſpagnoles formoient l'arriere-garde. Vitelli la commandoit, & Doria conduiſoit le corps de réſerve. Dans cet ordre, les Eſpagnols regagnerent leur flotte. Au moment de l'embarquement, les Maures fondirent ſur

CHARLES IX. 1564.

eux. Déja les chrétiens désespéroient de pouvoir résister à tant d'ennemis. Mais l'intrépidité de Vitelli sauva l'armée. Il se porta partout, arrêta les fuyards, les fit rentrer dans leurs rangs, & les remena au combat. Doria, s'étant emparé d'une éminence, y fut enveloppé par les Maures. Son cheval fut tué sous lui. Obligé de combattre à pied, il se fit jour au travers des ennemis, & il eut le bonheur de rejoindre le gros de l'armée, sans avoir reçu aucune blessure. De si grands exemples de valeur rendirent le courage à tous les soldats, & les Maures furent entiérement repoussés. Les chrétiens perdirent environ deux cents hommes. Louis Osorio, Maréchal de camp, fut tué, & François Mauria dangéreusement blessé. Une partie des troupes avoient été embarquées pendant l'action. Le reste ne tarda pas à l'être, après la retraite des ennemis. Don Garcie se proposoit d'aller à Bugie [a], parce que, cette Place étant prise, il

[a] Ville du royaume d'Alger, située entre Alger au couchant, & le Col au levant. Elle donne son nom au golfe de Bugie. On la prend pour l'ancienne Salde. Les Espagnols s'en étoient emparés en 1508, mais peu d'années après ils l'avoient perdue.

auroit été facile de purger la méditerranée des pirates qui l'infestoient. Les vents contraires s'opposerent à ce projet. D'ailleurs, le Roi d'Espagne rappella sa flotte, en ayant besoin pour donner aux Génois le secours qu'ils lui demandoient.

CHARLES IX. 1564.

La Corse se souleve contre les Génois.

Sampietro, ayant préparé les habitans de l'isle de Corse au soulevement, y avoit passé avec cent cinquante de ses affidés. Il y avoit abordé sans argent & sans munitions. Toute sa flotte consistoit en un petit vaisseau & une galere. Cependant il s'étoit emparé de la Bastie, de Porto-Vecchio, & de San-Fiorenzo [a], & il étoit maître de tout le plat pays.

Don Garcie, conséquemment aux ordres de Philippe, revint à Malaga, d'où il remit à la voile pour Savone. Dans le tems qu'il se disposoit à se rendre en Corse, celui à qui Sampietro avoit confié la garde de Porto-Vecchio, le trahit, & livra cette Place aux Génois. Lorsqu'ils l'eurent recouvrée, non-seulement ils conçurent l'espérance de chasser Sampietro, mais

a M. de *Thou* ajoute *d'Istria*. Il n'y a point de ville de ce nom dans l'isle de Corse. *Istria*, autrement *Capo d'Istria*, est dans l'Etat de Venise.

CHARLES IX. 1564.

ils ſe flatterent d'y réuſſir, ſans emprunter de ſi puiſſans ſecours. Ainſi Don Garcie ſe contenta d'envoyer dans l'iſle un petit nombre d'Eſpagnols, qui ne firent rien de conſidérable, parce que les rebelles ſe retirerent dans les montagnes pendant l'hyver. Il renvoya la flotte, & il prit la route de Sicile, dont il venoit d'être déſigné Viceroi. En y allant, il paſſa par Rome, pour travailler à un accommodement entre le Pape & le Roi d'Eſpagne. Il fut reçu avec de grands honneurs; mais ſa négociation fut infructueuſe.

Continuation de la guerre dans le nord.

Tandis que ces événemens ſe paſſoient dans les pays méridionaux, la guerre continuoit dans le nord. Le Roi de Suede fit des efforts étonnans, mais inutiles, pour reprendre Elſebourg. Il paſſa pluſieurs mois devant cette Place, & il fut enfin obligé de lever le ſiege. Il ſe dédommagea de cet échec, en ravageant toute la campagne aux environs de Laholm & d'Engelhom; & en prenant Drontheim dans la Norwege. Dix-neuf vaiſſeaux Suédois en ſurprirent onze de Danemarck à Bornholm, & ils en enleverent trois, du nombre deſquels

étoit l'amiral. Les Suédois insulterent cruellement les prisonniers qu'ils firent sur ces bâtimens. Après les avoir conduits de port en port, & les avoir fait presque mourir de faim, ils les raserent ignominieusement. En arrivant à Stockholm, ils les lierent deux à deux, & pour les donner en spectacle au peuple, ils leur firent traverser toute la ville, ainsi garottés, pour les mener à la citadelle. Ces malheureux jouets de la barbarie d'un vainqueur féroce, refusant de s'engager à ne plus servir le Roi de Danemarck, furent rélégués, les uns à Westeras, les autres à Gripsholm. On les y enferma, chargés de chaînes, dans des cachots obscurs, où la plupart périrent de misere & de maladies.

La joie, que ces heureux succès causerent aux Suédois, ne fut pas de longue durée. Etant retournés à Bornholm, ils y rencontrerent les flottes de Danemarck & de Lubeck, qui s'étoient jointes. Pendant trois jours on se battit, de part & d'autre, avec une extraordinaire opiniâtreté. Le feu prit par hazard aux poudres du vaisseau amiral Suédois, & ce bâtiment sauta. Selon M. de Thou, il étoit monté de

CHARLES IX. 1564.

deux cents pieces de canon. Il se nommoit *Makelos*, c'est-à-dire, *le sans Pareil*. Gustave l'avoit fait construire. Bagge, qui commandoit ce vaisseau, fut sauvé du naufrage, & tomba entre les mains des Danois, ainsi que quelques gentilshommes Suédois qui étoient sur son bord. Ces derniers furent envoyés à Lubeck, & Bagge fut conduit à Coppenhague. Un vaisseau de la flotte Suédoise s'étoit refugié dans le port de Rostock. Les Danois l'y attaquerent. Le capitaine [a] aima mieux se brûler avec son bâtiment, que de se rendre à l'ennemi.

Sigismond-Auguste, Roi de Pologne, remporta de son côté plusieurs avantages sur les Moscovites. Deux armées de cette nation, commandées, l'une par Senebern, l'autre par Sniski, beau-frere du Czar, étoient entrées, la premiere en Lithuanie, la seconde en Pologne. Sniski étoit campé dans la plaine de Czasniski, près de la riviere d'Ulla, avec quarante mille Moscovites & trente mille Tartares. Nicolas Radzivil, Palatin de Wilna, quoique n'ayant que quinze mille hommes, l'attaqua & le défit. Trente mille des

[a] Son nom étoit *André Benon*.

ennemis furent taillés en pieces, ou engloutis dans la riviere qui étoit gelée, & dont les glaces se rompirent sous le poids des fuyards. Trois de leurs principaux officiers furent faits prisonniers. Leur général ayant été blessé dangéreusement, en fuyant, un paysan l'acheva d'un coup de coignée. On porta son corps à Vilna, & on l'inhuma honorablement dans l'église des Moscovites. Il n'y eut que vingt hommes de tués du côté des Polonois, mais ils eurent environ huit cents blessés. Senebern, ayant reçu la nouvelle de cet échec, & craignant un sort semblable, abandonna ses chevaux & ses bagages, & ses troupes se disperserent dans les bois. La plûpart des soldats, dont elles étoient composées, furent tués par les paysans. Malgré deux pertes si considérables, treize mille Moscovites, sous les ordres de Towimaki Jeserski, assiégerent une forteresse. Stanislas Pati, Palatin de Witepsck, força leur camp, & leur tua huit mille hommes. Les ennemis ne perdirent point courage. Quelque tems après que Pati fut retourné à Witepsck, ils mirent de nouveau le siege devant la même forteresse, & ils s'en rendirent

CHARLES IX.
1564.

CHARLES IX. 1564.

maîtres. Tout affoiblis qu'ils étoient, ils eurent quelques autres ſuccès, & ils firent échouer les entrepriſes que Sangusko, Maréchal de Lithuanie, forma contre les villes d'Ula & de Suſa; mais ſur la fin de l'année, ce général les battit en pluſieurs rencontres.

Réglement en France pour le commencement de l'année.

Depuis que les Capétiens étoient ſur le trône, l'année en France ne finiſſoit point à un jour fixe, parce qu'elle commençoit à Pâques [a]. Cette fête variant, ainſi que la lune de Mars, il ſurvenoit ſouvent des difficultés ſur les dates des arrêts, & des autres actes tant publics que particuliers. Le Chancelier de l'Hôpital fit publier une ordonnance, par laquelle entre pluſieurs autres réglemens, ſagement établis pour bannir la chicane, réformer les procédures, & abréger les procès, il fut preſcrit, qu'à l'avenir on compteroit du premier jour de Janvier le commencement de l'année. Un édit, daté de Rouſſillon [b] le 9 Août, confirma cette ordonnance. Le Parlement ne s'y conforma néanmoins qu'en 1566, mais dès qu'elle parut, elle fut

a Elle commençoit à Noël ſous la ſeconde race, & le premier jour de Mars ſous les Mérovingiens.

b Château & bourg dans le bas Dauphiné.

observée par la Chambre des Comptes.

CHARLES IX. 1564.

Edit pour la démolition du palais des Tournelles.

Charles IX, par un autre édit, ordonna que les emplacemens qui lui appartenoient dans la ville de Paris, & qui n'étoient point occupés, fussent vendus, & qu'on y bâtit des maisons pour l'embéllissement de cette capitale. L'Edit spécifioit nommément le palais des Tournelles, où Henri II étoit mort cinq ans auparavant [a]. Ainsi cet édifice fut démoli. On remplit les fossés, & l'on coupa les arbres du parc. Afin d'abolir, s'il se pouvoit, jusqu'à la mémoire d'un lieu si funeste, on destina la plus grande partie du terrein à servir de marché aux chevaux.

Palais des Thuilleries.

Catherine de Médicis, pour consoler les Parisiens de la destruction de ce palais, résolut d'en faire construire un aux Thuilleries sur le bord de la Seine au dessous du Louvre. Ce magnifique bâtiment, commencé par cette Reine, fut continué lorsqu'on eut terminé les guerres civiles.

Ambassade de la part du Pape, de Philippe, & du Duc de Savoye.

Le Roi, qui étoit depuis le commencement de l'hyver à Saint-Maur-les-Fossés, alla passer le reste de cette

a On lit six ans dans M. de *Thou*. C'est sans doute une faute d'impression. Henri II n'étoit mort qu'en 1559.

CHARLES IX. 1564. ſaiſon à Fontainebleau. Dans les premiers jours de Février, il y reçut des ambaſſadeurs du Pape, du Roi d'Eſpagne, & du Duc de Savoye. Ces miniſtres étoient chargés d'inviter le Roi à faire recevoir dans ſes Etats les decrets du Concile de Trente, & à ſe rendre le 25 Mars à Nancy, où pluſieurs Princes Catholiques devoient ſe trouver, pour concerter enſemble les moyens d'aſſujettir les Proteſtans à l'obſervation de ces decrets. Les ambaſſadeurs avoient ordre auſſi de demander, que Charles IX défendît l'aliénation des biens eccléſiaſtiques. Comme il pouvoit alléguer la néceſſité de payer les dettes de l'Etat, le Roi d'Eſpagne & le Duc de Savoye déclaroient qu'ils remettroient, en faveur du clergé, les ſommes qui leur étoient dûes.

Il y avoit lieu de croire que cette ambaſſade avoit été ſollicitée par des perſonnes, qui cherchoient à exciter de nouvelles brouilleries. Catherine de Médicis appréhenda que, ſi l'on accordoit les demandes des Cours de Rome, de Madrid & de Turin, ces perſonnes n'acquiſſent trop de crédit chez les étrangers. Ainſi, après avoir

long-tems amusé les ambassadeurs, on les renvoya avec des réponses ambiguës. CHARLES IX. 1564.

La question de la réception du Concile ayant été agitée, Charles du Moulin publia une consultation, dans laquelle il soutenoit que cette assemblée étoit nulle. Quelques personnes, scandalisées de la hardiesse de ce fameux jurisconsulte, obtinrent du Parlement, qu'il fût décreté, comme ayant des sentimens dangereux en matiere de religion, & comme ayant voulu porter les peuples à la sédition par son écrit.

Consultation de Charles du Moulin.

Peu de tems auparavant, du Moulin ayant été consulté par la noblesse de Picardie, au sujet de la nomination d'Antoine de Crequi, Evêque de Nantes, à l'évêché d'Amiens, il avoit décidé que cet Evêque ayant été nommé, sans qu'on eût demandé préalablement le consentement des Etats de la province, ils étoient en droit de s'opposer à l'installation du Prélat. Le principal motif de sa décision étoit fondé sur l'autorité des decrets de plusieurs Conciles généraux. Appuyé de cette consultation, Antoine d'Ailly de Pecquigny, Vidame d'Amiens, avoit fait

CHARLES IX. 1564.

opposition, de la part de la noblesse, à la réception de l'Evêque. On croit que c'est ce qui hâta la prononciation du decret contre du Moulin.

Au reste, il ne fut pas long-tems privé de sa liberté. Le Roi ordonna qu'elle lui fût rendue, à condition cependant qu'il ne pourroit plus rien faire imprimer sans la permission de la Cour.

Charles IX visite ses différentes provinces.

Il avoit été arrêté dans le Conseil que Charles IX visiteroit toutes les provinces du royaume, pour se montrer à ses sujets, & pour étouffer les principes des discordes intestines, qui ne paroissoient pas encore bien appaisées. Les Protestans, harcelés de tous côtés par les Catholiques, laissoient entrevoir des dispositions à reprendre les armes. D'un autre côté, plusieurs Catholiques, aveuglés par leur zele, ou guidés par d'autres motifs, formoient des ligues, & vantoient avec emphase l'empressement du Roi d'Espagne à défendre la pureté de la foi. Dans ces circonstances, le Conseil jugeoit nécessaire d'en imposer aux peuples par la présence du souverain. Il s'étoit introduit d'ailleurs dans les provinces, pendant la minorité, beau-

coup de désordres, qu'il étoit à propos de connoître, pour y remédier. A ces raisons se joignoit le dessein qu'avoit Catherine de Médicis de voir la Reine d'Espagne sa fille, & de terminer diverses affaires avec la Cour de Madrid, par l'entremise de cette Princesse.

CHARLES IX. 1564.

Confirmation de la paix entre la France & l'Angleterre.

Le voyage du Roi commença par la Champagne. Charles IX apprit le 11 Avril à Troyes la conclusion du traité, qui se négocioit depuis quelques mois avec la Reine Elizabeth. Par ce traité, les deux puissances demeuroient en paix, sans préjudice de leurs droits respectifs, & l'on n'y faisoit aucune mention de la restitution de Calais. Elizabeth ratifia le traité à Windsor, & jura, en présence de Paul de Foix & d'Artus de Cossé Gonnor, ambassadeurs de France, de l'observer fidélement. Le Roi fit le même serment en présence du Lord Hunsdon, ambassadeur d'Elizabeth, lequel présenta, de la part de cette Reine, à Charles IX les marques de l'Ordre de la Jarretiere. Il y eux de grandes réjouissances chez les deux nations à l'occasion de la confirmation de la paix, & les Anglois retirerent leurs ôtages.

On renouvella en même tems l'an-

CHARLES IX. 1564.

cienne alliance avec les Suiſſes, à qui l'on paya une ſomme conſidérable. Le Roi leur envoya Sebaſtien de l'Aubeſpine, Evêque de Limoges, & François de Scepeaux de Vieilleville, pour recevoir le ſerment des cantons, & pour le prêter en ſon nom. Ce Monarque ſe rendit de Champagne dans le Barrois. Il y fut reçu avec toute la magnificence poſſible par le Duc & la Ducheſſe de Lorraine, & il tint leur fils ſur les fonts de baptême. Pierre-Erneſt de Mansfeld tint le jeune Prince au nom du Roi d'Eſpagne avec Chriſtine, ayeule du Duc de Lorraine. L'enfant fut nommé *Henri*.

De-là le Roi, ayant pris ſa route par Dijon, par Mâcon & par Châlons, paſſa à Lyon, où il fit tracer le plan d'une citadelle, dont il ordonna la conſtruction. Il ôta le gouvernement de la ville à François d'Agoult, Comte de Sault, & mit en ſa place, par *interim*, Jean de Loſſes, capitaine d'une compagnie des gardes du corps. La peſte s'étant manifeſtée à Lyon, la Cour ſe retira à Rouſſillon, petite ville appartenant à la maiſon de Tournon. Charles IX s'y arrêta quelque tems. Pendant le ſéjour qu'il y fit, Emanuel-

Philibert, Duc de Savoye, vint l'y saluer. Ce fut dans ce lieu que le Roi donna l'édit, nommé *l'édit de Roussillon*, qui confirma, comme nous l'avons dit un peu plus haut, le changement à l'égard du jour auquel devoit commencer l'année. Le même édit contenoit plusieurs restrictions de l'édit de pacification, & portoit que les prêches accordés à la noblesse ne seroient que pour chaque seigneur, & pour sa maison ; que les novateurs ne pourroient s'assembler, sous prétexte de tenir des synodes, ni faire aucune levée d'argent sur eux-mêmes, pour quelque raison que ce fût ; que les ecclésiastiques & les moines, qui avoient changé de religion, seroient obligés de quitter leurs femmes, & les religieuses mariées de se séparer de leurs maris, sous peine des galeres pour les hommes, & de prison perpétuelle pour les femmes.

CHARLES IX. 1564.

Edit de Roussillon.

Les Protestans murmurerent hautement. Ils représenterent qu'en leur défendant de tenir des synodes, & de faire des collectes, on leur ôtoit tout moyen de maintenir la discipline dans leur communion ; qu'en retranchant ce qui servoit à la subsistance des mi-

CHARLES IX. 1564.

niſtres, on aboliſſoit preſque le miniſtere, & qu'en réduiſant les religieux & les religieuſes à reprendre la vie du cloître, on leur impoſoit la plus dure des ſervitudes. Dès que le Prince de Condé, qui étoit au château de Valery, dont la Maréchale de Saint-André lui avoit fait préſent, fut inſtruit du diſpoſitif du nouvel édit, il écrivit au Roi une lettre remplie de plaintes. Indépendamment de celles qu'il faiſoit ſur l'édit, il ſe récrioit beaucoup ſur les mauvais traitemens que les Calviniſtes avoient ſoufferts de la part des Gouverneurs de différentes villes. Il citoit cent trente-deux perſonnes qui, depuis la ceſſation des troubles, avoient été tuées pour cauſe de religion. Le Roi répondit au Prince, que ſon intention étoit de faire rendre juſtice indiſtinctement à tous ſes ſujets; que, ſi les Gouverneurs de ſes Places avoient commis quelques vexations, il les feroit punir ſévérement; qu'il donneroit des ordres pour qu'on informât des meurtres, dont les Proteſtans ſe plaignoient; que pour ce qui regardoit l'édit publié en dernier lieu, il avoit eu de ſolides raiſons pour le donner, & qu'il ne doutoit pas que

e Prince de Condé, s'il les savoit, ne es approuvât; que du reste il n'étoit pas tombé, sans doute, dans l'esprit de ce Prince, de prétendre pénétrer les secrets, & gouverner à sa fantaisie la volonté de son souverain.

Charles IX, après avoir visité les villes de Vienne, de Valence & de Montélimart, voulut voir celle d'Orange, célebre par plusieurs restes précieux de l'antiquité, & par les maux horribles qu'elle venoit d'éprouver dans la guerre civile. Il alla d'Orange à Avignon, ensuite à Aix & à Marseille. Dans cette derniere ville, il fit une entrée avec la plus grande pompe. On s'efforça de lui en rendre le séjour agréable, principalement par les spectacles que la mer peut fournir. Le Roi étant retourné à Avignon, & y ayant passé le Rhône, descendit dans le Languedoc, & vint à Nîmes. Cette ville n'étoit presque habitée que par des religionnaires. Ils présenterent une requête contre Henri de Montmorency, Gouverneur de la province. Le crédit du Connétable fit qu'ils ne furent point écoutés. Clausonne, qui avoit parlé trop librement contre le Gouverneur, fut mis en prison. La crainte

CHARLES IX. 1564.

ferma la bouche aux autres députés.

Non-feulement on ne fe mettoit point en peine de faire droit fur les plaintes des Proteftans, mais chaque jour on augmentoit le nombre de leurs griefs. Il leur fut défendu d'ouvrir aucun college ni aucune école. On ôta aux miniftres la liberté de voir & de confoler les malades. Tout prêche fut interdit dans les lieux où la Cour fe trouveroit. Le Roi ordonna de démanteler les Places que les religionnaires avoient fortifiées. En conféquence, Philibert Marfilly de Sipierre fut envoyé à Orléans, pour en faire rafer tous les ouvrages. On ne crut pas cette ville affez en fûreté entre les mains d'Alexandre, frere du Roi, à qui elle avoit été accordée pour appanage: on donna en échange à ce Prince le duché d'Anjou, & le Roi difpofa du duché d'Orléans en faveur de la Reine fa mere.

Le Duc d'Orléans prend le titre de Duc d'Anjou.

En quittant Nîmes, le Roi fe rendit à Montpellier & à Beziers, dont les habitans firent, pour fa réception, des dépenfes fort au deffus de leur pouvoir. Pendant que la Cour voyageoit, peu s'en fallut que la guerre ne fe rallumât dans la Guyenne. Frédéric

de Foix, Comte de Candale; le Marquis de Trans; Blaiſe de Montluc; Gabriel de Caumont de Lauzun; d'Eſcars & Merville, ſon frere, s'étant ligués enſemble, leverent des troupes, & pourſuivirent par-tout, à main armée, les novateurs. Le Maréchal de Bourdillon fut chargé d'arrêter le cours de ce déſordre dans ſa naiſſance, & il y réuſſit.

CHARLES IX. 1564.

Mort de Calvin.

Tourmentés tantôt par le gouvernement, tantôt par les particuliers, & ayant preſque continuellement à pleurer ou à craindre des malheurs perſonnels, les Calviniſtes furent moins ſenſibles, qu'ils ne l'auroient été dans d'autres circonſtances, à la perte du chef de leur communion. Jean Calvin, après avoir eſſuyé pendant ſept ans diverſes maladies douloureuſes, qui ne l'empêcherent point de travailler & d'écrire, mourut d'un aſthme à Geneve le 20 Mai, n'ayant pas encore cinquante-ſix ans accomplis. Il étoit de Noyon en Vermandois. C'étoit un homme d'un eſprit vif & ardent, d'une merveilleuſe éloquence, & il paſſoit dans ſon parti pour un très-profond théologien.

Mort de Borrée.

Quelques mois après Calvin, Mar-

CHARLES IX.

1564.

tin Borrée, auteur de plusieurs savans ouvrages, mourut de la peste à Basle [a], agé de soixante-cinq ans.

Mort de Bibliander.

La même maladie emporta le 26 Novembre, à Zurich, Théodore Bibliander. Aidé par Conrad Pelican, & par Pierre Cholin, de Zug en Suisse, il mit la derniere main à la traduction de la bible, qui fut publiée à Zurich en 1543. Robert Etienne ajouta dans son édition cette traduction à l'ancienne, sans faire mention de ceux qui y avoient travaillé. Dans la suite, les théologiens Espagnols, après l'avoir revue, la firent réimprimer à Lyon par Guillaume Rouille.

Mort d'André Vesal.

André Vesal, médecin fameux; dont nous avons eu occasion de parler deux fois dans cette histoire [b], eut une fin plus triste encore que celle de Bibliander & de Borrée. S'étant ennuyé en Espagne, il demanda à Philippe, dont il étoit premier médecin, la permission de quitter sa Cour. Pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait, il entreprit le voyage de la Palestine. A son retour des lieux saints, il fut surpris par une tempête, & son vaisseau

[a] Le 11 Octobre.
[b] Dans les livres 3 & 9.

se

se brisa contre la côte de l'isle de Zante. Les flots jetterent Vesal à demi-mort sur le rivage. Seul dans un lieu désert, il y traîna une vie languissante, & il y mourut de misere & d'ennui. Un de ses amis, qui prit terre par hazard dans la même isle, trouva son corps, le reconnut, & lui donna la sépulture [a].

CHARLES IX. 1564.

Mort de Michel-Ange.

Parmi les personnages célebres, que la mort enleva cette année, on ne doit point oublier Michel-Ange Bonarota [b], peintre, sculpteur & architecte, qui, sous ces trois titres, a eu peu de concurrens, & encore moins d'égaux. Cosme, amateur passionné des beaux arts, fit apporter son corps de Rome à Florence, où l'on lui fit de magnifiques obséques. Quatre-vingts des plus excellens artistes de l'Italie accompagnerent son convoi ; & son oraison funebre fut prononcée par Benoît Varchi.

Ces distinctions, & de plus grandes encore, étoient bien dûes à l'auteur de tant de chef-d'œuvres dans trois arts également dignes d'estime.

Un autre Italien s'étoit acquis, par un

[a] Feu M. *Herman Boërhave* à donné une édition des ouvrages de *Vesal*.

[b] Ou *Buonarruoti*. Il étoit Florentin.

CHARLES IX. 1564.

Origine de la fortune de David Rizzo.

talent frivole, des honneurs auxquels la bassesse de sa naissance ne lui permettoit pas de prétendre. David Rizzo, natif de Turin, & fils d'un joueur d'instrumens, avoit une assez belle voix, & chantoit agréablement. N'ayant pas trouvé à la Cour du Duc de Savoye les avantages qu'il espéroit, il avoit suivi en Ecosse le Comte de Morette, ambassadeur de ce Prince. Il avoit été reçu au nombre des musiciens de Marie Stuard, &, peu à peu, il étoit venu à un tel degré de faveur, que la Reine l'avoit élevé à la charge de Secrétaire d'Etat. Bientôt cet homme, auparavant presque réduit à la mendicité, avoit accumulé d'immenses richesses. Son arrogance surpassoit encore sa fortune. Il portoit l'audace, jusqu'à s'imaginer tenir entre ses mains le sort de la Reine & du royaume. Les flatteries de la plupart des grands nourrissoient son orgueil. Le Comte de Murray [a] seul ne laissoit échapper aucune occasion de réprimer l'insolence de ce favori.

Mariage de la Reine d'Ecosse avec Henri, fils du Comte de Lenox.

Henri Stuard, fils du Comte de Lenox, étant arrivé de Londres le 13 Février à la Cour de Marie, cette

[a] Frere naturel de la Reine.

Princesse le reçut comme un proche parent [a]. Il étoit d'une figure séduisante. La Reine, à force de le voir, & de s'entretenir avec lui, prit de l'inclination pour ce jeune seigneur.

CHARLES IX. 1564.

Le feu Duc de Guise, oncle de Marie, avoit voulu lui faire épouser l'Archiduc Ferdinand, frere de l'Empereur Maximilien. Depuis la mort du Duc, Ferdinand ayant épousé en secret Philippine Velser, le Cardinal de Lorraine avoit proposé l'Archiduc Charles à la Reine. Les dispositions de cette Princesse ne se trouverent pas d'accord avec les arrangemens du Cardinal, & elle forma le dessein de donner la main au fils du Comte de Lenox. Rizzo s'opposa d'abord à cette résolution. Il ne tarda pas à s'appercevoir que ses remontrances venoient trop tard. Dès-lors, il devint aussi ardent à contribuer à l'élévation de Stuard, qu'il l'avoit été à la traverser. En même tems, il profita de la circonstance pour faire disgracier son en-

[a] *Marguerite d'Angleterre*, sœur de *Henri VIII*, veuve de *Jacques IV*, Roi d'Ecosse, & ayeule paternelle de *Marie Stuard*, avoit épousé en secondes nôces *Archambaud de Douglas*, Comte d'Angus, dont elle avoit eu la mere du jeune *Henri Stuard*.

CHARLES IX. 1564. nemi le Comte de Murray, & il persuada à la Reine que le Comte désapprouvoit le mariage qu'elle projettoit. Marie ne dissimula point son ressentiment. Elle donna tant de dégoûts à Murray, qu'il abandonna la Cour. Pour le chagriner davantage, la Reine fit sortir de prison le Comte de Huntley; elle le rétablit dans ses biens & dans ses dignités; elle rappella de leur exil Jean Gordon, Comte de Sutherland, & Jacques Hepburn, Comte de Bothwel. A peine ce dernier fut revenu de France, que le Comte de Murray l'accusa d'avoir attenté de nouveau à sa vie. La Reine empêcha qu'on ne suivît cette affaire.

Elizabeth, ayant intérêt que la puissance de Marie ne fît pas plus de progrès qu'il ne convenoit pour la sûreté de l'Angleterre, approuvoit que cette Princesse choisît un mari dans une condition privée. Mais elle desiroit que Marie se déterminât en faveur de Robert Dudley, Comte de Leycester. Randolph, ambassadeur d'Elizabeth en Ecosse, eut même ordre de déclarer que, si Marie épousoit Dudley, le Parlement d'Angleterre la désigneroit héritiere de la couronne, en cas

qu'Elizabeth mourût ſans enfans.

CHARLES IX. 1564.

La Cour de France, ſans la participation de laquelle le Cardinal de Lorraine avoit tenté de marier la Reine d'Ecoſſe à l'Archiduc Charles, s'étoit élevée contre ce projet, dès qu'elle en avoit été informée. Le mariage, propoſé par Elizabeth, ne plaiſoit pas davantage à cette Cour, & il lui paroiſſoit tout-à-fait indigne de la veuve de François II. Par la même raiſon, cette Cour employoit tous ſes efforts, pour détourner Marie d'épouſer le jeune Stuard.

Comme il étoit Catholique, il avoit auſſi contre lui la plupart des Ecoſſois Proteſtans. Leur mauvaiſe humeur éclata par divers actes ſéditieux. Ils empriſonnerent pluſieurs eccléſiaſtiques, & ils maltraiterent même l'Archevêque de Saint-André. Ces contradictions, au lieu de nuire à la fortune du fils du Comte de Lenox, ne firent que l'accélérer. Marie conféra à ce ſeigneur les titres de Comte de Roſſ & de Duc de Rotheſay. Puis, elle fit aſſembler à Sterling les Pairs qu'elle crut devoir le moins réſiſter à ſes volontés. Pluſieurs ſoutinrent, avec liberté, qu'il appartenoit à la nation de

CHARLES IX. 1564.

donner un mari à la Reine, & non à la Reine de donner un Roi à la nation. Cependant, à l'exception du Baron d'Ochiltre, tous consentirent à ce que Marie souhaitoit. La superstition, de concert avec l'amour, pressoit cette Princesse de partager son trône & son lit avec Stuard. Des devineresses promettoient un grand bonheur à la Reine, si son mariage se faisoit sur la fin de Juillet. Autrement elles la menaçoient d'affreuses disgraces. Les mêmes devineresses assuroient qu'Elizabeth n'avoit encore que peu de tems à vivre, & elles annonçoient même le tems précis de sa mort. Quelque extravagantes que fussent ces prédictions, elles déterminerent Marie à ne plus différer de couronner son amant. Le mariage se fit le 29 Juillet. Henri fut proclamé Roi dès le lendemain à Edimbourg. Il fut le cent septiéme Roi depuis Fergus, qu'on dit être venu dans le pays d'Albion, aujourd'hui les isles Britanniques, trois cents trente ans avant la naissance de Jesus-Christ. Quoique les Ecossois eussent envoyé, comme nous l'avons dit dans le livre IX, les marques de la royauté à François II, ils n'ont point inscrit

son nom parmi ceux de leurs souverains.

CHARLES IX. 1564.

Le Roi & la Reine d'Ecosse dissipent une faction formée par Hamilton.

La plûpart des seigneurs, entre autres Hamilton, Duc de Châtelleraut, & les Comtes de Murray, d'Argyle, de Glencairn & de Rothes, ne voulurent point assister aux nôces de la Reine. Ils furent cités par des hérauts, & n'ayant point comparu, ils furent bannis. Le peu de ménagement qu'on leur marquoit, acheva de les aigrir. Murray & Glencairn avoient autant de sujet que les autres d'être irrités; mais soit parce qu'ils craignoient la domination d'Hamilton, dont on avoit éprouvé l'avarice & la cruauté pendant qu'il avoit été Viceroi; soit parce qu'ils n'avoient pas, à changer la face du gouvernement, le même intérêt que ce Duc, qui étoit l'héritier de la couronne; ils auroient desiré qu'on n'en vînt point à la révolte. Hamilton & ses adhérens prétendirent, au contraire, que ce parti étoit inévitable; que, du vivant du Roi & de la Reine, il n'y avoit point de paix solide à espérer; que les inimitiés, entre particuliers, cessoient souvent par l'ennui des embarras qu'elles causoient, mais que la haine des Rois ne finissoit jamais

CHARLES IX. 1564.

que par leur mort. En vain Murray repréſenta, qu'il étoit de la prudence de fermer les yeux ſur leurs fautes; d'enviſager toujours du côté le plus avantageux celles de leurs actions, qui étoient ſuſceptibles d'une interprétation favorable, & de ſouffrir patiemment celles qu'on ne pouvoit diſſimuler. Malgré ces remontrances, l'avis du Duc de Châtelleraut l'emporta. Les mécontens prirent les armes. Le ſuccès ne répondit pas à leur deſir. Le Roi & la Reine ayant marché contre eux, les troupes rebelles ſe débanderent, & les chefs s'enfuirent en Angleterre.

Non-ſeulement Elizabeth leur donna retraite, mais elle leur fournit de l'argent. Marie lui en fit ſes plaintes. Elizabeth n'y répondit, qu'en ſe plaignant à ſon tour, de ce que Marie ne lui avoit point accordé de ſatisfaction ſur les brigandages des pirates Ecoſſois; de ce qu'elle avoit ourdi, de concert avec le Pape, diverſes trames contre elle; & de ce qu'elle avoit reçu en Ecoſſe pluſieurs Anglois proſcrits tels que Yaxley, Walsk, O-neal & Standon.

Lorſque Henri & Marie furent re-

tournés à Edimbourg, ils y convoquerent le Parlement pour le mois de Mars 1565, dans le dessein de faire confisquer les biens des bannis, & de les faire dégrader de leurs dignités & de leurs titres. Rizzo, voyant presque tous les seigneurs hors du royaume, ou éloignés de la Cour, mettoit tout en usage pour affermir & pour augmenter son crédit. Sans cesse il exhortoit la Reine à se défaire du reste de la noblesse. On avoit besoin des troupes pour cette expédition. Mais comme elles étoient toutes Ecossoises, & qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'elles voulussent prêter leur ministere pour massacrer ainsi la portion de l'Etat la plus respectable, on pensa d'abord à faire venir des Allemans. Après y avoir fait plus d'attention, Rizzo crut qu'il étoit plus sûr de prendre des Italiens, & qu'étant de leur nation, il les plieroit plus aisément à ses volontés.

CHARLES IX. 1564.

Refroidissement de Marie pour le nouveau Roi.

A mesure que son pouvoir augmentoit auprès de Marie, celui du Roi diminuoit. Le repentir avoit suivi de près un mariage si précipité. On s'en apperçut bientôt à des marques qui n'étoient pas équivoques. D'abord, la

CHARLES IX. 1564.

Reine avoit fait mettre devant ſon nom celui de Henri dans tous les actes émanés du gouvernement; peu après, on mit le nom de Marie le premier. Dans la ſuite, la Reine prétextant les fréquentes abſences de ſon époux, qui ne s'occupoit que de la chaſſe, obtint qu'elle ſigneroit pour l'un & pour l'autre; & Rizzo, à la place du Roi, ſcella les lettres-patentes. Marie alla plus loin. Elle relégua Henri à Peblis, comme un Prince dont l'amitié ne pouvoit être fort utile, ni la colere fort redoutable.

Dans ce tems, Cecile, ſœur du Roi de Suede, laquelle avoit épouſé Chriſtophe, Marquis de Bade, vint en Angleterre pour voir Elizabeth. Tandis qu'elle étoit à Londres, elle accoucha d'un fils, qu'Elizabeth tint ſur les fonts, & qu'elle nomma *Edouard Fortuné*.

Troubles en Irlande.

Il y eut, vers le même tems, en Irlande de grands troubles, excités par les inimitiés qui régnoient entre les maiſons d'Ormond & de Deſmond. Elizabeth, pour terminer ces guerres inteſtines, appella le Comte de Deſmond à la Cour, & elle donna la vice-royauté d'Irlande à Waram de Saint-

Leger, qui, par ſes ſoins & ſa vigilance, rétablit dans ce royaume, pour un tems, le bon ordre & la tranquillité. CHARLES IX. 1564.

Fin du quinziéme Livre.





ABREGÉ DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE DE J. AUGUSTE DE THOU.

LIVRE XVI.

CHARLES IX. 1565. Suite du voyage du Roi,



N FRANCE, Charles IX continuoit ſon voyage avec la Reine ſa mere & avec toute ſa Cour. Il ſe rendit de Beziers à Narbonne, & enſuite à Carcaſſonne. Cette ville eſt diviſée en deux par la riviere d'Aude. La ville haute, où eſt le palais épiſcopal, s'étend du midi à l'orient ſur une montagne. La ville baſſe eſt ſituée dans une plaine, & la juriſdiction royale y tient ſon ſiege. Le

Roi prit ſon logement chez l'Evêque. Ce Prince devoit, le lendemain 13 Janvier 1565, faire ſon entrée dans la ville baſſe. Pendant la nuit, il tomba une ſi grande quantité de neige, que le Roi demeura dix jours comme aſſiégé dans la ville haute. Cent vingt-trois ans auparavant, Marie d'Anjou, femme de Charles VII, avoit été retenue dans le même lieu trois mois entiers par les neiges, qui étoient de ſix pieds de haut.

CHARLES IX. 1565.

Démêlé entre le Cardinal de Lorraine & le Maréchal de Montmorency.

La Cour reçut à Carcaſſonne la nouvelle d'un incident, qui avoit troublé la tranquillité de Paris. Le Cardinal Charles de Lorraine, en revenant de Rome, avoit écrit à la Reine, qu'il étoit dans un très-grand danger; que ſes ennemis lui dreſſoient de toutes parts des embûches, & qu'il demandoit au Roi la permiſſion d'avoir des gardes. Sa demande avoit paru juſte. La Reine lui avoit fait expédier des lettres à cet effet, & elles avoient été ſignées par Jacques Bourdin, un des quatre Sécrétaires d'Etat. Cependant, depuis la publication de la paix, il avoit été défendu, ſous de rigoureuſes peines, de marcher armé. Il étoit enjoint expreſſément aux Gouverneurs

CHARLES IX. 1565.

de veiller à l'obſervation de cette défenſe, & ſur-tout d'empêcher que perſonne n'entrât en armes dans les villes. Lorſque le Cardinal fut arrivé à Joinville chez la Ducheſſe ſa mere, il manda ſes amis, & il invita ſon frere le Duc d'Aumale à venir au devant de lui juſqu'à Nanteuil, avec le plus grand nombre de leurs créatures qu'il pourroit raſſembler.

En paſſant par Soiſſons, le Cardinal fit une viſite au Prince de Condé. Nous avons remarqué ailleurs que ce Prince, depuis la mort d'Eléonore de Roye, s'étant livré à la galanterie, s'étoit extrêmement relâché de ſon ancienne maniere de vivre. Les miniſtres réformés appréhendoient que l'amour des plaiſirs n'affoiblît peu à peu le zele qu'il avoit fait paroître juſqu'alors pour la religion. Par cette raiſon, ceux qui étoient auprès de lui le ſollicitoient de penſer ſérieuſement à ſe remarier. Le Cardinal lui propoſa en mariage Anne d'Eſt, veuve du dernier Duc de Guiſe. Cette viſite ne produiſit pas l'effet que le Cardinal en attendoit. Elle donna ſeulement beaucoup d'inquiétude aux Montmorencis & aux Colignis, qui craignoient

que le Prince de Condé ne se laissât vaincre par les charmes de la Duchesse de Guise, & par les discours artificieux de leur plus dangereux ennemi.

CHARLES IX. 1565.

Le Cardinal, après un court séjour chez le Prince, poursuivit sa route. Sur son chemin, il rencontra le Duc d'Aumale & toutes les personnes qu'il avoit mandées. Il vint avec eux jusqu'à Saint-Denis, accompagné de Henri, fils aîné du feu Duc de Guise.

Sur l'avis de ce qui se passoit, François de Montmorency, Gouverneur de Paris & de l'Isle-de-France, se transporta au Parlement, & il déclara que le Roi lui avoit ordonné de ne laisser approcher personne en armes de la capitale; que cependant des gens armés étoient assemblés dans le voisinage; qu'il ne pouvoit, sans manquer à son devoir, tolérer ce mépris des édits; que, si ces réfractaires persistoient dans leur audace, l'affaire ne se passeroit pas sans quelque tumulte; qu'ainsi il s'étoit crû obligé d'avertir le Parlement, afin que cette Compagnie interposât son autorité; qu'en son particulier il étoit résolu, pour s'acquitter de sa charge, d'employer la force, pour empêcher que la témérité

CHARLES IX. 1565.

de quelques eſprits entreprenans ne donnât atteinte aux meſures priſes pour la ſûreté publique.

Montmorency avoit bien entendu parler de la permiſſion que la Reine avoit fait accorder au Cardinal. Mais ſe perſuadant que c'étoit par mépris pour lui que le Cardinal ne lui en avoit pas donné part, il ſe crut autoriſé à la lui rendre inutile. Le Cardinal de ſon côté, quoiqu'averti des diſpoſitions de Montmorency, ne put ſe réſoudre à la lui communiquer, diſant qu'il étoit de ſon honneur, & de celui de la maiſon de Guiſe, de ne pas recevoir la loi de ſes ennemis. Il ſe flattoit d'être ſoutenu par les Pariſiens, & s'imaginoit que le peuple, qui regardoit & chériſſoit les Guiſes comme les défenſeurs de la foi, avoit une ſecrete haine pour les Montmorencis, qu'on croyoit moins zélés à cauſe de leur alliance avec les Colignis.

Pluſieurs perſonnes s'entremirent, pour accommoder une affaire dont on craignoit les ſuites. Jean Hurault de Bois-taillé arrivoit de ſon ambaſſade de Veniſe, où il avoit acquis de la réputation. Ayant été autrefois lié avec le Cardinal, & l'étant pours lors avec

Montmorency, il voulut ſe mêler de concilier ces deux adverſaires. Il exhorta le premier à ne pas forcer un homme, auſſi fier que l'étoit le Maréchal, d'en venir à des extrémités, dont l'un & l'autre ſe repentiroient. Les conſeils de Hurault ne firent qu'augmenter l'emportement du Cardinal. Bravant le péril, il ſe mit en chemin pour venir à Paris. Cependant, afin de ne point paroître abuſer de la permiſſion que le Roi lui avoit accordée, il ſe ſépara du Duc d'Aumale, qui prit une partie de l'eſcorte, & qui entra par une autre porte dans cette ville.

A moitié chemin, le Cardinal trouva le Prévôt des Maréchaux avec des archers à cheval, revêtus de leurs caſaques, que le Maréchal avoit envoyé pour lui ordonner de mettre bas les armes. Le Cardinal mépriſa ce commandement, continua ſa marche, & arriva à Paris plutôt que Montmorency ne s'y attendoit, ce qui fut cauſe qu'il ne fut point arrêté à la porte, comme le Maréchal l'avoit réſolu. Il étoit encore dans la rue Saint-Denis, lorſque Montmorency & Antoine de Croy, Prince de Porcien, ſe préſenterent à ſa rencontre près de la paroiſſe

CHARLES IX. 1565.

des Saints Innocens. Là, Montmorency arrêta le cortége du Cardinal. Dans le tumulte, il y eut une ou deux personnes de tuées. Le Cardinal, saisi d'effroi, mit pied à terre avec le Duc de Guise son neveu, qui n'étoit encore qu'enfant, & ils se sauverent dans une boutique. Leurs gens furent écartés de côté & d'autre, & Montmorency empêcha les siens de les poursuivre; content, disoit-il, d'avoir réprimé la témérité d'un homme qui osoit manquer au Roi, & faire injure au Gouverneur de la capitale du royaume.

Quand le soir fut venu, le Cardinal, accompagné seulement de quelques domestiques, alla par les rues les moins fréquentées à l'hôtel de Cluny, où une partie de sa suite s'étoit déja retirée. Le Duc d'Aumale, qui, comme nous l'avons dit, étoit arrivé à Paris par une autre porte que son frere, se rendit au même hôtel par un chemin différent. Ils y passerent l'un & l'autre la nuit dans une grande inquiétude. Leur trouble augmenta le lendemain matin; Montmorency, qui parcouroit la ville pour y maintenir le bon ordre, & pour faire ouvrir les boutiques, ayant passé plusieurs fois devant

la retraite des Princes Lorrains.

CHARLES IX. 1565.

Enfin, comme tout Paris étoit en allarmes, le Cardinal, follicité par fes amis, & averti par le Parlement de quitter promptement la ville, pour éviter un plus grand trouble, montra les lettres qu'il avoit obtenues du Roi. Le jour fuivant, le Parlement chargea Claude Guyot, Prévôt des marchands, d'aller trouver le Gouverneur, & de le faire confentir que le Cardinal fortît de cette capitale avec l'efcorte qu'il y avoit amenée. Montmorency exigea que ce Prince Lorrain donnât la lifte des perfonnes dont il comptoit de fe faire accompagner, & qu'il délivrât une copie en bonne forme des lettres du Roi. Le Cardinal prit la route de Metz, mais le Duc d'Aumale demeura dans les environs de Paris, voltigeant de côté & d'autre, avec une troupe nombreufe & bien armée.

L'Amiral fe rend à Paris.

Sur ces entrefaites, l'Amiral de Coligny, mandé par Montmorency, vint en cette ville avec une fuite non moins confidérable. Ils fe rendirent enfemble au Parlement, après avoir tenu un confeil, auquel Chriftophe de Thou, premier Préfident, & les Préfidens René Baillet, Pierre Seguier & Chrif-

CHARLES IX. 1565.

tophe de Harlay, aſſiſterent, ainſi que Gouffier de Boïſy, Grand-Ecuyer de France, & Hurault de Bois-taillé. L'Amiral parla au Parlement en peu de mots, & avec modeſtie. Il aſſura qu'il n'étoit venu que pour conférer ſur les moyens d'entretenir le calme, & il fit offre de ſes ſervices. Le lendemain, il alla ſaluer le Duc d'Alençon au château de Vincennes. Il revint paſſer quelques jours à Paris, & en ſortit enſuite, mais ſans s'en éloigner.

Les Princes Lorrains & Montmorency avoient envoyé, chacun de leur côté, des mémoires à la Cour. Le Connétable prit hautement la défenſe du Maréchal ſon fils, & le Roi ſe contenta de dépêcher Michel de Seurre, chevalier de Malte, pour ordonner au Duc d'Aumale & à l'Amiral de mettre bas les armes, & de demeurer en repos.

Telle fut l'iſſue d'un évenement, qui pouvoit rallumer de nouveau, dans la capitale du royaume, le feu de la guerre civile. Pluſieurs accuſerent le Maréchal de Montmorency de ne s'être pas conduit avec prudence en cette occaſion, & le blâmerent d'avoir

CHARLES IX. 1565.

mieux aimé irriter des ennemis puissans par une vaine insulte, que de les perdre entiérement lorsqu'il le pouvoit. Aussi le Prince de Condé, en apprenant ce qui s'étoit passé, dit *que l'affaire avoit été poussée trop loin, si ce n'étoit qu'un jeu, & qu'elle ne l'avoit pas été assez, si elle étoit sérieuse.*

On distribua dans le public, par ordre du Maréchal, un ouvrage, dans lequel l'auteur analisoit, avec beaucoup d'art, les desseins & les artifices des Guises. Ceux-ci firent imprimer une réponse sous le nom d'un gentilhomme du Haynaut. Il parut deux repliques, auxquelles les Lorrains répondirent par un nouvel écrit. Cette guerre de plume n'auroit point cessé, si le Parlement n'avoit usé de son autorité. Il supprima ces différentes brochures, comme des libelles diffamatoires, & il défendit de les débiter, sous peine de prison pour ceux qui les colporteroient.

Charles IX, ayant convoqué les Etats de Languedoc à Toulouse, s'y rendit de Castelnaudary, où il étoit allé en quittant Carcassonne. Tandis que la Cour étoit dans la premiere de ces villes, on changea, pour faire

On donne le nom de Henri au Duc d'Anjou.

CHARLES IX. 1565.

plaiſir à la Reine mere, le nom d'Alexandre du Duc d'Anjou. Il fut appellé Henri, comme ſon pere, & l'on ordonna que le Duc d'Alençon, qui ſe nommoit Hercule, prendroit le nom de François. Le Roi paſſa de Toulouſe à Bordeaux. Trois cents cavaliers, armés de toutes pieces, qui conduiſoient une multitude de prétendus captifs Aſiatiques, Africains & Américains, vint au devant de ce Monarque. Lorſqu'il arriva à la porte dite *de Medoc*, une fille parut deſcendre du haut des airs, pour lui préſenter les clefs de la ville.

Dès l'année précédente, pendant le ſéjour de la Cour à Valence, les Proteſtans de Bordeaux avoient demandé qu'on ne leur fît point un crime de chanter, dans leurs maiſons, les pſeaumes en langue vulgaire; qu'on les diſpenſât de rendre le pain bénit; & de tapiſſer les rues pour les proceſſions; qu'on les admît, ainſi que les Catholiques, dans les charges municipales; qu'il fût libre à leurs artiſans de travailler chez eux les jours de fête, pourvû que leurs boutiques fuſſent fermées. On leur avoit accordé tous ces articles; mais le Parlement de Guyenne

CHARLES IX. 1565.

n'avoit point enregiſtré les lettres-patentes qui avoient été expédiées à ce ſujet. Après l'arrivée du Roi, ce Parlement ordonna que les patentes ſeroient vérifiées par le Sénéchal de la province. Les Proteſtans renouvellerent inutilement leurs plaintes contre Henri de Foix, Comte de Candale, contre Blaiſe de Montluc, & contre leurs adhérens. Charles IX. ſe réſerva la connoiſſance des faits qu'on reprochoit à ces ſeigneurs.

Ligue de pluſieurs grands du royaume.

Cette indulgence pour les excès, auxquels ſe portoit une partie de la haute nobleſſe, la rendoit de plus en plus entreprenante. On intercepta des lettres, que le Duc d'Aumale avoit écrites le 24 Février au Marquis d'Elbeuf, & dans leſquelles il parloit d'une ligue nouvellement formée. Louis de Bourbon, Duc de Montpenſier; Sébaſtien de Luxembourg, Vicomte de Martigues; François le Roi de Chavigny, & Charles d'Angennes, Evêque du Mans, étoient du nombre des ligués dont ces lettres faiſoient mention. Le Roi les ayant communiquées à ſon Conſeil, tous les ſeigneurs, qui étoient préſens, proteſterent qu'ils n'avoient aucune con-

CHARLES IX. 1565.

noiſſance de ce qu'elles contenoient. Ils promirent, avec ſerment, de ne jamais prendre les armes que par le commandement du ſouverain, & l'on en dreſſa un acte, que tous ſignerent. Cependant il y avoit dans l'aſſemblée quelques-unes des perſonnes nommées par le Duc d'Aumale. On ordonna que l'acte ſeroit ſigné par les Princes & les Grands qui n'avoient point ſuivi la Cour, & que ceux qui refuſeroient leur ſignature ſeroient regardés comme factieux, & comme ennemis du repos public.

Montluc rapporte dans ſes mémoires, qu'il conſeilla pour lors à Charles IX de faire une nouvelle ligue, dont ce Prince ſe déclareroit le chef, & de donner le premier ſa foi, afin d'engager les autres, par ſon exemple, à ſe lier tous enſemble par un ſerment ſolemnel. Il ajoute que le Roi ſuivit ce conſeil, comme très-bon & très-ſalutaire. » Je veux bien croire, dit M. de » Thou, que Montluc fit cette propo» ſition à Charles IX; mais l'acte, dont » on vient de parler, prouve qu'elle » ne fut point écoutée, puiſqu'il con» damne toutes les confédérations, » comme attentatoires à l'autorité » royale,

»royale, & pernicieuſes au bien de »l'Etat. D'ailleurs, pourquoi le Roi »feroit-il des ligues avec ſes ſujets, »& ſe lieroit-il par d'autres ſermens »que ceux qu'il fait le jour de ſon ſa-»cre ? Loin d'en tirer quelque avan-»tage, ne ſeroit-ce pas retrancher au-»tant de ſon autorité, qu'il en donne-»roit à ſes ſujets ? Ne ſeroit-ce pas les »exciter lui-même, & les accoutumer »à des factions, & à fomenter des »partis dans le royaume » ?

CHARLES IX. 1565.

Entrevue de Charles IX avec la Reine d'Eſpagne.

Nous avons annoncé, que dans les motifs du voyage du Roi entroit le projet d'une entrevue avec la Reine d'Eſpagne. Conſéquemment à ce projet, la Cour devoit aller à Bayonne. Elle prit ſon chemin par le Bazadois. Le Roi s'arrêta quelques jours au Mont-de-Marſan. Dès qu'il fut inſtruit que ſa ſœur approchoit, il envoya le Duc d'Anjou au devant d'elle. François de Bourbon, Dauphin d'Auvergne, fils du Duc de Montpenſier; le jeune Duc de Guiſe, qui, après l'émeute de Paris, étoit venu joindre la Cour; Eléonor d'Orléans, Duc de Longueville; d'Anville, Maréchal de France, fils du Connétable; Honorat de Savoye, Comte de Villars; Philippe,

CHARLES IX. 1565.

Rhingrave; François-Just de Tournon; Timoléon de Cossé de Brissac; Charles & Guillaume de Montmorency; François de Carnavalet; René de Villequier; Jacques de Balaguier de Monsalez, furent nommés pour accompagner le frere du Roi. Le 9 de Juin, veille de la fête de la Pentecôte, le Duc d'Anjou arriva à Saint-Jean-Pied-de-Port. Ayant passé le lendemain la petite riviere [a] qui sépare la France de l'Espagne, il rencontra la Reine sa sœur. Il l'accompagna à Saint-Sebastien, où s'étoit rendu Ferdinand Alvarez de Tolede, Duc d'Albe, qui apportoit à Charles IX, de la part de Philippe, le collier de l'Ordre de la Toison d'Or, & que le Roi d'Espagne avoit chargé de commissions secretes beaucoup plus importantes.

Charles IX, qui étoit depuis la veille à Bayonne, alla recevoir Isabelle sur la frontiere. Catherine de Médicis passa la riviere, pour voir & pour embrasser sa fille, plutôt & plus commodément. Le Roi attendit la

[a] Les traducteurs de M. de *Thou* nomment cette riviere *Marquery*. C'est la *Bidassoa*, qui sépare la France de l'Espagne; & je ne connois que, sous le nom de *la Nive*, la riviere qui passe à Saint-Jean-Pied-de-Port.

jeune Reine ſur le rivage. On oppoſa la vanité françoiſe à l'oſtentation eſpagnole. Jamais on n'avoit tant dépenſé en feſtins, en bals, en ſpectacles & en tournois. Jamais notre nobleſſe n'avoit fait éclater tant de magnificence. Tous les jours étoient marqués par quelque fête. Il ſembloit que le Roi n'avoit fait venir la Reine d'Eſpagne, que pour lui procurer des plaiſirs. Catherine alloit trouver pendant la nuit la Princeſſe ſa fille, & conféroit en ſecret avec elle, ainſi qu'avec le Duc d'Albe.

CHARLES IX. 1565.

Si l'on en croit les Proteſtans, on conclut dans ces conférences un traité ſecret entre les deux Rois, pour extirper entiérement les nouvelles opinions ; & ces deux Monarques ſe donnerent mutuellement parole, avec ſerment, de ſe prêter ſecours toutes les fois qu'ils en auroient beſoin : le Roi de France s'engagea d'aider celui d'Eſpagne à ſoumettre les Religionnaires des Pays-bas ; & le Roi d'Eſpagne, d'aider Charles IX à rétablir en France l'uniformité de la doctrine. Jean-Baptiſte Adriani, qui a continué l'hiſtoire de Guicciardin, & qui, ſelon toute apparence, a beaucoup puiſé

CHARLES IX. 1565.

dans les mémoires de Cosme, Duc de Florence, assure que ces conférences se tinrent à la sollicitation du Pape, & qu'il y fut résolu de suivre l'exemple des vêpres siciliennes, & d'exterminer tous les novateurs, sans en excepter les plus hautes têtes. Cette sanglante tragédie devoit, à ce que prétendent plusieurs historiens, s'exécuter en 1566, pendant l'assemblée qui étoit indiquée à Moulins. Comme on s'attendoit que tous les grands du parti ne manqueroient pas de s'y trouver, on comptoit de pouvoir les y égorger tous en un seul jour. On se proposoit d'en user de même dans toute la France à l'égard du reste des Protestans. Selon François de la Noue, le Prince de Condé & les Colignis furent avertis de ce projet sanguinaire. Ce qui est de certain, c'est qu'ils se tinrent soigneusement sur leurs gardes, & qu'il ne se rendit à Moulins, l'année suivante, qu'une partie des seigneurs Calvinistes. Soit par cette raison, soit pour quelque autre cause, les résolutions de la Cour n'eurent, que sept ans après, leur exécution.

A l'occasion des progrès que faisoient les opinions nouvelles, le Duc

d'Albe demanda que les prêches fussent interdits dans les lieux limitrophes à l'Espagne, de peur que le Calvinisme ne se glissât dans les royaumes de sa majesté catholique. Mais comme les Protestans, dans un mémoire qui fut rendu public, releverent l'injustice de cette demande, la Cour de Madrid n'eut pas, sur ce point, la satisfaction qu'elle souhaitoit.

Démarche criminelle du Cardinal de Lorraine.

Avant que la Cour fût partie du Mont-de-Marsan, il y étoit arrivé un courier, par lequel le Duc de Lorraine donnoit avis au Roi d'un nouvel orage qui se préparoit. Le Cardinal de Lorraine, prétendant que son évêché de Metz continuoit d'être fief de l'Empire, avoit rendu à Maximilien le même hommage qu'il avoit rendu ci-devant à Ferdinand. En même tems, il avoit supplié l'Empereur de le défendre contre ses ennemis, & de veiller à la sûreté du pays Messin. Sur sa requête, Maximilien lui avoit accordé des lettres, communément appellées *de protection*. Muni de ces lettres, le Cardinal de Lorraine, s'étant rendu à Rambervilliers, avoit tenté de les faire publier à Metz. Contre son attente, Pierre de Salcede, Espagnol, à qui il

CHARLES IX. 1565.

avoit confié la perception & l'administration des revenus du diocèse, s'étoit opposé à la publication. Soupçonnant de la connivence entre Monberon d'Ausance, Gouverneur du pays Messin, & le Cardinal, il avoit pris le titre de Commandant pour le Roi dans la province. De son autorité privée, il avoit fait marcher des troupes à Metz, pour garder les forteresses de Vic & d'Alberstrof, & il avoit chassé le Gouverneur que le Cardinal avoit mis dans cette derniere Place.

Le Cardinal avoit mandé promptement le Duc d'Aumale, & ils étoient allés ensemble à Nancy, pour implorer le secours du Duc de Lorraine. Il sembloit que ce Prince ne pouvoit honnêtement leur refuser son appui. Mais depuis long-tems le génie de ces Princes lui étoit suspect. Il appréhendoit que leur puissance ne fût pernicieuse à l'autorité royale, & qu'un jour elle ne devînt préjudiciable à la sienne propre. Ainsi il n'avoit voulu prendre aucun parti sans l'aveu du Roi, & il lui avoit écrit pour savoir ses intentions.

Cependant le Cardinal, impatient de venger l'outrage qu'il prétendoit

avoir reçu, leva des troupes, dont il donna le commandement à Linieres. Celui-ci assiégea Vic, s'empara de la ville, & se disposa à battre la citadelle. Pendant ce tems, on alloit & venoit de part & d'autre, pour accommoder le différend. On convint que les Places de Vic & d'Alberstrof demeureroient en sequestre, entre les mains de Monberon d'Ausance, jusqu'à ce que le Roi eût donné ses ordres. Le Cardinal de Lorraine n'osa refuser ces conditions, de peur qu'on ne crût qu'il vouloit se soustraire entiérement à l'obéissance de son légitime souverain. Il congédia même ses troupes, dès qu'il sut que le Roi se trouvoit offensé de la précipitation avec laquelle on avoit entrepris le siege de Vic. La soumission, dans cette circonstance, parut au Cardinal être d'autant plus nécessaire, que la Cour n'ignoroit pas qu'il entretenoit des intelligences secretes avec l'Electeur de Treves, & avec Nicolas Polweiler, Gouverneur de Haguenau, un des plus grands ennemis de la France, le même qui, à la tête d'un corps d'Allemans, avoit fait, après la déroute de Saint-Quentin, une invasion dans la Bresse.

CHARLES IX. 1565.

CHARLES IX. 1565. Retour du Roi.

La Reine d'Eſpagne ayant repris la route de Madrid, Charles IX partit de Bayonne pour Nérac, où Jeanne, Reine de Navarre, avoit fixé ſa réſidence, depuis la conſpiration dont il a été parlé à la fin du quatorziéme livre de cette hiſtoire. De-là le Roi, ayant paſſé par Agen & par Périgueux, ſe rendit à Angoulême. Cette ville, fameuſe par les monumens de ſes anciens Comtes & Ducs, ancêtres du Roi, venoit d'être horriblement défigurée dans la derniere guerre. Ses égliſes avoient été détruites, ſes tombeaux ouverts, & les cercueils de ſes Comtes, mis en pieces. Après avoir fait quelque ſéjour à Angoulême, la Cour alla à Niort & à Thouars. Le Roi paſſa enſuite la Loire, & vint à Angers. Il y fut reçu, le 8 Novembre, avec une pompe digne d'un grand Monarque. Le lendemain, il arriva à Tours, & de cette derniere ville il revint à Blois.

Affaire des Jéſuites.

Une affaire, qui fut plaidée cette année à Paris, ne fit gueres moins de bruit, dans cette capitale, que pluſieurs des événemens dont on vient de lire le récit. Dans le mois de Février, les Jéſuites avoient demandé à la Cour

la liberté d'enſeigner la jeuneſſe, & le recteur de l'univerſité s'étoit oppoſé à ce que cette permiſſion leur fût accordée. Avant de parler de ce procès, il ne ſera pas hors de propos de dire quelque choſe de l'origine, de l'établiſſement & des progrès d'une ſociété, que ſes apologiſtes & ſes ennemis ont contribué également à rendre célebre.

CHARLES IX. 1565.

Abrégé de la vie de S. Ignace de Loyola.

Ignace de Loyola, de Biſcaye, ennuyé du métier de la guerre, dont il n'avoit tiré ni honneur ni profit, & dans l'exercice duquel il avoit reçu un coup [a] qui l'avoit eſtropié, forma le deſſein d'établir un Ordre religieux. Après un voyage en Italie & dans la Paleſtine, il retourna l'an 1524 en Eſpagne ; & quoiqu'âgé déja de trente-trois ans, il commença ſes études à Barcelone. Deux Eſpagnols, nommés Artiaga & Cazere, un certain Calixte, qui l'avoit accompagné à Jéruſalem, & un nommé François, s'aſſocierent à lui, pour mener une vie réguliere. Ayant étudié quatre ans à Barcelone, à Alcala & à Salamanque, & s'appercevant qu'il avoit perdu ſon tems, il vint à Paris, où il recommença

[a] A la jambe droite. Il en reſta boiteux.

CHARLES IX. 1565.

son cours de belles-lettres. Il fit ensuite sa philosophie sous Jean Péna, & sa théologie sous les Dominicains. François Xavier, Navarrois, & Pierre le Fevre, Savoyard, furent ses premiers compagnons à Paris. Peu de tems après, François Xavier, à la réquisition de Jean, Roi de Portugal, fut envoyé par le Pape en orient. Il parcourut toute la côte maritime des Indes avec beaucoup de travaux & de périls, & porta le premier la lumiere de l'évangile au Japon. Enfin, après avoir converti un grand nombre d'infideles, il mourut l'an 1536 à l'entrée de la Chine. Les autres compagnons d'Ignace furent Jacques Lainez, de Seguença, qui fut, dans la suite, Général de la Société; Alfonse Salmeron, de Tolede, très-savant dans les langues grecque & latine; Nicolas Bobadilla, de Palencia; Simon Rodriguez, Portugais; Pasquier Brouet, d'Embrun; Jean Codur & Claude le Jay, de Geneve. Ils firent tous de grands progrès dans la science & dans la piété. D'un consentement unanime, après s'être confessés, & après avoir communié dans l'église de Montmartre, ils firent vœu de renon-

cer au monde, d'embraſſer une pauvreté perpétuelle, de s'embarquer dans un jour marqué pour aller à Jéruſalem, de travailler de toutes leurs forces à la propagation de la foi, & de chercher la palme du martyre. Pour cet effet, ils convinrent de ſe rendre ſur la fin de l'année à Rome, & d'offrir leurs ſervices au Pape. Ce vœu fut fait le 16 Août 1534. Une maladie d'Ignace en retarda l'exécution. Il fit un voyage en Eſpagne pour le rétabliſſement de ſa ſanté, & il ne paſſa que l'année ſuivante en Italie. Ayant pris les Ordres à Veniſe, il alla avec le Fevre & Lainez à Rome, où bientôt ſes compagnons, qui s'étoient diſperſés, ſe raſſemblerent. Quirino Garzoni, citoyen Romain, les reçut dans ſa maiſon près du couvent des Minimes. Ce fut là que la Société prit forme d'inſtitut. Elle eut d'abord beaucoup à ſouffrir, & elle fut ouvertement improuvée par le Cardinal Barthelemi Guidiccione, qui, bien loin de favoriſer les nouveaux Ordres, écrivit pour montrer la néceſſité de ſupprimer une partie des anciens. Paul III ne laiſſa pas d'approuver le nouvel inſtitut par une bulle publiée le 3 Octobre 1540.

CHARLES IX. 1565.

CHARLES IX. 1565.

Ce Pontife chargea même Ignace, d'envoyer des ouvriers dans les différentes vignes du champ de Jesus-Christ, ce qui fut le commencement des voyages apostoliques de la Société. On inséra dans la bulle, que la Compagnie ne seroit composée que de soixante personnes ; mais cette condition, trois ans après, fut annullée par un bref du 14 Mars, qui établit Ignace Général de sa congrégation. Ceux qui ont écrit la vie de ce Saint, rapportent qu'une vision, qu'il eut, l'engagea à donner à sa Société le nom de Compagnie de Jesus. Le nombre de ses compagnons s'étant accrû, il les distribua en divers pays. Lainez demeura en Italie. Brouet repassa en France. Pierre Canisius fut envoyé en Allemagne, Antoine Araosius en Espagne, & Simon Rodriguez en Portugal. Quelque femmes espagnoles, à la tête desquelles étoit Elizabeth Rozelle, vinrent à Rome, pour vivre suivant la regle de la nouvelle Société. Non-seulement Ignace refusa de les prendre sous sa direction, mais il obtint que son Ordre, à perpétuité, seroit exempt d'un pareil emploi. Il obtint aussi, que Claude le Jay seroit dis-

pensé d'accepter l'évêché de Trieste, qui lui avoit été conféré. Ainsi les Jésuites s'étant établi une égale réputation d'austérité, de mœurs & de désintéressement, Paul III leur accorda divers privileges, qui furent confirmés par Jules III. On crut que Paul IV, à cause de quelques mécontentemens personnels, seroit contraire à la Société. Cependant elle s'augmenta beaucoup sous ce Pape. Ignace, épuisé par les veilles & par les jeûnes, mourut enfin, dans la soixante-sixiéme année de son âge, seize ans après avoir obtenu la confirmation de son Ordre, *qui depuis devint si puissant, qu'il se rendit formidable aux Princes mêmes*[a].

CHARLES IX. 1565.

Guillaume du Prat, Evêque de Clermont, fils du Cardinal du Prat, pour témoigner son affection aux peres de la Société, leur donna dans Paris le collége de Clermont. Il leur légua aussi, par son testament, plus de trente-six mille écus, à condition qu'ils établiroient des écoles publiques à Billon & à Mauriac. Avant la mort d'Ignace, l'an 1550, Brouet avoit obtenu de Henri II, à la recommandation du Cardinal de Lorraine, que

[a] Je traduis ici M. de *Thou*.

CHARLES IX. 1565.

les Jésuites seroient reçus en France ; & qu'il leur seroit permis de recevoir des aumônes pour y bâtir des chapelles. Les patentes, qui leur avoient été accordées, ayant été présentées quatre ans après au Parlement, cette Compagnie ordonna qu'elles seroient communiquées à l'Evêque de Paris, & à la Faculté de théologie. Suivant cet arrêté, la Faculté donna, le premier Décembre de la même année, son avis par écrit. Il contenoit en substance : » Que la nouvelle Société, qui s'arrogeoit le titre » inoui de Compagnie de Jesus, recevoit indifféremment, & sans choix, » toutes sortes de personnes, les bâtards, les scélérats & les infâmes ; » qu'elle n'étoit assujettie à aucune des » pratiques de dévotion & de pénitence, qui distinguent les religieux ; » qu'elle avoit obtenu plusieurs immunités contraires à l'autorité des Evêques, aux droits des Princes & des » seigneurs, & aux privileges de l'université ; qu'ainsi elle déshonoroit » la profession monastique, & qu'elle » en énervoit la discipline ; que de plus » elle donneroit occasion d'introduire, » dans le gouvernement de l'Etat & de

Avis de la Faculté de théologie de Paris contre les Jésuites.

» l'Eglife, le trouble, les procès, les » jaloufies, les révoltes, & les divi- » fions de toute efpece; que par ces » raifons, la Faculté regardoit l'éta- » bliffement de cette Société, comme » dangéreux pour la religion, & com- » me tendant plus à fa deftruction qu'à » l'édification ».

CHARLES IX. 1565.

A la vûe de cette délibération, les Jéfuites furent conftemés. Ils prirent le parti de s'accommoder au tems; & dans l'efpérance d'adoucir peu à peu la haine qu'on avoit contre eux, ils garderent un profond filence jufqu'au regne de François II. Alors les Guifes, qui les favorifoient de tout leur pouvoir, étant à la tête des affaires, ces peres recommencerent leurs pourfuites. Euftache du Bellay, Evêque de Paris, qui n'avoit point donné fon avis fur leur demande, fut fommé de dire fon fentiment. Il fit une réponfe femblable à celle de la Faculté de théologie. Sur-tout il relevoit le nom de Jéfuites, comme un titre plein d'arrogance, par lequel ces peres s'attribuoient à eux feuls une qualification qui convenoit à tous les Catholiques, & fembloient faire entendre qu'eux feuls compofoient l'Eglife. Il concluoit

Jugement de l'Evêque de Paris fur leur établiffement.

CHARLES IX. 1565.

que, le Pape ayant obligé les confreres de la Société d'inſtruire les fideles, il étoit à propos d'en uſer avec eux, comme on en avoit uſé autrefois avec les chevaliers de Rhodes, en les confinant ſur les frontieres de la chrétienté.

Cet avis & celui de la Faculté de théologie ayant été lus dans le Conſeil, François II, à l'inſtigation du Cardinal de Lorraine, manda au Parlement, par ſes lettres du 25 Avril 1560, que, ſans avoir égard aux oppoſitions, on publiât les bulles du Pape, & les patentes accordées à la Société. Quoique les Jéſuites euſſent déclaré, par une requête, qu'ils ſe ſoumettroient au droit commun, le Parlement renvoya l'affaire à la déciſion du clergé de France. Le 25 Septembre, en vertu de ce renvoi, les prélats, aſſemblés à Poiſſy pour le colloque dont nous avons parlé, approuverent la nouvelle Compagnie ſous le nom de ſociété & de collége, & non d'Ordre nouvellement inſtitué, à condition qu'elle prendroit un autre nom que celui de Société de Jeſus; que chaque Evêque, dans ſon diocèſe, auroit une juriſdiction entiere ſur eux, comme

Conditions auxquelles les Jéſuites ſont reçus en France.

ſur les autres prêtres ; que les confreres de la ſociété n'entreprendroient rien au préjudice des prélats, des chapitres, des curés, des univerſités, & des Ordres religieux ; qu'ils ſeroient aſſujettis aux mêmes loix que les autres ſujets du Roi, & qu'ils renonceroient à tous les privileges, qui étoient contraires aux réglemens établis. On ajouta que, s'ils n'obſervoient pas réguliérement ces différens points, ou ſi dans la ſuite ils obtenoient de nouvelles exemptions de la Cour de Rome, l'approbation de leur établiſſement, faite par ce decret, ſeroit tenue dès le moment comme révoquée.

Autoriſés par cette délibération, les Jéſuites ouvrirent à Paris le collége de Clermont. Leurs ſavans, particuliérement Jean Maldonat, ſe diſtinguerent. Mais comme l'univerſité reclamoit contre la permiſſion qu'on leur avoit accordée, l'affaire fut portée, pour la ſeconde fois, au Parlement ; & Charles du Moulin donna une conſultation foudroyante contre la Société. Selon lui, à la faveur de la liberté que les Italiens & les Eſpagnols, dont elle étoit principalement compoſée, auroient d'aller & de venir d'un pays

CHARLES IX. 1565.

dans un autre, plusieurs espions pourroient faire passer nos secrets à nos ennemis. Les Papes, disoit-il, avoient eux-mêmes décidé que la juste appréhension d'un semblable inconvénient étoit une raison suffisante pour ôter les Evêques de leurs sieges, quoiqu'ils fussent de droit divin. Il ajoutoit qu'ouvrir un collége dans l'université, & ne vouloir point dépendre d'elle, c'étoit une prétention monstrueuse; que les Jésuites venoient inutilement grossir le nombre des maîtres dans une ville, où il y avoit déja tant de secours pour l'éducation de la jeunesse; qu'ils violoient déja les édits de pacification, & troubloient la tranquillité publique; que dans la suite ils causeroient de plus grands malheurs.

La cause fut plaidée au Parlement, les chambres assemblées. Etienne Pasquier parla pour l'université, & Pierre Versoris pour les Jésuites. Les conclusions de Baptiste du Mesnil, Avocat-Général, furent que ces peres, étant engagés par des vœux, ne devoient pas être admis à tenir des écoles publiques. Malgré cela le Parlement, ou persuadé qu'il n'y avoit rien à craindre d'eux, ou en haine des

Arrêt du Parlement en faveur de la Société.

Proteſtans, à la ruine deſquels on croyoit qu'ils étoient deſtinés, confirma la Société dans la poſſeſſion du collége dont elle jouiſſoit.

CHARLES IX. 1565.

Cette année, ſi favorable en France aux Jéſuites, ne le fut pas moins aux chevaliers de Saint-Lazare en Italie. L'Ordre de ces chevaliers eſt très-ancien. On fait remonter ſon origine juſqu'au Pape Damaſe I, ſous l'Empire de Julien l'Apoſtat. Pendant long-tems, la chrétienté a été remplie d'hôpitaux & de maladreries ſous le nom de Saint-Lazare. Ces premiers établiſſemens ayant été ruinés par les incurſions des barbares, Innocent III & Honoré III prirent cet Ordre ſous leur protection. Grégoire IX & Innocent IV accorderent diverſes graces aux chevaliers, & leur preſcrivirent de nouveaux ſtatuts. L'Empereur Frédéric Barberouſſe leur donna, dans la Pouille, dans la Calabre & dans la Sicile, de grands biens, qu'ils augmenterent conſidérablement par la faveur des Papes Nicolas III, Clément IV, Jean XXII, Grégoire X, Urbain VI & Paul II. En 1164, Louis VII, Roi de France, leur avoit donné, près d'Orléans, la terre de Boigni,

CHARLES IX. 1565.

dont ils avoient fait le chef-lieu de leur Ordre. Ils y gardoient leurs archives, & y tenoient leurs chapitres généraux. Comme dans la ſuite ils étoient devenus inutiles, ils étoient peu à peu tombés dans le mépris. Innocent VIII ſupprima leur Ordre, & les réunit à celui de Saint-Jean de Jéruſalem. La bulle de ce Pape eſt de l'année 1490. Les chevaliers de Saint-Jean de Jéruſalem la tinrent long-tems cachée. Lorſque les chevaliers de Saint Lazare en eurent connoiſſance, ceux de France en appellerent comme d'abus, au Parlement de Paris, l'an 1544. L'affaire ayant été plaidée, & Gilles le Maître, Avocat-Général, ayant parlé, la Cour déclara la bulle du Pape abuſive, & ordonna que les deux Ordres demeureroient diſtincts & ſéparés.

Pie IV ne ſe contenta pas de révoquer la diſpoſition faite par Innocent VIII, & de rétablir en Italie, ainſi que le Parlement avoit fait en France vingt-un ans auparavant, l'Ordre de Saint-Lazare dans tous ſes droits. Il ajouta pluſieurs privileges à ceux qu'avoient déja obtenu les chevaliers, & il leur donna pour Grand-Maître Jan-

CHARLES IX. 1565.

not de Castillon, son parent [a]. Après la mort de Castillon, le Pape Grégoire XIII conféra en 1572 à Emanuel-Philibert, Duc de Savoye, la grande maîtrise de cet Ordre, qu'il réunit à celui de Saint-Maurice, institué par Amédée VIII [b]. Depuis l'arrêt rendu par le Parlement de Paris, en faveur des chevaliers de Saint-Lazare, ceux de Saint-Jean de Jérusalem tâcherent de gagner par adresse ce qu'ils n'avoient pû gagner par autorité ; & n'ayant pû abolir un Ordre dont ils étoient jaloux, ils s'en firent donner la grande maîtrise en France. Aymar de Chastes, un de leurs chevaliers, l'ayant obtenue, forma le dessein généreux de rendre dans ce royaume, à l'Ordre de Saint-Lazare, une partie de sa splendeur. Appuyé de l'autorité du Parlement, il répéta plusieurs des biens que cet Ordre avoit perdus par la négligence, ou par la mauvaise foi de quelques Grands-Maîtres. Philibert de Nerestan [c] lui succéda dans ses vues, comme dans sa dignité ; &, par la pro-

[a] Ce Grand-Maître ne fut point reconnu par les chevaliers de France.

[b] Le premier des Comtes de Savoye, qui a pris le titre de Duc.

[c] Capitaine des gardes du corps. *Henri IV* le nomma Grand-Maître en 1608.

CHARLES IX. 1565.

tection de Henri IV, obtint une nouvelle bulle du Pape, qui maintint les chevaliers françois de Saint-Lazare dans la possession de former un Ordre indépendant de celui de Saint-Maurice & de Saint-Lazare, établi de-là les monts.

Mort de Pie IV.

Le rétablissement de l'Ordre de Saint-Lazare en Italie fut la derniere action d'éclat de Pie IV. Ce Pape, ayant été seulement huit jours malade, mourut le 9 Décembre, âgé de soixante-six ans, huit mois & neuf jours, après cinq ans, onze mois & quinze jours de pontificat. Tant qu'il avoit été simple particulier, il avoit affecté beaucoup de douceur, de modestie & de régularité. Son élévation changea ses mœurs, ou plutôt le fit paroître tel qu'il étoit en effet. Il se montra colère, envieux, altier & voluptueux. Maître en l'art de dissimuler, il vouloit qu'on le crût sans finesse. Naturellement timide, il cachoit, sous une apparence de hardiesse, sa pusillanimité. En même tems, avare & prodigue, il mettoit tout en usage pour tirer de tous côtés de l'argent, & il avoit le même empressément à le répandre. Pendant son pontificat, il dépensa de très-gran-

CHARLES IX. 1565.

des ſommes, dont, à la vérité, une partie fut employée à des ouvrages publics. Il buvoit & mangeoit avec excès, & l'on ne douta point que ſa vie peu réglée n'eût avancé ſa mort. On pouvoit auſſi lui reprocher trop de foibleſſe pour les enfans de ſes ſœurs. En mourant, il laiſſa cent mille écus à la ſœur du Cardinal Borromée, qu'il avoit mariée avec Annibal d'Altemps. Son ſucceſſeur réduiſit ce legs à la moitié. Pie IV s'étoit brouillé avec Auguſte Médichino, ſon ſecond frere, qui ſeul pouvoit ſoutenir leur maiſon. Jamais il ne voulut ſe réconcilier avec lui. En cela ce Pontife, quoique vain, ſacrifia l'intérêt de ſon nom à ſon reſſentiment.

François de Médicis & le Duc de Ferrare épouſent Jeanne & Barbe d'Autriche.

Sa mort précipitée l'empêcha d'apprendre la célébration du mariage de François de Médicis avec Jeanne d'Autriche. Ces nôces, après l'an révolu du deuil de l'Empereur Ferdinand, ſe firent à Florence, tandis que celles de l'Archiducheſſe Barbe & du Duc de Ferrare furent célébrées à Ferrare. Le Cardinal Borromée, légat de Pie IV dans toute l'Italie, devoit aſſiſter, de la part du Pape, à celles du Duc de Florence; & il étoit en

CHARLES IX. 1565.

chemin, pour ſe rendre en Toſcane; lorſqu'il reçut la nouvelle de la maladie de ſon oncle. A peine arriva-t-il aſſez-tôt à Rome, pour lui fermer les yeux.

Nôces d'Alexandre Farneſe & de Marie de Portugal.

Il y eut cette année un troiſiéme mariage conſidérable. Ce fut celui d'Alexandre Farneſe & de Marie de Portugal, ſa proche parente. La bénédiction nuptiale leur fut donnée à Bruxelles, où Farneſe, après avoir demeuré long-tems à la Cour d'Eſpagne, étoit venu depuis peu trouver ſa mere, qui étoit Gouvernante des Pays-bas.

L'Empereur ne s'étoit pas occupé ſeulement du ſoin de procurer des établiſſemens à ſes ſœurs. Il avoit pouſſé avec vivacité, juſques vers le mois de Mai de cette année, la guerre en Hongrie. Nous avons dit qu'il avoit fait marcher une armée, auſſitôt qu'il avoit été informé de l'entrepriſe du Prince de Tranſilvanie ſur la ville de Zathmar.

Opérations militaires en Hongrie.

Lazare Schwendi étoit à la tête des troupes impériales. Ce Général, diſtingué par pluſieurs exploits, avoit été laiſſé dans l'oubli, depuis que Sébaſtien de Vogelſperg, ſon ami, avoit été la victime de la colere de Charles V. Au commencement de Février,

CHARLES IX. 1565.

Février, Schwendi forma l'investissement de Tokai, Place située au confluent de la Teisse & du Bodrogh. Dès la premiere nuit, les Impériaux établirent une batterie. Ils en éleverent deux autres les jours suivans. Le 10, ils firent jouer les mines; & une partie des fortifications fut renversée. Quelques bataillons des assiégeans, ne sachant pas qu'il y avoit un double rempart, monterent à l'assaut, sans attendre l'ordre du Général. Cette attaque leur fut funeste, & il y eut beaucoup de sang répandu. Ils furent répoussés; mais les ennemis crurent que ces troupes s'étoient retirées uniquement, parce que Schwendi les avoit rappellées dans le dessein de les employer à une autre attaque. Néméthi, qui commandoit dans la Place, ne voulant pas attendre la derniere extrémité, fit des propositions pour se rendre. Schwendi les rejetta deux fois, & ayant donné un nouvel assaut, il emporta le second retranchement, à la défense duquel Néméthi fut tué. Alors la garnison, pour remettre la ville, ne demanda d'autres conditions que la permission d'emporter le corps de son Commandant, & la conservation de tout ce

CHARLES IX. 1565.

qui appartenoit à la veuve de cet officier. Il sortit de Tokai, avec cette veuve, environ trois cents cinquante soldats, presque tous blessés, qui s'engagerent à ne porter à l'avenir, en aucune occasion, les armes contre l'Empereur.

Bientôt après, les Impériaux s'emparerent de Zerencz. Le Prince de Transilvanie, désespérant de pouvoir défendre Zathmar, en démantela les fortifications. Schwendi les fit réparer, & ayant passé la Teisse, il se rendit maître d'Erdody, de Kwar, de Wybania, de Bathor, & de Saint-André, que les Hongrois nomment Zendereu.

Cependant il venoit de toutes parts des troupes au Prince de Transilvanie. Lorsqu'il se vit une armée assez forte pour tenir la campagne, il voulut interrompre les travaux qu'on faisoit à Zathmar. Les Allemans firent une sortie, & lui prirent sept enseignes. Cet échec ne le découragea point. Il assiégea Erdody. Le Duc de Saxe Lawembourg défendit cette forteresse avec beaucoup de valeur, mais il y fut tué; & la garnison, après avoir consumé tous ses vivres, fut contrain-

te de se rendre à discrétion. Elle fut passée au fil de l'épée, & la forteresse rasée. CHARLES IX. 1565.

On n'étoit pas non plus en repos dans la Croatie, & dans les autres provinces de l'appanage de l'Archiduc Charles. En plusieurs rencontres, les chrétiens y avoient eu l'avantage sur le Pacha de Bosnie; mais jusques-là, comme ils avoient toujours combattu dans des lieux montueux & couverts de bois, il avoit été impossible aux vainqueurs de poursuivre les vaincus. A la fin, les Impériaux attirerent les ennemis dans une plaine, sur le bord de la Save, & ils remporterent une victoire complette. Les Turcs perdirent toute leur artillerie & tout leur bagage.

Les habitans de Newstadt, mécontens de la garnison impériale qui étoit dans leur ville, traiterent secrettement avec le Prince de Transilvanie. Leur trahison ayant été découverte, la garnison fit main basse sur eux, & n'épargna pas même les femmes ni les enfans. Elle se retira ensuite dans la citadelle, après avoir mis le feu à la ville, qui fut presque totalement brûlée, avant que les Turcs arrivassent.

CHARLES IX. 1565.

Dès qu'ils parurent, les Allemans se rendirent, à condition d'avoir la vie sauve.

Il s'étoit tramé à Albe-Royale, en faveur des Impériaux, un complot semblable à celui que les habitans de Newstadt avoient formé en faveur des Turcs. Le Grand-Juge & plusieurs notables avoient promis de recevoir dans la ville le Comte de Salms, Gouverneur de Javarin. Ils ne furent pas plus heureux que les habitans de Newstadt, à cacher leur projet. Les Turcs firent empaler quarante des plus coupables. Le chef évita ce supplice, en prenant la fuite. Il se retira à Vienne avec sa famille.

Guerre de Soliman contre les chevaliers de Malte.

Soliman, qui d'abord avoit montré tant d'ardeur à secourir le Prince de Transilvanie, changea tout-à-coup. Depuis que les Espagnols étoient maîtres de Pennon de Velez, les chevaliers de Malte couroient la mer avec plus de liberté que jamais. Ils désoloient les côtes de l'Afrique & de l'Asie. Le Sultan crut qu'il seroit honteux pour lui de souffrir plus long-tems les insultes de ces ennemis des mahométans. Les femmes du sérail, pour l'exciter à la vengeance, mettoient la re-

ligion de la partie. Elles ne cessoient de représenter que les Musulmans ne pouvoient plus, avec sûreté, faire le pélérinage de la Mecque. A ces motifs se joignoient les plaintes de Hassan, Dey d'Alger, & celles de Dragut Rais, Pacha de Tripoli, qui mandoit continuellement que la côte d'Afrique seroit bientôt entiérement ruinée, si Soliman laissoit Malte entre les mains des chrétiens ; qu'au contraire, en s'emparant d'une isle si avantageusement située, il se frayoit le chemin à la conquête de la Sicile & de l'Italie, & s'ouvroit un passage pour pénétrer jusqu'en Espagne. Persuadé par ces raisons, il équippa une flotte formidable : il commanda au Dey d'Alger, & à Dragut, d'armer de leur côté autant de vaisseaux qu'ils pourroient, & il envoya à Malte des ingénieurs déguisés en marchands, pour lever un plan exact de toutes les fortifications. En même tems, il amusa l'Empereur par des propositions d'accommodement, afin d'empêcher qu'il ne profitât des circonstances pour accabler le Prince de Transilvanie.

La nouvelle de l'armement des

CHARLES IX. 1565.

Turcs répandit la terreur dans la chrétienté. Chacun étoit incertain de quel côté devoit fondre l'orage. On blâmoit hautement l'expédition de Pennon de Velez, quoiqu'elle eût réussi. Elle n'étoit pas, disoit-on, d'une assez grande conséquence, & le Roi d'Espagne ne devoit pas, pour un avantage si peu considérable, irriter un Prince aussi redoutable & aussi vindicatif que Soliman. Tandis que tout le monde étoit dans l'inquiétude, Don Garcie de Tolede, Viceroi de Sicile, qui craignoit pour le fort de la Goulette, jugea à propos d'y passer, afin d'y donner les ordres nécessaires. En y allant, il descendit à Malte; il rendit visite à Jean Parisot de la Valette, Grand-Maître de l'Ordre; il l'assura que, si le Sultan déclaroit la guerre aux chevaliers, Philippe leur fourniroit de puissans secours; & sur la réquisition du Grand-Maître, il dépêcha un homme de confiance à Trapani, avec ordre de faire transporter à Malte autant de bled & de vivres, de toute espece, qu'il seroit possible.

Garcie, ayant fait voile ensuite vers Tunis, renforça la garnison du fort de la Goulette, & le pourvut abon-

damment de munitions. Il y laiſſa, pour y commander, Alfonſe de la Cueva, qui, peu après, fut remplacé par Alfonſe de Pimentel. Après être retourné en Sicile, il fixa ſon ſéjour à Meſſine, feignant de vouloir être plus à portée de ſecourir Malte, ſi les infideles tournoient leurs armes contre cette iſle. De-là, il envoya au Grand-Maître deux enſeignes d'Eſpagnols, ſous la conduite de Jean de Cardone. Dans le même tems arriverent à Malte trois cents cinquante ſoldats, que la Valette avoit fait lever en Italie, & pluſieurs vaiſſeaux chargés de munitions de guerre & de bouche. Le Grand-Maître, qui prévoyoit le beſoin qu'il pourroit avoir de ces bâtimens, les retint. Philippe ordonna qu'on enrollât, dans ſes Etats d'Italie, vingt mille hommes d'infanterie. Obligés de ſe tenir prêts à ſervir au premier beſoin, ils ne devoient cependant recevoir de paye que du jour qu'ils ſeroient employés.

L'armée navale du Grand-Seigneur, conſiſtant en cent trente galeres, & en pluſieurs bâtimens de tranſport, aborda le 13 du mois de Mai au cap de Marza Sirocco, ſur la côte orientale

CHARLES IX. 1565.

de l'isle de Malte. Elle portoit trente mille Turcs, commandés par Mustapha Pacha. Un mauvais tems étant survenu, elle se retira dans la cale de Maggiaro, pour se mettre à l'abri. Le lendemain, elle retourna à Marza Sirocco; & Mustapha, la nuit suivante, fit débarquer ses troupes. Cinq cents chevaliers & deux mille, tant soldats que matelots d'élite, composoient la principale défense de l'isle. Le Grand-Maître leur avoit joint cinq cents bourgeois & quatre mille paysans bien armés. L'Amiral Pierre de Monti, qui fut depuis Grand-Maître, & Jean d'Eguerra, Bailli de Négrepont, s'enfermerent, le premier dans le château Saint-Michel, & le second dans le fort Saint-Elme. Les garnisons du château Saint-Ange & de l'isle du Goze étoient aux ordres de Garzenaro Roz, chevalier Catalan, & de Gianeto Torellas, de l'isle Maïorque. Pierre Mesquita, Portugais, avoit le commandement de la vieille ville, autrement dite la cité. Guillaume Coppier, Maréchal de l'Ordre, tenoit la campagne avec un camp volant. Il avoit ordre d'observer les mouvemens des Turcs, & de saisir toutes les occa-

ſions qui ſe préſenteroient de les inquiéter.

Après avoir imploré l'aſſiſtance du ciel par des prieres de quarante heures, & par une proceſſion-générale, la Valette fit faire une ſortie de cinq cens hommes. Ils chargerent un détachement de l'armée ennemie; mais trop inférieurs en nombre, ils plierent. Le Bailli de Négrepont marcha à leur ſecours. Ils retournerent au combat, & firent plier les Turcs à leur tour.

Les Turs aſſiegent, dans l'iſle de Malte, le fort Saint-Elme.

Auſſitôt que ceux-ci eurent débarqué leur canon, ils inveſtirent le fort Saint-Elme; & le 25 Mai ils commencerent à tirer contre une eſtacade qui étoit entre le château Saint-Michel & la ville. Le même jour Hali, renégat Calabrois, joignit la flotte Ottomane avec ſix galeres. Les chrétiens lui avoient donné le ſurnom injurieux d'*Uluccialí*, qui ſignifie *Maraudeur*. Dragut arriva auſſi avec quinze galeres, ſur leſquelles il y avoit quatorze cents hommes de débarquement. Il blâma Muſtapha de n'avoir pas attaqué d'abord l'iſle du Goze. La conteſtation, qu'ils eurent à ce ſujet, anima Muſtapha à redoubler ſes efforts, pour triompher des obſtacles qui re-

CHARLES IX. 1565.

tardoient ſes opérations. Comme l'iſle de Malte n'eſt qu'une eſpece de rocher, & qu'il n'y avoit pas moyen d'ouvrir & de conduire des tranchées, il fit conſtruire, pour couvrir ſes troupes, des mantelets formés de poutres & de planches attachées enſemble, le tout enduit de boue mêlée avec de la paille hachée.

Le 31 Mai, une batterie de quatorze canons, des aſſiégeans, commença à tirer contre le fort Saint-Elme, & contre une défenſe nouvellement conſtruite qui en étoit ſéparée. Dragut battit auſſi de revers cette défenſe avec quatre pieces de vingt-quatre, placées à la pointe de Muſcietto. Cet ouvrage extérieur ne réſiſta pas long-tems à un feu continu. Tous les parapets ayant été ruinés, les Turcs pouſſerent leurs travaux juſqu'au foſſé, & ſe logerent fort près du fort, qu'ils entreprirent d'enfermer de tous côtés. Ils étoient déja arrivés à la droite, ſur le rivage qui eſt du côté de la ville, & ils y avoient établi une batterie, afin d'empêcher le paſſage des barques, qui portoient aux aſſiégés les choſes néceſſaires. Ayant continué leurs travaux à la gauche, ils avoient

atteint le bastion situé vis-à-vis du port de Musciétto. Ce bastion couvroit le port de ce côté, & lui étoit joint par une muraille séche, que défendoient cinquante arquebusiers. Comme ils avoient été harcélés toute la nuit par les Turcs, ils étoient accablés de lassitude & de sommeil. Les ennemis, après avoir tué la sentinelle, entrerent par une canoniere. Les arquebusiers prirent l'épouvante. Une partie se précipita dans le fossé; l'autre fut taillée en pieces par les assiégeans. Ceux-ci s'étant rendus maîtres du bastion, & se flattant d'entrer d'emblée dans le fort, firent la descente du fossé, & planterent leurs échelles. Après un rude combat, les Turcs furent repoussés avec perte de quatre cents hommes.

CHARLES IX. 1565.

Par le moyen des fascines qu'ils mirent sur le bastion, ils l'éleverent jusqu'à la hauteur de la muraille, & ils y placerent une nouvelle batterie. Ensuite ils construisirent un pont assez large, pour que quatre hommes armés pussent y passer de front. Ils mirent de la terre pardessus, afin qu'il ne fût point embrasé par le feu qu'on jetteroit d'en haut, & ils le prolongerent

CHARLES IX. 1565.

jusqu'au mur du fort. A l'aide de ce pont, ils creuserent le mur dans une telle étendue, qu'un grand nombre des leurs pouvoit y être à couvert. Les assiégés, s'étant apperçus de cette manœuvre, éleverent en dedans un autre mur vis-à-vis de cet endroit. En même tems, ils firent sortir toutes les femmes, que la Valette reçut dans la ville avec les blessés.

D'Eguerra étant fort incommodé d'une blessure qu'il avoit reçue, on chargea de la défense du fort le Commandeur de Montserrat, & on lui donna pour lieutenant Miranda, qui rendit de très-bons services pendant le siege. Le Grand-Maître leur fit passer un renfort de cent hommes.

Il avoit envoyé Raphaël Salvago à Messine, pour hâter les secours promis par le Viceroi de Sicile. Don Garcie réïtéra ses promesses, mais il ne donna que quatre galeres. Salvago, après avoir doublé le cap de Passaro, jugea qu'il ne pouvoit les mener plus loin, sans les exposer à une perte certaine. Les ayant laissées-là, il monta sur un brigantin, & retourna à Malte. La Valette le renvoya sur le champ en Sicile, avec ordre de ne point revenir

que le Viceroi n'eût tenu ſa parole. En arrivant à Syracuſe, Salvago y trouva deux galeres de l'Ordre, que le chevalier de Cornuſſon conduiſoit. Il lui commanda, de la part du Grand-Maître, de tranſporter à Malte quatre cents hommes de recrues, qui s'étoient aſſemblés en ce lieu. Cornuſſon alla toucher à l'iſle du Goze. Ayant appris des habitans que la cale d'Antoſega, & tous les lieux des environs, étoient occupés par les Turcs, il reprit la route de Syracuſe.

CHARLES IX. 1565.

Cependant le fort Saint-Elme étoit ſerré de fort près. Quoique les aſſiégeans n'euſſent pas encore aſſez abattu du haut de la muraille, pour pouvoir ſe ſervir de leurs échelles, ils réſolurent de monter à l'aſſaut. S'étant partagés en deux corps, ils commencerent l'attaque. Les uns, jettant des cordes auxquelles étoient attachés des crampons de fer, s'accrocherent aux gabions que les aſſiégés avoient mis pour ſe couvrir. Les autres, prenant avec les mains les pierres qui débordoient, & grimpant le long du mur, parvinrent juſqu'aux creneaux. En vain ils s'efforcerent de pénétrer dans le fort. On fit un horrible carnage de

CHARLES IX. 1565.

tous ceux qui ſe préſenterent. Malgré ce ſuccès, les aſſiégés, épuiſés par les fatigues & les veilles, perdirent inſenſiblement courage. L'intrépide la Valette les ranima. Ils ruinerent une partie du pont conſtruit par les ennemis. Alors les Turcs couperent, pour combler le foſſé, tous les arbres qu'ils purent trouver, & ils donnerent un nouvel aſſaut. Cinquante d'entre eux vinrent à bout d'eſcalader, vis-à-vis du port de Muſcietto, une fortification, où il y avoit peu de monde, parce que les principales forces des aſſiégés étoient employées du côté du pont. Le Grand-Maître, qui apperçut de la ville ce qui ſe paſſoit, fit pointer un canon contre ces cinquante hommes. On en tua quelques-uns. Les autres furent culbutés dans le foſſé. Après un combat de ſix heures, pendant lequel les attaquans revinrent ſix fois à la charge, Muſtapha Pacha fit battre la retraite. Auſſitôt la Valette donna ſes ordres, pour faire panſer les bleſſés qu'on retira du fort. Il y envoya un nouveau renfort de cent cinquante ſoldats. Il y fit porter en même tems beaucoup de couvertures, d'ancres, de cordages & d'autres ſecours.

CHARLES IX. 1565.

Dragut est blessé au siege.

Les Turcs, afin de joindre au feu de leurs batteries celui de leurs galeres, les avoient fait passer du cap de Sirocco dans la cale de Saint-Paul [a]. Dragut y fut frappé d'un éclat de pierre à l'oreille, avec tant de violenlence, qu'il tomba sans connoissance, jettant beaucoup de sang par le nez & par la bouche.

Un grand ouvrage, auquel les assiégeans travailloient depuis plusieurs jours, & qui s'étendoit du bord du fossé jusqu'au rivage de la mer, fut enfin achevé par les soins infatigables de Mustapha. Ce Général tenta le 22 Juin un quatriéme assaut. Cette attaque fut encore plus vive que toutes les précédentes. Plusieurs des assiégés furent blessés par l'énorme multitude de fléches, qui tomboient sur eux d'un fort que les ennemis avoient élevé près du port de Muscietto. La nuit seule fit cesser le combat, & elle fut plus horrible que le combat même. Elle se passa dans les gémissemens, non-seulement des mourans, mais encore de ceux qui pansoient les blessés,

[a] Ainsi nommée parce que, suivant la tradition, *S. Paul* y fut jetté lorsqu'il fit naufrage sur la côté de l'isle de Malte.

CHARLES IX.
1565.

& qui se voyoient eux-mêmes sur le point d'avoir besoin des mêmes secours, & de n'être pas dans le cas de les espérer. Par ordre du Commandeur de Montserrat, un homme se rendit à la nâge à la ville, pour informer le Grand-Maître que les assiégés étoient réduits à la derniere extrémité; qu'ils avoient perdu la plus grande partie de leurs gens; que ceux qui restoient étoient ou blessés, ou tellement fatigués, qu'ils n'avoient plus la force, ni de porter leurs armes, ni de se soutenir. Il n'y avoit plus guere d'espérance de les secourir, parce que toutes les avenues étoient fermées. Néanmoins la Valette résolut de leur envoyer, pendant la nuit, quatre barques chargées de soldats & de munitions. Trois fois ces bâtimens essayerent de passer. Ce fut inutilement. Quatre-vingts galeres ennemies fermoient l'entrée du port, & tout le rivage étoit garni d'esquifs & de gens de guerre, qui défendoient d'aborder.

Le fort Saint-Elme est pris par les Turcs.

Dès le matin, les Turcs retournerent à l'assaut, & à la fin ils emporterent le fort. Quelques-uns des assiégés se sauverent à la nâge dans la ville. Les autres furent noyés ou massacrés

par les Turcs. Le vainqueur exerça particuliérement ſa barbarie ſur les chevaliers : les infideles les pendirent par les pieds, leur arracherent les entrailles, & les laiſſerent expirer au milieu des plus vives douleurs.

Le ſiege de ce fort avoit duré vingt-neuf jours. On dit qu'il y périt quatre mille Turcs. Les chrétiens y perdirent treize cents hommes. L'Amirande, fameux capitaine Eſpagnol, ſe diſtingua entre les aſſiégés. Après avoir rempli tous les devoirs d'officier & de ſoldat, en pourvoyant à tout, & en ſe préſentant partout; couvert de bleſſures, & ne pouvant plus marcher, il ſe fit porter ſur la brêche, où, en exhortant les ſiens à s'offrir courageuſement à la mort, il fut tué avec eux.

Mort de Dragut.

Afin que les Turcs n'euſſent pas une joie entiere, Dragut mourut le jour même que le fort fut pris. Muſtapha, s'imaginant que les chevaliers avoient entiérement perdu courage, écrivit au Grand-Maître, que, s'ils vouloient ſortir de l'iſle, le Grand-Seigneur leur en donneroit une autre, dont, moyennant un tribut, ils jouiroient en ſouveraineté. Peu s'en fallut que la Valette ne fît pendre le porteur de la lettre.

CHARLES IX. 1565.

Quelques jours après que les infideles ſe furent rendus maîtres du fort Saint-Elme, Cardone, Général des galeres de Sicile, parut à la vue de Malte avec quatre galeres, du nombre deſquelles étoient celles du chevalier de Cornuſſon. Don Garcie, preſſé par les ſollicitations de Gatinara, Prieur de Meſſine, qui s'offroit de faire des levées à ſes dépens, pourvû que le Viceroi donnât les vaiſſeaux néceſſaires pour les tranſporter, n'avoit pû refuſer d'envoyer des ſecours à l'Ordre. Mais il avoit enjoint à Cardone de ne point mettre pied à terre, ſi, à ſon arrivée, il trouvoit le fort rendu. Le chevalier Eſprit de Brunefay de Quincy, que Salvago avoit averti des ordres donnés par Don Garcie, ſe hâta de débarquer pour prendre langue. Il retourna auſſitôt trouver Cardone, & lui cacha la priſe du fort. Conſéquemment les troupes auxilliaires deſcendirent à ſix milles de la vieille ville, en un lieu qu'on nomme Pierre-Noire. Le lendemain elles prirent le chemin que la Valette avoit indiqué, & elles arriverent, ſans aucun accident, à l'anſe de Marza Scala, favoriſées d'un brouillard épais;

qui les déroboit à la vue des Turcs. C'étoit le ſeul endroit où les ennemis n'avoient pas mis de corps-de-garde. Là, elles trouverent des eſquifs, qui les y attendoient par ordre du Grand-Maître, & elles furent reçues dans la ville.

CHARLES IX. 1565.

Philippe de Laſcaris y paſſa preſque en même tems, après s'être ſauvé du camp des ennemis. Il étoit de l'illuſtre maiſon de Laſcaris. Dans ſon enfance, il avoit été fait eſclave par les Turcs à la priſe de Patras [a], & il avoit eu le malheur de changer de religion. Se reprochant ſon apoſtaſie, il avoit pris la généreuſe réſolution de la réparer. Il rapporta au Grand-Maître, que Muſtapha ſe diſpoſoit à l'attaque du château Saint-Michel. La Valette fit faire en hâte une paliſſade avec les plus fortes antennes des vaiſſeaux. Pour mettre plus en ſûreté la partie de la ville, dont la défenſe étoit confiée aux Allemans & aux Anglois, il

[a] En 1534. Les Turcs avoient déja enlevé en 1463 cette ville aux Véniciens, qui l'avoient repriſe en 1533 avec le ſecours *d'André Doria*. A ce ſujet, je remarquerai une erreur du dictionnaire de *Baudrand*, & de quelques autres dictionnaires géographiques, qui diſent que les Turcs furent maîtres de Patras depuis 1463 juſqu'en 1687.

CHARLES IX. 1565.

fit couler à fond, de ce côté, quelques barques attachées les unes aux autres par des chaînes. Avec une autre chaîne, il ferma le golfe qui eſt entre le château Saint-Michel & la ville.

Il défendit, ſous de rigoureuſes peines, d'amener aucun Turc priſonnier, & ordonna de tuer ſans quartier tous ceux qui ſeroient pris; afin que les ennemis appriſſent par-là qu'il y avoit des vengeurs de leurs cruautés, & afin que les Maltois, n'ayant point de grace à eſpérer des infideles, n'attendiſſent leur ſalut que de leur courage.

Siege du château Saint-Michel.

Les Turcs commencerent le 5 Juillet à battre le château Saint-Michel, & le côté de la ville de Malte, qui regarde le château Saint-Ange. Ils firent bientôt une grande brêche au premier de ces deux châteaux. Le feu continu des aſſiégeans non-ſeulement ne donnoit pas aux aſſiégés le tems de réparer les fortifications détruites, ni d'en conſtruire de nouvelles, mais encore empêchoit les eſquifs d'aller & de venir, pour porter des ſecours où il en étoit beſoin. La Valette, par les conſeils de Pierre de Monti, trouva un remede à ce ſecond inconvénient.

Il fit faire un pont de tonneaux, qui pouvoit contenir deux hommes de front. Ce pont établiſſoit une communication ſûre entre la ville & le château.

Cependant Salvago, qui étoit toujours à Meſſine, faiſoit de vives plaintes du peu d'empreſſement qu'on montroit à ſecourir l'iſle de Malte. Non content de parler à Don Garcie, il déclamoit hautement contre l'indolence de ce Viceroi. Don Garcie, voyant que le peuple écoutoit Salvago, ſe crut obligé de juſtifier ſes retardemens. Il avoua qu'il avoit promis des ſecours au Grand-Maître, mais il ajouta qu'il ne les avoit promis que ſur des eſpérances dont il ſe voyoit fruſtré; que le Roi d'Eſpagne, qui devoit lui fournir cent vingt-cinq galeres, n'en vouloit plus accorder que quatre-vingt-dix, ce qui n'étoit pas un nombre ſuffiſant pour réſiſter à la flotte des Turcs; que d'ailleurs Philippe lui avoit recommandé de prendre garde, en ſecourant Malte, de ne pas hazarder témérairement une armée navale, qui étoit toute la reſſource de la chrétienté. Du reſte, il aſſura qu'il avoit ſincérement à cœur la délivrance de l'iſle, & qu'il

CHARLES IX. 1565.

avoit imaginé des expédiens pour ſuppléer, par la prudence, à ce qui manquoit du côté de la force.

Jean-André Doria arriva pendant ces conteſtations. Il s'offrit de jetter, avec trois galeres ſeulement, douze cents hommes d'élite dans la ville de Malte. Don Garcie applaudit en apparence à cette propoſition, mais il prétexta que la préſence de Doria étoit néceſſaire à Genes. En même tems, afin de faire ceſſer les murmures, & de ne paroître pas abſolument abandonner les Maltois, il leur envoya quelques troupes ſous la conduite de Pompée Colonne, Général des galeres du S. Siege. Colonne, ayant averti la Valette de ſon arrivée, reçut pour réponſe un ſignal, qui lui annonça que les ennemis fermoient tous les paſſages, & qu'il pouvoit s'en retourner.

Tandis qu'il remettoit à la voile, Haſſan, Dey d'Alger, amena aux Turcs un renfort de trente galeres & de deux mille hommes d'élite. La nuit ſuivante, Muſtapha fit entrer, par adreſſe, dans le port de la ville environ cinquante eſquifs, ſur leſquels il y avoit deux mille ſoldats, commandés

CHARLES IX. 1565.

par Ulucciali. Du côté de la terre, il en fit avancer six mille. Ces troupes avoient ordre d'attaquer le château Saint-Michel. Celles qui étoient sur les esquifs ne purent faire leur descente que dans un lieu rude & difficile. L'ardeur, qui les animoit, les empêcha de considérer le danger. On combattit long-tems, & avec une extrême opiniâtreté, du côté de la terre comme de celui de la mer. Quelques efforts que fissent les assiégeans, ils ne purent pénétrer nulle part. Des deux mille hommes que conduisoit Ulucciali, il ne s'en sauva que six cents. La perte fut moins considérable pour le corps qui étoit venu par terre, & il n'eut que quatre cents soldats de tués. Cette journée coûta seulement quatre-vingts-dix hommes aux assiégés. Malheureusement quelques chevaliers furent de ce nombre. Frédéric de Tolede, Simon de Melo, François Zanoguera, Rodrigue de Cardinez & Brunefay de Quincy, furent dangéreusement blessés, & ce dernier mourut de sa blessure. Les services, qu'il avoit rendus, méritoient un meilleur sort.

L'eau commençoit à manquer dans

CHARLES IX. 1565.

la ville, & l'on étoit déja réduit à ne la faire diſtribuer que par meſure. Les ennemis, de leur côté, avoient diſette de bled, parce qu'il falloit le tirer de loin, & que ſouvent les convois étoient retardés par différentes cauſes. D'ailleurs, les fatigues & les chaleurs exceſſives cauſoient dans leur armée diverſes maladies, principalement la dyſſenterie qui leur enlevoit beaucoup de monde. Enfin le bruit qui ſe répandoit, que les aſſiégés attendoient dans peu la flotte du Roi d'Eſpagne, inquiétoit Muſtapha.

Pour accélérer le ſuccès de ſes attaques, il fit conſtruire un pont ſemblable à celui qu'il avoit fait pendant le ſiege du fort Saint-Elme. Quoique ce pont n'incommodât pas beaucoup les aſſiégés, le Grand-Maître tenta deux fois d'y mettre le feu. N'ayant pû y réuſſir, il donna ordre à Henri Pariſot de la Valette, ſon neveu, de faire un dernier effort pour le ruiner. Henri, emporté par le feu de la jeuneſſe, tenta cette entrepriſe en plein jour, & fut tué.

La ville de Malte eſt elle-même aſſiégée.

Depuis pluſieurs jours, les Turcs battoient la ville en même tems que le château Saint-Michel. Déja l'on n'étoit

toit gueres plus en ſûreté dans les maiſons que ſur les remparts. Cependant les Maltois ne ſe laiſſoient point abattre par tant de maux. Chacun recherchoit l'honneur d'avoir part aux actions les plus périlleuſes. Les ennemis avoient pouſſé leurs travaux juſqu'à une petite diſtance de la muraille vers le quartier de Caſtille. Se trouvant incommodés par le canon d'une tour qui les dominoit, ils ſe déterminerent à combler le foſſé avec les pierres de la contreſcarpe qu'ils démolirent. A meſure qu'ils apportoient ces pierres, les aſſiégés s'efforçoient de les ôter; mais comme les Turcs avoient beaucoup plus de travailleurs, ils faiſoient chaque jour plus d'ouvrage qu'on n'en pouvoit détruire la nuit ſuivante. Ainſi ils parvinrent à ſe loger dans le foſſé; & ils attacherent le mineur. Un accident fut cauſe qu'on s'en apperçut. L'angle du baſtion, ſous lequel les aſſiégeans minoient, tomba, & André Mugnatones, Eſpagnol de diſtinction, étant entré dans l'ouverture avec quelques ſoldats, rendit inutile le travail de pluſieurs jours.

Le 2 Août, Muſtapha donna un ſecond aſſaut au château Saint-Michel,

CHARLES IX. 1565.

mais ſans ſuccès. Il donna le 7 un troiſiéme aſſaut à ce château, tandis qu'il fit attaquer la ville par le côté du quartier de Caſtille. On ne combattit preſque qu'avec des flêches à l'attaque de la ville. Mais le combat fut ſi terrible à celle du château, qu'il n'y en avoit point encore eu de ſi meurtrier. Quand même les troupes aſſiégées n'auroient pas été ſoutenues par leur valeur naturelle, elles l'auroient été par l'exemple des femmes, des enfans, & des vieillards les plus caducs. Tous étoient accourus ſur la brêche, tant la crainte de voir la ville priſe l'emportoit ſur toute autre crainte. Les uns & les autres à l'envi jettoient, ſur les Turcs, des pierres, de l'eau bouillante, ou de la poix fondue. Depuis quatre heures on étoit aux mains, & l'action s'échauffoit de plus en plus à chaque moment, lorſque le Général ennemi fit inopinément battre la retraite, au grand étonnement des chrétiens. Ce qui le détermina à prendre ce parti, fut que Meſquita, Gouverneur de la vieille ville, avoit détaché, pour faire diverſion, cinq cents arquebuſiers, qui avoient attaqué le camp ennemi du côté où étoient les bleſſés

& les malades. Mustapha se persuada que la flotte du Roi d'Espagne venoit d'arriver, & que c'étoient les troupes auxiliaires, qu'elle avoit amenées, qui avoient forcé les lignes.

CHARLES IX. 1565.

Honteux d'avoir été la dupe d'une terreur mal fondée, il augmenta le nombre de ses batteries. Il partagea ses troupes avec Piali, qui commandoit la flotte Ottomane, & ces deux chefs tirerent les attaques au fort. Celle du château Saint-Michel échut à Mustapha, & celle de la ville à Piali. Ce partage inspira de l'émulation aux deux Commandans, chacun d'eux pensant que celui qui réussiroit le premier dans son attaque, auroit la gloire d'avoir terminé la guerre. Ils firent paroître d'autant plus d'ardeur, qu'ils reçurent des lettres de Soliman, qui leur ordonnoit, s'ils ne pouvoient s'emparer de Malte avant la fin de l'automne, de passer l'hyver dans l'isle. Ayant armé quatre mille matelots, & ayant promis d'abandonner le butin au soldat, ils donnerent le 18 & le 19 Août deux nouveaux assauts, tant à la ville qu'au château, avec trois différens corps de troupes. Ils ne furent pas plus heureux que dans les assauts précédens. Le 20

CHARLES IX. 1565.

au matin, ils retournerent à la charge; dans l'eſpérance, non de triompher des aſſiégés par la force, mais de les vaincre par la laſſitude. Tandis que l'on combattoit, un homme vint annoncer tout tremblant au Grand-Maître, que tout étoit perdu, & que les ennemis avoient pénétré par le mur du quartier de Caſtille. Les aſſiégés étoient en effet de ce côté-là réduits à la derniere extrémité. Encouragés par la préſence de la Valette, ils chaſſerent encore une fois les Turcs. On en fut particuliérement redevable à l'intrépidité de Vincent Guaſconi. Avec une troupe d'élite, il culbuta des ſappeurs, qui vouloient renverſer une défenſe où les aſſiégés étoient à couvert. François de Guevara ſe diſtingua auſſi dans cette occaſion. Courant à tous les endroits où le péril étoit plus preſſant, & montrant aux ſoldats un crucifix, il leur crioit : *Le Seigneur vous demande, en ce moment, le ſang qu'autrefois il a répandu pour vous.*

Les Turcs, travailleurs infatigables, fouilloient ſans ceſſe la terre, & pratiquoient des mines pour faire ſauter une partie de la ville. Mais les aſſiégés, également attentifs & laborieux, con-

treminoient les mêmes endroits. Vers le quartier de Castille, les ennemis avoient élevé une plate-forme qui commandoit la ville, & qui étoit couverte de mantelets. Ils y logerent un bataillon d'arquebusiers. Quelques chevaliers furent d'avis que, puisqu'on ne pouvoit plus défendre cette partie, on abandonnât la ville & le château Saint-Michel, & qu'on se retirât dans le château Saint-Ange. La Valette rejetta ce conseil avec courroux, & chargea le chevalier de Clermont d'attaquer la plate-forme. Clermont y monta pendant la nuit, en chassa les infideles, & s'y retrancha. Piali, voyant que les chrétiens, profitant d'un ouvrage qui avoit été élevé avec tant de travail pour leur nuire, s'en servoient contre les assiégeans, désespéra de se rendre maître de la Place par le quartier de Castille; & le 31 Août il transporta l'attaque du côté de la ville basse. Il usa d'une si grande diligence, qu'il étoit déja parvenu aux fourneaux, avant que les assiégés eussent achevé leurs mines. Les Turcs enleverent même quelques barils de poudre. Le même jour, Mustapha tenta encore inutilement d'emporter d'assaut le château Saint-Michel.

CHARLES IX. 1565.

Rebuté par tant d'échecs, il résolut de tourner ses principales forces contre la cité. Bientôt il eut lieu de s'appercevoir qu'elle ne lui donneroit pas moins de peine que la ville. Les soldats se plaignant de ce qu'on les exposoit à la boucherie, comme des gens vils & méprisables, pendant que les chefs, tranquilles & en sûreté, sembloient n'être venus au siege que pour en être spectateurs, il fit dresser sa tente sur le bord du fossé devant le château Saint-Michel.

Pompée Colonne, ainsi que nous l'avons observé, n'avoit pû entrer dans Malte avec le secours qu'il y conduisoit, mais il y avoit fait passer, dans un esquif, Jean Bariento de Salazar. Celui-ci, après avoir levé un plan exact du camp des ottomans, ainsi que de la ville, & des lieux où l'armée navale du Roi d'Espagne pouvoit aborder, retourna en Sicile. Il fit voir la possibilité de secourir les assiégés. Doria étoit aussi de retour à Messine, & il insistoit pour qu'on attaquât la flotte Turque; mais Don Garcie déclara fermement, qu'il ne hazarderoit pas ainsi celle de son souverain. Ainsi il ne fut question que de délibérer sur

les moyens de faire débarquer des troupes à Malte. Don Garcie convoqua un grand conseil, auquel assista Ascanio de la Cornia, qui étoit sorti depuis peu de la prison où Pie IV l'avoit fait mettre. Le sentiment d'Alvar de Sande, soit que ce capitaine craignît de retomber entre les mains des Turcs, soit qu'il voulût complaire au Viceroi, fut qu'il falloit écrire à la Valette, de traiter avec les infideles aux conditions les moins désavantageuses qu'il seroit possible. Cornia soutint qu'on ne pouvoit, sans honte, prendre un tel parti.

Comme chacun embrassoit cet avis, le Viceroi sentit qu'il seroit déshonorant pour lui d'y résister. Il choisit dans la flotte soixante galeres, sur lesquelles il mit huit mille soldats, & il se rendit à Syracuse. Là, on décida qu'on enverroit un officier-général à l'isle du Goze pour convenir des signaux. Doria demanda d'y aller. Enfin Don Garcie partit le 24 Août de Syracuse, faisant route vers l'isle de la Lénose. Il prit en chemin un vaisseau, que Piali envoyoit à l'isle de Gelves. Le tems étant devenu contraire, & les galeres ne pouvant abor-

Secours conduit aux Maltois par le Viceroi de Sicile.

CHARLES IX. 1565.

der, ni à la Lénose, ni à la Lampedouse, le Viceroi revira vers l'isle Pantalarée. Sa flotte fut disperfée par les vents. Elle se rassembla avec peine à l'isle de Favignane, d'où elle continua sa route vers la Lénose. Doria y rejoignit le Viceroi. Dans la traversée de la Lénose à Malte, les vaisseaux de transport, que conduisoit Jean de Cardone, se séparerent de la flotte pendant la nuit. Tandis que plusieurs esquifs étoient allés pour tâcher de les découvrir, on fut surpris par le jour. Alors on crut avoir perdu l'occasion favorable du débarquement, parce qu'il n'y avoit point lieu de douter qu'on n'eût été apperçu par les Turcs. On retourna donc en Sicile, & l'on prit terre à Poxal, où plus de quinze cents soldats déserterent.

Quelques jours après, la flotte remit à la voile, & arriva à l'isle du Goze avec un vent favorable. Le Viceroi au commencement de la nuit, après avoir reçu le signal, entra dans le détroit. Il apprit que quarante galeres Turques y avoient passé la journée, & qu'elles s'étoient retirées au coucher du soleil. Ne voyant rien à craindre, il résolut d'attendre le jour pour met-

tre ses troupes à terre. Le lendemain au matin, 7 du mois de Septembre, il traversa le détroit, aborda dans l'isle de Malte en un endroit appellé la pointe de Méléga, & y débarqua, en moins de quatre heures, ses troupes réduites à six mille hommes. Après avoir fait tirer plusieurs coups de canon, pour avertir le Grand-Maître de l'arrivée du secours, il reprit sur le champ la route de Sicile, pour faire partir un second convoi.

CHARLES IX. 1565.

Les troupes, qui venoient de descendre à terre, marcherent en bataille vers la cité, éloignée de huit milles du lieu où elles avoient été débarquées. Alvar de Sande commandoit celles de Naples. Celles du Milanez étoient aux ordres de Sanche de Londono; & Gonsalve de Bracamonte étoit à la tête de celles de Sardaigne. Ascanio de la Cornia remplissoit les fonctions de Maréchal de camp. On ne fit le premier jour que trois milles, parce qu'on n'avoit point de chevaux, & que les soldats étoient extrêmement chargés. Le troisiéme jour, on arriva près de la cité, & l'on campa dans un poste avantageux, appuyé d'un côté par la ville, & de l'autre par un monastere.

CHARLES IX. 1565.

Les Turcs levent le siege.

Sur la premiere nouvelle du débarquement des chrétiens, les Turcs regagnerent promptement leurs vaisseaux. Ils revinrent ensuite sur leurs pas, ayant été informés qu'il n'étoit arrivé qu'un petit nombre de troupes, & que Don Garcie étoit retourné à Syracuse, pour en ramener un plus grand nombre. Mustapha & le Dey d'Alger furent d'avis de risquer une action. Piali leur représenta qu'après avoir perdu la fleur de leur armée, il étoit dangereux d'exposer un reste de gens, affoiblis par de longs travaux, à combattre contre des troupes fraîches & choisies. Ses remontrances étant inutiles, il se chargea de faire aborder la flotte Ottomane à une certaine cale, pendant que Mustapha s'avanceroit par terre vers le camp des chrétiens. Ceux-ci, à l'approche des infideles, se mirent en bataille. Cornia ne vouloit point qu'on sortît des lignes. Alvar de Sande, pour faire oublier apparemment le conseil qu'il avoit donné de ne point secourir Malte, méprisa le sentiment de Cornia, & descendit dans la plaine. Déja l'on découvroit l'avant-garde des Turcs. On les empêcha de gagner une colline;

où ils avoient deſſein de ſe porter. Ceux qui marchoient les premiers, tournerent le dos dès la premiere décharge. Ils furent bientôt ſuivis du reſte de leur armée. On pourſuivit les ennemis juſqu'au rivage, & ſoit dans leur fuite, ſoit dans leur rembarquement, ils eurent deux mille hommes tués ou noyés.

Jamais le puiſſant Empire des Turcs n'avoit raſſemblé une flotte plus redoutable. Jamais dans aucun ſiege il n'y avoit eu d'attaques faites avec plus de vigueur, & ſoutenues avec plus d'opiniâtreté. On s'étonna particuliérement de la groſſeur des pieces de canon, que laiſſerent les infideles. Quelques-uns, dit M. de Thou, portoient des boulets de pierre, de trois cents livres; d'autres en portoient de quatre-vingts, & pluſieurs de ſoixante. Ce ſiege, un des plus mémorables qui aient jamais été, dura quatre mois. Il a été décrit par le Comte Jérôme Alexandrin, par Hubert Foglietta, par Celio Auguſtino Curione, par Pierre Salazar, & plus amplement par Antoine-François Cirni, ainſi que par Claude de la Grange. Selon quelques hiſtoriens, les Turcs y tirerent plus de ſoixante mille coups

CHARLES IX. 1565.

de canon. Ils y perdirent douze mille ſoldats, & huit mille rameurs ou matelots. Du côté des chrétiens il périt, de diverſes façons, tant dans les châteaux Saint-Elme & Saint-Michel que dans la ville, neuf mille perſonnes de tout ſexe & de tout âge. Quand le ſiege fut levé, il ne reſtoit dans l'iſle que ſix cents hommes de guerre, en y comprenant les chevaliers, dont il avoit été tué deux cents cinquante. Ajoutez à cela le triſte ſpectacle d'une ville, dont tout le circuit étoit miné & contreminé, dont les murailles étoient détruites, les maiſons abattues, ou prêtes à tomber, & qui étoit entiérement ſemblable à une Place priſe d'aſſaut, ruinée par l'ennemi, & abandonnée après le pillage.

Les chefs des troupes auxiliaires allerent rendre à la Valette une viſite, qui ne ſe paſſa point ſans beaucoup de larmes verſées de part & d'autre, d'un côté par la joie d'un ſuccès ſi inopiné, de l'autre par le douloureux ſouvenir de tant maux ſoufferts, & de tant de braves gens qu'on venoit de perdre. Don Garcie découvrit de Syracuſe la flotte Ottomane, qui faiſoit route vers la Romélie. Ayant appris par-là, & par

CHARLES IX. 1565.

les lettres du Grand-Maître, la levée du siege, il se trouva déchargé du soin de faire passer à Malte un second renfort. Il se mit, avec cinquante galeres, à la poursuite de l'armée navale des ennemis. Sur la fin de Septembre, il revint à Messine, sans avoir pû les atteindre.

Plus les suites du secours donné à Malte avoient été promptes & heureuses, plus on savoit mauvais gré au Viceroi de Sicile, de ne l'avoir pas donné plutôt. Sans doute il n'avoit rien fait en cela que par les ordres de Philippe. Mais ce Monarque politique, voulant éloigner de lui tout soupçon, affecta toujours depuis de marquer de l'aversion pour Garcie, lui ôta sa vice-royauté, & le laissa vieillir à Naples, dans sa maison, comme un particulier obscur & inutile.

Suite de la guerre du nord.

Si l'on compare au siege de Malte les événemens qui se passerent cette année dans le nord, on les trouvera moins dignes d'attention. Cependant il ne faut pas les laisser entiérement dans l'oubli. Les Polonois reprirent en Livonie la ville de Pernaw, dont les Suédois s'étoient rendus maîtres trois ans auparavant. Le Roi de Suede

CHARLES IX. 1565.

ayant congédié les Allemans qui étoient à sa solde, quelques uns étoient restés dans cette ville. Ils convinrent de la livrer à ceux qui étoient entrés au service du Roi de Pologne. Feignant de vouloir faire leurs adieux aux principaux habitans, ils préparerent un splendide festin dans la maison d'un sénateur qui demeuroit auprès d'une des portes, & qui en avoit les clefs. Lorsqu'il fut enseveli, ainsi que les autres conviés, dans le sommeil & dans le vin, les Allemans enleverent les clefs, & firent entrer, sans coup férir, les troupes de leur nation, avec lesquelles ils étoient d'intelligence. La garnison se retira dans la citadelle. Après y avoir tenu quarante jours, elle se rendit avec armes & bagages.

Les vaisseaux de Danemarck & de Lubeck ayant passé tout l'hyver à Stralsund, il parut inopinément le 22 Mai une flotte Suédoise, qui les obligea d'abandonner ce port. Quatre de ces bâtimens se retirerent à Gripswalde, & y furent bloqués. Par l'entremise du Duc de Poméranie, ils éviterent d'être brûlés, à condition qu'ils demeureroient là jusqu'à la fin de la

guerre, & qu'on renverroit les équipages. Les Suédois triomphans firent voile vers le port de Lubeck. Après avoir tenté inutilement de s'en emparer, ils retournerent sur les côtes de Danemarck. Ils s'y arrêterent quelques jours, & ils se firent payer, par tous les navires qui passoient le détroit du Sund, le droit qu'on avoit coutume de payer aux Danois.

CHARLES IX. 1565.

Bientôt il y eut un long & rude combat, dans lequel ces derniers furent vaincus. Leur vaisseau amiral, monté de onze cents hommes, après s'être défendu pendant deux jours contre six vaisseaux Suédois, fut pris. De tout son équipage, il ne resta que vingt-cinq hommes, qui ne fussent pas tués ou blessés. Un autre vaisseau Danois fut coulé à fond.

Combat naval entre les Suédois & les Danois.

Le sort des armes fut moins favorable aux Suédois sur terre que sur mer. Daniel Rantzau, Général de l'armée Danoise, leur livra bataille sur le bord de la riviere de Schwarter, les mit en fuite, & enleva leur artillerie.

Ces derniers emportent sur terre une victoire.

Divers Princes employerent leurs bons offices, pour rétablir la paix entre les deux nations. Tous les efforts des puissances médiatrices furent inu-

CHARLES IX. 1565.

tiles. Alors les envoyés du Roi de Danemarck & de l'Electeur de Saxe solliciterent un decret impérial, pour défendre de transporter d'Allemagne en Suede aucunes armes ni munitions de guerre. L'Empereur Maximilien ne l'accorda, qu'après avoir invité en vain Eric à conclure une treve, en attendant qu'on pût parvenir à un accommodement.

Mort du Prince de la Roche-sur-Yon.

L'année 1565 ne présente guere d'autres événemens, qui méritent d'être rapportés, si ce n'est la mort de plusieurs personnes considérables.

Charles de Bourbon de la Roche-sur-Yon, Prince aimable par sa douceur & par son équité, & qui avoit rendu de grands services à l'Etat, mourut dans le mois d'Octobre. Il étoit frere puîné du Duc de Montpensier. Après les fêtes données à Bayonne, il revint à Beaupréau en Anjou, & il y fut emporté par une fievre violente. Son corps fut inhumé dans l'abbaye de Bellefontaine. Il ne laissa point d'enfans, son fils unique étant mort cinq ans auparavant à Orléans.

De Sipierre.

Philibert Marsilli de Sipierre, Gouverneur du Roi, mourut à Liege, en allant prendre les eaux de Spa. C'étoit

un homme de bien & un excellent officier, qui n'avoit rien plus à cœur que la gloire de son maître, & la tranquillité de sa patrie. CHARLES IX. 1565.

Jean d'Estouteville de Villebon, d'une illustre naissance, & lieutenant-général au gouvernement de Normandie, finit aussi ses jours dans un âge fort avancé. Il avoit eu un différend avec le Maréchal de Vieilleville, qui, d'un coup d'estramaçon, lui avoit coupé une main. De Villebon.

Le 21 Décembre, Jean de Rantzau, après s'être rendu célebre par ses voyages & par ses exploits sous trois Rois de Danemarck, termina sa glorieuse carriere dans son pays, étant âgé de soixante-treize ans. Ses deux fils, Henri & Paul, hériterent des vertus de leur pere. De Rantzau.

Joachim Newhausen, chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, & Chancelier de Bohême, périt le même jour d'une façon tragique. Pendant qu'il passoit en chaise de poste sur le pont de Vienne en Autriche, ce pont se rompit. Newhausen tomba dans le Danube, & se noya. De Newhausen.

Un accident aussi funeste priva de la vie George-Sigismond Selden, qui De Selden.

CHARLES IX. 1565.

avoit été Vice-Chancelier des Empereurs Charles V & Ferdinand. Pendant qu'il retournoit de ſa maiſon de campagne à Vienne, ſa voiture verſa. Sa tête porta ſi rudement ſur une pierre, qu'il en fut bleſſé mortellement.

De Radziwil.

La Pologne perdit cette année Nicolas Radziwil, Duc d'Olika, Palatin de Wilna. Il étoit couſin-germain de la ſeconde femme du Roi Sigiſmond-Auguſte. Ayant embraſſé la religion proteſtante, il fut le premier qui établit un prêche en Lithuanie. Il fit traduire, à ſes dépens, la bible en langue Polonoiſe. Il laiſſa quatre fils, Chriſtophe, George, Albert & Staniſlas. Tous les quatre demeurerent fideles à l'ancienne religion. Chriſtophe ſuccéda aux titres de ſon pere. George fut Cardinal. Albert épouſa Anne, fille de Gothard, Duc de Courlande.

D'Adrien Turnebe.

A la ſuite de ces grands noms, on peut placer celui d'Adrien Turnebe, en conſidération de la réputation qu'il s'eſt acquiſe dans les lettres. Une mort prématurée l'enleva le 12 Juin, à l'âge de cinquante-trois ans. Il étoit né à Andely-ſur-Seine, d'une famille noble, mais peu riche. D'abord, il en-

seigna la langue grecque dans Paris au collége royal. Il y professa ensuite la philosophie. Il fut inhumé dans le cimetiere des écoliers, ainsi qu'il l'avoit ordonné par son testament.

CHARLES IX. 1565.

Charles IX avoit passé la fin de cette année à Blois. Au mois de Janvier 1566, il se rendit à Moulins, où il avoit indiqué une assemblée des grands du royaume. Il y manda tous les seigneurs qu'il avoit renvoyés chez eux à son retour de Bayonne, particuliérement les Colignis & le Maréchal de Montmorency, qu'il vouloit réconcilier avec les Guises. Le Roi y manda aussi Christophe de Thou, premier Président, & Pierre Seguier, Président du Parlement de Paris; Jean Daffis, premier Président du Parlement de Toulouse; Jacques-Benoît de Largebaston, de celui de Bordeaux; Jean Truchon, de celui de Grenoble; Louis le Fevre, de celui de Dijon; & Henri Fourneau, Président au Parlement d'Aix. A l'ouverture de l'assemblée, Charles IX dit qu'il avoit voulu voyager l'année précédente dans toutes les provinces de son obéissance, pour entendre par lui-même les plaintes de ses sujets, & qu'il désiroit qu'on

1566. Ordonnance de Moulins.

CHARLES IX. 1566.

délibérât ſur les moyens de remédier à leurs griefs. Le Chancelier de l'Hôpital prit enſuite la parole. Il s'étendit ſur les maux de l'Etat, & il les attribua principalement à la mauvaiſe adminiſtration de la juſtice. » Sa Majeſté, » ajouta-t-il, ne peut ſouffrir que ceux » qui n'ont que le droit de publier les » loix, s'arrogent celui de les inter- » prêter. Elle n'approuve pas non plus, » que les charges de judicature ſoient » réſignées, ſi ce n'eſt par les peres en » faveur de leurs enfans, dans les cas » où les uns auroient vieilli dans le ſer- » vice, & où les autres ſeroient ca- » pables de leur ſuccéder ». En même tems, le Chancelier propoſa de ſupprimer les Préſidiaux, de réduire les Parlemens ſur le pied de leur établiſſement, de diminuer le nombre des chambres, & d'augmenter les appointemens des magiſtrats. Il agita la queſtion, lequel étoit le plus expédient, que les Parlement fuſſent ſédentaires, ou qu'ils redevinſſent ambulatoires, comme ils l'étoient dans leur origine. Il inſinua qu'il ſeroit peut-être plus à propos d'établir des juges pour deux ou trois ans, que d'en avoir de perpetuels.

Après pluſieurs délibérations, on

dreſſa, dans le mois de Février, une ordonnance qui, du lieu où elle fut faite, a été nommée ordonnance de Moulins. Elle contenoit quatre-vingt-ſix articles, dont les uns confirmoient l'édit donné à Paris deux ans auparavant; les autres regardoient la réforme de l'ordre judiciaire, & quelques-uns étoient des réglemens, également ſages & ſéveres, pour maintenir la tranquillité publique. On y ordonnoit entr'autres choſes, que les débiteurs, qui ſeroient condamnés au payement de quelque ſomme, fuſſent empriſonnés faute de payement, quatre mois après la ſignification de la ſentence, & qu'ils ne fuſſent élargis qu'en faiſant ceſſion de leurs biens; que pour bannir les fauſſetés & les chicanes qui ſe gliſſoient dans les procès, on n'admît dans les conteſtations, dont la matiere paſſeroit cent livres, que des contrats ou des promeſſes par écrit, & jamais des preuves par témoins; que les ſubſtitutions, qui juſqu'alors ſe faiſoient à l'infini, fuſſent limitées à la quatriéme génération; que les donations entre vifs fuſſent publiées & enregiſtreés dans la juriſdiction la plus voiſine du domicile de ceux qui les

CHARLES IX.
1566.

CHARLES IX. 1566.

auroient faites, & cela dans l'eſpace de ſix mois. En même tems, on aboliſſoit les confréries, les feſtins publics, & tous les uſages établis parmi le petit peuple, ſous prétexte de religion, qui donnoient lieu à la ſuperſtition, à la débauche, aux querelles & aux monopoles. Cette ordonnance ne fut enregiſtrée au Parlement que le 23 Décembre, & après d'itératives remontrances de la part de cette Compagnie.

Réconciliation apparente entre les Guiſes & les Colignis, de même qu'entre le Cardinal de Lorraine & le Duc de Montmorency.

Conſéquemment aux intentions du Roi, les Guiſes & les Colignis, avant que la Cour partît de Moulins, ſe réconcilierent, du moins en apparence. L'Amiral ayant aſſuré avec ferment, non-ſeulement qu'il n'étoit pas l'auteur du meurtre du Duc de Guiſe, mais même qu'il n'avoit point eu connoiſſance du projet de Poltrot, les parties adverſes s'embraſſerent. Henri, fils du Duc de Guiſe, étoit revenu depuis peu de Hongrie, où ſa mere, quoiqu'il fût, comme nous l'avons dit, encore preſque dans l'enfance, avoit voulu qu'il fît la derniere campagne. Il ſe conduiſit de telle façon dans ce prétendu raccommodement, qu'on s'apperçut qu'il ne ſe croyoit pas obligé d'en remplir fidélement les conditions.

On réconcilia auſſi le Cardinal de Lorraine avec François de Montmorency. Le Cardinal proteſta que, s'il avoit différé de montrer les lettres qui lui permettoient de ſe faire accompagner de gens armés, ce n'avoit point été par mépris pour ce ſeigneur. Celui-ci, de ſon côté, déclara qu'il n'avoit point eu deſſein d'offenſer le Cardinal, en attaquant ſon eſcorte, mais qu'il s'étoit crû obligé de maintenir l'exécution des ordonnances.

CHARLES IX. 1566.

Pendant le voyage de la Cour en Bourbonnois, Jacques d'Angennes de Rambouillet alla en Angleterre pour complimenter Elizabeth, de la part de Charles IX, à l'occaſion de la paix qui venoit d'être affermie entre les deux couronnes. Il fit à Weſtminſter, au nom du Roi, la cérémonie de revêtir, des marques de l'Ordre de Saint-Michel, Thomas Howart, Duc de Norfolck, & Robert Dudley, Comte de Leyceſter.

D'Angennes va en Angleterre avec caractere d'ambaſſadeur.

On avoit repris, pendant le même voyage, le procès entre Jacques de Savoye, Duc de Nemours, & Françoiſe de Rohan, ſa femme [a]. Leur ma-

Le Duc de Nemours épouſe la veuve du Duc de Guiſe.

[a] Le Duc de *Nemours* s'étoit déja pourvû au Parlement, pour faire annuller ſon mariage

CHARLES IX. 1566.

riage fut déclaré nul ; & au retour de la Cour, le Duc épousa Anne d'Est, veuve du Duc de Guise. Les nôces furent faites à Saint-Maur. Pour en rendre la célébration plus solemnelle, le Roi & la Reine mere y assisterent.

Mariage du fils du Duc de Montpensier.

Vers le même tems, François de Bourbon, fils du Duc de Montpensier, fut marié à Renée d'Anjou, héritiere de Nicolas d'Anjou, Marquis de Mezieres.

Le Duc de Montpensier, fâché de ce que la Duchesse de Bouillon, sa fille, avoit embrassé le calvinisme, fit tenir devant elle, dans l'hôtel de Nevers, une conférence entre Simon Vigor, qui fut dans la suite, Archevêque de Narbonne ; Claude de Saintes, depuis Evêque d'Evreux ; & deux ministres Protestans. Cette controverse ne produisit pas un effet plus salutaire pour le Duc & la Duchesse de Bouillon que pour les deux ministres.

Nouvelles défiances à la Cour.

De nouvelles défiances succéderent bientôt à la réconciliation qui venoit de se faire à Moulins. Un certain Si-

avec *Françoise de Rohan*, sous prétexte qu'ils étoient de différentes religions. Le Roi de Navarre, qui étoit parent de *Françoise*, avoit fait suspendre, tant qu'il avoit vêcu, le jugement de cette affaire.

mon

mon de May, homme de mauvaiſe réputation, tenoit à loyer une maiſon ſur le grand chemin, près de Châtillon-ſur-Loin, qui appartenoit à Gaſpard de Coligny. On ſoupçonna que de May avoit été gagné par les ennemis de l'Amiral, pour l'aſſaſſiner. Coligny le fit arrêter. Ce miſérable, dans ſon interrogatoire, répondit que l'Amiral l'avoit ſollicité d'attenter à la vie de la Reine mere, & qu'il le chargeoit d'un crime ſuppoſé, pour ſe venger de ce qu'il n'avoit pas voulu en commettre un atroce. Les juges, après avoir examiné mûrement les informations, crurent qu'ils ne devoient avoir aucun égard aux paroles d'un criminel, qui cherchoit à tirer la procédure en longueur, & ils le condamnerent au ſupplice de la roue.

CHARLES IX. 1566.

Troubles dans le Béarn & dans le Comté de Foix.

Sur l'avis que les Proteſtans, qui étoient en grand nombre à Lyon, méditoient quelque entrepriſe, & qu'on avoit découvert un conduit ſouterrain dans une maiſon voiſine de la citadelle, la Cour en renforça la garniſon, dont elle donna le commandement à Pierre Buffiere de Chambaret. Dans le Béarn, les Religionnaires recommencerent à inquiéter les Catholiques; mais

CHARLES IX. 1566.

les derniers, quoique moins nombreux que leurs adverſaires, trouverent les moyens de conſerver le libre exercice de leur religion. Il y eut un plus violent orage dans le comté de Foix. Jean de Barbançon s'étoit démis de l'évêché de Pamiers en faveur de Robert de Pellevé. Le nouvel Evêque y déclara une guerre ouverte aux Proteſtans. Irrités des inſultes qu'on leur faiſoit chaque jour, ils brûlerent la maiſon du Conſul, le tuerent, pillerent les couvens des Carmes, des Auguſtins, des Franciſcains, des Dominicains, maſſacrerent pluſieurs religieux, & chaſſerent de la ville Mauléon d'Urban, chanoine de la cathédrale, qui, à la tête de trois cents hommes, entreprit de s'oppoſer à leurs excès. Cependant un moine ſe ſauva à Foix, & il y répandit le bruit que tous les Catholiques de Pamiers avoient été égorgés. Auſſitôt, par repréſailles, on fit main-baſſe ſur les Proteſtans de Foix. Trente-cinq furent tués. Les autres n'échapperent à la mort que par la fuite.

Nogaret de la Valette, que Joyeuſe envoya à Pamiers pour faire ceſſer le déſordre, propoſa que les priſonniers

faits de part & d'autre fussent mis en liberté ; que les deux partis congédiassent leurs gens de guerre ; que tous les habitans portassent leurs armes à l'hôtel-de-ville, & qu'on s'en remît, pour le reste, à la décision du Roi. Jean de Montluc, Evêque de Valence, & Odet de Foix, Comte de Carmain, interposant leur crédit, la Cour parut d'abord vouloir traiter l'affaire par les voies de droit. Mais Joyeuse peu après envoya Sarlabouz demander des logemens dans la ville pour trois compagnies d'infanterie. Les bourgeois refuserent de recevoir ces troupes, & se firent rendre de force leurs armes. D'Angennes, étant de retour de Londres, se rendit par ordre du Roi dans le comté de Foix. La Reine de Navarre, qui partageoit la seigneurie de Pamiers avec l'Evêque, fit en même tems presser les habitans de ne point se roidir contre les volontés de la Cour, & l'on convint d'une treve. Ensuite, à la sollicitation des Vicomtes de Caumont & de Robat, les troupes, que les Protestans avoient fait entrer dans la ville, en sortirent avec les principaux auteurs de la derniere sédition. Le lendemain, d'Angennes y entra, enseignes dé-

CHARLES IX. 1566.

CHARLES IX. 1566.

ployées & tambour battant, ſans faire aucune violence aux habitans. Il alla de Pamiers à Foix, afin d'y rétablir auſſi la tranquillité. Peu après ſon départ, Joyeuſe arriva dans la premiere de ces deux villes. Il y fut ſuivi par le premier Préſident & ſix Conſeillers du Parlement de Toulouſe. Ces magiſtrats informerent de ce qui s'étoit paſſé, prirent les dépoſitions des témoins, & firent arrêter dix-huit des coupables. Tous ces priſonniers ſe ſauverent des priſons de Toulouſe, où on les avoit conduits. Ils obtinrent que leur affaire fût évoquée au Parlement de Paris. Mais le Cardinal de Lorraine fit révoquer les lettres qui leur avoient été expédiées à ce ſujet. Leur jugement ayant été renvoyé au Parlement de Toulouſe, ils y furent condamnés par contumace à être pendus, & leurs biens furent confiſqués au profit du Roi, après avoir prélevé la ſomme de quarante mille livres pour les réparations des dommages cauſés dans les égliſes. Le même arrêt prononçoit des peines rigoureuſes contre ceux qui logeroient ces criminels, ou qui leur fourniroient de l'argent & des vivres. Il ordonnoit de leur courir ſus, comme à des pertur-

bateurs de la paix, & à des voleurs publics. Ces malheureux prirent le parti de se retirer dans les Pirenées, en un lieu nommé les Cabanes, & ils menerent avec eux Martin Tachard, ci-devant ministre de la vallée d'Angrogne dans le Piémont. Ils y demeurerent cachés pendant quelque tems. A la fin, la nécessité les obligea de sortir, pour aller piller de côté & d'autre. Tilladet les surprit, en tua quelques-uns, & se saisit des autres. Parmi ces derniers se trouva Tachard. On le conduisit à Foix, comme en triomphe, avec un chapelet qu'on lui avoit mis autour du cou par dérision. Il fut de-là transféré à Toulouse, où il fut exécuté.

CHARLES IX. 1566.

Plus on alloit en avant, plus il naissoit d'obstacles à la réunion des Protestans avec les Catholiques. Après les neuf jours consacrés aux obséques du Pape Pie IV, les Cardinaux s'étoient enfermés dans le conclave. Le Sacré Collége étoit divisé en plusieurs factions. Celle, à la tête de laquelle étoient Charles Borromée & Marc Sitich d'Altemps, passoit avec raison pour la plus puissante. On comptoit trois autres factions, qui avoient pour chefs Alexandre Farnese, Hippolite d'Est & Ferdi-

CHARLES IX. 1566.

nand de Médicis. Farnefe paroiffoit indéterminé fur le parti qu'il favoriferoit. Le Cardinal d'Eft étoit pour les François, & Médicis pour les Efpagnols. D'abord les Cardinaux donnerent prefque unanimement leurs fuffrages au Cardinal Jean Moron, à caufe de fon mérite & de fa haute prudence. Mais Michel Ghifleri, connu fous le nom de Cardinal Alexandrin, s'oppofa à l'élection, fous prétexte que Moron autrefois avoit été mis en prifon par ordre de Paul IV. Le Cardinal Borromée, ne pouvant faire élire Moron, propofa Guillaume Sirlet, recommandable par l'intégrité de fes mœurs & par fa profonde érudition. La haine du Cardinal d'Altemps pour Sirlet l'empêcha auffi d'être élû; & quoique d'Altemps eût juré qu'il ne confentiroit jamais à l'exaltation d'un moine, néanmoins il propofa Ghifleri, qui fut auffitôt élu à la pluralité des voix. Cette élection fe fit le 7 Janvier, deux heures avant la nuit. Pour faire plaifir aux Cardinaux Borromée & d'Altemps, le nouveau Pape voulut être appellé Pie V.

Election du Pape Pie V.

Il étoit de Bofchi, petite ville dans le territoire d'Alexandrie de la Paille.

Sa famille étoit très-peu considérable. Cependant quelques écrivains, vils adulateurs, ont prétendu qu'elle avoit été une des plus illustres de Bologne, & qu'elle en avoit été chassée par des dissentions civiles. Ils ont ajouté qu'une porte, qui depuis long-tems avoit été toujours fermée dans la ville, & qui, ayant été ouverte sous le pontificat de Pie V, fut nommé *Porta Pia*, n'avoit été murée qu'en mémoire de l'expulsion de cette famille. La flatterie a de même publié faussement, que les Consiglieri, qui sont une des maisons de Rome les plus distinguées, avoient porté autrefois le nom de Ghisleri, & qu'ils l'avoient quitté par des considérations particulieres. Pie V, voulant réaliser cette chimere, les obligea de prendre le nom de Ghisleri.

CHARLES IX. 1566.

A l'âge de quatorze ans, il étoit entré dans l'Ordre de S. Dominique. Il s'y acquit une si grande réputation de sagesse & d'austérité, qu'on le fit passer en peu de tems par les principales charges de l'Ordre. Enfin il fut fait Inquisiteur à Côme, où il eut de grands démêlés avec les chanoines de la cathédrale. Quelque tems après, il fut envoyé à Bergame dans l'Etat de Venise.

Sa vie jusqu'au pontificat.

CHARLES IX. 1566.

Il fit informer contre George Médolaco, à qui il avoit ſuccédé dans la place d'Inquiſiteur. Il oſa même citer à ſon tribunal Victor Soranzo, Evêque de Bergame. Mais Nicolas de Ponte, qui en étoit Gouverneur, arrêta le cours d'une procédure ſi violente, en ordonnant à Ghiſleri de ſortir promptement de la ville. Celui-ci conſerva le ſouvenir de cet affront. La république de Veniſe lui ayant envoyé, lorſqu'il fut Pape, une ambaſſade ſolemnelle, pour le complimenter ſur ſon élévation, il ne voulut jamais admettre à ſon audience Nicolas de Ponte, qui étoit à la tête des ambaſſadeurs. La rigidité & la fermeté de Ghiſleri le mirent dans une telle faveur auprès de Paul IV, que ce Pontife le créa Cardinal en 1557. La charge de Grand-Inquiſiteur étoit partagée entre quatre Cardinaux. Paul IV régla que le nouveau Cardinal exerceroit ſeul cette charge, diſant que le nombre des Inquiſiteurs affoibliſſoit l'autorité de l'inquiſition, & que les uns ruinoient ſouvent ce que les autres avoient ſagement ordonné. Ghiſleri, devenu Cardinal, exerça ſes fonctions avec la même rigueur, dont il avoit uſé, étant moine. Par-là,

il ſe rendit odieux au plus grand nombre, mais il n'en fut que plus agréable à un Pontife qui, pendant toute ſa vie, favoriſa trop un tribunal preſque généralement déteſté. Sous Pie IV, il voulut tenir la même conduite, mais ce ne fut pas avec le même ſuccès. Ce Pape jugeoit qu'il étoit utile, & même néceſſaire, de donner un frein à la puiſſance exceſſive des Inquiſiteurs. Ne pouvant ſupporter l'arrogance avec laquelle Ghiſleri lui parloit dans le conſiſtoire, il fut tenté pluſieurs fois de le faire conduire au château Saint-Ange.

La mémoire des Caraffes eſt réhabilitée.

Si le nouveau Pape n'oublioit pas les injures, il ſe ſouvenoit auſſi des bienfaits, & il n'ambitionnoit rien plus que la réputation d'être reconnoiſſant. Ainſi ſon premier ſoin fut de faire revoir le procès du Cardinal Charles Caraffe & du Duc de Palliano. La plûpart des mêmes juges qui, pour plaire au dernier Pontife, les avoient condamnés, rétracterent leur jugement, pour ſe conformer aux deſirs de ſon ſucceſſeur.

Le nouveau Pape pourſuit les Proteſtans à toute rigueur.

Pie V ne tarda pas à montrer qu'il étoit le même homme que le moine Ghiſleri. Toutes les perſonnes, qui étoient en Italie d'une doctrine ſuſ-

CHARLES IX. 1566.

pecte, furent recherchées, conduites à Rome, & traitées avec la plus horrible barbarie. Jules Zanetti, ayant été livré au Pape par le Sénat de Venise, fut impitoyablement brûlé. Le Pontife envoya le maître du sacré palais à Florence, pour demander qu'on lui remît Carnesecchi, qui étoit tendrement chéri des Médicis, & qui avoit été long-tems dans une haute considération auprès de Marguerite, épouse du Duc de Savoye. Lorsque le maître du sacré palais présenta la lettre de Pie à Cosme, Carnesecchi étoit assis à la table de ce Prince. Les Médicis, qui ne vouloient point se brouiller avec le nouveau chef de l'Eglise, sacrifierent leur favori. Il fut condamné au même supplice que Zanetti, ayant été convaincu d'avoir entretenu des liaisons avec Jules de Gonzague, avec la veuve du Marquis de Pescaire, & avec plusieurs Protestans d'Allemagne. Aonius Paléarius subit un pareil sort, pour avoir dit que l'inquisition étoit un poignard levé sur tous les gens de lettres.

Il démembre la Biscaye & le Guipuscoa de l'évêché de Bayonne.

Par une suite du même esprit, Pie V accorda au Roi d'Espagne ce que ce Prince demandoit depuis plusieurs

mois au Saint Siege. Le dernier jour d'Avril, il fut expédié une bulle, qui ordonnoit à l'Evêque de Bayonne, d'établir dans la Bifcaye & dans le Guipufcoa des vicaires-généraux & des officiaux efpagnols, pour régir & pour juger les habitans de ces provinces, dépendans de fon diocèfe. Cette bulle portoit que, fi dans l'intervalle de fix mois il ne fe conformoit pas à l'ordre du Pape, il feroit privé de fa jurifdiction fur lefdites provinces. Le prétexte dont Philippe s'étoit fervi, en follicitant ce changement, étoit la prétendue crainte que les nouvelles opinions ne fiffent des progrès en Efpagne par une trop fréquente communication entre les Bifcayens & les Bayonnois. Le démembrement devoit avoir lieu feulement jufqu'à l'extirpation du Calvinifme. Afin de mettre l'Evêque de Bayonne dans l'impuiffance d'éluder le tort qu'on vouloit lui faire, on ne lui fignifia la bulle que long-tems après qu'elle eût été envoyée à Madrid.

Le Pape ne faifoit pas moins la guerre aux mœurs corrompues qu'à la nouvelle doctrine. Il enjoignit à toutes les femmes de débauche d'abandonner Rome, fous peine d'être fufti-

CHARLES IX. 1566.

gées. Comme on lui repréſenta qu'elles étoient un mal néceſſaire dans une grande ville, où le célibat étoit ſi commun, il conſentit de les tolérer, à condition toutefois qu'elles ſeroient enfermées dans de certains lieux, & qu'elles ne pourroient même, pendant la nuit, ſe montrer dans les rues. Il ordonna que celles qui continueroient juſqu'à la mort leur infâme commerce, fuſſent jettées à la voirie. En vain les magiſtrats voulurent-ils faire de nouvelles remontrances. Il demeura inflexible, & il menaça, ſi l'on ne recevoit pas la réforme qu'il prétendoit introduire, de transférer ailleurs le Saint Siege.

Rome étant devenue preſque une ſolitude, on parla diverſement du Pontife. Les uns louoient ſon grand zele, qui le portoit à faire triompher la ſaine doctrine, & à réprimer la licence des mœurs. Les autres ne lui trouvoient, ni aſſez de modération, ni aſſez de prudence. On diſoit que, ſi la papauté n'étoit qu'une charge ſpirituelle, Pie V avoit tout ce qu'on pouvoit ſouhaiter dans un bon paſteur; mais que, la ſouveraine puiſſance ſe trouvant réunie avec le pontificat, ce

Pape manquoit de plusieurs des qualités qui conviennent à un Prince; que Ghisleri, élevé dans l'obscurité d'un cloître, n'avoit pû acquérir l'expérience, & la connoissance du monde, nécessaires pour gouverner, & qu'il y avoit bien de la différence entre commander à des moines & régner sur des sujets. Il sembloit, en effet, qu'il ne connût d'autre vertu que la justice, & il avoit coutume de dire, que la clémence consistoit à faire punir sévérement les coupables. Il montroit peu de grandeur d'ame dans les actions privées. D'un autre côté, il donnoit tant à la dignité pontificale, qu'il tomboit souvent à cet égard dans des excès blâmables. C'est ce qui parut dans les instructions qu'il donna au Cardinal Jean-François Commendon, pour traiter avec l'Empereur. Plus par indifférence pour l'argent que par libéralité, il commença son pontificat par donner une somme considérable pour le soulagement des pauvres. Afin de secourir l'Empereur, il lui promit cinquante mille écus d'or chaque année, tant que dureroit la guerre de Hongrie. Le Grand Maître de Malte ayant résolu de bâtir une ville dans la langue

CHARLES IX. 1566.

de terre où étoit le fort Saint-Elme ; le Pape lui fit compter quinze mille écus par mois, jusqu'à ce que les fortifications de cette Place fussent achevées. Cette ville, par un decret solemnel du chapitre de l'Ordre, fut appellée la Cité de la Valette, du nom du Grand-Maître, en reconnoissance des services qu'il avoit rendus à la religion.

Prise de Scio par les Turcs.

Pie V, plein de zele & de sollicitude pour le bien de la chrétienté, eut, dans la premiere année de son pontificat, plusieurs sujets de chagrin. Ce qui lui causa plus de douleur, fut la prise de Scio par les Turcs. Cette isle, située dans l'Archipel entre celle de Métélin & de Samos, a cent vingt-cinq milles de circuit. Autrefois elle étoit libre. Depuis elle fut sous la domination des Génois. Andronic Paléologue, Empereur de Constantinople, la leur donna l'an 1346. Hubert Foglietta a cependant écrit, que les Génois la possédoient à titre de conquête. Lorsque les Turcs s'emparerent de Métélin, les habitans de Scio, où les Giustiniani commandoient alors, offrirent à la Porte un tribut, pour n'être pas tout-à-fait réduits à la servitude.

Ainsi ils payoient tous les ans dix mille ducats au Grand-Seigneur. Les infideles, voulant se dédommager de la levée du siege de Malte, entreprirent de se rendre maîtres de Scio. Ils prirent pour prétexte, que les habitans de cette isle avoient entretenu des intelligences avec les Maltois; qu'ils donnoient tous les jours asile aux esclaves qui s'enfuyoient de Constantinople, & que depuis deux ans ils n'avoient point payé le tribut à Soliman; ce qui étoit arrivé par l'infidélité de l'agent chargé de leurs affaires à la Porte. Piali aborda dans les fêtes de Pâques avec quatre-vingts galeres vis-à-vis de Scio, à un village nomme Passagio sur la côte de la Natolie. Les habitans de Scio envoyerent aussitôt deux sénateurs au Pacha, pour lui offrir leur port, & toutes les choses dont il pouvoit avoir besoin. Le Pacha feignit qu'il n'avoit pas voulu aborder dans leur isle le jour de son arrivée, dans la crainte de les troubler pendant la solemnité de Pâques, qui tomboit cette année au quatorze Avril. Il fit appareiller le lendemain toute la flotte, & elle prit terre dans l'isle en trois endroits différens. Etant débarqué, il se promena

CHARLES IX. 1566.

pendant quelque tems dans des jardins : puis, étant monté à cheval, il alla sur une colline, d'où il pouvoit reconnoître le château. Après s'être assuré qu'on n'y étoit dans aucune défiance, il retourna sur son bord, & il envoya dire au Gouverneur de la ville, & aux douze magistrats qui composoient le Sénat, de venir le trouver. On délibera long-tems sur le parti qu'on prendroit. A la fin on prit celui d'obéir. Le Gouverneur & les douze sénateurs furent d'abord reçus en apparence avec humanité, mais à peine furent-ils entrés dans la galere de Piali, qu'ils furent chargés de fers. En même tems, il fit descendre à terre les janissaires, qui s'emparerent du château, & du palais où le Sénat s'assembloit. Ils en ôterent l'étendard, sur lequel étoit l'image de S. George avec une croix rouge, & ils y arborerent l'étendard du croissant. Comme on ne faisoit aucune résistance, ils se rendirent maîtres du reste de l'isle sans aucun carnage. Les infideles raserent toutes les églises, excepté celle de S. Dominique, dont ils firent une mosquée. Piali ôta aux insulaires leurs magistrats, & établit un Cadi pour leur rendre la

justice. Quelques années après, à la recommandation du Roi de France, la Porte, en réservant l'appel au juge souverain, leur rendit quelque ombre de leur ancien gouvernement. Elle fut d'autant moins difficile sur cet article, qu'elle appréhendoit que les chrétiens de Scio ne se transportassent ailleurs, & que l'isle, étant déserte, ne devînt inutile aux Turcs.

CHARLES IX. 1566.

De Scio, Piali conduisit sa flotte vers le royaume de Naples, & il fit, dans la province d'Otrante, plusieurs descentes, dont tout le fruit fut de remporter beaucoup de butin, & d'emmener un grand nombre d'esclaves.

Descente de la flotte Ottomane en Italie.

Fin du seiziéme Livre.





ABREGÉ DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE DE J. AUGUSTE DE THOU.

LIVRE XVII.

CHARLES IX. 1566. Diete de l'Empire à Ausbourg.



E MAUVAIS ſuccès du ſiege de Malte avoit été favorable au Prince de Tranſilvanie; & Soliman, n'eſpérant plus de tirer de ſes armemens ſur mer les avantages qu'il s'étoit promis, avoit réſolu de tourner ſes principaux efforts contre l'Empereur. Sur la nouvelle que les Turcs raſſembloient beaucoup de troupes, & qu'ils penſoient à aſſiéger Zigeth & Giula, Maximilien convoqua

la diete de l'Empire à Auſbourg. L'ouverture de cette aſſemblée ſe fit le 26 Mars. L'Empereur y expoſa le danger dont la Hongrie étoit menacée, & il exhorta les Etats Germaniques à ne pas lui refuſer, dans une conjoncture ſi critique, les ſecours qu'ils avoient accordés à Charles V & à Ferdinand. Il fit enſuite propoſer par Albert, Duc de Baviere, qu'on levât quarante mille hommes d'infanterie & huit mille de cavalerie, pour être employés contre les infideles; que l'Empire s'engageât à ſoudoyer ces troupes pendant trois ans, & qu'on établît, pour cet effet, une impoſition de huit mois Romains; que cette contribution ſe payât en eſpeces, & que, ſous quelque prétexte que ce fût, aucune partie de l'argent, qui en reviendroit, ne fût employée à d'autre uſage qu'à la défenſe commune. Albert demanda auſſi, au nom de l'Empereur, qu'on cherchât les moyens d'extirper les opinions qui n'étoient point compriſes dans les articles dont on étoit convenu par rapport à la religion; qu'on travaillât inceſſamment à réformer le tribunal de la Chambre Impériale, & à aſſurer plus efficacement l'exécution de ſes decrets; qu'on

CHARLES IX. 1566.

veillât à l'obſervation des réglemens ſur les monnoies ; qu'on accommodât les différends ſurvenus entre quelques Princes ; qu'on obligeât les rebelles du marquiſat de Final de mettre bas les armes, & de reconnoître leur légitime ſouverain.

Maximilien eut lieu d'être content des Etats de l'Empire, & ils lui accorderent de plus grands ſecours qu'ils n'en avoient jamais accordé à aucun de ſes prédéceſſeurs. Pluſieurs Princes offrirent même de fournir des ſubſides au-delà de leur contingent, & de ſervir de leurs perſonnes dans les troupes impériales. Suivant les propoſitions faites de la part de l'Empereur par le Duc de Baviere, on chargea le Gouverneur de Trente de faire rendre obéiſſance au Marquis de Caretto par les habitans de Final. On traita des prétentions reſpectives du Roi de Danemarck, des Ducs de Holſtein & du Comte d'Oldenbourg, ſur le fief de Delmenhorſt. Le Roi de Danemarck & les Ducs de Holſtein ſoutenoient qu'ils devoient hériter de ce fief *ab inteſtat*. Ils alléguoient que Chriſtierne, premier Comte d'Oldenbourg, n'avoit donné à Gerard, ſon frere, la prin-

cipauté de Delmenhorſt, qu'à condition qu'elle ſeroit réverſible à ſes deſcendans, ſi la race de Gerard venoit à manquer. Le Comte d'Oldenbourg répondoit qu'il ne tenoit point cette principauté à titre d'héritage ; qu'il l'avoit acquiſe avec aſſez de dépenſes & de riſques, pour avoir droit de la conſerver ; que d'ailleurs il ne l'avoit point enlevée aux Ducs de Holſtein, puiſque, depuis l'extinction de la race de Gerard, elle avoit été pluſieurs années en des mains étrangeres ; qu'à l'égard du comté d'Oldenbourg, qu'il avoit eu de Gerard par ſucceſſion, il conſentiroit volontiers que les Ducs de Holſtein en partageaſſent avec lui le droit de fief, s'ils vouloient ſouffrir que les Comtes d'Oldenbourg, comme plus proches parens & cohéritiers, euſſent pareillement droit de fief dans le Holſtein, le Sleſwick & le Stormar.

CHARLES IX. 1566.

Dès que Pie V fut informé que l'article de la religion devoit être agité dans la diete, il écrivit au Cardinal Jean-François Commendon, qu'il y avoit envoyé en qualité de légat, de ne pas permettre que cette matiere y fût miſe en délibération. Il lui ordonna de menacer des cenſures eccléſiaſtiques les

Prudence de Commendon, légat auprès de la diete.

CHARLES IX. 1566.

membres de l'aſſemblée, & d'annoncer à l'Empereur, que Rome le déclareroit déchû de l'Empire, ſi l'on paſſoit outre. Commendon, plus prudent que ſon maître, appréhenda, avec raiſon, les ſuites d'une pareille démarche. Il employa les voies de l'inſinuation, pour perſuader à Maximilien de ſe conformer aux deſirs du Pape, & il fit réuſſir par adreſſe une négociation, qu'une hauteur mal placée auroit vraiſemblablement fait échouer.

Charles IX demande en mariage la ſeconde fille de Maximilien. Réponſe de l'Empereur.

Bernardin Bochetel, Evêque de Rennes, étoit arrivé à Auſbourg le premier Mai, pour propoſer le mariage de la ſeconde fille de l'Empereur avec le Roi de France. Maximilien, obſédé par les Eſpagnols, répondit cinq jours après par écrit, qu'il conſentoit d'accorder la princeſſe ſa fille à Charles IX, pourvû qu'avant toutes choſes le Roi reſtituât à l'Empire les villes de Metz, de Toul & de Verdun; qu'il renonçât à ſon alliance avec la Porte, & qu'il ſe joignît contre elle avec l'Allemagne; qu'en conſéquence il levât une nombreuſe armée, & qu'il la tînt prête à marcher vers la Hongrie. L'Empereur ajoutoit à la fin de ſa réponſe, qu'en mariant ſa fille avec le

Roi ; il prétendoit se réserver, s'il survenoit une guerre entre la France & l'Espagne, la liberté de prendre conjointement avec le Roi Catholique la défense des droits de la maison d'Autriche & de celle de Bourgogne.

CHARLES IX. 1566.

Le lendemain du jour auquel l'Evêque de Rennes reçut cet écrit, ce prélat le reporta à Maximilien, & lui dit que ses demandes ne paroissoient pas être des articles de mariage, mais des loix qu'un vainqueur imposoit à des vaincus ; que Charles IX, lorsqu'il s'agiroit de faire la guerre aux Turcs, prendroit volontiers part aux dépenses & aux dangers, comme il convenoit au premier des Monarques chrétiens ; mais qu'il ne vouloit pas que la chrétienté en eût plus d'obligation à sa femme qu'à lui ; qu'à l'égard de l'addition concernant l'Espagne, c'étoit anticiper sur l'avenir ; qu'il régnoit entre Charles IX & Philippe une amitié solide & constante ; que s'il arrivoit qu'ils se brouillassent dans la suite, il étoit de l'équité que l'Empereur n'attaquât pas un Monarque, dont il n'auroit reçu aucune injure ; que quand même sa majesté impériale ne penseroit pas que cela fût juste, elle auroit

CHARLES IX. 1566.

dû attendre, pour expliquer ſes intentions, que le Roi voulût l'obliger par le traité de mariage à ne prendre parti ni pour l'une ni pour l'autre puiſſance, en cas que la guerre s'allumât entre elles. La négociation pour lors en demeura là. On la reprit quelques années après, comme nous le verrons dans la ſuite.

Sur la fin de la diete, l'Electeur Auguſte de Saxe reçut de l'Empereur, avec une grande pompe, l'inveſtiture de ſon électorat. L'électeur Palatin, & les Princes de Saxe Weymar, reçurent auſſi celle de leurs Etats par leurs plénipotentiaires. Guillaume de Gromback qui, trois ans auparavant, avoit pillé Wurtzbourg, fut encore une fois proſcrit avec Erneſt de Mandeſloë, Guillaume Steyn & ſes autres complices.

Affaire de Roſtock.

L'affaire de Roſtock occupa auſſi quelques ſéances de l'aſſemblée. Il s'étoit élevé, depuis plus de deux ans, un différend dans cette ville entre le ſénat & le peuple. Le ſénat s'attribuoit excluſivement le droit de recevoir les comptes publics : le peuple prétendoit pouvoir aſſiſter par députés à la reddition de ces comptes. Les Ducs

Ducs de Meckelbourg, Jean-Albert & Ulric, qui avoient des prétentions sur Rostock, crurent que l'occasion de les faire valoir étoit trop favorable pour la laisser échapper. Ils s'étoient fait donner, par le feu Empereur, la commission de rétablir la paix dans la ville. Ferdinand étant mort, Maximilien avoit fait expédier pour le même sujet une nouvelle commission, mais adressée seulement à Jean-Albert, qui y fit insérer cette clause : que, *s'il étoit nécessaire, il pourroit contraindre, par les armes, la partie qui ne voudroit pas obéir*. Albert, sans consulter Ulric son frere, & n'ayant communiqué l'affaire qu'à l'Electeur de Brandebourg, leva des troupes, sous prétexte qu'on ne pouvoit rien conclure par les voies de la douceur & de la raison avec de mutins & des opiniâtres. Le 19 Octobre 1564, il se présenta devant Rostock. Le sénat & le peuple lui ayant envoyé des députés, il déclara qu'il venoit, par l'ordre de l'Empereur, pour terminer leurs querelles ; que, s'ils le recevoient paisiblement, il ne toucheroit ni à leurs biens, ni à leurs priviléges ; mais que, s'ils résistoient, ils s'attireroient pour ennemi tout le Cercle

CHARLES IX. 1566.

de la basse Saxe. Les habitans de Rostock étoient destitués de tout ce qui étoit nécessaire pour se défendre : ils se trouvoient épuisés par une maladie contagieuse qui avoit ravagé la ville, & qui y avoit enlevé près de neuf mille personnes : ils étoient d'ailleurs retenus par le respect dû à l'Empereur. Après avoir obtenu du Prince un écrit signé de sa main, & scellé de son sceau, par lequel il promettoit de garder religieusement les paroles qu'il leur donnoit, ils ouvrirent leurs portes. Lorsqu'il fut dans Rostock, il fit assembler le sénat & soixante-huit habitans. Ayant exagéré, dans un long discours, la rébellion du peuple contre le sénat, il abolit le Conseil de la bourgeoisie, dit *des Soixante* ; il ordonna de représenter les patentes, sur lesquelles étoit fondé le droit du peuple, & il les fit brûler. D'abord le sénat donna de grandes louanges à Albert. Mais la joie des sénateurs se changea bientôt en tristesse. Le Prince, deux jours après, leur demanda les clefs de la ville, & il y fit entrer toutes ses troupes, qui subsisterent pendant neuf mois aux dépens des habitans. Ensuite il se fit compter soixante-trois mille joa-

chims pour les frais de la guerre, & il défarma les bourgeois.

CHARLES IX. 1566.

Cependant Maximilien & Ulric étoient également irrités, l'un de l'abus qu'Albert avoit fait de la commiffion impériale, l'autre de n'avoir pas partagé, avec fon frere, les dépouilles de la ville opprimée. Ulric arma contre Albert, & fe rendit en même tems à Brunfwic, pour obtenir du fecours des Etats de la baffe Saxe qui y étoient affemblés. Maximilien, de fon côté, écrivit à Albert de rétablir les habitans de Roftock dans tous leurs priviléges, de leur rendre ce qu'on leur avoit enlevé, & de congédier fes troupes. Albert ayant allégué diverfes raifons pour ne pas obéir, l'Empereur envoya Bogiflas-Felix Haffenftein, Préfident de la baffe Luface, & Erneft Rechberg, afin de lui réitérer fes ordres. Ces commiffaires arriverent le dernier de Décembre 1565 à Roftock. Leurs repréfentations ne purent rien fur Albert. Alors les habitans firent enfin ce qu'ils auroient dû faire dès le commencement. Pour ôter à leur ennemi tout prétexte de retenir fes troupes, le fénat & le peuple fe réconcilierent. Auffitôt que le Duc fut inftruit

CHARLES IX. 1566.

de cet accommodement, il conclut le ſien avec Ulric, ſon frere, & il lui permit d'entrer dans Roſtock. Celui-ci, à trois mille joachims près, exigea la même ſomme qu'Albert avoit reçue; & les commiſſaires de l'Empereur, jugeant qu'inutilement ils demeureroient plus long-tems dans la ville, reprirent la route de Vienne. Ils ne furent pas plutôt partis, que les deux freres firent abattre une partie des murs de la Place, & jetterent les fondemens d'une citadelle. La garniſon, qu'ils laiſſerent à Roſtock, força les habitans de fournir le bois, la brique, la chaux, & les autres matériaux néceſſaires pour la conſtruction de cette fortereſſe; elle empriſonna, dans les châteaux voiſins, les perſonnes qui voulurent s'oppoſer à ces violences, & elle commit pluſieurs autres excès. Enfin, par la médiation du Cercle de la baſſe Saxe, & par l'autorité de la Diete, ces malheureux habitans furent affranchis de la tyrannie.

Arrangemens du Duc de Pruſſe, traverſés par le Roi de Pologne.

Albert de Meckelbourg, en quittant Roſtock, alla chez Albert de Brandebourg, ſon beau-pere, Duc de Pruſſe, & ci-devant Grand-Maître de l'Ordre Teutonique. Il y étoit con-

duit par des vûes d'intérêt. Paul Scalick, de la famille des Scaligers de Vérone, s'étoit fait une réputation par quelques livres qu'il avoit fait imprimer. Insensiblement il s'étoit insinué dans les bonnes graces du vieux Duc de Prusse, & il avoit gagné toute sa confiance. Abusant du pouvoir qu'il avoit sur ce Prince, dont l'esprit étoit affoibli par l'âge, il lui avoit persuadé d'instituer les Princes de Brandebourg, ses cousins, pour ses exécuteurs testamentaires. En même tems il lui avoit inspiré la ridicule vanité de vouloir marier le Prince de Prusse avec une sœur du Roi de France, & il s'étoit fait nommer ambassadeur pour faire la demande de cette Princesse. Avant de partir, il avoit engagé le Duc à éloigner du gouvernement Christophe Cruc, Grand-Maître de sa maison, & les autres ministres Prussiens, & à mettre en leurs places Mathias Horst, dont le principal mérite consistoit dans le méprisable talent de bouffon, & Jean Funch, que son ambition avoit porté à quitter les fonctions de prédicateur, pour se jetter dans les emplois du siecle. Le Duc de Meckelbourg avoit mené avec lui, à la Cour de son

CHARLES IX. 1566.

beau-pere, un certain Laurent Kirkou, qui venoit de le ſervir avec beaucoup de zele & de fidélité dans l'affaire de Roſtock. Kirkou, lié très-étroitement d'amitié avec Horſt, parvint, par ſon moyen, à faire révoquer le teſtament que le Duc de Pruſſe avoit fait; & ce Prince, par une nouvelle diſpoſition, déſigna le Duc de Meckelbourg pour tuteur de ſon fils, & pour régent de ſes Etats. Sigiſmond II, Roi de Pologne, dont le Duc de Pruſſe étoit feudataire, & qui avoit approuvé le premier teſtament, trouva mauvais que ce Prince, ſans ſa participation, en eût fait un nouveau. Il envoya des commiſſaires en Pruſſe, avec un mandement qu'ils préſenterent le 27 Août aux Etats du pays, & qui portoit que le Roi de Pologne banniſſoit Paul Scalick, non-ſeulement de Pruſſe, mais même de toute la Pologne, & annulloit toutes les donations que le Duc de Pruſſe lui avoit faites; qu'il rétabliſſoit dans leurs emplois les anciens miniſtres, conſeillers & officiers, qui en avoient été dépouillés; qu'on lui remettroit les deux teſtamens du Duc; & que celui-ci ne pourroit impoſer à ſes ſujets aucune charge ni impoſition

que du consentement des Etats. Les commissaires du Roi de Pologne avoient pouvoir, si le Duc refusoit d'obéir, de prendre en main, de concert avec les Etats de Prusse, les rênes du gouvernement.

CHARLES IX. 1566.

Par leur ordre, Mathias Horst & Jean Funch furent emprisonnés : on instruisit leur procès ; ils furent condamnés à mort, & exécutés le 28 Octobre à Konigsberg. Le Duc fut obligé de signer une convention qui contenoit les articles suivans. » On établira » deux Evêques, à Sambien & à Pomezan. Ils seront élus par le conseil » du Prince, par huit personnes choisies dans la noblesse, & par huit députés des villes. Le Prince connoîtra » des fautes, que ces prélats pourront » commettre, par rapport au civil : le » synode, de celles qui regarderont la » doctrine & la discipline. Les bannis » seront rappellés. La noblesse du pays » sera toujours préférée aux étrangers, » pour remplir les charges publiques. » Les Etats rentreront dans toute leur » liberté. Le Duc n'imposera point » de nouveaux tributs à ses sujets. Il » conservera leurs priviléges & leurs » immunités. Il ne gardera que les

CHARLES IX. 1566.

» ministres nécessaires, & il modérera » ses dépenses. Il ne pourra faire aucun » traité, ni aucune alliance, que du » consentement du Roi de Pologne & » des Etats de Prusse. Il annullera les » contrats usuraires & les donations » faites contre les loix. S'il se comporte » autrement, & si, méprisant les très- » humbles prieres de ses sujets, il ne » révoque pas ce qui aura été fait de » contraire à la présente convention, » les Etats de la province pourront, » sans se rendre coupables du crime de » rébellion, recourir à la protection du » Roi de Pologne, pour la défense de » leurs priviléges ». L'évêché de Sambien fut donné à Joachim Morlin, qu'on fit revenir de Brunswic, & celui de Pomezan à George Venet, gentilhomme Prussien, qui s'étoit retiré à Colberg en Poméranie, pour éviter la persécution.

Continuation de la guerre en Hongrie.

Tandis que les Etats de l'Empire étoient assemblés, les Turcs étoient entrés en campagne, ainsi que le Prince de Transilvanie, qui avoit pris le titre de Roi de Hongrie, d'Esclavonie, de Croatie & de Styrie. Ayant attaqué inopinément la ville de Hamaski, voisine d'Agria, ils la prirent le 23

Avril par efcalade, & ils pafferent la garnifon au fil de l'épée. Enflés de ce premier fuccès, ils s'avancerent à Zigeth. Nicolas de Serin marcha contre eux, les battit, & les força de fe réplier fous Cinq-Eglifes. Auffitôt après la fin de la diete, l'Empereur retourna à Prague. Il y apprit que Soliman s'étoit mis à la tête de fes troupes, & qu'il étoit dans la Bulgarie avec foixante-dix mille hommes.

Un grand nombre de troupes auxiliaires étoit déja arrivé à l'armée impériale. Le Duc de Florence y avoit envoyé quatre mille hommes d'infanterie, entretenus à fes dépens. L'Ordre Teutonique avoit auffi fourni de puiffans fecours. Schwendi affiégeoit Huft. Plus les ennemis étoient proche, plus il preffoit le fiege. D'un autre côté, le Pacha de Bude avoit commencé celui de Palotta, ville à huit milles de Javarin. Les murs étant prefque entiérement détruits par le canon, & George Thuvri, Gouverneur de la Place, ayant été dangéreufement bleffé d'un éclat de pierre, la garnifon, qui avoit déja foutenu plufieurs affauts, fongeoit à capituler. Sur ces entrefaites, George, Comte d'Helfenftein, vint à

CHARLES IX. 1566.

Javarin avec douze enſeignes. Un détachement, qu'il envoya le lendemain au fourage, jetta l'épouvante dans le camp des aſſiégeans. Ils crurent qu'on vouloit les attaquer par leurs derrieres, & ils leverent le ſiege. Malgré la précipitation de leur retraite, ils emmenerent leurs munitions de guerre & de bouche, & leurs canons, à la réſerve d'un ſeul qu'ils rompirent. Dès qu'ils ſe furent éloignés, on rétablit les fortifications de Palotta, & l'on en augmenta la garniſon.

Expéditions du Comte de Salms.

Sur l'avis que le Gouverneur de Veſprin étoit allé en courſe avec une partie de ſa garniſon, le Comte de Salms, qui commandoit à Javarin, réſolut de profiter de la circonſtance. Il ſe mit en marche, accompagné d'un corps nombreux de troupes, & il ſe préſenta inopinément devant Veſprin. A ſon arrivée, il fit tirer pluſieurs coups de canon. Les murs étoient à demi-ruinés par la vétuſté. Il ne fut pas difficile de faire brêche, & l'on ſe rendit maître de la ville. La plûpart des Turcs, qui la défendoient, furent tués, en répréſailles du traitement que les infideles avoient fait à la garniſon de Hamaski. On épargna ſeulement quelques-uns

des principaux, & on les renvoya à Presbourg. Le Comte de Salms, non content de cette expédition, s'empara aussi de Tathan. A son approche, la garnison de Gestern abandonna ce château. Celles de Vithan, d'Ischoki, de Sambochi, & de plusieurs autres forteresses, en sortirent, après y avoir mis le feu.

CHARLES IX. 1566.

Maximilien avoit ordonné de faire partout des prieres, plusieurs fois le jour, afin qu'il plût à la bonté divine de bénir les armes impériales. Partout, dans les villes, à la campagne, tout le monde, à des heures marquées, se mettoit à genoux : les cavaliers, sur les grands chemins, descendoient de cheval pour prier. L'Empereur donnoit lui-même l'exemple. Aussi brave que pieux, il voulut prendre le commandement de ses troupes, & il partit pour la Hongrie. L'armée avoit été jointe par plusieurs nouveaux renforts. Schwartzemberg y avoit conduit la cavalerie de la Siléfie & de la Lusace. Ces troupes y avoient été précédées par celles de Bohême. De toutes parts, il y venoit des princes & des seigneurs étrangers. Alfonse d'Est, Duc de Ferrare, s'y rendit avec quatre cents gen-

L'Empereur se met à la tête de ses troupes.

CHARLES IX. 1566.

tilshommes, trois cents gendarmes, trois cents chevaux-légers, & un pareil nombre d'arquebusiers. Wolfang & Richard, Palatins de Neubourg, & le plus jeune des Princes de Baviere, y arriverent, ainsi que le jeune Henri de Lorraine, fils du Duc de Guise tué devant Orléans, Timoléon de Cossé, Gui de Saint-Gelais de Lansac, Philippe Strozzi, & Prosper Colonne. Albert Laski, seigneur Polonois, qui possédoit de grandes terres en Hongrie, alla trouver l'Empereur à la tête de trois mille hommes de cavalerie, qu'il avoit fait vêtir à la Hongroise, afin de ne point paroître violer la treve conclue entre la Turquie & la Pologne. Plusieurs Anglois de considération, entre autres Jean Smith, Guillaume Gorges, Henri Champernoun, Philippe Butshide, Richard Grenvill, & Thomas Wolton, demanderent de servir en qualité de volontaires.

Victoire remportée par Schwendi sur les Tartares.

Par ordre de l'Empereur, Schwendi, avec un camp volant, observoit les mouvemens des Tartares, qui étoient entrés en Hongrie, appellés par Soliman. Quoiqu'ils désolassent les deux rives de la Teisse, Schwendi ne ju-

gea pas à propos de les attaquer d'abord. Il prévit qu'en mangeant avec trop d'avidité des raisins & des fruits verds, ils se feroient plus de tort que ne pourroit leur en faire une bataille perdue. En effet, la mortalité se mit bientôt dans leur camp. Lorsqu'ils furent considérablement affoiblis, Schwendi fondit sur eux, en tailla en pieces un grand nombre, & obligea le reste d'abandonner la Hongrie. Après cette victoire, il se rendit maître des forteresses de Zabathka, de Pelsewez, de Gade, de Gombazzek & de Krasnakwka.

Cependant Soliman fit construire un pont sur le Drave, qui, prenant sa source en Styrie dans les montagnes de Nortgaw, reçoit le Muer, & se jette dans le Danube. Aux endroits où les Turcs ne pouvoient planter des pilotis, à cause de la profondeur & de la rapidité de la riviere, ils suppléerent avec de grands batteaux liés ensemble par de fortes chaînes. Ce pont avoit plus d'un mille de long, & quatorze coudées de largeur. Il fut achevé en douze jours, & Soliman y employa vingt-cinq mille hommes. Son dessein fut d'imiter le pont fameux que César fit autrefois construire sur le Rhin avec

CHARLES IX. 1566.

tant de diligence & d'habileté. Ce Sultan, qui avoit autant d'élevation dans l'eſprit qu'aucun de ſes prédéceſſeurs, ſe plaiſoit beaucoup à la lecture de l'hiſtoire. Il avoit fait traduire en ſa langue les commentaires de Céſar, & il les avoit étudiés avec une attention particuliere.

Soliman II aſſiege Zigeth.

L'armée ottomane ayant paſſé le Drave, Soliman alla mettre le ſiege devant Zigeth. Cette ville, s'il en faut croire les habitans du pays, a été bâtie par un ſeigneur nommé Anthémius. Elle eſt compoſée de deux villes, la vieille & la nouvelle. La vieille ville eſt totalement environnée de marais. La nouvelle l'eſt auſſi preſque entiérement, & l'on n'y arrive que par une langue de terre. De ce côté elle eſt flanquée de deux baſtions. Il y avoit deux citadelles, dont l'une étoit enfermée dans l'autre. Le Comte de Serin étoit dans Zigeth avec deux mille trois cents hommes. Les Turcs en peu de jours eurent élevé trois batteries. Ils en établirent une quatriéme près du jardin royal, pour battre la petite citadelle, qui étoit enfermée dans la grande, & qui la dominoit. Cette batterie commandant la Place, & les aſſiégés n'oſant plus paroître ſur

les remparts, le Comte de Serin fit mettre le feu à la nouvelle ville, & se retira dans la vieille. Pour franchir les marais qui séparent les deux villes, les ennemis construisirent divers ponts. Ayant continué leurs approches à la faveur de leurs mantelets, ils prirent la ville. Deux jours après, ils attaquerent la citadelle. Leurs dispositions étoient faites pour monter le 29 Août à l'assaut. Ils avoient une ferme confiance qu'ils réussiroient, parce que Rhodes & Bude avoient été prises à pareil jour, & que ce même jour, quarante-cinq ans auparavant, Soliman s'étoit emparé de Belgrade. Non-seulement ce jour, mais tout le mois d'Août avoit été toujours heureux à Soliman & à Selim son pere. C'étoit dans ce mois, que Selim avoit vaincu Ismaël le Grand, dans la plaine de Calderan, & Campson Gore, Soudan d'Egypte, auprès du Singa. Soliman étant tombé malade, l'assaut fut différé, mais les infideles continuerent de pousser leurs travaux avec vigueur. Par le moyen des mines, ils pénétrerent jusqu'à la palissade intérieure. Ils y porterent une grande quantité de bois sec, de paille & d'autres matieres

CHARLES IX. 1566.

La ville est prise.

CHARLES IX. 1566.

combuſtibles, & le 5 Septembre ils y mirent le feu. Comme il régnoit un vent violent, le progrès des flammes fut rapide. Elles porterent de tous côtés leur ravage, & bientôt elles parvinrent au magazin des poudres de la grande citadelle. Alors le Comte de Serin, réduit à la derniere extrémité, entra avec la garniſon dans la citadelle intérieure. Il en fit auſſitôt fermer les portes, laiſſant dehors pluſieurs braves ſoldats, ſans compter les femmes & les enfans, qui périrent diverſement par le fer ou par le feu, ou qui furent faits eſclaves.

Il n'y avoit plus qu'une muraille entre les aſſiégeans & les aſſiégés. La petite citadelle étant enfermée dans la grande, on avoit jugé inutile de conſtruire des baſtions pour ſa défenſe. Le Comte de Serin n'avoit pas eu le tems d'y faire tranſporter les vivres. De toute ſon artillerie, il ne lui reſtoit que deux canons & quatorze mortiers. Il tint cependant encore trois jours contre tous les efforts des ennemis. Enfin, lorſqu'il vit qu'il ne pouvoit faire une plus longue réſiſtance, il quitta ſa cuiraſſe, & ſe revêtit de ſon habit le plus magnifique. Au lieu de caſque, il mit

Etrange réſolution du Comte de Serin.

CHARLES IX. 1566.

sur sa tête un bonnet de velours, orné d'une aigrette de plumes de héron, & d'un diamant de grand prix. N'ayant pris d'autre arme que son épée, il fit ouvrir les portes de la citadelle. En même tems, il fit tirer un canon chargé à cartouche. Après avoir combattu quelque tems, pour se faire jour avec sa garnison au travers des ennemis, il tomba mort de trois blessures. Ceux qui le suivoient voulurent rentrer dans la citadelle. Les infideles s'étant mêlés avec eux, il y eut un grand carnage. Cette seule journée coûta trois mille hommes aux Turcs. Ils envoyerent à l'Empereur la tête du Comte de Serin, enveloppée dans une étoffe de soie. Maximilien fut touché, comme il devoit l'être, d'un si triste spectacle. Il donna beaucoup de louanges aux vertus de cet illustre mort, & il fit remettre à Balthazar, fils du Comte, la tête de son pere. Balthazar la fit porter au château de Scacaturn, où elle fut mise dans le tombeau des Comtes de Serin.

Mort de Soliman II.

Dix-huit mille janissaires & sept mille spahis périrent au siege de Zigeth. L'armée ottomane avoit fait une beaucoup plus grande perte qu'elle ignoroit

CHARLES IX. 1566.

encore. Le 5 Septembre, Soliman étoit mort d'une attaque d'apoplexie, âgé de soixante-seize ans, après en avoir régné quarante-six & demi. Ce Prince se rendit recommandable par sa piété, par sa justice, par sa grandeur d'ame, par sa continence & par sa bonne foi. Il étoit monté sur le trône le même mois que Charles V avoit été élu Empereur. La plûpart des entreprises de Soliman furent heureuses. Il augmenta ses Etats de l'Arménie en Asie, & d'une partie de la Hongrie en Europe. Deux choses manquerent à ses desirs; la premiere, de n'avoir pas réduit Vienne sous sa puissance; la seconde, de n'avoir pû achever la magnifique mosquée & les beaux aquéducs qu'il avoit commencés à Constantinople.

Avant la prise des deux citadelles de Zigeth, Mahomet, Grand-Visir, avoit caché la mort de Soliman, dans la crainte qu'elle ne décourageât les troupes. Il continua de la tenir secrette, de peur que les janissaires ne voulussent, suivant un ancien usage, piller la tente & les trésors du Sultan. Quelques précautions que prît Mahomet, les troupes eurent des soupçons de la

vérité. Elles demanderent à voir Soliman. Le Grand-Visir fit habiller le cadavre de ce Prince, & le montra de loin aux janissaires, qui y furent trompés.

CHARLES IX. 1566.

Les Turcs s'emparent de Giula.

Pendant que le Sultan avoit assiégé Zigeth, le Pacha Pertaw avoit formé l'investissement de Giula. Une inondation, qui survint, l'obligea d'abandonner son attaque. Les Impériaux le poursuivirent, chargerent son arriere-garde, & lui tuerent beaucoup de monde. Les eaux s'étant écoulées, il retourna devant la Place, & Kereczeni, qui la défendoit, la rendit après soixante jours de siege. Il étoit porté par la capitulation, que la garnison seroit renvoyée vie & bagues sauves. Cependant à peine fut-elle à mille pas de la ville, qu'elle fut enveloppée & taillée en pieces par les Turcs. Ils conserverent la vie à Zereczeni, mais l'année suivante il la perdit d'une façon cruelle. De Belgrade, où il avoit été envoyé d'abord, il fut conduit à Constantinople. Là, il fut accusé d'avoir traité inhumainement plusieurs des prisonniers qu'il avoit faits pendant le siege de Giula; d'avoir fait couper le nez aux uns; d'avoir fait fendre la

CHARLES IX. 1566.

bouche aux autres, & d'en avoir fait périr un grand nombre par divers genres de ſupplice. Ses accuſateurs obtinrent qu'on le leur livrât. Ils l'enfermerent dans un tonneau armé de clous en dedans, & ils le firent rouler du haut d'une montagne dans un précipice.

Selim ſe rend à l'armée, qui le proclame Empereur.

Selim étoit à l'ancienne Magnéſie, lorſqu'il reçut la lettre, par laquelle le Grand-Viſir lui donnoit avis de la mort de Soliman. Il ſe rendit ſur le champ à Conſtantinople, & après s'y être fait reconnoître, il partit en diligence pour l'armée. Il la rencontra près de Belgrade, où Mahomet la conduiſoit. Le corps du feu Sultan étoit porté dans une litiere fermée. Comme les troupes ſavoient que ce Prince avoit été malade, elles ſuppoſoient qu'il ſe faiſoit ainſi conduire, parce qu'il ne pouvoit ſoutenir la fatigue du cheval, ni la lumiere du grand jour. A l'arrivée de Selim, la mort de Soliman fut déclarée, & les troupes ſaluerent le nouvel Empereur. Il ordonna qu'on portât le corps de ſon pere à Conſtantinople, pour être inhumé dans le mauſolée que Soliman s'étoit fait conſtruire.

CHARLES IX. 1566.

Le Grand-Visir, après la prise de Zigeth, avoit détaché un corps de troupes pour assiéger Barbotzka. La garnison de la Place, n'étant pas en état de la défendre, y mit le feu & prit la fuite. Cet exemple fut suivi par les garnisons de Schorg & de Sacka. Les Turcs mirent à feu & à sang toute l'Esclavonie. L'Archiduc Charles, frere de Maximilien, remporta sur eux quelques avantages. Dans un combat donné près de Sluna, il en défit quatre mille, & il fit le Pacha de Bosnie prisonnier.

L'hyver approchant, Selim II retourna à Constantinople. Il y arriva le 9 Décembre, & il y fut reçu avec de grandes démonstrations de joie par ce même peuple qui, quelques années auparavant, avoit montré pour lui tant de haine. Le Prince de Transilvanie, à qui le Sultan avoit laissé une partie de son armée, continua les hostilités malgré la rigueur de la saison. Il entreprit le siege de Tockay. Dans le tems qu'il étoit sur le point de se rendre maître de cette Place, il apprit que dix mille Tartares, des troupes qui lui avoient été données par Selim, s'étoient débandés; qu'ils faisoient un

Excès commis par les Tartares dans la Transilvanie.

CHARLES IX. 1566.

horrible dégat dans la Tranſilvanie ; & qu'ils y traitoient, avec une extrême cruauté, les perſonnes de tout ſexe & de tout âge. Sans parler du pillage & des incendies, on rapportoit des excès qui faiſoient frémir. On diſoit que ces barbares ſe nourriſſoient tous les jours de la chair des chrétiens, & que ſurtout ils regardoient celle des enfans & les mammelles des femmes comme des mets exquis. Jean vola au ſecours de ſes ſujets. Ayant inutilement employé la voie des repréſentations, pour engager les Tartares à ſe retirer, il fondit ſur eux, & il en fit un grand carnage. Bientôt ils ſe raſſemblerent, & ils l'inveſtirent dans Varadin. Comme cette ville n'étoit aſſez forte, ni par ſon aſſiette, ni par ſes fortifications, il en ſortit ſecretement la nuit, & ayant fait monter la nobleſſe à cheval, il attaqua une ſeconde fois les Tartares, qui, joints à quelques-unes des troupes auxiliaires fournies par les Turcs, faiſoient de nouveaux ravages. Il tailla en pieces une partie de ces dangéreux alliés, & il délivra une multitude prodigieuſe de malheureux qu'ils emmenoient en eſclavage, parmi leſquels étoient pluſieurs femmes & filles de

qualité, qui avoient été prifes dans Beregzas & dans les environs de Caffovie. Quatre cents janiffaires avoient enlevé, du feul territoire dépendant de cette derniere ville, plus de neuf cents captifs. Les Tartares, après avoir été battus encore en quelques autres rencontres par le Prince de Tranfilvanie, abandonnerent à la fin fes Etats, & pénétrerent en Pologne, où ils commirent auffi beaucoup de défordres. Ils affiégerent le Palatin de Podolie dans une Place, dont ils firent approcher douze pieces de canon. Mais le Palatin enleva leur artillerie, ruina leurs travaux, & diffipa entiérement les reftes de ces barbares.

CHARLES IX. 1566.

Aux horreurs, que la Hongrie venoit d'effuyer, fuccéda un fléau qui ne lui fut pas moins funefte que le fer & le feu. Les cadavres, épars de tous côtés dans les chemins, ayant corrompu l'air, cauferent une efpece de contagion, qu'on appella *le mal de Hongrie*. Cette maladie n'attaqua d'abord que le peuple. Elle fe rendit enfuite formidable à tout le monde, & plufieurs feigneurs en moururent. Les premiers fymptômes étoient de grands maux de tête & de cœur, & un affoupiffement

Mal de Hongrie.

CHARLES IX. 1566.

léthargique. Il se formoit par-tout le corps de petites taches, semblables à celles que produit la morsure des puces. Lorsqu'on y touchoit, on sentoit comme des étincelles de feu qui en sortoient. Chaque tache ne tardoit pas à se changer en pustule. Une fievre violente brûloit intérieurement le malade. Quelquefois elle ne paroissoit que tierce simple, mais elle étoit continue. Martin Ruland a fait un traité particulier de cette maladie, qui, vingt-huit ans après, se renouvella dans le même pays avec encore plus de violence.

A peu près vers le même tems que Selim étoit retourné à Constantinople, l'Empereur Maximilien avoit pris la route de Vienne. Il y tint les Etats d'Autriche. Il alla ensuite à Troppaw, où il tint ceux de Silésie. Plusieurs membres des deux assemblées lui demanderent la liberté de professer publiquement la confession d'Ausbourg. Il répondit que, s'ils vouloient avoir une religion différente de la sienne, ils pouvoient vendre leurs biens, & sortir des terres de son obéissance. Par cette déclaration, il fit beaucoup de mécontens, mais il n'excita point de troubles;

troubles; en cela, plus heureux que ſon couſin le Roi d'Eſpagne, contre qui une partie des habitans des Pays-bas s'étoit révoltée.

CHARLES IX. 1566.

Troubles des Pays-bas.

Autrefois on comprenoit, ſous le nom de Pays-bas, toutes les provinces renfermées entre le Rhin à l'orient, la Seine au midi, l'Océan à l'occident & au ſeptentrion. Maintenant on ne donne ce nom qu'à la partie de la Flandre, qui a été détachée de la monarchie françoiſe, aux ſept provinces qui compoſent aujourd'hui les Etats de la république de Hollande, & à quelques évêchés dépendans de l'Allemagne [a]. Dès le tems de Clovis, l'Artois étoit ſous la puiſſance des françois. La Flandre fit auſſi partie du royaume de France, après que les habitans de Gand eurent chaſſé la garniſon que leur avoit donnée les Romains. Trois cens trois ans après Clovis, Charlemagne créa Liderick de Harlebeque, grand Foreſtier de Flandre, & il lui en donna le gouvernement à perpétuité. Les deſcendans de Harlebeque ne porterent que le titre de Gouverneurs juſqu'à

Succeſſion des anciens Comtes de Flandre.

[a] Je préſente les choſes telles qu'elles ſont au tems préſent, & non telles qu'elles étoient, lorſque M. de *Thou* écrivoit.

CHARLES IX. 1566.

Baudouin, surnommé *Bras de Fer*. Par une étrange témérité, ce seigneur, soixante-dix ans après cette concession, enleva Judith, fille de Charles le Chauve. Par un bonheur encore plus surprenant que sa témérité, il se réconcilia avec Charles, il obtint son consentement pour épouser Judith, & il reçut de son beau-pere le titre de Comte de Flandre. Depuis Baudouin jusqu'à Arnoul III [a], les Princes de cette maison se succéderent sans aucune interruption. Robert, surnommé *le Frison*, troubla l'ordre légitime & naturel de cette succession. Arnoul, fils de Baudouin de Mons, ayant été tué, & Baudouin, Comte de Hainaut, frere d'Arnoul, ayant été privé de la plus belle partie de l'héritage de ses peres, le comté de Flandre passa depuis en diverses mains jusqu'à Thierry, Comte d'Alsace, fils de Thierry, qui épousa Gertrude, petite-fille de Robert *le Frison*. Philippe, fils du Comte d'Alsace, étant mort sans enfans, le comté de Flandre retourna l'an 1194 à Marguerite, qui avoit épousé Baudouin, fils de Baudouin,

[a] On lit *Arnoul VIII* dans notre historien; il faut substituer *Arnoul III*.

Comte de Hainaut. Baudouin, fils de Marguerite, conquit l'Empire d'orient, & ne laiſſa que deux filles, Marguerite & Jeanne. Marguerite, qui ſurvêcut à Jeanne, épouſa Guillaume de Bourbon, ſire de Dampierre, de la maiſon de Bourbon d'Archambaud. Comme il n'y avoit plus d'enfans mâles de la race de Baudouin *Bras de Fer*, les deſcendans de Guillaume de Bourbon Dampierre poſſéderent le comté de Flandre juſqu'à Louis, qui fut le cinquiéme Comte depuis Guillaume. La fille unique de Louis, nommée Marguerite, fut mariée à Philippe, Duc de Bourgogne, frere de Charles V, Roi de France. De ce Philippe ſortit la maiſon de Bourgogne, à laquelle la maiſon d'Autriche a ſuccédé par une extrême imprudence de Louis XI. Ce Prince, d'ailleurs très-politique, aveuglé par ſa haine implacable pour la maiſon de Bourgogne, laiſſa épouſer à Maximilien d'Autriche la Princeſſe Marie, héritiere de cette maiſon, tandis qu'il pouvoit la faire épouſer à ſon fils.

CHARLES IX. 1566.

De tout tems, les Flamands avoient été inquiets & remuans. Leur averſion pour le Cardinal de Granvelle, que le

Haine des Flamands pour le Cardinal de Granvelle.

CHARLES IX. 1566.

Roi d'Eſpagne avoit donné pour premier miniſtre à la Ducheſſe de Parme leur Gouvernante, avoit réveillé leur penchant à la révolte. Lorſque Paul IV avoit érigé pluſieurs nouveaux évêchés en Flandre, Granvelle avoit été fait Archevêque de Malines; il avoit pris les titres de Primat & de Grand-Inquiſiteur des Pays-bas; & pour augmenter ſa juriſdiction, il avoit diminué conſidérablement celles des Archevêques de Treves & de Cologne, de l'Evêque de Liege & de celui de Munſter. De-là s'étoit élevé un grand nombre de plaintes. Les chapitres & les moines ne ſouffroient pas moins impatiemment, qu'on enlevât une partie de leurs revenus, pour faire ſubſiſter les nouveaux Evêques. Mais rien n'égaloit l'indignation que les entrepriſes du Cardinal, pour établir l'inquiſition, avoient excitée parmi le peuple. Les habitans d'Anvers, en particulier, regardoient ce tribunal comme la ruine de leur commerce, qui, depuis long-tems, entretenoit dans leur ville une eſpece de foire perpétuelle. Auſſi, Chriſtophe Fabri, autrefois Carme, ayant été condamné au feu pour crime d'héréſie, ils s'étoient ſou-

CHARLES IX. 1566.

levés ; ils avoient accablé le boureau d'une grêle de pierres, & ils l'avoient forcé de laisser le corps du patient à demi-brûlé. Dans la crainte d'allumer une révolte générale, Granvelle avoit cessé, pendant quelque tems, de faire exécuter en public les victimes des inquisiteurs. Il avoit repris toute son audace, depuis que les décrets du Concile de Trente avoient été publiés dans les Pays-bas, & il avoit recommencé à poursuivre, plus ouvertement que jamais, les personnes dont la doctrine étoit suspecte. Les grands, n'étant pas eux-mêmes à l'abri de la persécution, avoient enfin levé le masque. Ils s'étoient joints avec le peuple ; & la haine contre le Cardinal avoit éclaté de toutes parts. Le Prince d'Orange, le Comte d'Egmont & le Comte de Hornes, avoient eu le courage d'écrire à Philippe, qu'il n'y avoit point d'autre moyen de ramener le calme, que d'éloigner un ministre qui étoit odieux également à tous les Ordres. Par mépris pour cet ennemi commun, on faisoit porter aux gens de livrée des capuchons rouges, semblable à son camail de Cardinal. Des faisceaux de flêches liées ensemble étoient brodés sur

CHARLES IX.
1566.
Retraite de ce Cardinal en Franche-Comté.

ces capuchons, pour marquer l'union intime des partifans de la liberté.

Granvelle, cédant en apparence à la tempête, avoit pris, dans le mois de Mars 1565, le parti de fe retirer en Franche-Comté. D'abord fes adverfaires avoient cru que fa fuite alloit les délivrer de tout fujet d'inquiétude. Mais ils avoient été bientôt détrompés. Bientôt ils s'étoient apperçus, qu'il continuoit d'avoir la même influence dans les affaires. Philippe, en quittant la Flandre, avoit établi trois Confeils. Le premier étoit le Confeil d'Etat, compofé des chevaliers de la Toifon d'Or, des Gouverneurs des provinces, & de quelques autres feigneurs. Ce Confeil défiroit fincerement la tranquillité publique. Ulric Viglius d'Ayta de Swichem préfidoit au fecond, que l'on nommoit le Confeil Privé. Le troifiéme Confeil étoit chargé des affaires des finances, & avoit pour chef le Comte de Barlaymont. Prefque tous les membres de ces deux derniers Confeils étoient de la faction du Cardinal. Ils ne perdoient aucune occafion de décrier le Confeil d'Etat, & ils accufoient la Gouvernante de fomenter les troubles.

Cette Princeſſe & le Conſeil d'Etat avoient envoyé le Comte d'Egmont en Eſpagne, pour réfuter ces calomnies ; & ce ſeigneur, plein de la confiance que lui inſpiroient ſes ſervices, avoit parlé à Philippe avec une noble hardieſſe. Il lui avoit repréſenté, que la publication de tant d'édits rigoureux ne pouvoit qu'aliéner les eſprits ; que le ſeul nom d'inquiſition faiſoit horreur à tous les Flamands ; que la nobleſſe ſe plaignoit hautement des atteintes qu'on donnoit à ſes prérogatives ; que le peuple gémiſſoit de la décadence du commerce & des manufactures ; que le clergé même ne diſſimuloit pas, combien il étoit mécontent de voir le gouvernement dépouiller des chapitres & des communautés de leurs revenus, pour enrichir un petit nombre d'Evêques ; qu'on ne remédieroit à tous ces maux qu'en révoquant, ou du moins en modérant les ordonnances concernant la religion, en ſupprimant les nouveaux évêchés, & en rendant à chaque Ordre ſes priviléges.

CHARLES IX. 1566.

Voyage du Comte d'Egmond à Madrid.

Le Roi d'Eſpagne avoit paru écouter favorablement le Comte d'Egmont, & lui avoit promis d'avoir égard aux plaintes des Flamands. Mais

CHARLES IX. 1566.

en même tems il avoit mandé ſecretement à la Gouvernante, de ne rien changer dans le plan qui excitoit leurs murmures. Ce Prince, confirmé dans ſes ſentimens par ſes miniſtres & par les lettres de Granvelle, avoit réſolu de bannir entiérement des Pays-bas la nouvelle doctrine ; d'y établir pour cet effet, à quelque prix que ce fût, l'inquiſition, avec la même autorité qu'elle avoit en Eſpagne ; & ſuppoſé que les Flamands s'obſtinaſſent à ne point reconnoître ce tribunal, de ſe faire relever, par la Cour de Rome, du ſerment par lequel il s'étoit engagé à maintenir leurs immunités ; de traiter ces Provinces, non comme des Etats héréditaires, mais comme des pays conquis ; d'abroger les anciennes loix, & après avoir exterminé les perſonnes les plus conſidérables, de réduire les autres, par la crainte des châtimens, à une aveugle obéiſſance.

Ordres envoyés par Philippe à la Gouvernante des Pays-bas.

Sur la fin de 1565, Philippe avoit écrit de nouveau à la Ducheſſe de Parme, pour lui recommander de faire obſerver les édits à la derniere rigueur. Par ſa lettre, il ordonnoit que, ſi quelques juges faiſoient difficulté d'exécuter ſes volontés, on en mît d'autres à

leur place, qui euffent plus de courage & de fermeté, & qui fuffent mieux faire refpecter la puiffance royale. Quant à ce qui regardoit l'inquifition, il ajoutoit qu'il vouloit que tous fes fujets, en général & en particulier, fourniffent aux Préfidens du faint Office les fecours néceffaires pour l'exercice de leurs charges. La Gouvernante avoit envoyé des copies de cette lettre dans toutes les provinces. Pour complaire au Roi d'Efpagne, elle avoit fait convoquer des fynodes par les nouveaux Evêques, & il avoit été réglé dans ces affemblées, que les curés feroient un dénombrement des familles de leurs paroiffes; qu'ils donneroient des liftes exactes des noms, furnoms & domiciles de leurs paroiffiens; qu'ils tiendroient regiftre des enfans qu'ils baptiferoient, & de leurs pareins; qu'on ne recevroit aucun maître d'école, de la foi duquel on ne fût bien affuré; qu'on lui prefcriroit les livres qu'il feroit lire à la jeuneffe; qu'on obferveroit, avec foin, fi les pauvres étoient catholiques; qu'on les obligeroit de fe confeffer & de communier; que, s'ils refufoient de le faire, ils feroient privés des aumônes; que les

CHARLES IX. 1566.

CHARLES IX. 1566.

étrangers, qui viendroient s'établir dans une paroiſſe, ſeroient tenus de rapporter, de la part du curé de celle qu'ils auroient quittée, un certificat qui prouvât qu'ils étoient de la ſaine doctrine.

Ces decrets acheverent de révolter les eſprits. De tous côtés, il parut des libelles contre le gouvernement. Chaque jour, de cruelles ſatyres étoient affichées aux portes des égliſes & des lieux publics. Les mécontens firent même tomber, entre les mains de la Ducheſſe de Parme, un mémoire, dans lequel ils développoient les artifices & les intrigues ſecretes des émiſſaires de Granvelle. Ils annonçoient, dans cet écrit, qu'ils étoient déterminés à réſiſter aux ordres de la Cour, & ils ajoutoient des menaces, tant contre ceux qui oſoient donner atteinte à la liberté, que contre ceux qui avoient la foibleſſe de le ſouffrir. La Gouvernante, voulant conjurer l'orage, fit publier une déclaration, qui portoit que les Flamands ſeroient maîtres de ne recevoir le Concile de Trente qu'avec des modifications. Ce tempérament ne contenta pas les Etats de Brabant. Ils demanderent des aſſurances,

qu'on n'introduiroit jamais dans leur province aucune eſpece d'inquiſition.

CHARLES IX. 1566.

Confédération de la nobleſſe.

En même tems, Louis de Naſſau, frere du Prince d'Orange; Henri de Brederode; Floris de Pallant, Comte de Culembourg; le Marquis de Bergh, pluſieurs autres ſeigneurs, & une grande multitude de gentilshommes, s'aſſemblerent à Sainte-Gertrude, près d'Anvers, & ſignerent une confédération, pour s'oppoſer à la tyrannie. S'étant rendus enſuite à Bruxelles, au nombre de plus de quatre cents, ils allerent le 5 Avril au palais, étant tous vêtus d'un uniforme gris, & ayant à leurs chapeaux une écuelle de bois, & au cou une médaille, ſur laquelle étoient d'un côté l'effigie du Roi d'Eſpagne, de l'autre une beſace ſuſpendue par deux mains entrelaſſées en ſigne de foi, avec ces mots : *Fideles juſqu'à la beſace.* Ils préſenterent à la Ducheſſe de Parme une requête, & cette Princeſſe promit d'y faire inceſſamment réponſe. Lorſqu'ils ſortirent de l'audience, le Comte de Barlaymont dit à la Gouvernante, *qu'il n'y avoit rien à craindre de miſérables, qui, ſoit en effet, ſoit par leur extérieur, n'étoient que des* GUEUX. Depuis, dans les Pays-

CHARLES IX. 1566.

bas, le nom de *Gueux* demeura aux confédérés, & s'étendit même à tous les religionnaires.

Réponse de la Gouvernante à la requête des confédérés.

La Duchesse de Parme répondit à leur requête, qu'elle souhaiteroit de pouvoir leur accorder tout ce qu'ils désiroient, mais que leurs demandes étoient de telle nature, qu'elle ne pouvoit rien décider de son autorité; qu'elle leur conseilloit de faire une députation au Roi, & leur promettoit d'employer ses remontrances & ses prieres, pour tâcher de le leur rendre favorable; qu'en attendant, elle les conjuroit de faire ensorte que la tranquillité publique ne fût point troublée; qu'elle espéroit d'obtenir de Philippe la suppression de l'inquisition, & que, de sa part, elle auroit la plus grande attention à contenir les Inquisiteurs dans les bornes de la modération & de la prudence.

Deux jours après, les confédérés retournerent au palais, pour remercier la Gouvernante. Ils la presserent de reconnoître, par un acte authentique, qu'il n'y avoit eu rien que de juste dans leurs démarches. Elle se contenta de dire, qu'elle étoit persuadée de la droiture de leurs intentions. Après

qu'ils ſe furent retirés, elle leur envoya Philippe de Lallain, Comte de Hoochſtrate, & le ſécrétaire Berty, pour leur donner parole que l'exécution des ordonnances, au ſujet de la religion, ſeroit ſuſpendue juſqu'à ce qu'on ſût les dernieres intentions de la Cour.

CHARLES IX. 1566.

Suivant les conſeils de la Ducheſſe de Parme, la confédération chargea Floris de Montmorency, Baron de Montigny, & le Marquis de Bergh, chevaliers de la Toiſon d'Or, d'aller en Eſpagne expoſer les griefs de la nation. Ces ſeigneurs y furent reçus fort différemment de ce qu'ils avoient penſé. On les amuſa par des réponſes ambigues & captieuſes, & tout le fruit de leurs ſollicitations fut qu'on accorda, comme une grace aux Proteſtans, de n'être pas brûlés, mais ſeulement pendus. A la nouvelle du peu de ſuccès de la députation, la fureur des mécontens devint un torrent, qu'aucune digue ne put contenir. Les prêches ne ſe tinrent plus ſecretement, mais en pleine campagne. Le peuple y accourut de toutes parts, d'abord ſans armes, enſuite avec des épées, & enfin avec des arquebuſes. Dans la Flandre

Ils envoyent des députés en Eſpagne.

CHARLES IX. 1566.

il y eut plusieurs violences commises. Les habitans d'Anvers chasserent de leur ville Charles de Brimeu, Comte de Meghen, qui s'y étoit rendu par ordre de la Duchesse de Parme. Le Prince d'Orange, à qui la Gouvernante, depuis le départ de Granvelle, sembloit avoir accordé sa confiance, y ayant été envoyé par cette Princesse; la populace, dès qu'il parut, cria partout, *vivent les Gueux*. A peine en fut-il parti, que les sacristies de toutes les églises furent pillées, les autels renversés, les images brisées. Les religionnaires se permirent les mêmes excès à Gand, à Ypres, à Dendermonde [a], à Oudenarde, à Tournay & à Valenciennes. Ceux de presque toutes les villes des autres provinces suivirent l'exemple de ceux de Flandre & de Hainaut. Ils ne se bornerent point à des attroupemens séditieux. Sur le bruit qui se répandit que le Roi d'Espagne se disposoit à passer dans les Pays-bas avec des troupes, ils commencerent à marcher en corps d'armée.

Pillage & profanation des églises.

La Gouvernante, sentant la nécessité de se plier aux circonstances, ré-

Traité entre les confédérés & la Gouvernante.

[a] Tenermonde est une faute dans la traduction de M. de *Thou*.

folut de traiter avec les confédérés. Elle nomma le Prince d'Orange, les Comtes d'Egmont, de Hornes, de Montmorency d'Achicourt, & d'Afsonville, pour conclure les conditions de l'accommodement. Les confédérés, de leur côté, nommerent Louis de Naffau, Euftache de Fiennes, Montigny de Noyelles, & Montigny de Villers. Après plufieurs conférences, on convint que tout le paffé feroit mis en oubli, & que les confédérés ne feroient recherchés fur rien de ce qu'ils auroient pû faire ou dire jufqu'au moment actuel; que, de leur part, ils s'engageroient par ferment à ne rien entreprendre contre l'autorité du Roi; qu'ils feroient au contraire tous leurs efforts, pour ramener chacun à fon devoir; qu'ils feroient ceffer le pillage & la profanation des lieux faints; qu'ils garantiroient de toute injure & de toute violence le clergé, les miniftres de la juftice, & généralement tous les fujets du Roi; qu'ils chafferoient des Pays-bas les étrangers qui avoient pris part aux troubles; qu'il ne fe tiendroit point de prêches dans les lieux où il ne s'en étoit pas encore tenu, & que perfonne n'y paroîtroit en armes.

CHARLES IX. 1566.

Le traité eſt mal obſervé.

D'abord, le traité fut religieuſement obſervé par les deux partis. Peu à peu l'on ſe relâcha. D'un côté, le Comte d'Egmont, Gouverneur de la province de Flandre, diminua le nombre des lieux où les Proteſtans avoient droit de tenir des prêches. De l'autre côté, le Prince d'Orange permit aux religionnaires d'Anvers de bâtir des temples, à la vérité avec cette reſtriction: *Juſqu'à ce qu'il en ait été ordonné autrement par le Roi & par les Etats-Généraux.*

Cependant la Ducheſſe de Parme recevoit diverſes lettres d'Eſpagne, qui lui confirmoient que Philippe perſiſtoit à ne vouloir d'autre religion que la catholique dans les Pays-bas; que, réſolu d'y extirper les nouvelles opinions, il alloit employer toutes ſes forces à cet objet. En même tems, ce Monarque flattoit les grands par des promeſſes équivoques. Quoique haïſſant le Prince d'Orange, & n'ignorant pas que ce Prince favoriſoit ſecretement la révolte, il lui écrivit des lettres pleines d'aſſurances de bienveillance. Pluſieurs ſeigneurs & gentilshommes, ſéduits par les bontés apparentes du Roi, ſe détacherent inſenſiblement des confédérés. La Gouver-

nante, voyant leur parti s'affoiblir, leva des troupes, forma des difficultés sur les lieux où les Protestans pouvoient tenir leurs assemblées, fit condamner à mort quelques ministres sous prétexte qu'ils avoient excité les peuples à la sédition, & commença à dire ouvertement qu'il y avoit, dans le traité fait avec les confédérés, plusieurs articles qu'elle n'avoit accordés que par force. Le Prince d'Orange & Louis de Nassau, son frere, indignés de cette mauvaise foi, convoquerent leurs amis à Dendermonde. Ils produisirent des lettres qu'on avoit interceptées, & qui étoient écrites à la Duchesse de Parme par d'Alava, ambassadeur d'Espagne en France. Ces lettres marquoient que Philippe regardoit le Prince d'Orange, & les Comtes d'Egmont & de Hornes, comme les auteurs de tous les troubles; qu'il les trompoit par de fausses caresses, & qu'il en usoit de même à l'égard de Montmorency de Montigny & du Marquis de Bergh, jusqu'à ce qu'ayant fait tous les préparatifs nécessaires, il pût manifester ses véritables sentimens, & punir ceux qui osoient résister à ses volontés. Le Prince d'Orange exhorta

CHARLES IX. 1566.

Lettres de d'Alava interceptées.

CHARLES IX. 1566.

tous ceux qui étoient présens, à prendre de bonne heure des mesures pour prévenir le danger. Il leur représenta que la Cour de Madrid ne cherchoit que l'occasion de faire la guerre aux Flamands, pour exterminer la noblesse, pour dépouiller les habitans de leurs priviléges, & pour exercer, dans tous les Pays-bas, un pouvoir despotique. Le Comte d'Egmont, qui comptoit sur les services qu'il avoit rendus, & qui se flattoit d'être trop bien auprès du Roi pour avoir rien à craindre, fut d'un avis contraire à celui du Prince d'Orange, & prétendit qu'on s'allarmoit mal-à-propos sur les menaces de d'Alava, qui dans le fond pouvoient n'être que des conjectures.

Tandis que cette diversité de sentimens partageoit les confédérés, la Gouvernante, dont les troupes nouvellement assemblées avoient relevé le courage, voulut mettre une garnison à Valenciennes. Elle prétextoit que, les Protestans étant les plus forts dans cette ville, la plus peuplée, la plus avantageusement située, & la mieux fortifiée de la province, il étoit à craindre qu'ils n'y introduisissent les françois. Les habitans alléguant le privi-

lége qu'ils avoient de se garder eux-mêmes, le Baron de Norkermes, qui commandoit dans le Hainaut en l'absence du Marquis de Bergh, promit de les exempter de gens de guerre, pourvû que les religionnaires tinssent leurs assemblées hors de la ville. Malgré leur soumission à cet ordre, la Gouvernante somma de nouveau les habitans de recevoir garnison. Non-seulement ils persisterent dans leur refus, mais ils tirerent le canon sur des troupes qui alloient à l'abbaye de S. Sauve, & ils pillerent l'abbaye de S. Vaast. Aussitôt ils furent déclarés criminels de leze-majesté. De ce moment, les prêches furent défendus dans la Flandre & dans le Hainaut, mais ils continuerent à Anvers & à Gand.

Valenciennes tire le canon sur les troupes de Philippe.

Le luthéranisme faisoit de nouveaux progrès en Allemagne, de même que le calvinisme dans les Pays-bas. Sigismond, fils de Joachim II, Electeur de Brandebourg, après avoir possédé quatorze ans l'archevêché de Magdebourg, se déclara pour la confession d'Ausbourg. Il travailloit à l'établir dans son diocèse, lorsqu'il mourut, fort regretté de ses chanoines, qui favorisoient son projet. Joachim-Fré-

Nouveaux progrès du Luthéranisme en Allemagne.

CHARLES IX. 1566.

déric, son neveu, fut élu en sa place; & acheva le changement commencé par Sigismond. L'Eglise de Ratzebourg [a] se sépara aussi du Pape; & Christophe, Evêque de Meckelbourg, fit prêcher à ses diocésains la doctrine de Luther. Au contraire, les chanoines de Halberstad demeuroient fideles à l'ancienne religion. Voulant l'affermir de plus en plus, & en même tems acquitter les dettes contractées par leurs Evêques, ils mirent sur leur siege épiscopal Henri-Jules, qui n'avoit que deux ans, & qui étoit petit-fils de Henri, Duc de Brunswic, zélé défenseur du catholicisme. Ils ne doutoient point que le jeune prélat n'adoptât les sentimens de son ayeul; & comme une des conditions de son élection étoit qu'il ne recevroit chaque année que mille joachims, ils se flattoient de pouvoir libérer l'évêché. Leurs espérances furent trompées sur l'un & l'autre articles. Henri-Jules, dans la suite, se fit luthérien, & il ajouta de nouvelles dettes à celles de ses prédécesseurs.

Mort de Charles du Moulin.

Cette année, remarquable dans l'histoire ecclésiastique & politique par les

[a] Et non pas *Racenbourg*, comme on lit dans la traduction de notre historien.

événemens qu'on vient de lire, l'eſt, dans l'hiſtoire particuliere de la juriſprudence, par la mort de Charles du Moulin. Nous avons parlé, dans le livre III, de la perſécution que lui attira ſon commentaire ſur un édit de Henri II, de l'an 1550, concernant l'impétration des bénéfices. Lorſqu'il eut été rappellé de ſon exil, le Connétable de Montmorency, dont il étoit l'avocat, le préſenta au Roi, & dit : *Sire, voilà cet homme qui a fait, par un ſeul livre, ce que votre majeſté n'a pû faire avec une armée de trente mille hommes. Il a impoſé ſilence au Pape, & vous l'a rendu favorable.* Du Moulin, comme nous l'avons dit, publia en 1564, avec la même liberté, contre le Concile de Trente, une conſultation, qui lui ſuſcita de nouvelles affaires. Un an avant ſa mort, pour faire taire les perſonnes qui l'accuſoient de favoriſer le calviniſme, il préſenta au Parlement une requête, dans laquelle il intentoit pluſieurs accuſations contre les proteſtans & contre leurs miniſtres. Pénétré de douleur, en les voyant, ſous prétexte de réformer la religion, s'abandonner à un eſprit de faction & de licence, il promit avec ſerment que,

CHARLES IX. 1566.

ſi Dieu lui donnoit encore quelque tems de vie, il feroit tous ſes efforts, par ſes exemples & par ſes écrits, pour ramener les brebis égarées. Il mourut à Paris, dans ces diſpoſitions, étant âgé de ſoixante-ſix ans [a].

De Guillaume Rondelet.

La mort, cette même année, enleva Guillaume Rondelet, de Montpellier. Il étoit habile medécin, quoique Rabelais aît parlé de lui avec mépris dans ſa ſatyre, non moins répréhenſible qu'ingénieuſe. A la vérité, les écrits de Rondelet ne répondent point à la réputation qu'il s'étoit acquiſe. Un de ſes ouvrages lui a fait plus d'honneur que les autres. C'eſt ſon traité des poiſſons, qui lui auroit encore mérité plus de louanges, ſi l'on n'avoit pas ſoupçonné qu'il le devoit à Pellicier, Evêque de Montpellier. On prétend que Rondelet, pour compoſer ce traité, avoit profité d'une partie des ſavantes obſervations faites ſur Pline par ce

[a] On a recueilli, en cinq volumes in-folio, les ouvrages de ce docte juriſconſulte, qui a été ſurnommé le *Papinien Gaulois*. Les principaux ſont : *De Uſuris. Extricatio Labyrinthi dividui & individui. De dignitatibus & honoribus. Le Commentaire ſur l'édit de* 1550, *&c.* L'opinion générale, quoique M. de *Thou* ne s'explique pas ſur ce point, eſt que du Moulin étoit proteſtant; mais il eſt vrai que, ſur la fin de ſes jours, il rentra dans le ſein de l'Egliſe.

prélat, lesquelles ont été perdues ou supprimées.

CHARLES IX. 1566.

De Louis Cornaro.

Rondelet, malgré son habileté dans la médécine, ne put pousser sa carriere que jusqu'à cinquante-neuf ans. Louis Cornaro, sans être médécin, trouva le moyen de prolonger la sienne fort au-delà du terme ordinaire. Ayant remédié, par sa sobriété, aux infirmités qu'il avoit contractées par l'intempérance de sa jeunesse, il vécut plus de cent ans, & dans tout le cours de sa vieillesse, il jouit d'une parfaite santé de corps & d'esprit. Il composa un livre sur les avantages de la vie sobre [a], dans lequel il expose ses déréglemens, son changement & son régime. Sorti d'une des plus illustres maisons de Venise, il épousa à Udine, dans le Frioul, Véronique de Spilimbergo. Comme il avoit de très-grands biens, il mit tout en usage pour avoir des enfans. Enfin il surmonta le tempéramment froid de sa femme, qu'il aimoit tendrement, & qui étoit déja d'un âge avancé; & lorsqu'il y pensoit le moins, elle lui donna une fille, qui fut nommée Claire. Il maria cette fille à Jean Cornaro, fils

[a] Cet ouvrage a été traduit en françois, sous le titre de *Conseils pour vivre long-tems*.

CHARLES IX. 1566.

de Fantin, de la branche des Cornaro de Chypre. Louis Cornaro mourut à Padoue. Sa femme, qui n'étoit guere moins âgée que lui, le suivit de près. L'un & l'autre furent enterrés dans l'église de S. Antoine [a].

David Rizzo est assassiné dans l'appartement de la Reine d'Ecosse.

Rarement les ambitieux parviennent à une si grande vieillesse. David Rizzo fit une funeste expérience de cette vérité. La Reine d'Ecosse, depuis qu'elle avoit relégué le Roi son époux, vivoit avec ce favori dans une familiarité, qui scandalisoit le peuple & les courtisans. Non-seulement elle l'admettoit à sa table, mais elle mangeoit tête-à-tête avec lui, & même souvent chez lui. Croyant ne pouvoir l'élever assez haut, elle voulut lui donner rang parmi la haute noblesse. Les seigneurs ne purent se résoudre à voir illustrer un étranger, sans naissance & sans mérite. En vain la Reine menaça. Ses emportemens ne servirent qu'à exciter l'indignation. Les vieillards se souvinrent à ce sujet du tems, où le frere de leur Roi ayant été tué, Cockran [b], de tailleur

[a] Entre les hommes célébres, qui moururent en 1566, M. *de Thou* oublie *Michel Nostradamus*, & *Annibal Caro*, fameux poëte Italien.

[b] M. *de Thou* met *Cocheranus*, & l'on ne sait trop pourquoi les traducteurs mettent *Rockeran*, à moins que ce ne soit une faute d'impri-

de

de pierres fut créé Comte de Marre, & excita une guerre civile, qui ne put être éteinte que par la mort du Roi même, & par la ruine presque totale du royaume.

CHARLES IX. 1566.

Sur les bruits auxquels la conduite imprudente de la Reine donnoit occasion, le Roi revint à Edimbourg. Un jour ayant appris que Rizzo étoit enfermé avec la Reine, il se rendit à une porte secrete, dont il avoit la clef, & il la trouva fermée au verrouil. Il frappa, & personne ne répondit. Par le conseil du Duc de Lenox, son pere [a], il manda Jacques Douglas, Comte de Morton, & Patrice, Baron de Lindsey, ses parens. Ils lui persuaderent de se défaire de Rizzo, & ils lui représenterent qu'il ne pouvoit user de trop de diligence, parce que le jour de l'assemblée, dans laquelle la Reine se proposoit de proscrire tous les seigneurs absens, approchoit. Comme ils craignoient que ce jeune Prince, naturellement foible, & qui avoit été jusqu'alors maîtrisé par sa femme, ne se laissât

-meur. Cette faute est corrigée dans les notes, qui sont à la fin du cinquiéme volume de la traduction. *Cockran* étoit favori de *Jacques III*, Roi d'Ecosse.

[a] *Mathieu*, Comte de *Lenox*, avoit été créé Duc.

CHARLES IX. 1566.

gagner encore par ses caresses, & ne les perdît tous, en les désavouant ; ils lui firent déclarer, par écrit, qu'il vouloit être regardé comme l'auteur du meurtre du favori.

De peur qu'un plus long retardement ne fît découvrir le complot, on résolut de l'exécuter sur le champ. La Reine soupoit dans son cabinet avec la Comtesse d'Argyle & avec Rizzo. Le Roi, dont la chambre étoit au dessous de celle de cette Princesse, monta par un escalier dérobé. Patrice Ruthwen, qui relevoit d'une longue maladie, le suivoit avec cinq personnes. Le Comte de Morton, & un grand nombre de ses amis, se promenoient dans l'antichambre. Il avoit mis des personnes de confiance dans la cour, afin d'être prêt à tout événement. Lorsqu'on vit entrer le Roi, & après lui Ruthwen, pâle, défait, & néanmoins armé, on s'imagina que celui-ci avoit un transport causé par la fievre. La Reine ayant demandé ce que le Roi vouloit, Ruthwen commanda à Rizzo de sortir d'une table, à laquelle il n'étoit pas digne d'être assis. Aussitôt la Reine se leva, & se mit entre Rizzo & ceux qui venoient à lui. Le Roi embrassa cette

Princeſſe, en lui diſant qu'elle ne devoit rien craindre, & qu'il s'agiſſoit ſeulement de ſe délivrer d'un homme de néant. Alors Rizzo fut enlevé par les conjurés, premiérement dans la chambre voiſine, de-là dans une ſalle, où il fut poignardé, contre l'avis des principaux conſeillers de l'entrepriſe, qui demandoient qu'on le pendît dans la place publique. George Douglas, fils naturel du Comte d'Angus, lui porta le premier coup.

CHARLES IX. 1566.

Pendant qu'il rendoit les derniers ſoupirs, le Roi fit poſer des gardes dans tous les lieux convenables; & les conjurés ſe retirerent. Le peuple étant accouru de toutes parts au bruit, le Roi cria par la fenêtre, qu'ils n'avoient rien fait que par ſon ordre, & qu'on ſauroit, quand il en ſeroit tems, ce qui s'étoit paſſé.

Retour des ſeigneurs Ecoſſois, qui avoient été exilés.

Le lendemain, les ſeigneurs, qui étoient revenus d'Angleterre ſur les lettres que le Roi leur avoit écrites, ſe préſenterent devant les juges. Aucun accuſateur ne paroiſſant, ils proteſterent publiquement qu'il ne tenoit pas à eux qu'on ne jugeât leur procès. Le Comte de Murray étant auſſi de retour, la Reine eut un entretien avec lui, & elle

CHARLES IX. 1566.

lui fit eſpérer qu'à l'avenir elle ſe laiſſeroit conduire par les avis des grands du royaume. Elle parut même vouloir exécuter cette promeſſe. Son deſſein étoit ſeulement de regagner la confiance. S'étant apperçue que les gardes, chargés de l'obſerver, veilloient avec moins d'attention ſur ſes démarches; elle ſortit ſecretement une nuit de ſon palais avec George Séaton, qui lui avoit amené une eſcorte de deux cents cavaliers. Dumbar fut le lieu qu'elle choiſit pour ſa retraite, & elle y mena le Roi, qu'elle fit menacer de mort, s'il ne la ſuivoit. A peine y fut-elle arrivée, qu'elle fit publier une défenſe de dire que ce Prince eût été complice, & même eût eu connoiſſance du complot formé contre Rizzo. Non contente d'avoir élevé à de ſi grands honneurs un homme, qui le méritoit ſi peu, elle fit mettre le corps de ce vil aventurier dans le tombeau des Rois d'Ecoſſe, auprès de la Reine Magdeléne, fille de François I.

La Reine d'Ecoſſe accouche d'un Prince.

Vers la fin d'Avril, la Reine, dont la groſſeſſe avançoit, retourna à Edimbourg. Elle y accoucha d'un fils le 19 Juin. Jacques Hepburn, Comte de Bothwel, avoit ſuccédé à Rizzo dans

la faveur. La Reine, qui ne vouloit point que perſonne doutât de l'extrême inclination qu'elle avoit pour le Comte, n'accordoit plus aucune grace que par le canal de ce ſeigneur. Le Roi étoit regardé comme un importun & un fâcheux. S'il ſe préſentoit chez la Reine, il n'y eſſuyoit que des mépris, même des femmes de cette Princeſſe. Ennuyé de tant d'outrages, il ſe retira à Sterling. Peu de jours après, la Reine partit pour Gedburg. Le Comte de Bothwel, ayant fait dans le mois d'Octobre un voyage en Liddeſdale, fut bleſſé dangéreuſement par un voleur. Dès que Marie en eut reçu la nouvelle, la difficulté des chemins, les dangers qu'elle pouvoit courir ſur la route, rien ne fut capable de la retenir. Elle ſe rendit auprès du Comte avec très-peu de ſuite, & elle le fit tranſporter à Gedburg. Là, ſans ſe mettre en peine de ſa réputation, elle pouſſa, juſqu'au point de riſquer ſa propre vie, les ſoins qu'elle prit pour la guériſon de ſon favori. A force de veilles & de fatigues, elle tomba dans une maladie ſi ſérieuſe, qu'on commençoit preſque à déſeſpérer de ſes jours. Le Roi vint la trouver. Non-ſeulement elle ne lui don-

CHARLES IX. 1566.

Elle laiſſe éclater ſon inclination pour Bothwel.

CHARLES IX. 1566.

na aucune marque de réconciliation ; mais elle ne voulut pas même accorder de logement à ce Prince, & elle l'obligea de reprendre la route de Sterling. Ce procédé révolta d'autant plus, que, dans le tems qu'elle éloignoit de sa présence le Roi son époux, elle fit transporter Bothwel dans la maison qu'elle occupoit.

Baptême du Prince d'Ecosse.

Cependant les ambassadeurs, qu'on attendoit pour la cérémonie du baptême du Prince d'Ecosse, arriverent. Il fut baptisé le 15 Décembre. Les pareins furent Charles, Roi de France, & Emanuel-Philibert, Duc de Savoye. Elizabeth, Reine d'Angleterre, fut la marreine ; & le Comte de Bedford, qui la représenta, donna, de la part de cette Princesse, une cuve d'or massif. Le jeune Prince fut nommé Charles-Jacques ; mais, dans la suite, il ne garda que le dernier de ces deux noms.

Bedford ayant, selon ses instructions, témoigné le desir qu'Elizabeth avoit de voir l'union se rétablir entre la Reine & son époux, fut écouté peu favorablement. Marie répondit qu'elle étoit obligée à Elizabeth de sa bonne volonté, mais qu'il étoit des injures qu'on n'oublioit jamais.

Elle avoit mandé le Roi, pour qu'il assistât au baptême de son fils. Il y parut dans un état, qui, comparé à celui de Bothwel, indigna également les nationaux & les étrangers. Tandis que la Reine épuisoit ses trésors en faveur du Comte, elle refusoit le nécessaire à son époux. Elle porta la dureté jusqu'à lui enlever sa vaisselle d'argent, & à le faire servir dans de l'étain. Voyant qu'il étoit résolu d'aller à Glascow, pour voir le Duc de Lenox, elle le congédia. A peine étoit-il à un mille, qu'il sentit, dans toutes les parties de son corps, une douleur aigue, & que peu après, il se trouva couvert de pustules livides. Jacques Aberneth, médécin renommé, consulté sur le genre de cette maladie, assura qu'elle venoit d'un poison, que ce Prince avoit heureusement surmonté par la force de sa jeunesse & de son tempérament.

CHARLES IX. 1566.

Le Roi d'Ecosse attaqué d'un mal extraordinaire.

Pour écarter les soupçons, la Reine se rendit à Glascow, & se réconcilia en apparence avec le Roi. Elle le fit transporter en litiere à Edimbourg, où il fut logé dans une maison entiérement isolée, située près des murailles de la ville entre les ruines de deux églises.

1567.

CHARLES IX. 1567.

On n'y mit avec lui qu'un petit nombre de domeſtiques, dont la plûpart même le quitterent, prévoyant ou ſachant le péril qui le menaçoit. Le Roi, ſimple & crédule, ſe perſuadoit qu'il avoit entiérement recouvré les bonnes graces de la Reine. Elle eut ſoin de l'entretenir dans cette opinion; elle fit même porter un lit dans une chambre au-deſſous de celle du Roi, & elle y coucha pluſieurs nuits. Avant de ſe coucher, elle avoit toujours avec lui de longues converſations. Avec quelque diſſimulation qu'elle ſe conduisît, tout le monde ſoupçonnoit ce qui ſe tramoit contre ſon malheureux époux. Robert, frere du Comte de Murray, touché de compaſſion pour ce jeune Prince, l'avertit de l'horrible attentat qu'on méditoit. Au lieu de profiter de la confidence, le Roi en fit part à la Reine. Par cette imprudence, il hâta ſa perte. Marie, après avoir paſſé une partie de la ſoirée avec lui, feignit qu'elle devoit mettre au lit la nouvelle épouſe d'un muſicien, dont les nôces avoient été célébrées le même jour. Sous ce prétexte, elle ſe retira au palais. Peu après, des gens apoſtés entrerent dans la chambre du Roi, &

Fin déplorable de ce Prince.

l'ayant trouvé endormi, ils l'étoufferent. Ayant ensuite porté son corps dans le jardin, ils mirent le feu à de la poudre, qui avoit été placée sous la maison. Le bâtiment fut renversé de fond en comble, avec un si grand fracas, que toute la ville en fut ébranlée. La Reine, affectant d'être aussi étonnée, que le peuple, du bruit qu'on venoit d'entendre, envoya voir ce qui l'avoit causé. Sur le rapport qu'on lui fit, elle ordonna qu'on apportât au palais le corps du Roi. On dit qu'elle le considéra long-tems, sans donner aucune marque de joie ni de chagrin. Cette action se passa le 10 Février. Le Roi fut enterré, sans aucune pompe, à côté de David Rizzo. CHARLES IX. 1567.

Quoique Marie eût d'abord résolu de calmer le peuple par une tristesse apparente, elle ne put se contraindre. Par une impatience de femme, elle ne voulut pas s'assujettir à l'ancienne coutume, selon laquelle les Reines, pendant les quarante premiers jours de leur veuvage, devoient non-seulement ne point paroître en public, mais ne pas voir le jour. Elle fit, dès les premiers momens, ouvrir ses fenêtres; & le

La Reine ne garde aucune bienséance.

CHARLES IX. 1567.

douziéme jour de ſon deuil elle alla à Seaton, à ſept milles d'Edimbourg, accompagnée de Bothwel. Du Croc, qui étoit chargé des affaires de France en Ecoſſe, l'engagea, mais avec bien de la peine, à revenir dans ſa capitale, en lui remontrant qu'une conduite oppoſée la perdroit d'honneur chez les étrangers. De retour à Edimbourg, elle employa ſes premiers ſoins à faire déclarer Bothwel innocent du meurtre du Roi. Le juge criminel commença les informations, & les témoins furent entendus. Comme les domeſtiques du Roi, interrogés ſur l'entrée des aſſaſſins dans la maiſon où il avoit été confiné, s'accorderent à dire que les clefs de cette maiſon avoient été remiſes tous les ſoirs à la Reine, on ſuſpendit la procédure. Toutefois, pour faire croire qu'on ne l'abandonnoit pas entiérement, on publia un édit, par lequel on promettoit une récompenſe à ceux qui fourniroient les lumieres dont on avoit beſoin.

Cependant le peuple murmuroit hautement : on répandoit des libelles, & l'air retentiſſoit toutes les nuits de cris funebres, qui faiſoient ſentir aux coupables, que leurs ſecrets avoient

CHARLES IX. 1567.

transpiré. La Reine ordonna de faire des perquisitions contre les auteurs des libelles, & même contre les personnes qui garderoient chez elles ces ouvrages satyriques. Bien loin d'imposer silence aux censeurs, elle ne fit qu'aiguiser leur malignité, & elle donna matiere à de nouvelles pasquinades, par une action qui a peu d'exemples. Sans pudeur, elle fit distribuer les meubles, les armes & les chevaux du feu Roi, aux ennemis de ce Prince les plus déclarés, & à ceux qui passoient pour avoir eu le plus de part à sa mort. Aussi un tailleur, qui raccommodoit un habit du Roi pour l'usage de Bothwel, eut la hardiesse de dire qu'il étoit dans la regle, *que le boureau profitât de la dépouille du patient.*

La Reine, croyant que le château d'Edimbourg lui étoit nécessaire pour contenir le peuple prêt à se soulever, pressa Jean Areskin[a], Comte de Marre, Gouverneur de cette forteresse, de la lui remettre. Afin de l'y déterminer, elle offrit de lui confier la garde du Prince d'Ecosse. Les défiances, de part & d'autre, retarderent assez long-tems

[a] Dans les notes, qui sont à la fin du sixiéme tome de la traduction de M. *de Thou*, on substitue le nom *d'Erskine* à celui *d'Areskin*.

CHARLES IX. 1567.

la conclusion de cet accord. Le Parlement devoit s'assembler le 13 Avril. Marie voulut, avant qu'il ouvrît ses séances, faire terminer l'affaire de Bothwel. Mathieu, Duc de Lenox, comme principale partie du Comte, fut cité à comparoître dans quarante jours, mais sans ses amis, & avec sa seule maison, que sa pauvreté avoit réduite à un petit nombre de domestiques. Par honte ou par crainte, il n'osa se présenter. Les juges, intimidés par les menaces de la Reine, prononcerent que Bothwel ne paroissoit point coupable. Ils ajouterent néanmoins, que leur sentence ne pourroit préjudicier à quiconque voudroit, dans la suite, intenter une accusation contre lui. Bothwel, ainsi renvoyé hors de cour plutôt que déchargé, essaya de confirmer son innocence prétendue, en faisant afficher un cartel, par lequel il déclaroit qu'il étoit prêt à combattre avec tout homme de famille noble, & de bonne réputation, qui l'accuseroit du meurtre du Roi. Il y eut plusieurs affiches en réponse, & l'on y acceptoit le défi, à condition que le Comte désignât pour le combat un endroit, où l'on pût se faire connoître sans danger.

Vains efforts pour justifier Bothwel.

CHARLES IX. 1567.

Son mariage avec la Reine.

Depuis quelque tems, Bothwel aspiroit ouvertement à l'honneur d'épouser la Reine. Il trouva le moyen de se faire autoriser dans cette prétention par divers Evêques, ainsi que par plusieurs seigneurs, & il extorqua d'eux à ce sujet un écrit signé de leur main. Puis, la Reine étant allé à Sterling voir son fils, Bothwel, de concert avec elle, l'enleva, & la conduisit à Dumbar. Un obstacle s'opposoit à leur mariage. Le Comte avoit déja deux femmes. On annulla ses engagemens; & l'Archevêque de Saint-André, qui étoit un des principaux juges, se prêta d'autant plus volontiers aux desirs de Marie, que, la voyant courir d'elle-même à sa perte, il espéroit que l'administration des affaires reviendroit bientôt au Duc d'Hamilton.

Il restoit une difficulté. La Reine étant à Dumbar, comme prisonniere, entre les mains de son ravisseur, on ne pouvoit légitimement la fiancer, ni publier ses bans. Pour la mettre en état de contracter, on la ramena dans la capitale, où elle affirma, devant les juges, qu'elle étoit libre & maîtresse de sa personne. Alors on fit, dans la forme ordinaire, la pu-

CHARLES IX. 1567.

blication du futur mariage entre cette Princesse & Jacques Hepburn, Comte de Bothwel, qui venoit d'être créé Duc des Orcades.

Très-peu de personnes, hors les parens & les amis de Bothwel, assistèrent aux nôces. Le ministre de France, quoiqu'attaché aux Guises, refusa lui-même de s'y trouver.

Marie voyant que, lorsqu'elle marchoit dans la ville avec son nouvel époux, le peuple gardoit un triste & morne silence; & apprenant de toutes parts que son mariage l'avoit déshonorée dans les Cours étrangeres, elle reconnut enfin, mais trop tard, la faute qu'elle avoit commise. Ainsi, après avoir délibéré sur les moyens de maintenir sa puissance au dedans, & de rétablir sa réputation au dehors, elle résolut, sur toutes choses, de se justifier aux yeux de la Cour de France. Elle choisit, pour cette ambassade, Guillaume, Evêque de Dumblain, à qui elle donna des instructions dressées par elle-même.

Lettres de Marie Stuard à Charles IX & à Catherine de Médicis.

Dans les lettres dont elle le chargea pour Charles IX & pour Catherine de Médicis, elle s'excusoit d'abord de ne leur avoir pas fait part de ses

desseins, avant que les bruits publics leur eussent annoncé l'accomplissement de son mariage. Elle relevoit ensuite les vertus de Bothwel, & les importans services qu'il avoit rendus à l'Ecosse. Elle ajoutoit qu'enorgueilli de ses services, il avoit osé élever ses vûes jusqu'à elle; qu'après s'être assuré du consentement des principaux seigneurs, il avoit eu même la témérité de l'enlever; que d'abord elle avoit été vivement indignée d'une pareille audace; que par la suite, réfléchissant sur les circonstances, & vaincue par les larmes du coupable, elle n'avoit pû lui refuser son pardon; qu'en cela, elle n'avoit pas eu peut-être assez d'égard aux bienséances, que devoit observer une Princesse élevée dans la vraie religion, dont rien ne pourroit jamais la détacher; mais qu'elle prioit Charles IX, Catherine de Médicis, & les Guises, de ne pas lui reprocher cette foiblesse, & de n'en pas faire un crime à Bothwel; que, puisqu'il étoit impossible que ce qui étoit fait ne le fût pas, elle étoit dans la résolution d'agir conséquemment; que, Bothwel étant véritablement son mari, elle vouloit l'aimer, l'estimer & le respecter; que ceux

CHARLES IX. 1567.

qui faiſoient profeſſion d'être amis de Marie Stuard, devoient auſſi ſe déclarer les amis de celui qui lui étoit uni par des liens indiſſolubles.

Ligues pour & contre Bothwel.

Sous prétexte que la Reine ſe propoſoit de mettre le Prince d'Ecoſſe entre les mains de ſon beau-pere, & que Bothwel vouloit faire périr cet enfant, afin qu'il ne reſtât perſonne pour venger la mort du feu Roi; pluſieurs ſeigneurs ſe liguerent. Les chefs de ce parti étoient les Comtes d'Argyle, d'Athol, de Marre & de Glencairn, le Baron de Lindſey & Robert Boid. Ce dernier & le Comte d'Argyle ſe rangerent bientôt après du côté de la Reine. Elle voulut oppoſer ligue contre ligue, s'imaginant fauſſement que l'autorité légitime pouvoit s'affermir par des factions, & ne penſant pas que la majeſté devoit toujours ſuppoſer la fidélité de ſes ſujets, & jamais la mendier. Une partie de la nobleſſe fut contrainte de ſigner, qu'elle défendroit conſtamment la Reine & Bothwel, & qu'elle appuyeroit, de toutes ſes forces, tout ce qu'ils jugeroient à propos de faire. Marie & Bothwel s'engagerent, de leur part, à protéger leurs partiſans, & à les faire jouir de tous

les avantages qu'il feroit poſſible de leur procurer. On manda le Comte de Murray, pour lui faire ſigner cet acte. Il le refuſa, & il dit qu'obligé d'obéir en tout à ſa ſouveraine, il ne lui convenoit pas d'entrer dans une eſpece d'aſſociation avec elle; que, par ſoumiſſion à ſes ordres, il s'étoit réconcilié avec Bothwel; qu'il obſerveroit exactement ce qu'il avoit promis; mais que du reſte il ne feroit jamais aucune confédération, ſoit avec lui, ſoit avec quelque autre que ce pût être. Dans toutes les converſations qu'il eut avec le mari de la Reine, il évita, par ſa modération & par ſa retenue, les occaſions de querelle que celui-ci cherchoit. Marie, impatiente de ſe délivrer d'un fâcheux contradicteur, accorda avec empreſſement à Murray la permiſſion qu'il demanda de retourner dans les pays étrangers.

CHARLES IX. 1567.

Le parti oppoſé à la Cour leva deux mille hommes ſi ſecretement, qu'Alexandre de Humes, à leur tête, inveſtit Bortwich, où la Reine étoit avec Bothwel, avant que l'un & l'autre euſſent ſû que leurs ennemis aſſembloient des troupes. De Humes n'ayant pas aſſez de monde pour bloquer en-

Guerre entre la Reine & les ennemis de ſon mari.

CHARLES IX. 1567.

tiérement la Place, Bothwel, & Marie sous un habit d'homme, se sauverent à Dumbar. Les confédérés, ayant perdu cette occasion, & voulant se distinguer par quelque fait d'armes, marcherent à Edimbourg. Ils s'en rendirent aisément les maîtres. La Reine, qui craignoit d'être assiégée à Dumbar, résolut d'aller à Lyth. Dès que ses ennemis furent informés qu'elle étoit en marche, ils s'avancerent à Musselborou, dans le dessein de passer l'Esk, avant qu'on se fût emparé du pont & des gués. Déja les deux armées étoient en présence, & n'avoient entre elles qu'une colline. Marie envoya du Croc aux confédérés, pour les exhorter à mettre les armes bas, & pour leur promettre, à cette condition, l'oubli de leur révolte. Ils répondirent au ministre de France, qu'ils n'avoient pas pris les armes contre la Reine, mais contre le meurtrier du Roi; que, si elle vouloit faire punir cet assassin, ou du moins l'éloigner de sa personne, elle reconnoîtroit bientôt qu'ils n'avoient point de plus forte passion que de lui prouver leur fidélité; qu'autrement il étoit impossible de trouver aucune voie d'accommodement. Alors Bothwel

ſortit à chèval des retranchemens, & demanda ſi quelqu'un vouloit ſe battre avec lui. Guillaume, Comte de Tillibardin, & un autre ſeigneur, accepterent le cartel. Bothwel prétendant qu'ils n'étoient pas de naiſſance à tirer l'épée contre lui, le Baron de Lindſey, qui étoit d'une des plus anciennes & des plus illuſtres familles d'Ecoſſe, ſe préſenta. Comme il y eut encore de la conteſtation ſur les titres & ſur les dignités des perſonnes, la Reine eut le tems d'envoyer dire à Bothwel, qu'elle lui défendoit tout combat perſonnel.

Elle tint conſeil de guerre, & les avis furent partagés. Les uns vouloient qu'on attaquât ſur le champ les rebelles. Les autres, dont le nombre étoit le plus grand, ſoutenoient qu'il falloit attendre le ſecours qu'amenoient les Hamiltons. En général on penſoit qu'il étoit plus juſte que Bothwel combattît ſeul, que de hazarder le ſang de tant de nobleſſe, & peut-être celui de la Reine. Cette Princeſſe auroit déſiré qu'on marchât, ſans différer, à l'ennemi. Ne pouvant vaincre la réſiſtance qu'on oppoſoit à ſes volontés, elle verſa des larmes de colere, & elle envoya dire aux confédérés, par un hé-

CHARLES IX. 1567.

raut, qu'ils lui députassent Guillaume Kirkaldy, sieur de Grange, pour traiter de la paix. En même tems Bothwel, afin de calmer les esprits par son éloignement, se retira à Dumbar. Après être convenue avec Kirkaldy de quelques articles préliminaires, Marie, séduite par de mauvais conseils, prit la plus étrange des résolutions. Ses courtisans nourrissoient sa folle confiance par leurs lâches flatteries. Ils l'assuroient que son courage & sa vertu ne trouveroient rien de difficile. Elle se persuada que, si elle se rendoit au camp des rebelles, sa seule présence leur feroit tomber les armes des mains. D'abord elle y fut reçue avec quelque marque de l'ancien respect qu'on avoit pour elle. Mais bientôt les injures & les outrages succéderent à ces trompeuses apparences. De quelque côté qu'elle se tournât, on lui mettoit devant les yeux un drapeau suspendu entre deux piques, sur lequel étoit peint le cadavre du feu Roi, & auprès de lui son fils, qui, levant les mains vers le ciel, lui demandoit vengeance. A cet aspect, Marie s'évanouit, & l'on fut obligé de la soutenir, de peur qu'elle ne tombât de cheval. Le soir, les con-

fédérés la conduisirent à Edimbourg. Elle avoit le visage si couvert de larmes & de poussiere, qu'elle n'étoit pas reconnoissable. On portoit toujours devant elle le fatal drapeau, qui lui reprochoit la mort de son mari. CHARLES IX. 1567.

Cette Princesse, malgré le changement de sa fortune, ne diminua rien de sa fierté. Elle ne voulut rien donner à la nécessité des tristes circonstances, dans lesquelles elle se trouvoit. Arrivée au logement qu'on lui avoit destiné, elle se mit à une fenêtre : elle parla au peuple : elle osa dire qu'elle feroit mettre le feu à la ville, & qu'elle n'éteindroit l'incendie qu'avec le sang de ses perfides sujets. Les chefs des rebelles, ne jugeant pas à propos de la laisser dans la capitale, la firent mener, avec une nombreuse escorte, à une forteresse qui est sur le lac Levin. On lui donna, pour lui tenir compagnie, la mere du Comte de Murray, laquelle, par une sotte arrogance, insulta, dit-on, au malheur de cette Reine infortunée, se vantant d'avoir été la véritable épouse de Jacques V, & soutenant que le Comte de Murray étoit légitime.

Bothwel, déterminé à prendre la

CHARLES IX. 1567.

fuite, dépêcha un homme de confiance, pour demander à Balfour, nommé depuis peu Gouverneur du château d'Edimbourg, un petit coffre d'argent, qui avoit autrefois appartenu à François II, premier époux de la Reine. Balfour remit ce dépôt, mais il en avertit les confédérés. Le coffre fut ſaiſi, & l'on aſſure qu'on trouva, dans pluſieurs lettres qu'il renfermoit, une pleine conviction des crimes de Bothwel. N'ayant plus d'eſpérance, il s'enfuit aux Orcades, & de-là aux iſles de Schetland, où, étant privé de toute reſſource, il ſe mit à faire le métier de pirate. A l'égard de la Reine, quelque remontrance qu'on lui fît, pour l'engager à ſéparer ſa cauſe de celle du Comte, elle ne voulut jamais y conſentir. Plus irritée que domptée par la diſgrace, elle déclara qu'elle aimoit mieux vivre avec Bothwel dans toutes les extrémités où ſa mauvaiſe fortune l'avoit réduite, que de vivre ſans lui au ſein de la gloire & des plaiſirs. Lorſque les confédérés virent qu'il n'y avoit aucun moyen de triompher de ſon opiniâtreté, ils la forcerent de renoncer à la couronne, & de nommer Jacques, Comte de

Elle eſt obligée d'abdiquer.

Murray, son frere naturel; Jacques Hamilton, Duc de Châtelleraut; Mathieu Stuard, Duc de Lenox; Archibald Campbell, Comte d'Argyle; Jean Stuard, Comte d'Athol; Jacques Douglas, Comte de Morton; Alexandre Cunningham, Comte de Glencairn; & Jean Areskin, Comte de Marre, pour avoir la tutelle de son fils & l'administration du royaume.

CHARLES IX. 1567.

Murray est élû Régent du royaume.

Le Comte de Murray, à qui ses amis avoient donné avis de ce qui s'étoit passé, se hâta de retourner en Ecosse. Chacun le pressa vivement de prendre seul le timon des affaires; & les confédérés lui déférerent unanimement la régence. Dans la premiere entrevue qu'il eut avec Marie, cette Princesse le pria de pourvoir à la conservation de sa vie & de son honneur; elle témoigna le répentir qu'elle avoit de ses fautes passées, elle en avoua ingénuement quelques-unes, elle tâcha d'en excuser quelques autres, elle nia absolument le plus grand nombre de celles qu'on lui imputoit. Murray, en la quittant, lui dit que c'étoit des Etats qu'elle devoit attendre sa grace; qu'au reste, si elle avoit quelque attachement pour la vie, elle devoit prendre garde

CHARLES IX. 1567.

de troubler le repos du royaume, en ſe ſauvant de priſon, & en demandant des ſecours à la France ou à l'Angleterre; que ſurtout il falloit qu'à l'avenir elle n'eût aucun commerce avec Bothwel.

On arrêta diverſes perſonnes, convaincues d'avoir été préſentes au meurtre du Roi. Elles déchargerent la Reine, & aſſurerent qu'elle n'avoit eu aucune connoiſſance de l'attentat projetté. Le Roi de France, ayant en vain demandé au Régent & aux confédérés la liberté de cette Princeſſe, envoya Paſquier, gentilhomme de Dauphiné, à la Reine Elizabeth, pour lui propoſer de déclarer, conjointement avec lui, la guerre à l'Ecoſſe. Elizabeth conſentit ſeulement d'interdire aux Ecoſſois tout commerce avec l'Angleterre.

Commencement du regne de Jacques VI.

Le 29 Juillet, Jacques VI fut proclamé Roi. Alexandre de Humes & Jacques Douglas jurerent, pour lui, qu'il obſerveroit les loix, & qu'il embraſſeroit la religion Proteſtante. Le Comte de Murray ayant en même tems accordé aux Hamiltons, au Comte d'Argyle, & aux autres ſeigneurs de la même faction, leurs diverſes demandes, on convoqua l'aſſemblée générale

des

des Etats. Elle ſe tint le 25 Août, & elle fut très-nombreuſe. On y confirma la nomination du Régent. Sur ce qui concernoit Marie Stuard, il y eut de grandes conteſtations. Quelques ſeigneurs, du nombre deſquels étoit Lindſey, propoſerent de la rétablir dans ſes honneurs, mais à condition qu'elle demeureroit ſéparée de Bothwel; qu'on feroit le procès aux meurtriers du feu Roi; qu'on pourvoiroit à la conſervation du Prince régnant, & qu'on établiroit la religion ſur des fondemens ſolides. Le Comte d'Athol fût d'avis qu'on rendît ſeulement la liberté à la Reine, & qu'il lui fût permis de ſe retirer en France ou en Angleterre, pourvû que Charles IX & Elizabeth s'engageaſſent à l'empêcher de rien entreprendre pour recouvrer ſon trône. D'autres conclurent à la faire comparoître en juſtice, & à la condamner à une priſon perpétuelle, s'il étoit prouvé qu'elle fût coupable de la mort de ſon mari. Pluſieurs, prétendant qu'elle étoit convaincue par les lettres qu'on avoit entre les mains, vouloient lui faire perdre la vie avec la couronne. Après de longs débats, il fut décidé que la Reine demeureroit

CHARLES IX. 1567.

Aſſemblée des Etats d'Ecoſſe.

CHARLES IX. 1567.

en prison. Nicolas de Neufville de Villeroi, que Charles IX avoit envoyé en Ecosse avec caractere d'ambassadeur, ni les ministres d'Angleterre, ne purent obtenir la permission de voir cette malheureuse Princesse.

Une flotte fut équipée, non aux dépens de l'Etat, (car les finances étoient épuisées,) mais aux dépens de Morton. Kirkaldy, qui eut le commandement de cet armement, fit voile vers les Orcades. Malgré toutes les mesures qu'on prit pour y surprendre Bothwel, il trouva le moyen de se sauver sur une barque légere. Une tempête le jetta sur les côtes de Danemarck. Ayant été reconnu par des négocians, il fut mis en prison à Dracholm. Là, il fut appellé en justice par les parens d'une fille de condition de Norwege, qu'il avoit violée plusieurs années auparavant. Dix ans après, la folie s'étant jointe à ses autres miseres, il eut une fin digne de la vie qu'il avoit menée.

Nouveaux troubles en France.

Les succès des Protestans d'Ecosse releverent le courage de ceux de France. Le Prince de Condé avoit appris qu'on avoit résolu secretement de l'arrêter, & de se défaire de l'Amiral; qu'on devoit, en même tems, faire

entrer deux milles Suiſſes à Paris, autant à Orléans, & deux mille autres à Poitiers; & que, peu après, on révoqueroit les derniers édits. Cette nouvelle engagea les chefs du parti, à s'aſſembler pour tenir conſeil. Tous voyoient le danger dont ils étoient menacés; mais ils étoient en balance ſur les moyens de le prévenir. » Si » nous nous contentons d'avoir recours » aux plaintes, diſoient quelques-uns » d'entre eux, nous ne ferons qu'irriter » ceux à qui nous avons à faire. Si au » contraire nous prenons les armes, à » quels reproches, à quelles calomnies, » à quelles malédictions ne nous ex- » poſerons-nous pas? On nous impu- » tera tous les maux, qui ſont les ſuites » funeſtes & inſéparables de la guerre; » & l'on nous accuſera d'être d'injuſtes » & de criminels aggreſſeurs. On ne » pourra ſe venger ſur nous, mais on » ſe vengera ſur nos femmes & nos en- » fans. Il ſemble donc plus à propos » de ſouffrir innocens la perſécution, » que de nous rendre coupables, en » rendant le mal pour le mal, & d'ex- » citer la haine, en défendant une bon- » ne cauſe ».

CHARLES IX. 1567.

Pendant que pluſieurs parloient de

CHARLES IX. 1567.

la ſorte, & que d'autres leur applaudiſſoient, d'Andelot prit la parole, & dit : » Mettons-nous peu en peine de » ce que nos ennemis & des hommes » pervers publieront de nous. Ce ſont » eux qui, en violant les droits les plus » ſacrés, & en manquant tant de fois à » leurs ſermens, ſont les vrais perturbateurs du repos public. Il eſt tems » d'ouvrir les yeux. Pour peu que nous » différions, c'eſt fait de nos biens, de » nos vies & de notre religion. Attendrons-nous, pour recommencer la » guerre, que nous ſoyons rélégués » dans les pays étrangers, ou que nous » ſoyons enfermés dans de ſombres » priſons, ou enfin qu'errans dans les » forêts & dans les déſerts, nous ſoyons » les victimes de la barbarie d'un peuple en fureur ? Alors, qui voudra » nous regarder, nous parler, nous » écouter ? Quelle reſſource trouverons-nous dans notre innocence ? De » quoi nous auront ſervi notre patience » & notre douceur ? »

Le diſcours de d'Andelot fit la plus forte impreſſion ſur tous les eſprits. On convint unanimement qu'il falloit repouſſer par la force une violence qui entraîneroit, ſi l'on ne s'y oppoſoit pas,

la ruine totale du parti. Mais on ne fut pas d'accord sur la maniere, dont on se conduiroit après avoir pris les armes. Divers seigneurs vouloient que l'on commençât par se rendre maître du plus grand nombre de Places qu'il seroit possible. Coligny pensa au contraire, qu'on ne devoit s'emparer que de quelques villes importantes; que l'essentiel étoit de former au plutôt une armée considérable, de tailler en pieces les Suisses, qui faisoient la principale force de la Cour, & d'enlever le Cardinal de Lorraine. On opposoit à cet avis, que le Cardinal ne quittoit point le Roi, & que les Suisses étoient toujours auprès de la personne de ce jeune Monarque; que, si on les attaquoit dans de pareilles conjonctures, on seroit soupçonné d'en vouloir au Roi lui-même; qu'une telle entreprise rendroit les Protestans odieux à tout le monde, & surtout à Charles IX, dont il leur importoit de ne pas s'attirer le courroux. D'Andelot, toujours auteur des résolutions les plus hardies, représenta que Charles VII, encore Dauphin, avoit autrefois prouvé, par l'événement, que ce n'étoit pas contre son pere, ni contre le

CHARLES IX.
1567.

CHARLES IX. 1567.

royaume, qu'il avoit pris les armes; que de même l'événement feroit voir un jour, quelles avoient été les intentions des Proteſtans; que d'ailleurs perſonne vraiſemblablement ne pourroit ſe perſuader, que tant de françois ſe fuſſent réunis pour conſpirer contre leur ſouverain, & pour le perdre; qu'on avoit bien vû en France des conjurations de quelques particuliers, mais jamais de tous enſemble; que, ſi la fortune donnoit d'heureux commencemens aux opérations militaires du parti, on éloigneroit du miniſtere les ennemis de la tranquillité; on obtiendroit du Roi, plus inſtruit & mieux conſeillé, la confirmation des édits, & l'on établiroit bientôt par-là dans le royaume une paix durable. Tout le monde revint à ce ſentiment, & chacun ſe diſpoſa à la guerre.

Les adhérens du Prince de Condé ſe raſſemblent à Roſoy.

Roſoy[a], en Brie, fut le lieu que le Prince de Condé indiqua à ſes adhérens pour leur rendez-vous. Lorſque ce Prince y arriva, il y trouva quatre cents gentilshommes raſſemblés. La Reine avoit quitté Monceaux, & elle étoit à Meaux avec le Roi. Elle en-

[a] Nommé mal-à-propos *Rozay* dans la traduction de M. *de Thou*.

voya le Maréchal François de Montmorency demander au Prince ce que signifioit ce concours inopiné de gens armés [a]. Les confédérés s'étoient avancés à Torcy près de Lagny. A toutes les remontrances que leur fit le Maréchal, ils répondirent que les beaux noms de fidélité & d'obéissance n'étoient plus que des termes frivoles; que les personnes qui en faisoient parade, & qui les leur objectoient sans cesse, en avoient eux-mêmes souvent profané la sainteté, en faisant passer pour ennemis du Roi ceux qui vouloient mettre un frein à l'ambition de quelques esprits brouillons, & en jettant de bons sujets dans la nécessité de prendre les armes, pour défendre la justice de leur cause. Montmorency étant retourné à Meaux, & ayant ren-

[a] Quelque tems avant que les confédérés se fussent assemblés à Rosoy, la Reine, ayant eu avis qu'il se tramoit quelque chose, avoit envoyé à Châtillon-sur-Loin, où le Prince de Condé étoit alors, un homme de confiance pour pénétrer les desseins de ce Prince. L'espion de la Reine avoit trouvé le Prince monté sur un arbre qu'il ébranchoit, la serpe à la main, & avec une vieille casaque dont il étoit revêtu. Catherine, ne pouvant croire qu'un homme, qui paroissoit si tranquille & si occupé des innocens travaux de la vie champêtre, méditât rien d'important ni de dangereux, n'avoit eu aucun soupçon que les Protestans pensassent à reprendre les armes.

CHARLES IX. 1567.

du compte des diſpoſitions où étoient le Prince de Condé & ſes partiſans, la Reine fit aſſembler le Conſeil chez le Duc de Nemours, que la goutte retenoit alors au lit. Quelques efforts que fiſſent le Connétable & le Chancelier, pour perſuader au Roi de ne point changer de ſéjour, il fut décidé qu'il partiroit la nuit ſuivante pour Paris. Conſéquemment à cette réſolution, ce Monarque ſe mit en marche vers le milieu de la nuit, étant eſcorté des Suiſſes, & accompagné d'environ neuf cents gentilshommes. A la pointe du jour, il rencontra la troupe du Prince de Condé. Le Connétable, qui, afin de laiſſer les voies ouvertes à un accommodement, vouloit éviter les actes d'hoſtilité, conſeilla au Roi & à la Reine de prendre un chemin détourné, avec un détachement de deux cents maîtres, tandis qu'avec le reſte de la nobleſſe & les Suiſſes il contiendroit l'ennemi. Charles IX ſuivit cet avis, & le 30 Septembre, avant la nuit, il arriva à Paris ſans aucun accident. La prétendue néceſſité, où il avoit été de fuir, lui inſpira une haine mortelle contre les Religionnaires; & cette haine furieuſe ne put être aſſouvie que

Allarmes de la Cour.

par l'horrible maſſacre de ceux de ce parti, c'eſt-à-dire par une action à jamais flétriſſante. CHARLES IX. 1567.

Le Cardinal de Lorraine, ravi d'avoir allumé le feu de la guerre, s'en alla en diligence à Rheims. Il penſa être pris, aux environs de Château-Thierry, par des troupes Proteſtantes qui venoient de Champagne. Un excellent cheval eſpagnol, qu'il montoit, le tira de péril, mais il perdit ſa vaiſſelle d'argent & tout ſon bagage. Les confédérés ſe rendirent à Claye, où ils demeurerent cinq jours. De-là, ils envoyerent en Poitou, en Angoumois & en Guyenne, pour faire marcher promptement les ſecours qu'ils attendoient de ces provinces. Ils dépêcherent auſſi des exprès, pour preſſer les levées que leurs adhérens faiſoient dans l'Auvergne, dans le Languedoc & dans le Dauphiné. Réſolus de couper les vivres à Paris, ils s'approcherent de cette capitale, & ils vinrent à Saint-Denis le 2 Octobre. Après avoir brûlé tous les moulins, qui étoient entre la porte du Temple & celle de Saint-Honoré, ils s'emparerent de divers poſtes, & ils mirent en particulier une garniſon à Montereau-Faut-Yonne.

Le Prince de Condé s'avance à Saint-Denis.

CHARLES IX. 1567.

Le Chancelier de l'Hôpital, Sébastien de l'Aubespine, Evêque de Limoges, & Evrard de Saint-Sulpice, allerent, de la part de la Cour, trouver le Prince de Condé. Ils l'assurerent que l'intention du Roi étoit de dissiper entiérement toutes les défiances, qui donneroient lieu aux nouveaux troubles. Les confédérés ne furent point contens d'un projet d'édit, que le Chancelier leur avoit apporté, & ils dirent qu'ils s'expliqueroient par écrit. Le lendemain, le Roi envoya Ligneroles chercher leur réponse. Elle irrita extrêmement la Reine, parce que les Protestans, entre autres articles, demandoient que le Roi diminuât les impôts, augmentés exorbitamment, disoient-ils, par l'insatiabilité des Italiens, qui ne s'embarrassoient pas de fouler la noblesse, pourvû qu'ils satisfissent leur mollesse & leur luxe. Catherine regarda, comme une injure personnelle, ce qu'on disoit des gens de sa nation.

Au lieu de faire droit sur les prétentions des confédérés, le Roi leur fit ordonner, par un héraut, de mettre les armes bas. Cet acte d'autorité les déconcerta. La plûpart furent d'avis qu'il falloit modérer leurs demandes.

Par une nouvelle requête, ils supplierent simplement le Roi d'accorder, sans aucune distinction de personnes ni de lieux, une pleine liberté de conscience. Ils s'excusoient d'avoir parlé, dans leur premier écrit, du soulagement du peuple & de l'assemblée des Etats : ils protestoient qu'ils l'avoient fait, non pour donner aucune atteinte à l'autorité royale, ni dans le dessein de borner la puissance du Roi, mais seulement par le désir de voir cesser les calamités publiques. Cette seconde requête excita moins que la premiere l'indignation de la Cour, mais ne produisit pas plus d'effet. Elle occasionna seulement une conférence, qui se tint à la Chapelle entre le Prince de Condé & le Connétable, & dans laquelle on ne put s'accorder.

CHARLES IX. 1567.

Toutes négociations étant rompues, le Prince de Condé, dont l'armée, déja forte de quatre mille hommes d'infanterie & de deux mille de cavalerie, devenoit de jour en jour plus nombreuse, détacha d'Andelot pour s'emparer de Poissy. Il envoya à Orléans la Noue, qui, moyennant les intelligences qu'il avoit dans la ville, y entra sans obstacle. Pour fermer tous les

CHARLES IX. 1567.

Paris bloqué par les Proteſtans.

paſſages, par leſquels Paris pouvoit recevoir des proviſions, le Prince fit occuper par des troupes Aubervilliers, Saint-Ouen, le Bourget, Charenton, Argenteuil, Buzenval, Saint-Cloud, Saint-Porcien, Trappe & Dampierre. Les Pariſiens, commençant à ſentir la diſette, ſe répandirent en murmures, & ſi le Roi n'avoit pas été dans la ville, ils ſe ſeroient portés à la ſédition. Comme il importoit de faire ceſſer leurs plaintes, on ſe hâta de reprendre les poſtes de Dampierre, de Saint-Porcien & de Buzenval. Pluſieurs convois, qui arriverent à Paris, y rétablirent l'abondance; mais le peuple continua de faire éclater ſon mécontentement de ce qu'on ne chaſſoit pas entiérement l'ennemi des environs de la capitale. Ces reproches tomboient principalement ſur le Connétable. Sa prudence les lui fit d'abord mépriſer, & il ne crut pas devoir préférer ſa réputation au bien de l'Etat. A la fin, ne pouvant plus ſupporter les injures dont on l'accabloit, & ayant reçu les renforts que Pierre Lomagne de Terride, & Louis de Laſtic, Grand-Prieur d'Auvergne, amenerent à l'armée royale, il ſe détermina à marcher

contre le principal corps d'armée des Proteſtans. Il ne ſe propoſoit pas d'en venir à une action générale & déciſive, mais il comptoit qu'à ſon approche le Prince de Condé abandonneroit la ville de Saint-Denis.

Charles IX. 1567.

Bataille de Saint-Denis.

Contre l'attente du Connétable, le Prince accepta la bataille. Diverſes raiſons ſembloient concourir pour l'en détourner : mais il fit réfléxion qu'il pouvoit combattre, ſans perdre beaucoup de monde ; qu'on étoit dans une ſaiſon où les jours étoient courts ; que les troupes du Roi, diſperſées çà & là dans une ville de la grandeur de Paris, ne pourroient ſe raſſembler promptement ; que leur Général, vieux & temporiſeur, ne voudroit rien donner au hazard ; & que la plus grande partie de la journée ſeroit écoulée, avant qu'il eût fait ſes diſpoſitions ; que, pendant le peu de tems qui reſteroit, la valeur des Proteſtans balanceroit la ſupériorité du nombre des Catholiques ; que lorſque l'armée la plus nombreuſe commenceroit à prendre le deſſus, la nuit termineroit le combat, & donneroit le moyen de faire une retraite auſſi ſûre qu'honorable ; que les ténebres envelopperoient éga-

CHARLES IX. 1567.

lement la victoire des uns & la défaite des autres ; qu'ainsi les confédérés couvriroient un désavantage, qui paroissoit inévitable, & qu'ils conserveroient leur réputation auprès des étrangers.

Les divers détachemens, faits par le Prince, avoient réduit son corps d'armée à douze cents hommes d'infanterie & à quinze cents chevaux. Les troupes du Roi étoient composées de dix-neuf mille hommes, & elles avoient quatorze canons, au lieu que les Protestans n'en avoient aucun.

Entre Paris & Saint-Denis est une vaste plaine. Le Connétable y mit son armée en bataille, après avoir laissé un détachement à la Villette. Il plaça les Suisses à la droite, & leur joignit un bon nombre d'arquebusiers, pour garder son artillerie, qu'il fit braquer contre le village d'Aubervilliers. Le Prince de Condé divisa son armée en trois corps. L'un, commandé par l'Amiral, étoit au dessous de Saint-Ouen. François d'Hangest de Genlis étoit, avec un autre, du côté d'Aubervilliers, où il paroissoit que devoit être le fort de l'action. Le Prince, & le Cardinal Odet de Châtillon, étoient au

milieu avec le corps de bataille. Après quelques légeres escarmouches entre les coureurs, Genlis chargea les troupes qu'il avoit en tête. Il attaqua deux fois, & il fut repoussé. Sa retraite fut favorisée par le feu des arquebusiers, qui gardoient un retranchement construit près d'Aubervilliers, & qui tuerent beaucoup de monde aux Catholiques. L'Amiral s'avança au secours de Genlis, & il fondit avec tant dimpétuosité sur tout ce qui se présenta, qu'il culbuta la premiere ligne sur la seconde. La ville de Paris avoit levé, à grands frais, un régiment. Elle l'avoit habillé richement, & l'avoit pourvu de belles armes, mais elle n'avoit pû lui donner du courage. Aussi prit-il la fuite, sans qu'il fût possible de le rallier. Sans s'amuser à le poursuivre, l'Amiral tomba sur les Suisses, à la tête desquels étoit le Connétable, & il les entama par plusieurs endroits. Il fut bientôt suivi du Prince de Condé, qui fit marcher sa cavalerie avec tant d'ardeur, qu'il laissa en chemin les arquebuziers, dont il devoit être soutenu. Le Maréchal François de Montmorency se mit entr'eux & le Prince. Malgré ce contre-tems, Condé ne rallentit

CHARLES IX. 1567.

point sa course. Il se contenta de laisser une partie de sa cavalerie pour amuser le Maréchal, & il joignit Coligny. Alors l'affaire parut avoir deux faces différentes. D'un côté, le Maréchal de Montmorency victorieux poussoit & tailloit en pieces toutes les troupes qu'il avoit devant lui. De l'autre, le Connétable fut abandonné des Suisses. Environné de toutes parts, il fut blessé au visage en combattant, à l'âge de soixante-quatorze ans [a], avec la même vigueur que dans sa premiere jeunesse. Il donna même à Robert Stuart, qui le pressoit de se rendre, un coup si violent du pommeau de son épée dans la joue, qu'il lui fit sauter trois dents. Ce fut la derniere action, par laquelle il signala sa force & sa valeur. Stuart, ou quelque autre, lui lâcha un coup de pistolet par derriere, & le blessa mortellement. Presque en même tems, le Prince de Condé eut son cheval tué sous lui. Il en monta un autre; &, l'approche de la nuit ayant séparé les combattans, il se retira à Saint-Denis en très-bon ordre. Le Maréchal de Montmorency, dont les vertus militaires

Le Connétable est blessé mortellement.

[a] De quatre-vingts, selon M. *de Thou*, qui lui donne six années de trop.

parurent avec éclat dans cette journée, le poursuivit avec quelques escadrons. L'armée royale emporta le Connétable à demi-mort, & rentra dans Paris [a]. CHARLES IX. 1567.

Elle perdit, dans cette bataille, le Comte de Chaulnes & Jérôme de Turin. Claude de Bastarnay, Baron d'Anton, jeune-homme d'un mérite rare, & l'unique espérance de la maison des Comtes du Bouchage, fut percé de coups, & mourut peu de tems après. Il resta sur la place, du côté des confédérés, plus de cinquante gentilshommes de la haute noblesse, entre autres, François, Comte de Sault; Saint-André, son frere; Nicolas de Champagne, Comte de la Suse; Charles d'Ailly de Pecquigny, Vidame d'Amiens, & son fils. (La succession de ces deux derniers seigneurs fut, dans la suite, la matiere d'un procès. Comme il s'agissoit de savoir lequel des deux avoit été tué le premier, le Parlement, qui ne put avoir là-dessus des informations exactes, jugea qu'il ne devoit point intervertir l'ordre de la nature. Suivant la regle établie par le droit, il prononça en faveur de ceux qui pré-

[a] M. *de Thou* ne marque point le jour de cette bataille. Elle se donna le 10 Novembre.

CHARLES IX. 1567.

tendoient que la ſucceſſion avoit paſſé du pere au fils.) Garennes périt auſſi dans ce combat, & François de Barbançon de Cany fut mis en pieces par un boulet de canon. L'Amiral de Coligny courut un extrême danger. Emporté par ſon cheval, il fut mêlé quelque tems parmi les fuyards de l'armée royale. Heureuſement pour lui, il ne fut pas reconnu. Le bruit ſe répandit qu'il avoit été fait priſonnier. Catherine de Médicis le fit ſoigneuſement chercher à Paris, particuliérement chez Chriſtophe de la Chapelle-aux-Urſins, qu'elle ſoupçonnoit, comme allié des Colignis, de l'avoir caché dans ſa maiſon.

Mort du Connétable. Son éloge.

Le Connétable mourut le lendemain de la bataille. Illuſtre par ſa naiſſance, plus illuſtre encore par ſon habileté, par ſa prudence, & par les grandes charges qu'il avoit remplies, il fut ſurtout recommandable par le tendre amour qu'il avoit pour ſa patrie, & par ſon zele ardent pour la gloire du nom françois. Après avoir combattu longtems contre la jalouſie de ſes ennemis, dont les artifices étoient venus à bout de ſoulever le peuple contre lui, il trouva enfin le moyen d'en triompher.

En ſortant de Paris, pour aller au combat, il avoit dit : *Ce jour me juſtifiera & contre les reproches des envieux, & contre la haine du peuple. Je reviendrai triomphant, ou je ferai pleurer ma mort.* Par une fin glorieuſe & mémorable, il confirma la vérité de ſa prédiction. Il s'étoit trouvé à huit batailles, dans quatre deſquelles il avoit commandé en chef, quelquefois avec peu de ſuccès, mais toujours avec beaucoup de gloire. On croit que la Reine mere regarda la mort du Connétable, comme un bonheur. Cependant elle feignit de prendre part au deuil public. Elle couronna tous les titres glorieux, dont Montmorency avoit été revêtu, par de magnifiques funérailles, qu'elle lui fit faire dans la capitale du royaume. On y porta l'effigie du Connétable, honneur qu'on ne rendoit qu'aux Rois & aux enfans des Rois.

CHARLES IX. 1567.

Suites de la bataille.

Auſſitôt que le Prince de Condé avoit eu fait ſa retraite, il avoit dépêché un exprès, pour hâter le retour de d'Andelot. Celui-ci ayant rejoint, dès la nuit ſuivante, le gros de l'armée des Proteſtans, le Prince ſortit une ſeconde fois de Saint-Denis le 11 au matin avec ſes troupes, & ſe montra en ba-

CHARLES IX. 1567.

taille dans la plaine, comme s'il attendoit l'armée royale, pour lui livrer un second combat. D'Andelot, à qui il avoit donné le commandement de son avant-garde, s'avança jusqu'aux fauxbourgs de Paris. On avoit fortifié d'une palissade & d'un fossé un moulin qui, étant de pierre, n'avoit pas été brûlé. Le capitaine Guerry étoit dedans avec un détachement. Valseniere l'attaqua par ordre de d'Andelot. De part & d'autre, on combattit avec beaucoup d'acharnement, mais enfin Valseniere fut repoussé. Quoique cette affaire fût en elle-même peu importante, elle fit beaucoup d'honneur à Guerry. Le moulin depuis porta son nom, & cet officier fut élevé à des emplois considérables.

La charge de Connétable est supprimée.

La charge de Connétable donnoit trop de prérogatives, pour pouvoir être confiée à qui que ce fût dans des tems si fâcheux. Ainsi la Cour jugea à propos de la supprimer, du moins pour un tems [a]. Henri, Duc d'Anjou, fut

[a] *Catherine de Médicis* fit ce qu'elle put, pour faire tomber cette charge au Duc *d'Anjou*. Elle représenta au Roi, qu'il n'avoit que ce moyen de ne pas mécontenter les grands de la Cour, qui ne céderoient jamais qu'avec peine un si grand emploi à tout autre qu'à un fils de France. La jalousie, que le Roi avoit de son frere, l'empêcha

CHARLES IX. 1567.

déclaré Lieutenant-Général du royaume, à la sollicitation de Catherine de Médicis, qui l'aimoit éperduement. Comme il n'étoit âgé que d'environ seize ans, il n'eut que le titre de la charge, dont toute l'autorité fut confiée aux seigneurs [a] que la Reine mit auprès de ce Prince.

Le Prince de Condé va au devant des secours qu'on lui envoye d'Allemagne.

Les confédérés, craignant d'être assiégés dans Saint-Denis, abandonnerent cette ville. Ils se rendirent à Montereau. De-là, ils continuerent leur marche, pour aller au devant des troupes qui leur venoient d'Allemagne, & qui étoient déja arrivées en Lorraine, sous les ordres de Jean-Casimir, fils de l'Electeur Palatin. Quelques officiers-généraux du Prince de Condé vouloient qu'il ne menât avec lui que sa cavalerie, & qu'afin d'épargner à son infanterie les fatigues d'un long voyage dans une saison si avancée & si rigoureuse, il la laissât en quartiers à Nogent, à Bray & à Pont-sur-Seine. L'Amiral s'éleva contre cette proposition, & il dit que, ces

de satisfaire la Reine, & elle eut lieu de s'appercevoir qu'il avoit été offensé de la proposition.

[a] Le principal de ces seigneurs étoit *Tavanes*; qui fut fait, trois ans après, Maréchal de France.

CHARLES IX. 1567.

villes étant de peu de défenſe, l'infanterie ſeroit obligée de ſe rendre à l'arrivée de l'ennemi, ou que, ſi elle réſiſtoit, elle ſeroit forcée & taillée en pieces; que, pour ne pas trop la fatiguer, il n'y avoit qu'à marcher à petites journées; que les confédérés, en ne ſéparant point leurs troupes, détermineroient ſans doute l'armée du Roi à les ſuivre, dans l'eſpérance de les atteindre & de les combattre; qu'ainſi la Cour abandonneroit le deſſein qu'elle avoit pris de faire aſſiéger Orléans; que pendant ce tems on recevroit les ſecours attendus de Guyenne & de Languedoc, & qu'ils ſerviroient, tant à renforcer la garniſon de cette Place, qu'à fortifier l'armée proteſtante.

Divers ſuccès des Proteſtans.

Ces ſecours étoient déja arrivés dans le Limoſin. Ils conſiſtoient en trois régimens, de neuf enſeignes chacun, commandés par Pardaillan, par Armand de Clermont de Piles & par Campagnac, moine défroqué. Ayant pris à Confolant de la poudre & quelques pieces de campagne, ils s'emparerent de Dorat. Ils entrerent de-là dans le Poitou, & Luſignan leur ouvrit ſes portes. Guy de Daillon, Comte

du Lude, fit échouer les projets qu'ils avoient ſur Poitiers. Depuis cette ville, ils ne s'arrêterent point juſqu'à Orléans. Après s'être pourvûs de nouvelles munitions dans cette derniere Place, & après y avoir augmenté de deux canons leur artillerie, ils marcherent vers Pont-ſur-Yonne. La garniſon refuſa de capituler. Les Proteſtans dreſſerent une batterie ſur une colline qui dominoit la ville. Comme les murailles étoient foibles & nouvellement bâties, quelques coups de canon ſuffirent pour faire brêche. La Place fut forcée, & la plûpart des habitans furent paſſés au fil de l'épée. Pluſieurs, qui avoient gagné le bord de la riviere, & qui entroient en foule dans les bateaux, furent tués à coups d'arquebuſe. Ceux qui échapperent, ſe retirerent à Sens.

Lorſque les trois régimens, dont nous venons de parler, ſe rendirent maîtres de Pont, l'armée du Prince de Condé ſe trouva dans le voiſinage de cette ville. Coligny, à la tête d'un détachement, alla les joindre. Il ſe porta enſuite du côté de Sens, dans le deſſein, non d'attaquer la Place, mais d'amuſer les troupes du Roi, & de donner à celles des confédérés le tems

CHARLES IX. 1567.

de passer la Seine. La chose arriva, comme il l'avoit prévû. Henri de Lorraine, Duc de Guise, encore très-jeune, mais qui donnoit dès-lors les plus grandes espérances, & qui s'étoit déja fait de la réputation dans la guerre de Hongrie, étoit à Sens. Afin d'être plus en état de se défendre, s'il y étoit assiégé, il y fit venir toutes les troupes qui étoient à Troyes. Aussitôt Coligny tourna vers Bray-sur-Seine, qui n'avoit rien de fortifié que son pont. Genlis fut chargé d'en faire le siege. La garnison, malgré la foiblesse de la Place, soutint l'assaut. Les assiégeans y perdirent cent vingt soldats, parce que la brêche n'étoit pas assez grande. Combauld, commandant de la garnison, ne laissa pas de capituler. Les habitans payerent une contribution de deux mille écus.

De Bray, les confédérés marcherent à Nogent-sur-Seine, qui ouvrit ses portes, & paya aussi une contribution. L'Amiral y passa la Seine, & le Prince de Condé la passa à Bray. Les confédérés, se repliant ensuite vers leur gauche, allerent à Espernay-sur-Marne, où ils s'arrêterent trois jours. Catherine de Médicis, qui vouloit retarder leur

CHARLES IX. 1567.

leur marche, y ayant envoyé Combauld, pour leur faire quelques propositions d'accommodement ; le Prince de Condé, trompé par les promesses de cet officier, reprit en diligence la route de Montereau, où il comptoit de trouver des députés du Roi. Comme il n'en parut aucun, le Prince retourna bientôt à son armée.

Un obstacle retarde la jonction des troupes Allemandes avec le Prince de Condé.

A son arrivée sur la frontiere de la Lorraine, il fut étonné d'apprendre que les troupes auxiliaires, au devant desquelles il alloit, avoient fait halte. Louis de Saint-Gelais de Lansac, par ordre de la Cour, s'étoit rendu auprès de l'Electeur Palatin, & lui avoit fait entendre que dans la guerre présente il ne s'agissoit plus de la religion ; que les Protestans jouissoient en France d'une pleine liberté, & qu'ils se servoient d'un faux prétexte pour attaquer l'autorité royale. Bernard Bochetel, Evêque de Rennes, avoit persuadé la même chose au Landgrave de Hesse, à l'Electeur de Saxe, & à l'Electeur de Brandebourg. Ces Princes, ne voulant point se prêter à des entreprises odieuses, avoient suspendu la marche de leurs troupes, jusqu'à ce qu'ils fussent pleinement informés de la vé-

CHARLES IX. 1567.

rité. Zuleger, que l'Electeur Palatin envoya en France, rapporta que les choses étoient fort différentes de ce que Lansac & l'Evêque de Rennes publioient; & les troupes Allemandes joignirent le Prince de Condé.

Il s'étoit engagé à leur faire toucher cent mille écus, aussitôt après leur jonction. Cependant il avoit à peine de quoi fournir à ses dépenses personnelles. Se trouvant dans une si dure extrémité, il employa tout ce qu'il avoit d'éloquence, pour persuader aux confédérés de contribuer, chacun selon son pouvoir, à le tirer d'embarras. Animés par son exemple & par celui de l'Amiral, ils sacrifierent leur vaisselle & leurs bijoux. Il n'y eut pas jusqu'aux soldats & aux valets qui ne donnassent, avec joie, l'argent qu'ils avoient pû amasser. Avec ces secours, le Prince rassembla trente mille écus. Cette somme, toute modique qu'elle étoit, appaisa pour un tems les Allemans.

Négociations pour terminer la guerre civile.

La Reine mere continuoit d'amuser les confédérés par une négociation. Teligny, jeune-homme d'une prudence fort au dessus de son âge, & que l'Amiral, dans la suite, choisit pour

ſon gendre, portoit les paroles de part & d'autre. Les principaux obſtacles à la paix étant applanis en apparence, le Cardinal de Châtillon, chargé des pleins pouvoirs du Prince de Condé, vint à Châlons. Catherine s'y rendit le lendemain avec les Cardinaux de Bourbon, de Lorraine & de Guiſe. Le Cardinal de Châtillon dit, que les confédérés étoient diſpoſés à accepter les conditions offertes par la Cour: qu'ils demandoient ſeulement que ſa majeſté daignât expliquer certains termes équivoques. Pour gagner du tems, la Reine prétexta qu'une matiere ſi importante devoit être traitée en préſence du Roi. Elle preſſa le Cardinal de venir à Vincennes, & lui ayant donné les ſûretés néceſſaires, elle chargea Torcy d'eſcorter ce Prélat avec vingt gardes-du-corps.

Dès que le Cardinal fut à Vincennes, on lui ſignifia une défenſe de parler à aucun Pariſien. Trois jours après, on députa Jean de Morvilliers & Louis de Saint-Gelais de Lanſac, pour négocier avec lui. D'abord, il déclara qu'il ne traiteroit que devant Charles IX, & que la Reine l'avoit ainſi réglé. Sur la promeſſe qu'on lui

CHARLES IX. 1567.

fit qu'il auroit ſatisfaction, lorſque les affaires ſeroient plus avancées, il conſentit de commencer les conférences. On convint que les articles de l'édit d'Orleans, qui n'avoient pas été exécutés, le ſeroient ſans reſtriction. Il s'agiſſoit de l'interprétation de quelques-uns de ces articles. Christophe de Thou, premier Préſident du Parlement de Paris, & René Baillet, Préſident du même Parlement, furent ſubſtitués à Morvilliers & à Lanſac pour y travailler. Le Cardinal reconnut qu'on changeoit ainſi de négociateurs dans la vue de ne rien conclure. Cependant, la Reine lui ayant demandé une nouvelle entrevue [a], il s'y rendit. Cette conférence ne produiſit pas plus d'effet que les autres, & le Cardinal ſe retira.

La Reine d'Angleterre redemande Calais.

Elizabeth, avant que la guerre civile fut rallumée, avoit été avertie de l'orage qui ſe préparoit. La conjoncture lui parut favorable, pour redemander Calais à la France. Elle chargea Thomas Smith de cette commiſſion. Par le traité conclu avec cette Princeſſe dans le tems de ſon avénement au trône, il étoit dit, comme nous

[a] Dans le Couvent des Minimes du bois de Vincennes.

l'avons remarqué ci-devant[a], que Calais, avec tout ſon territoire, ſeroit rendu huit ans après aux Anglois, ou que la France leur payeroit cinq cents mille écus d'or en forme d'indemnité. Mais on avoit ajouté à cette clauſe, que, ſi la guerre ſe renouvelloit par la faute d'une des deux parties, celle qui ſeroit cauſe de la rupture ſeroit déchue de tous les droits que le traité lui donnoit. Depuis, les Anglois avoient envoyé des troupes auxiliaires aux rebelles de Rouen: ils s'étoient emparés du Havre-de-Grace, & le Roi n'avoit recouvré cette Place que par la force des armes. Il étoit évident que de telles démarches, de la part de l'Angleterre, diſpenſoient la France de remplir les conditions du traité. Auſſi refuſa-t-on la reſtitution ſollicitée par la Cour de Londres.

CHARLES IX. 1567.

Ordonnance touchant les ſucceſſions.

A peu près vers le même tems, Charles IX fit une ordonnance, également utile & juſte, dont l'objet étoit de conſerver la ſplendeur des familles nobles. Suivant le ſenatus-conſulte, appellé Tertyllien[b], les meres héritoient

[a] Livre 9.
[b] *Fait ſous l'Empereur Hadrien.*

CHARLES IX. 1567.

de leurs enfans ; & cette difpofition ne mettoit aucune diftinction entre les différens biens dont l'héritage étoit compofé. Par-là, les parens du côté du pere, dépouillés des poffeffions de leurs ancêtres, fe voyoient quelquefois réduits à l'indigence. Une loi fi peu raifonnable avoit lieu dans les provinces du royaume, où l'on fuit le droit romain, comme dans la Guyenne, le Languedoc, la Provence & le Dauphiné, même dans les bailliages d'Auvergne, du Forez, du Lyonnois & du Mâconnois, quoiqu'ils foient du reffort du Parlement de Paris. Le Roi établit qu'à l'avenir on adjugeroit feulement à la mere, pour la confoler de la perte de fes enfans, les biens-meubles, & l'ufufruit de la moitié des immeubles paternels.

Ce réglement fut accordé aux inftances de l'Evêque de Valence. Pierre de Montluc, fon neveu, fils aîné de Blaife, ayant été tué ; le Prélat appréhendoit que, fi le feul enfant, qui reftoit de Pierre, venoit à mourir, fa veuve n'emportât tous les biens de la maifon de Montluc. Le Parlement de Paris enregiftra le 29 de Juillet la nou-

velle ordonnance, & le public la reçut avec de grands applaudissemens. Les autres Parlemens, qu'elle regardoit plus particuliérement, la rejetterent. CHARLES IX. 1567.

Fin du dix-septiéme Livre & du troisiéme Volume.

SUPPLEMENT

aux remarques de ce troisiéme Volume.

PAGE 145, ligne 13 & 14. (Le nouveau Vidame de Chartres).

Jean de Ferrieres de Maligny, neveu, par sa mere, du feu Vidame *François de Vendôme*.

Page 163, *Ajoutez à la note les observations suivantes.*

Les auteurs du dictionnaire de *Moréri* disent que *Bourdillon* eut la place du Maréchal de *Saint-André*; mais elle fut donnée à *François de Scepeaux de Vieilleville* [a]. *Castelnau*, dans ses mémoires, prétend que ce fut le bâton de *Charles de Cossé* I du nom, Comte de *Brissac*, qui passa à *Bourdillon*. Il se trompe aussi. *Bourdillon* fut nommé Maréchal de France en 1562, & *Brissac* ne mourut qu'en 1563. D'ailleurs M. de *Thou* nous apprend que *Henri de Montmorency d'Anville* remplaça *Brissac*.

Page 213, l. 18 & 19. (agé de quarante-deux ans).

J'aurois dû corriger une faute de M. de *Thou*. *Antoine de Bourbon*, Roi de Navarre, étoit dans la quarante-cinquiéme année de son âge, étant né le 22 Avril 1518.

Page 228. *Ajoutez à la note ce qui suit.*

Selon une piece qu'on peut lire à la bi-

[a] Voyez les Mémoires de *Vieilleville*.

bliotheque du Roi dans les manuſcrits de *Béthune*, *Anne de Montmorency* n'a été fait priſonnier, ni par *Buſſi*, ni par *Robert-Stuart de Vezines*. Cette piece eſt une lettre adreſſée au Connétable par *Wolperg-van-Derſz*, gentilhomme Allemand. Elle commence par ces mots : » *Monſeigneur*, ſuivant ce que me » promîtes lorſque je vous prins priſonnier, » &c. ».

Page 287, l. 6 & ſuivantes. (Charles IX vint enſuite à Paris. Les principales perſonnes de la maiſon de Guiſe s'y rendirent en grand deuil, pour demander juſtice de l'aſſaſſinat du Duc de Guiſe).

Ce fut à Meulan, & non à Paris, qu'elles donnerent ce ſpectacle lugubre. La réponſe de *Charles IX* à leur requête eſt datée du 26 Septembre 1563, & il eſt certain que la Cour paſſa tout ce mois dans la premiere de ces deux villes. Voici ce que porte une relation du tems, imprimée dans les mémoires de *Condé*. » Leſdits ſieurs de *Guiſe* employerent » les mois d'Août & de Septembre à raſſem» bler leurs partiſans, en intention de venir » avec un grand préparatif & cérémonie de» mander juſtice de la mort du feu Duc de » *Guiſe* en la Cour de Parlement, toutes les » chambres aſſemblées, le Roi ſéant en ſon » lit de juſtice à Paris; où néanmoins ſa ma» jeſté ne put arriver au tems qu'ils avoient » projetté à l'occaſion de la maladie de la » Reine, ſurvenue à Meulan. Cela fut cauſe » qu'ils ſe hâterent de venir trouver leurs ma» jeſtés audit Meulan, menaçant ouverte» ment d'avoir vindicte de ladite mort par

» justice ou par force, & là présenterent à » l'issue de vêpres une requête au Roi, étant » à genoux ». Pendant que la Cour revenoit de Normandie, *Catherine de Médicis* étoit tombée de cheval sur le chemin de Gaillon à Vernon; & les suites de cet accident avoient obligé le Roi de s'arrêter à Meulan.

Page 449, l. 9 & suivantes. (Il avoit eu un différend avec le Maréchal de Vieilleville, qui, d'un coup d'estramaçon, lui avoit coupé une main).

On lit dans M. de *Thou* un bras. J'ai crû devoir préférer l'autorité des mémoires de *Vieilleville*, dans lesquels le fait est ainsi raconté, tome 5, pages 52 & 53. » Le dîner » fini, M. de *Villebon*, en se levant de table, » commence à se plaindre de la maulvaise » opinion que l'on avoit de lui touchant *Boisgiraud*. Sur quoy M. le Mareschal, de» meurant assis, le pria de mettre ce propos » soubs le pied, comme de chose faicte, à » laquelle l'on ne pouvoit plus mettre de re» mede. Mais M. de *Villebon* réplique en ces » mesmes termes: *Comment, vertu Dieu! on* » *a dit que je ne suis pas digne de ma charge,* » *& que le Roy me la devroit oster. Je main*» *tiens en ceste compagnie, que tous ceux qui* » *l'ont dict, en ont menty par la gorge, &* » *qu'il n'y a Lieutenant de Roy en France, qui* » *fasse mieulx son devoir que moi*. M. le Ma» reschal, entrant sur ceste indiscrete parolle » en une très-furieuse colere, se leve, & le » pousse si roidde, que sans la table il fût » tombé par terre; lui disant qu'il allât vo» mir ses *desmenteries* ailleurs. M. de *Ville-*

» *bon* met l'épée à la main ; M. le Mareſchal » à la ſienne. Mais ce fut bientôt fait ; car du » premier coup qu'il tira , la main de M. de » *Villebon* , avec environ demy pied de l'os » du bras, tomba par terre, & l'épée quant » & quant ». Le même fait eſt rapporté en ces termes dans les mémoires de *Caſtelnau.* » En » ce tems, eſtant ſurvenu une querelle entre » le Maréchal de *Vieilleville* & le ſieur de » *Villebon*, bailli & gouverneur de la ville de » Rouen, comme ils diſnoient enſemble ; le » Maréchal de *Vieilleville* coupa le poing au » lieu de la jointure, d'un coup d'épée audit » *Villebon*, comme il vouloit mettre la main » à la ſienne, laquelle lui tomba par terre ». *Boiſgiraud*, occaſion de la querelle, avoit été greffier du Baillage de Rouen. Attaché aux nouvelles opinions, il s'étoit déterminé à la fuite, après la priſe de la ville. Y étant rentré ſecretement, pour chercher dans ſon jardin quatre mille écus d'or qu'il y avoit enterrés, il avoit été tué par ordre de *Villebon*, & le cadavre ètoit reſté plus de vingt-quatre heures étendu ſur le pavé. Cette inhumanité avoit fort irrité *Vieilleville*, qui n'avoit pû s'empêcher de faire éclater ſon indignation. On avoit perſuadé à *Villebon*, que le Maréchal, dans ſa colere, avoit tenu le diſcours dont ce gouverneur ſe plaignoit.

Fin du Supplément.

ERRATA.

PAGE 24. *ligne* 8. de la Roye, *lisez* de Roye.
Page 31. *l.* 7. un, *lis.* une.
Page 61. *l.* 16. d'Halmiton, *lis.* d'Hamilton.
Page 121. *l.* 7. Hallewin, *mettez* Hallwin.
Page 127. *l,* 4 & 5. & à d'Azé, *effacez ces mots.*
Page 150. *l.* 25. quelqu'autres, *mettez* quelques au-autres.
Page 185. *l.* 19. se soutinrent, *lis.* le soutinrent.
Page 189. (Note *b*, *l.* 3.) noms, *ôtez* l'*s*.
Page 194. *l.* 12. avoit, *lis.* avoient.
Page 198. *l.* 8. cet auteur, *mettez* cet homme il-lustte.
Page 212. *l.* 3 & 4. Taillevis de la Meziere, *lisez* Tailleris de Meziere.
Page 223. *l.* 3. *retranchez la virgule après le mot* Feuquieres.
Page 233. *l.* 26. avoit passée, *otez* le dernier *e*.
Page 236. *l.* 11. quelqu'autres, *lis.* quelques autres.
Page 253. *l.* 8. le le, *effacez* le dernier *le*.
Page 260. *l.* 26. la seule cause, *mettez* l'unique source.
Page 261. *l.* 12. d'Elbœuf, *substituez* d'Elbeuf.
Page 267. *l.* 27. d'Oysel à l'Evêque de Limoges, *lis.* d'Oysel & l'Evêque de Limoges.
Page 289. *l.* 14. sergent, *mettez* sergens.
Page 292. *l.* 14. du royaume, *lis.* des royaumes.
Page 302. *l.* 26. eut prit, *lis.* eut pris.
Page 312. *dans la Note il faut effacer* page 92.
Page 353. *l.* 26. Il y eux, *lis.* Il y eut.
Page 396. *l.* 22. quelque, *mettez* quelques.
Page 417. (sommaire marginal, *l.* 1.) Turs, *lis.* Turcs.
Page 471. *l.* 17. nomme, *lis.* nommé.
Page 541. *l.* 8. la Reine étant allé, *lis.* la Reine étant allée.
Page 567. *l.* 26 & 27. arquebuziers, *mettez* arque-busiers.





